



COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023

REUNIONE DI I

26 È 27 DI GHJENAGHJU DI U 2023

1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

(1^{ÈRE} JOURNÉE / 1^{MA} GHJURNATA)





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
26 ET 27 JANVIER 2023

SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 26 JANVIER

Ouverture de la séance des questions orales à 10h15

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2023/E1/003 - Taxation spécifique des plus-values, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » **10**
 Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **12**

Question n° 2023/E1/010 - Service public, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu » **15**
 Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **17**

Question n° 2023/E1/006 - Di pettu à a spiculazioni, chì prutizzioni par i nosci pasciali, posée par M. Jean-Baptiste ARENA au nom du groupe « Core in Fronte » **21**
 Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'AUEC **22**

Question n° 2023/E1/005 - Processus de discussion, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » **26**
 Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **28**

Question n° 2023/E1/014 - Avenir du Site de Paddaghju, posée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » **34**
 Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **35**

Question n° 2023/E1/012 - Situation des buralistes, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu » **38**
Réponse de M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'ADEC **40**

Question n° 2023/E1/008 - Calendrier scolaire, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » **43**
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation **45**

Question n° 2023/E1/001 - Projet d'aménagement des Îles de la Pietra, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » **47**

Et

Question n° 2023/E1/011 - Aménagement des stationnements sur le Port de commerce de Lisularossa, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » **49**

Réponse commune aux deux questions orales de M. Guy ARMANET, Président de l'OEC **51**

Question n° 2023/E1/009 - Patrimoniu è archiuligia, chì avvena pà a noscia culletività, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » **54**

Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine **56**

Question n° 2023/E1/002 - Station thermale de Petrapola, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » **58**

Et

Question n° 2023/E1/007 - Station thermale de Petrapola, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » **59**

Réponse commune aux deux questions orales de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **60**

Question n° 2023/E1/013 - Fleuve du Prunelli et inondations, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu » **64**

Réponse de M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'OEHC **65**

Question n° 2023/E1/004 - Politique forestière et stratégie collective en faveur de la filière bois, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » **67**
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'AUEC **70**

Ouverture de la séance à 12h55

Appel nominal des conseillers - Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI

Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **73**

Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif **77**

SUSPENSION DE SÉANCE À 13H45
REPRISE DE LA SÉANCE À 15H38

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 014 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 di dicembre di u 2022

Rapport n° 014 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 décembre 2022 **89**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse **89**

VOTE rapport

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 013 : Dibattitu nantu à l'Orientazione Bugettarie di a Cullettività di Corsica 2023

Rapport n° 013 : Débat sur les Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse 2023

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **90**

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E1/004) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* **105**

Prise(s) de parole :

M. Paul QUASTANA	108
M. Xavier LACOMBE	110
M. Paul QUASTANA	115
M. Louis POZZO DI BORGO	116
M. Jean-Christophe ANGELINI	122
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	127
M. Hyacinthe VANNI	130
M. Romain COLONNA	133
M. Jean-Martin MONDOLONI	135
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	137
Le Président du Conseil exécutif, en réponse aux interventions	138

PRISE d'ACTE **145**

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 007 : Cunvinzioni d'ughjittivi è di finanziamentu 2022 di u dispositivu di mediazioni famigliali in Pumonti

Rapport n° 007 : Convention d'objectifs et de financement 2022 du dispositif de médiation familiale dans le Pumonti

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social **146**

Avis favorable de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux **146**

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité **146**

Prise de parole :

M. Pierre GHIONGA	146
En réponse pour le CE, Mme Bianca FAZI	147

VOTE rapport **147**

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 011 : Pulitica culturale di a Cullettività di Corsica : Autonomia è strategia nova : bilanciù è prospettive

Rapport n° 011 : Politique culturelle de la Collectivité de Corse : vers une nouvelle stratégie dans une perspective d'autonomie : bilan et perspectives
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine **148**

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E1/001) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* **156**

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité **158**

Prises de parole :

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI **158**

Mme Muriel FAGNI **161**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIRREDA **163**

M. Pierre GHIONGA **166**

M. Saveriu LUCIANI **167**

M. Paul-Félix BENEDETTI **171**

M. Don Joseph LUCCIONI **172**

En réponse pour le CE, Mme Antonia LUCIANI **174**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS **178**

Le Président Gilles SIMEONI **180**

VOTE rapport **183**

VOTE DEROGATION temps travail Secrétariat général **183**

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 008 : Messa à dispusizione di un funziunariu di u Serviziu d'incendiu è di succorsi di Cismonte pressu à a Cullettività di Corsica

Rapport n° 008 : Mise à disposition d'un fonctionnaire du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse auprès de la Collectivité de Corse
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **184**

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité **184**

Prises de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI	184
M. Pierre GHIONGA	185
En réponse pour le CE, Gilles SIMEONI, Président	185

VOTE rapport 187**Raportu n° 009 : Mudificazione di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica****Rapport n° 009 :** Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 187

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 191

Prises de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI	191
Mme Chantal PEDINIELLI	192
M. Hyacinthe VANNI	193
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	194
M. Jean-Christophe ANGELINI	196
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	198
M. Xavier LACOMBE	200
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	202
M. Saveriu LUCIANI	202
M. Gilles GIOVANNANGELI	203
En réponse pour le CE, Gilles SIMEONI, Président	204

VOTE rapport 208**Raportu n° 010 : Mudificazioni di a cunvinzioni trà a Cullittività di Corsica è u Cunitatu di l'Opai Siciali di a Cullittività di Corsica (COSCdC)****Rapport n° 010 :** Modification de la convention entre la Collectivité de Corse et le Comité des Œuvres Sociales de la Collectivité de Corse (COSCdC)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 209

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 209

Prises de parole

M. Paul-Félix BENEDETTI	209
-------------------------	-----

VOTE rapport **209**

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 012 : Affittà di lucali ad usu scagni situati in Aiacciu, quartieru San Ghjiseppu, ind'u centru cummirciali Castellani. Puteri datu à u Prisedenti di u Cunsigliu Esecutivu, cun pussibilità di diligazioni, di firmà u cuntrattu d'affittu

Rapport n° 012 : Prise à bail de locaux à usage de bureaux sis à Aiacciu, quartier Saint Joseph au sein du centre commercial Castellani - Pouvoir donné à M. le Président du Conseil exécutif, avec faculté de délégation, de signer le contrat de bail

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **210**

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité **211**

Prises de parole :

M. Xavier LACOMBE **211**

M. Paul-Félix BENEDETTI **214**

M. Hyacinthe VANNI **215**

En réponse pour le CE, Gilles SIMEONI, Président **216**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS **216**

VOTE rapport **216**

SUSPENSION DE SÉANCE À 21h30

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sò deci ore è quartu, pigliete piazza, emu da principià.

Pace è salute à tutti !

Feraghju i mo auguri ufficiale dopu indè u mo discorsu.

A salute soprattuttu per voi è per e vostre famiglie eppò a pace. A pace, si face, sò l'omi ch'è a facenu.

Emu da principià cù e dumande à bocche.

A prima hà da esse fatta da Annette PIERI per « Un soffiu novu ».

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2023/E1/003 - Taxation spécifique des plus-values, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente. Bonne année à tout le monde, a pace è a salute.

Ma question porte sur la taxation spécifique des plus-values immobilières.

Suite à l'article 28 de la loi de finances du 30 décembre 2022 mise en application le 1^{er} janvier 2023, nous allons avoir en Corse une taxation spécifique sur les plus-values en matière immobilière. Mais au préalable, il faudra que Monsieur le Président, au travers de l'Office foncier que vous déterminez un zonage où cette taxe va s'appliquer et qui est l'habilitation du Parlement puisque l'article 28 fait référence à l'article 4422-16 du code général des collectivités.

Avant de rentrer véritablement dans cette taxe spécifique à la Corse, je voudrais vous faire une petite présentation de la plus-value générale.

Une plus-value, c'est un impôt qu'un particulier paye à l'État quand il fait une vente d'un bien. Il y a des cas d'exonération. Quand vous vendez votre résidence principale, vous êtes exonéré de plus-value ; quand vous vendez une résidence secondaire et que vous n'êtes pas propriétaire de votre résidence principale, vous ne payez pas de plus-value parce que vous prenez l'engagement dans l'acte de réinjecter le produit de la vente pour acheter votre résidence principale ; quand vous détenez un bien pendant 30 ans, vous sortez du champ d'application de la plus-value.

Donc, cette taxe spécifique, elle va s'appliquer uniquement aux résidents secondaires, elle taxera donc les résidences secondaires. Elle ne concerne pas les terrains à bâtir, elle ne concerne pas les cessions de parts et vous le comprenez, parce que c'est une taxe sur l'immobilier. C'est dommage qu'elle ne concerne pas les sociétés parce que beaucoup de résidences secondaires sont au travers de sociétés, ça veut dire qu'elles échapperont à cette plus-value, cette super taxe.

Donc, cette super taxe, il faut savoir qu'au niveau national, elle existe déjà. La loi de finances de 2013 a mis en place une taxe additionnelle qui est une majoration de la plus-value à partir d'un certain seuil de plus-value taxable, c'est-à-dire 50 000 €. A partir de 50 000 €, vous avez une majoration de plus-value. Nous l'appliquons déjà, nous, notaire, enfin moi je ne l'ai jamais rencontrée depuis 2013. Je me suis rapprochée de la conservation des hypothèques qui est l'organe sur lequel nous versons cette taxe, ils ne l'ont jamais rencontrée également depuis 2013.

J'ai fait une petite simulation, Monsieur le Président, sur 50 000 € de plus-values taxables, pas collectées, taxables, si on applique en fait le coefficient proposé dans le cadre de l'article 28 de la loi de finances, le montant collecté par la Collectivité, si demain vous avez l'habilitation, est aux alentours de 3 000 € collectés par la Collectivité. Le mécanisme peut avoir du sens à partir de 260 000 € taxables où là, effectivement, on est à 30 % de majoration. Mais, au départ, les seuils ne sont pas significatifs.

J'ai regardé également par rapport à la taxe additionnelle qui est perçue par l'État, on est également dans le même ordre de grandeur. Donc, je me pose la question véritablement de l'efficacité de cette super taxe. Je voulais savoir si, Monsieur le Président, vous aviez réfléchi à un zonage puisque vous allez proposer ce zonage où va s'appliquer cette taxe. Ensuite, les communes auront à délibérer, le Gouvernement et l'habilitation du Parlement, comme je vous le disais.

Etant donné que cette super taxe, elle existe déjà au niveau national, on appelle ça une taxe additionnelle, comme je vous le disais depuis 2013, est-ce que vous avez un peu budgétisé, étant donné que nous avons le DOB cet après-midi, vous avez parlé de la loi de finances et vous ne parlez pas de cette mesure. Est-ce que vous avez un petit peu un ordre d'idée de ce que va collecter au travers de cette taxe, la Collectivité ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous remercie à nouveau pour cette question et je voudrais, dans le cadre de l'exercice qui nous lie aujourd'hui, situer ma réponse essentiellement au niveau des principes politiques et renvoyer notre discussion technique à un travail en commission.

Je voudrais me situer sur un plan politique parce que votre question me permet de répondre également à la question orale de Jean-Baptiste Arena sur les *pasciali* ou encore à la question orale de Jean-Martin Mondoloni sur la méthode à mettre en oeuvre dans le cadre du processus visant pour nous, à aboutir à une autonomie.

Rappeler donc qu'au-delà du débat technique, les députés - principalement les députés nationalistes - mais non exclusivement parce que Laurent Marcangeli y contribue à la place qui est la sienne et avec les idées qui sont les siennes, les députés nationalistes donc mènent depuis leur réélection - et même avant - un combat juridique et politique en étroite concertation avec le Conseil exécutif de Corse pour faire adopter des dispositifs fiscaux spécifiques qui nous permettent de lutter plus efficacement contre la spéculation immobilière à droit constitutionnel constant.

Parmi ces dispositifs, pour mémoire, une proposition de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour toutes les communes de Corse qui le souhaiteraient ; alors qu'aujourd'hui seules Bastia et Ajaccio peuvent surtaxer, il y a une proposition pour toutes les communes qui le souhaitent, d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, avec un reversement pour moitié de cette ressource entre la commune qui déciderait de l'appliquer et la Collectivité de Corse.

Autre exemple, l'instauration d'une taxe de 10 % du prix de vente sur les transactions immobilières en vue de l'achat d'une résidence secondaire au-dessus d'un certain seuil de transaction, dans certaines zones délimitées. C'est un amendement qui, pour le coup, a été déposé par Jean-Paul Mattei, député Modem des Pyrénées-Atlantiques.

Autre exemple, la création d'une part régionale de la taxe d'aménagement déjà existante sur toute nouvelle construction - cela existe déjà - mais seulement en île de France et on voudrait pouvoir le faire ici.

En complément de ces 3 mesures, il y a eu une quatrième qui consistait à autoriser une part de taxe additionnelle, que vous venez d'évoquer.

Concernant les amendements initiaux - et c'est là que je voudrais faire un peu de politique - qui sont déposés par les députés, le but est d'anticiper le risque d'anti-constitutionnalité ou d'inconstitutionnalité d'un dispositif qui serait uniquement consacré à la Corse. Parmi ces amendements, il y avait la proposition de ce dispositif en précisant qu'il avait vocation à être appliqué aussi dans d'autres régions françaises soumises à des logiques de fortes spéculations immobilières. Et c'est la raison pour laquelle il a été soutenu notamment par des députés du Pays basque ou encore de la Bretagne.

Le Gouvernement a fait adopter la loi de finances avec cet amendement sur le fondement de l'article 49.3, et dans le cadre de cet article, c'est un des amendements qui a été retenu qui avait été déposé, en l'espèce celui de Paul-André Colombani, mais qui ne prévoyait pas cette extension, et donc les députés de la Corse, ceux qui avaient porté cet amendement, ont dit au Gouvernement, que dans l'article 49.3, il fallait intégrer l'extension sauf à ce que cet amendement, même s'il était adopté, risquerait d'être frappé d'inconstitutionnalité. Cela n'a pas été fait par le Gouvernement mais cela a été voté en l'état par l'Assemblée nationale.

C'est là que je m'adresse à vous plus directement, mais sans polémique, pour vous dire que nous avons du travail à faire entre nous, mais y compris à l'intérieur de nos propres troupes. Lorsque cet amendement et cette loi de finances sont allés devant le Sénat, il était loisible au Sénat d'intégrer l'extension à d'autres régions de France, ce qui aurait rendu ce dispositif que nous avons voulu pour la Corse, avec d'autres régions, définitivement constitutionnel. Cet amendement a été porté par Paulu-Santu Parigi et il était en voie d'être adopté par le Sénat. C'est suite à une suspension de séance à l'initiative, et je le dis très clairement, il l'a assumé, y compris dans la presse, de Jean-Jacques Panunzi, qu'à une voix près, le Sénat a voté contre.

C'est en l'état un dispositif que nous avons voulu, qu'une loi a été adoptée, mais une loi qui manifestement est inconstitutionnelle ; elle est inconstitutionnelle parce que nous ne sommes pas dans le cas d'un statut d'autonomie, et je vous réponds Jean-Martin et j'anticipe votre question orale, que n'importe quel promoteur ou que n'importe quel acquéreur qui serait soumis à la taxe pourrait soulever par une question prioritaire de constitutionnalité, l'inconstitutionnalité de la disposition et faire tomber le dispositif.

Donc, nous avons une avancée politique mais sans concrétisation juridique, et c'est la première limite à contourner d'ores et déjà.

Deuxième limite, juridique encore, le pouvoir qui est donné, vous le savez, c'est la demande d'adaptation législative. Nous ne pouvons pas décider ! Nous pouvons seulement proposer au Gouvernement qui doit prendre une loi spécifique pour la Corse et nous autoriser à le faire. Mais en prenant cette loi spécifique, à supposer qu'il veuille le faire, il y aura encore le risque d'inconstitutionnalité et lorsqu'on sait le sort qui a été demandé à nos demandes d'aménagement législatif ou réglementaire, je ne parle plus des 50, des 20 dernières années qui ont été écartées, je parle des dernières, celles qu'on a votées ensemble à l'unanimité, il y en avait deux : une sur le carburant, et l'autre sur l'intégration des dispositions spécifiques sur le pouvoir d'achat, qui n'ont même pas engendré une seule réponse !

À tel point que, et vous y étiez pour beaucoup d'entre vous, lorsque nous avons été à Paris, le ministre Darmanin nous a présenté ses excuses au nom du Gouvernement, en disant qu'il y avait eu un loupé pendant l'été et que le raté serait rattrapé. Mais il n'a jamais été rattrapé ! Cet argument, là encore, il pèse pour dire quoi ? On ne veut pas simplement avoir un pouvoir de demande de modification de la loi, parce qu'on sait que ça ne sera jamais suivi d'effet. Il nous faut un véritable transfert de la compétence pour légiférer en matière de fiscalité et notamment pour légiférer contre la spéculation.

Je réponds par avance et Julien Paolini le fera à Jean-Baptiste Arena, nous sommes allés aussi loin que possible et nous allons aussi loin que possible dans les dispositifs imaginables et mobilisables à droit constitutionnel constant. Mais chaque fois que nous voulons aller plus loin, nous n'avons pas le pouvoir de le faire. Il faut donc un statut d'autonomie qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. En tout cas, si on veut pouvoir lutter contre la spéculation de façon plus efficace, il faut un statut d'autonomie.

Je réponds à votre question au plan technique. Que dit le dispositif actuel malgré toutes ses limites, il dit : « vous devez proposer, à partir d'une cartographie sur laquelle travaille l'Office foncier, mais une cartographie proposée par le Conseil exécutif et votée par l'Assemblée de Corse ». Bien sûr, nous allons travailler à cette cartographie par anticipation, même si nous savons que ce dispositif-là ne s'appliquera très certainement jamais. Il faudra aller plus loin. Nous allons travailler à cette cartographie. Nous allons également, et nous l'avons déjà fait, interroger la DGFIP parce qu'au moment où je vous parle, je ne sais pas quel est le produit de la taxe collectée chaque année au titre du droit commun. Il n'y en a pas aujourd'hui, mais il y a la possibilité de le faire. Donc, c'est à partir de là que nous aurons les bases d'imposition théoriques possibles et que nous réfléchirons à l'effort fiscal.

Mais d'après ce que nous disent les experts que nous avons pu consulter, c'est une ressource potentielle de quelques dizaines de millions d'euros par an.

Je pourrai vous en dire plus après, mais ayons en tête que ce travail, la loi est passée en décembre 2022, nous sommes fin janvier, nous n'avons pas pu demander à l'Office foncier de commencer à travailler sur une cartographie. Je n'ai pas encore eu les réponses de la DGFIP, etc.

Mais sans autonomie, et sans transfert de la compétence fiscale dans un certain nombre de domaines, il n'y a pas de possibilité de lutter contre la spéculation.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Seconda dumanda à bocca.

Question n° 2023/E1/010 - Service public, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu »

Mme Vanina LE BOMIN

Monsieur le Président de l'exécutif, notre question est motivée par l'incertitude qui règne aujourd'hui dans le domaine des transports, je dirais au niveau mondial, mais surtout par l'inquiétude des personnels insulaires dont des représentants syndicaux sont aujourd'hui présents dans notre hémicycle.

En décembre dernier, l'exécutif nous présentait son rapport sur la délégation de service public pour les transports maritimes de passagers et de marchandises entre Corse et continent dans le cadre de la continuité territoriale.

Lors de la procédure d'appel d'offres, vous avez mené des négociations avec les candidats délégataires qui ont abouti à la validation finale d'une offre caractérisée par une hausse significative du montant de compensation alloué au délégataire. Le maritime prendra donc une part plus importante sur l'enveloppe de continuité territoriale.

Vous vous êtes félicité de l'issue de ces négociations mettant en avant le sauvetage du service public des ports secondaires, de l'approvisionnement du territoire en fret.

Le service public, c'est justement ce qui nous importe et nous inquiète. Nous avons d'ailleurs émis quelques réserves à ce sujet lors du débat en session, pour lesquelles nous attendons des réponses précises. En effet, les raisons justifiant l'augmentation significative du montant de compensation dans le maritime se retrouveront forcément au moment de rediscuter les contrats sur l'aérien.

Avec une enveloppe de continuité territoriale constante, êtes-vous en mesure de garantir aux usagers que le service public sur l'aérien ne va pas pâtir de l'issue des négociations sur le maritime ?

L'offre de desserte aérienne restera-t-elle au même niveau que l'offre actuelle, que ce soit sur les destinations ou les tarifs pour les usagers et notamment pour les résidents ?

Au-delà de l'aérien, si le niveau de la dotation de continuité territoriale tel qu'il est actuellement hors dotation exceptionnelle complémentaire venait à ne pas suffire pour financer les DSP maritime et aérienne, quelles pistes envisagez-vous afin de ne pas puiser dans les ressources de la Collectivité de Corse et donc empiéter sur d'autres services publics ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì hà da risponde pè l'esecutivu ? U presidente.

Le Président Gilles SIMEONI

Flora Mattei étant absente pour des raisons familiales, je vais répondre à votre question, même si je pense que vous connaissez très largement mes réponses qui sont strictement identiques à celles qu'auraient pu faire Flora Mattei ou par exemple, Vanina Borromei avant elle, puisqu'elle a suivi ce dossier et que ce que nous avons fait dans le maritime et ce que nous allons faire dans l'aérien, est dans la continuité exacte de la ligne stratégique que nous avons portée depuis décembre 2015.

Je salue les personnels et les représentants des personnels qui sont présents.

Je vais rappeler quelques chiffres et contraintes que nous avons tous à l'esprit, mais cume si dice in corsu, « à chî fari, inghori » et donc, il vaut mieux répéter les choses.

Nous avons une enveloppe de continuité territoriale, vous le savez, qui n'a pas bougé depuis 2009, 187 millions d'euros. Dans le cadre de cette enveloppe de continuité territoriale, nous devons financer le service public maritime, si tant est qu'il soit reconnu en son principe et en son périmètre et validé notamment par la Commission européenne parce que le service public n'est pas acquis et qu'il a fallu le défendre. C'est tout le combat que nous avons mené victorieusement pour la DSP maritime et c'est le combat qu'il faudra mener à la fin de l'actuelle convention de délégation de service public pour convaincre à nouveau la Commission européenne de la nécessité d'un service public dans l'aérien et d'un périmètre aussi large que possible conforme à nos attentes et besoins. Ce n'est pas acquis, je m'adresse à vous, mais vous le savez, je m'adresse aux personnels, ils le savent aussi. Donc, c'est un combat.

Et donc, dans cette enveloppe de 187 millions, il faut à la fois financer le maritime, il faut financer l'aérien et puis, parce que nous avons bien géré pendant des années, il y avait même un reliquat de plus en plus conséquent que nous avons affecté au financement des infrastructures portuaires, aéroportuaires, aux infrastructures desservant l'intérieur et à tout ce qui concourt au développement économique de l'île. C'est le combat pour la déspecialisation partielle de la dotation de continuité territoriale mené, faute de mieux je dirais, parce que par exemple, nous n'avons jamais eu accès au fonds de développement des territoires montagneux, là où des territoires équivalents au nôtre ont 10 millions d'euros par an, nous, nous avons 300 000 €. Comme nous n'avons pas réussi à obtenir du Gouvernement qui nous traite avec équité sur le terrain d'un fonds spécial pour la montagne, nous avons économisé sur l'enveloppe de continuité territoriale, dégagé un excédent que nous avons affecté de façon validée d'ailleurs par la chambre régionale des comptes. Donc, voilà comment se présente l'équation.

Je rappelle, on nous a donné 33 millions cette année à titre exceptionnel, dans le contexte que vous avez rappelé. 33 millions d'euros, c'est le montant de l'enveloppe de continuité territoriale qui devrait être versée par simple application du point d'indice de l'inflation depuis 2009. Autrement dit, si l'enveloppe de continuité territoriale avait été, comme c'est la règle de toute subvention de ce type, indexée sur la hausse du coût de la vie, nous serions à un montant aujourd'hui de 220 millions d'euros par an, sauf que nous sommes à 187, à part la dotation exceptionnelle. Et dans cette enveloppe contrainte, il faut qu'on continue à financer un service public parce que nous, on défend le périmètre, le principe est le périmètre, le périmètre élargi, il faut continuer à

financer le service public maritime, le service public aérien et puis, si possible, avoir un reliquat pour continuer à financer nos autres opérations.

Mais ne parlons que du maritime et de l'aérien. Le problème, c'est que l'enveloppe ne bouge pas, mais les coûts augmentent. Je vais vous prendre 2 exemples. Le coût carburant, avec toute l'incertitude, le coût carburant dans le maritime, il est passé de 25 millions à 50 millions d'euros par an. Dans l'aérien, je reprends mes notes, Air Corsica, 20 millions d'euros en plus en 2022, 12 millions d'euros en 2023. Ça a été en partie absorbé lorsque l'assurance a été souscrite par des dispositifs d'assurance. Mais comme les assurances ont beaucoup payées suite à l'envolée des prix, aujourd'hui elles ne couvrent plus.

Et donc je vais parler du maritime. Vous nous dites, « vous vous satisfaites d'une enveloppe et vous considérez qu'elle a beaucoup augmenté ». Alors, si on prend l'enveloppe du maritime, on est aujourd'hui à 106,7 millions d'euros stabilisés sur le temps de la DSP, 7 ans. D'abord, ça fait 747 millions et non pas 1 milliard d'euros comme vous l'avez présenté dans une médiatisation que vous avez faite. Mais c'est beaucoup. Mais dans le coût de cette enveloppe 106,7 millions d'euros, on a augmenté d'environ 12 millions d'euros par an, il faut intégrer 3 postes : le carburant, on paye 3 choses à la DSP, et dans toutes les DSP, maritime comme aérien, le carburant, l'amortissement du capital et les charges d'exploitation. Le carburant, il explose. Les charges d'exploitation dans le maritime, elles sont contenues. Le capital, il augmente, l'amortissement du capital parce que pour l'instant, on ne nous a pas validé une société d'investissement et les délégataires nous font payer un capital qui augmente parce qu'on investit et ils investissent notamment pour le verdissement de la flotte. Donc avec la même enveloppe, il faut payer un prix qui est majoré par l'augmentation du carburant, par l'augmentation du capital et par l'inflation du coût de la vie. Donc, c'est une équation qui est quasiment impossible.

Lorsque vous nous dites toujours dans votre présentation et évoqué dans votre question orale, que nous avons augmenté de 12 %, pas nous, que le coût du fret a augmenté de 12 %, il a augmenté par rapport à 2018 et 2019. Mais par rapport à 2015, dans un monde où tous les prix ont explosé, la DSP avant notre arrivée au pouvoir, ça coûtait 1 450 € avec des majorations à la hausse du fait du prix du carburant pour une remorque entre la Corse et le continent. Dans la DSP actuelle que nous venons de voter, sans vous, ça va coûter 1 120 €. On est à moins de 35 % par rapport au prix de 2015, dans un contexte où tout a explosé d'un point de vue des coûts.

Donc, ne venez pas nous quereller. Vous avez le droit de le faire, mais vos arguments sur ce que nous avons payé, ce que nous avons obtenu, ce que nous avons fait, pour moi, ne résistent pas à l'examen, je vous l'ai dit.

Nous avons sauvé le service public maritime, nous avons sauvé les ports principaux et secondaires, nous avons sauvegardé les emplois et nous l'avons fait au juste prix, validé par la Commission européenne par un mécanisme de vérification de la compensation qui ne permet pas que nous payons 1 € de plus que la juste compensation due pour le service public. Alors ça a augmenté, effectivement de 12 millions.

Et à travers votre question, vous cherchez à opposer l'aérien et le maritime, les salariés du maritime et les salariés de l'aérien, et le Conseil exécutif et la majorité territoriale, et vous aussi, j'espère parce qu'il n'est pas trop tard pour que vous changiez d'attitude et d'avis.

Nous, on n'a jamais opposé le maritime et l'aérien. On n'a jamais opposé les salariés du maritime et les salariés de l'aérien. On n'a jamais divisé l'intérêt de la Corse. L'intérêt de la Corse, c'est d'avoir un service public maritime préservé, dans son périmètre, au juste coût, avec des garanties sociales, notamment celles données par le pavillon français, premier registre et, l'intérêt de la Corse, c'est d'avoir un service public aérien, avec un vrai périmètre, avec un tarif pour lequel nous nous sommes battus, le tarif résident, la diminution historique, tellement promise pour des gens qui parlent beaucoup mais qui ne font rien, mais mise en œuvre, et les Corses le savent.

Et donc nous allons maintenir et continuer à nous battre pour ces acquis dans le respect d'une règle qui s'impose à nous, avec le contrôle de la Commission européenne.

J'ai parlé des surcoûts dans le maritime et dans l'aérien, je voudrais vous dire un mot. Sur le carburant, je vous l'ai dit. Sur la loi climat et résilience, toujours pour Air Corsica, je reprends mes notes pour ne pas dire de bêtises, le coût des taxes carburant, en 2022, 5 millions d'euros, taxes carburant au titre de la loi carbone ; en 2023, 6 millions d'euros ; en 2024, 7 millions d'euros ; en 2025, 13 millions d'euros ; en 2026, 17 millions d'euros ; en 2027, 20 millions d'euros ; à la fin de la délégation, que nous nous apprêtons à négocier, sous réserve des résultats, parce que c'est un appel d'offres, c'est un appel public, mais à supposer par hypothèse qu'Air Corsica ou Air France soient renouvelées dans leur caractère de délégataire, ça veut dire qu'Air Corsica, à la fin de la période, elle aura eu à supporter 40 millions d'euros en plus au titre de la fiscalité. Et vous pensez que ça ne va pas impacter l'équilibre financier global de la DSP ?

Donc le combat que nous menons, je me tourne vers la Présidente de l'Assemblée de Corse, depuis 6 ans et nous l'avons mené ensemble, et nous avons proposé de continuer à le mener ensemble, c'est pour dire à l'Union

européenne qui notamment pèse beaucoup sur la fiscalité des carbones, des carburants qu'il faut une fiscalité particulière pour les îles, parce qu'on ne peut pas taxer le transport aérien, même quand on est partisan du développement durable comme nous, on ne peut pas taxer le transport aérien dans une île comme on le taxe sur un territoire continental.

Chez nous, si vous ne prenez pas l'avion, vous ne pouvez pas prendre le train ou la voiture pour aller à Marseille, à Paris ou à Nice. Donc, il faut une fiscalité spécifique. Mais tant qu'on ne l'a pas, les opérateurs, ils sont obligés de nous répercuter. Et donc à un moment donné, nous, dans la négociation, même si on défend pied à pied les intérêts de la Corse, il y a un impact. Et le scandale, c'est de nous demander de continuer à financer ça avec une enveloppe qui n'a plus bougé depuis 2009. C'est là que je vous attends, la majorité et l'opposition. Vous pensez qu'on doit se contenter de cette aumône qui nous a été faite à titre exceptionnel pour un an et repartir sur une enveloppe à 187 millions.

Je me tourne vers les salariés d'Air France. Vous la connaissez la stratégie de votre direction aujourd'hui, vous le savez qu'elle se désengage d'Orly, vous le savez que la loi de supprimer les vols aériens pour les trajets de moins de 250 km conduit à se désengager des aéroports de proximité et que la stratégie d'Air France, aujourd'hui, elle n'est peut-être pas de continuer à se positionner sur la délégation de service public en Corse.

Le combat que mène le Conseil exécutif, et nous en avons parlé, y compris avec les syndicats, c'est de défendre le périmètre du service public, c'est de défendre les emplois, c'est de respecter la règle du jeu parce qu'elle nous est imposée en matière de respect de la concurrence. Mais notre ligne politique, elle est claire et ça s'articulera autour de ça et les négociations que nous avons commencées à mener... Vous nous demandez, est-ce que vous pouvez, et c'est une question qui m'a été posée à un autre titre par un de nos collègues en sa qualité de président de l'intercommunalité, moi je ne peux pas, et vous le savez en plus, je ne comprends même pas pourquoi vous me le demandez, ce n'est pas moi qui peut décider de mettre 10 000, 20 000, 30 000 sièges en plus au titre du service public. Je suis obligé de configurer le service public par rapport aux besoins tel qu'il est identifié, notamment par les tests de marché sous le contrôle de la Commission européenne. C'est ce travail que nous avons fait en permanence et que nous allons continuer à faire.

Donc, c'est une équation budgétaire extrêmement complexe, une équation juridique extrêmement complexe et nous allons continuer à la résoudre, ou en tout cas essayer de la résoudre, toujours avec le même souci, je l'ai dit, de l'emploi en Corse, de la qualité du service public, de la défense des intérêts de la Corse et de la défense des intérêts du peuple Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

A dumanda à bocca chì hà da esse fatta hè quella di Jean-Baptiste Arena.

Question n° 2023/E1/006 - Di pettu à a spiculazioni, chì prutizzioni par i nosci pasciali, posée par M. Jean-Baptiste ARENA au nom du groupe « Core in Fronte »

M. Jean-Baptiste ARENA

À ringrazià vi.

Prima di tuttu, pace è salute à tutte, à tutti. Vuliamu rivene annantu à st'affara ancu si ghjè vera chì u Presidente n'hà parlatu prima per ramintà quantunque ciò chè si passa nantu a nostra terra dapertuttu in Corsica è sopra tuttu in sti lochi è sti pochi ghjorni in Sotta.

Pochi ghjorni fà, 'emu missu in rilievu un altru prughjettu di spiculazioni immobiliare e di spussessu fundariu nant'à a cumuna di Sotta. Stu prughjettu truova piazza in cori di u pasciali di Burivuli e pon'a quistioni di u so avvena, oramai ben' intaccatu da logichi spugliatrici, purtati da ricchioni d'altrò...

Ramintemu chi a prumuzioni « Les hauts de Borivoli » si custituiscu di cinqu casamenta incù piscina vinduti 1 500 000 l'una.

Ramintemu dinò chi a cumuna di Sotta porta in tarra soia parrechji pasciali chì sò Matinedda, Canavaghja, Cuo, Biaculonu, l'Astretu, Capreddu, A Vacca, Ramata, Rinaghjolu, Raghinu, Baldaravita, Petralunga Bisunghjoli, Novu, Chera, Cancaraccia, Salva di Levu, Aquadilici, Scaledda, Purgu, Cardetu, Petra Longa Salvini, Bitalza, Ciumbulara, Coghja, Paltanaghja, Valavu, Usciolu, Paraghjolu, Pastiddosu, A Crucedda, Aquadilici, Muscatoghju, I Scalegghji, Afretu, e ben sicuru Burivuli.

Sti pasciali, ch'iddi sighini in Sotta o in altrò, portani in eredità a storia di ciò chì no simu, d'un puntu di vistu umanu, suciali, famiddariu e culturali.' Dumandani una pulitica di cunsiderazioni chì s'iscrivu in una cuntinuità paisana.

Si u dispositivu ghjuridicu di u sistema, particularmenti in u quadru di u Pianu Lucali d'Urbanisimu parmetteria una certa presa in contu sottu cundizioni, un impedisci in i logichi d'assistamentu chi si mettini in ballu prughjetti immobiliari di natura spiculativa chi distrughji i spazi naturali .

Hè piu chè tempu di strappà veri puteri legislativi chi ci parmittarani da par noi d'edificà piani paisani di svillupu e d'assistamentu chi assicura in u so dispositivu, prutezioni di i nosci pasciali e rigulazioni urbanistica.

Qualchi sittimani fa hè statu missu in opara un gruppu di travaddu pà sustena i cummuni in uperazioni in favori di una prima accissioni à a pruprietà incù reguli forti. Un iniziativa chi no avemu dumandatu, chi no salutemu è à a quali peticipemu. Ma ci voli d'andà ancu più luntanu.

Chì cunteti di fà par pruteghja, valorizzà è prumova i nosci storici pasciali ?

Chì cunteti di fà par impidiscia prughjetti di spussessu è di spiculazioni in i nosci pasciali ?

Chì cunteti di fà par parmetta incù forza a stallazioni di i nosci paisani, ghjovani o. nò chi oghji patini di un pudé campà e travvadà incu dignità in tarra soia ?

Par contu nosciu, sta tarra hè noscia è nessun ci pò pratenda.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru.

Pensu chì ghjè u Presidente di l'agenzia di l'urbanisimu.

M. Julien PAOLINI

Salute à tutti è à tutte.

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru, per a vostra dumanda à bocca.

Primu puntu, la spéculation foncière et immobilière.

On l'a souvent dénoncé, nous, les mouvements nationalistes, vous l'avez fait encore récemment avec le mouvement Core In Fronte à Sotta ; un

projet en effet spéculatif, 5 villas, 1.5 million d'euros pièce, portant à 10.000 euros le mètre carré environ. Mais ce qui se passe à Sotta se passe dans beaucoup de secteurs aujourd'hui en Corse, et il est commun malheureusement de trouver des prix du foncier à 5.000, 6.000, 7.000 ou encore 8.000 euros le m², portant un bien d'une superficie moyenne de 80 m² à 500.000, 600.000 euros, bien inaccessible pour la plupart des Corses.

Ce constat là aujourd'hui, s'impose à tous. Il s'impose en premier lieu à l'État et je vais prendre des études récentes, d'organismes étatiques :

En 2016 le Conseil général du développement durable conclut son rapport d'analyse ainsi, « la spéculation existe en Corse, la présence du logement vide une grande partie de l'année n'est pas sans poser de problèmes sur le territoire où le marché immobilier est en tension ».

En 2018 l'inspection générale des finances relève que : « le marché spéculatif existe, et pire, il a conforté une économie de rente, notamment au travers des investissements para hôteliers ».

L'ampleur de ces phénomènes a aussi été caractérisé bien sûr par les travaux de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie en partenariat avec l'Insee sur les prix de l'accès au logement ou encore sur les prix du foncier ; il y a quelques années, une étude rapportait 138 % d'augmentation sur le foncier alors qu'aujourd'hui nous sommes bien au-delà, on atteint très facilement dans beaucoup de régions de Corse, 100 /150 € le mètre carré et pas forcément dans des zones où il y a le plus de services publics et d'emplois.

Derniers chiffres sur les marchés fonciers immobiliers, environ un milliard il y a 10 ans en Corse, 1,6 milliard aujourd'hui donc, forcément une dynamique très forte ces dernières années avec un nombre de permis de construire qui est passé en 20 ans, de 2500 logements par an environ, à 5000 aujourd'hui.

C'est un marché en surchauffe ; les phénomènes pervers, vous les connaissez : artificialisation des sols, urbanisation anarchique notamment dans le périurbain, on le voit aux alentours d'Aiacciu ou de Bastia, et surtout le sentiment de dépossession que ressentent aujourd'hui les Corses.

Le constat est clair et il est partagé : qu'avons-nous essayé de faire à droit constant ? J'ai cité une seule action phare de la Collectivité de Corse, l'adoption du règlement d'aides en faveur du logement et de l'habitat. Lorsque nous avons voté ce règlement, en 2019, en mobilisant environ 9 millions d'euros par an, en 3 ans, on est passé à 20 millions d'euros par an. Cet effort-là, on

va continuer à le faire, mais on voit bien que c'est exponentiel. Si on suit cette courbe de croissance, on va passer à 30 ou 40 millions d'euros uniquement pour répondre aux besoins des bailleurs sociaux ou des communes. Ça a permis de créer 550 logements sur l'ensemble du territoire. Mais on voit bien qu'à moyen constant, ces dispositifs qui sont indispensables sont insuffisants et il va nous falloir trouver des moyens nouveaux et nous aurons l'occasion d'en débattre lors de l'examen du document d'orientations budgétaires.

Autre point, ces discussions, vous le savez, sont des questions foncières et immobilières et doivent être au centre des processus en vue de l'autonomie qui doit s'ouvrir avec l'État. C'était d'ailleurs la thématique qui était prévue en cas de reprise des discussions, ce qui montre aussi l'importance du sujet et nous espérons une reprise du dialogue.

Mais d'ores et déjà, ce que peut proposer le Conseil exécutif, c'est de mettre au débat de l'Assemblée de Corse mais aussi des instances consultatives, trois niveaux de propositions.

Premièrement, à droit constant, que peut-on faire aujourd'hui avec les moyens législatifs et réglementaires qui sont les nôtres ? Nous aurons à examiner le schéma territorial de l'habitat, avec notamment la mise en place d'offices fonciers solidaires et de bail réel solidaire. Je sais que l'Office public de l'habitat et sa présidente, Juliette Ponzevera y travaille actuellement, la commune de Petrosella a également lancé un dispositif en ce sens. Et bien sûr, nous l'accompagnerons, et je sais que c'était aussi une proposition chère à Marie-Anne Pieri,

Deuxièmement, le lancement d'opérations d'aménagement dans le cadre de partenariat public-privé, notamment avec les acteurs du BTP, pour produire du logement avec les offices publics de manière régulée, encadrée et maîtrisée,

Autre point de difficulté, on le connaît, ce sont les difficultés que rencontrent les communes pour élaborer un document d'urbanisme. Je prends l'exemple de Sotta puisque c'est celui dont on a parlé, le PLU de Sotta date de 2009, on voit donc bien que c'est un PLU qui est antérieur à l'adoption du PADDUC ; si ce PLU se met en compatibilité avec le PADDUC et les dernières évolutions législatives et réglementaires, cela permettra de réduire de manière considérable le droit à bâtir sur cette commune, l'Agence de l'Urbanisme et de l'énergie propose déjà un certain nombre de mesures d'accompagnement en direction des communes, nous allons les renforcer.

Par ailleurs, il y a le travail mené par l'Office foncier de Corse pour mettre en place un certain nombre de critères pour des opérations d'accession à

la propriété ; ces critères sont par exemple l'interdiction de revendre pendant un certain nombre d'années - 10 ans -, un accès unique aux primo accédants ou des attestations de résidents pour accéder à ces biens.

Aujourd'hui, le constat est amer. Que ce soient les lois nationales, la loi sur le littoral ou la loi montagne, elles ont été totalement inappliquées en Corse, ou bien totalement inadaptées. Je pense par exemple aux dispositifs fiscaux pour les meublés de tourisme qui n'ont fait qu'amplifier les phénomènes d'urbanisation et renforcer les dérives spéculatives.

L'autonomie nous permet de disposer d'outils législatifs et réglementaires pour lutter contre la spéculation, notamment dans le cadre de la révision du PADDUC qui doit avoir une capacité à ériger la règle, et vous savez que la révision sera engagée en 2023 complétée par une révision du volet urbanisme dès 2024.

Je rappelle enfin que l'ensemble des îles de Méditerranée, les Baléares, et la Sicile par exemple, ont un statut d'autonomie avec une compétence pleine et entière sur le volet aménagement, urbanisme et logement.

Voilà la piste que nous allons privilégier, cela existe aussi en Polynésie qui a déjà mis en place un certain nombre de dispositifs de type résident, taxe 1000 % sur les plus-values, conditions d'achat de terrain, etc.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Cunsiglièru esecutivu.

A dumanda à bocca chì vene avà, ghjè Jean-Martin MONDOLONI.

Question n° 2023/E1/005 - Processus de discussion, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

A mon tour, je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous, au nom du groupe que je représente, nos meilleurs vœux de pace è salute chî bisognu ci n'hè. À vous aussi, Monsieur le Président, je crois que vous avez besoin de toute la santé, de toute la paix qui sied à la réussite de votre fonction et on vous souhaite évidemment de faire prospérer les qualités dont la providence, votre éducation, votre parcours personnel vous ont pourvu, mais aussi de développer les qualités qui manquent à la réussite de votre fonction notamment, je cite, puisque c'est le cœur de ma question, « la concrétisation ». On pourra y voir un aveu de faiblesse si concrétisation, il doit y avoir, c'est peut-être que par défaut, jusqu'à cette heure, elle a manqué.

Mais Monsieur le Président, ce faisant, je ne viens pas vous chercher querelle, pour reprendre vos propos, ni au nom de ceux qui parleraient peu et qui agiraient beaucoup, ni au nom de ceux qui parleraient beaucoup, qui agiraient peu.

Je viens simplement ici avec la volonté d'être éclairé sur le chemin qui doit s'ouvrir entre nous, en vous disant que la concrétisation, il faut qu'on l'ait à l'esprit, elle est incompatible avec la période d'hibernation que nous traversons en ce moment. Il faut en sortir, on ne peut pas continuer à faire prospérer une espèce de bouderie généralisée et dire que les uns, les autres, nous discuterions avec je ne sais quelle officine gouvernementale. Le temps est venu de mettre tout ça sur la table.

En vous éclairant sur deux principes qui ne figuraient pas dans ma question, mais que je veux apporter aujourd'hui à votre sagacité, pour dire la volonté d'abord qui est la nôtre de participer à cet effort, pour vous rappeler et pour rappeler à l'opinion que le chemin de vos rêves à nos rêves, il ne se mesure pas en kilomètres, il se mesure parfois en centimètres et qu'il n'y a pas loin d'un consensus sur certains sujets et vous devez l'avoir à l'esprit. Vous devez avoir à l'esprit que collectivement, il y a la possibilité de participer à un effort qui transcende, qui peut transcender certaines de nos divergences. Et cette chance-là, je pense qu'à un moment donné, vous êtes en devoir, sinon de la saisir, en tout cas d'essayer de faire en sorte qu'elle devienne un levier efficace pour nos discussions, notamment les plus faciles.

Il y a, il va y avoir et vous le savez, des difficultés, des tourments. Mais moi, je ne connais, nous ne connaissons, ici les uns les autres, nul tourment, nulle difficulté qui puisse être surmonté par la persévérance, par le travail et le partage en commun de l'effort.

La deuxième chose que je souhaiterais évoquer ici, vous êtes, Monsieur le Président, de tous les présidents de l'exécutif élus depuis l'histoire de cette Collectivité, depuis ces 40 ans, le mieux élu. Cette confiance-là, elle vous appartient, elle n'appartient pas à l'opposition, cette confiance-là. Vous êtes en le seul dépositaire de cette confiance. Vous en faites ce que vous voulez. U populu, u femu in seme ò u fatte da per voi. Vous en faites ce que vous voulez de cette confiance-là.

En revanche, il y a des choses dont nous sommes collectivement dépositaires et dont vous n'êtes pas le seul dépositaire. Vous êtes dépositaire d'une histoire, l'histoire de cette Collectivité et l'histoire de celles et ceux qui ont réussi des processus. Vous êtes dépositaire de l'histoire de Jean-Paul de Rocca Serra, de Jean Baggioni, d'Ange Santini, de Camille de Rocca Serra. Vous êtes dépositaire de l'histoire de Paul Giacobbi, de Dominique Bucchini, de Jean Guy Talamoni. Vous êtes dépositaire aussi de celles et ceux qui, dans l'opposition, je pourrais citer des noms, je pense à Jean-Claude Guazzelli, je pense à Paul-Antoine Luciani, à d'autres évidemment et j'en oublie certainement. Vous êtes dépositaire de cette histoire collective. Et à ce titre-là, vous devez créer les conditions pour que ce qui a été réussi par le passé, dans ces modalités, nous puissions le retrouver aujourd'hui. Or, à ce jour, Monsieur le Président, à ce jour, à ce stade de l'hibernation, nous n'avons pas créé les conditions pour nous rencontrer et ça, ce n'est pas acceptable.

Je voudrais finir là-dessus parce qu'il y va d'un problème de dignité collective. Vi sete pigliatu una mustacciata di u ministru qui vous dit, les yeux dans les yeux, où est le projet ? Sò passati 5 mesi. Ce n'est pas votre dignité, votre orgueil qui est en question, ça, vous vous arrangez avec votre dignité et votre orgueil, c'est l'orgueil de cette maison.

Moi, je ne vais pas remonter à Paris, nous n'allons pas remonter à Paris réentendre que pendant ce temps, nous n'aurions pas agi ou que nous ne serions pas en capacité, avec cette suspicion qui court, d'agir. Vous connaissez comme moi des sujets sur lesquels on peut être prêts rapidement. Vous savez très bien que sur l'eau, sur la fiscalité dont vous venez de parler, sur les déchets peut-être, sur les routes, sur les infrastructures, en matière scolaire, nous pouvons être prêts rapidement.

Alors, je sais bien qu'il va avoir une conférence de coordination. N'inventons pas une usine à gaz qui va nous prendre, du point de vue méthodologique, encore quelques mois ? Posons les 5, 6 sujets sur lesquels nous pouvons être prêts rapidement, de sorte que si, comme j'ai cru le comprendre en tout cas dans le cadre de la concrétisation très rapidement, nous montons à Paris, nous soyons en capacité de dire « Monsieur le Ministre, il y a un processus institutionnel, on va être d'accord, pas d'accord, il y a des sujets qui pour le moment se heurtent à des principes de constitutionnalité, mais il y a des sujets sur lesquels à la fois les Corses nous attendent et où nous devons montrer, au titre de cette fierté et de cette dignité collective, que nous sommes prêts ».

Je souhaiterais savoir, Monsieur le Président, si vous partagez cette analyse dans ses principes et dans ses déclinaisons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Passu a parolla à u Presidente.

Le Président Gilles SIMEONI

Monsieur le Président de groupe, cher collègue, cher ami, vous vous êtes situé dans votre question orale à la hauteur des enjeux qui nous préoccupent toutes et tous. Je voudrais essayer de vous répondre avec la même hauteur ?

D'abord, vous dire que je ne discute avec aucune officine gouvernementale. J'ai deux types de contacts avec le Gouvernement ou les représentants de l'État.

Les premiers sont ceux que nécessitent la gestion des affaires courantes et des grands dossiers de la Corse, en application des compétences qui sont les nôtres. J'ai eu par exemple des contacts avec Monsieur Beaune, ministre des transports, pour la DSP maritime et aérienne et des réunions de travail, vous le savez, je vous en rends compte régulièrement. J'ai eu des contacts et des réunions de travail au titre de la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie avec des membres du Gouvernement, avec la CRE, avec la direction générale de l'énergie. Deux grands dossiers, on pourrait en citer d'autres. J'ai des contacts réguliers avec le préfet de Corse, représentant de l'État dans l'île, avec lequel les relations sont marquées du sceau de la loyauté et du respect réciproque. Et il en est de même de mes rapports avec le préfet de Haute-Corse avec lequel j'ai l'occasion également de travailler. Première catégorie de discussions, elles sont claires, transparentes, elles se font dans le

cadre des prérogatives qui me sont confiées par la loi et par le suffrage universel. J'en rends compte régulièrement à l'Assemblée de Corse qui a toujours, in fine, le dernier mot lorsqu'il s'agit de débattre et de délibérer.

Deuxième catégorie de contacts, ceux que j'ai au titre du processus qui a été initié en mars dernier. Ces contacts, je les ai avec une seule personne, celui qui a été désigné par le Président de la République et par le Gouvernement, la Première ministre, pour engager et mener le processus de négociation avec la Corse. Cette personne, c'est le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. Lorsque j'ai des contacts avec lui, y compris en tête à tête, je vous en informe, j'en informe l'Assemblée de Corse et j'en informe les Corses. Donc, il n'y a pas de contact avec des officines, mais je ne pense pas que c'était l'esprit de votre question.

Depuis notre dernière session, j'ai eu des contacts avec Gérald Darmanin et je lui ai dit, plus exactement, je lui ai redit ce que nous avons eu l'occasion de dire ensemble, mais en ajoutant dans ces éléments, ceux tirés de l'actualité.

Alors très brièvement, vous dire que depuis décembre 2015, j'ai, nous avons cherché en permanence à enraciner la paix civile, à ouvrir le chemin du dialogue et à construire une solution politique.

Vous me dites, je vous en remercie, « vous êtes le président le mieux élu, il vous appartient de dire ce que vous voulez faire du mandat qui vous a été confié ». Ce que je souhaite en faire avec vous, je l'ai dit et je le répète aujourd'hui, puisque vous m'interrogez, je dois vous répondre.

Moi, à la place qui est la mienne, avec les convictions qui sont les miennes, avec les charges qu'impose la fonction que les Corses ont souhaité me confier, j'ai deux objectifs qui sont indissociables, vous le savez. Le premier, c'est de m'inscrire avec une fidélité irréductible dans le fil historique du combat qui a été mené par des générations de femmes et d'hommes pour que ce peuple, notre peuple puisse être reconnu dans son existence, dans ses droits et que les femmes et les hommes d'aujourd'hui et de demain, puissent vivre dans une société apaisée, libre et démocratique. C'est la raison d'être de mon engagement.

La deuxième raison d'être, le deuxième volet indissociable, c'est que je pense que cette Corse-là, il faut que nous la construisions ensemble. J'ai mené avec d'autres femmes et d'autres hommes et des milliers de femmes et d'hommes, une démarche qui s'appelle « Fà populu in seme » ; elle s'appelait avant « Per a Corsica ». C'est toujours le même fil.

Donc, y compris si aujourd'hui nous avons une majorité absolue, on ne change pas un pays à travers l'exercice mécanique d'une majorité absolue. On change un pays et on fait face aux échéances que nous impose l'histoire en recherchant les convergences les plus larges possibles, d'abord avec sa famille politique, c'est normal, et ensuite avec toutes les femmes et les hommes, quelles que soient leurs idées, y compris lorsqu'elles sont apparemment plus ou moins éloignées des nôtres, avec lesquels nous sommes d'accord sur l'essentiel.

Voilà ce que je souhaite faire avec vous.

Alors ce que j'ai dit à Gérald Darmanin, c'est clair. Vous me dites que nous sommes en état d'hibernation. Non, on n'est pas en état d'hibernation. On est dans une phase qui est une phase d'incertitude majeure, de risques extrêmes, mais pas de notre fait. On ne peut pas accepter le procès en attentisme de notre part. Nous avons été des partenaires loyaux, engagés, confirmés à plusieurs reprises de façon chaque fois plus massive par le suffrage universel dans notre mandat, dans nos objectifs. Nous avons enraciné la paix, nous la défendons, nous disons avec force qu'il ne peut pas y avoir d'autres chemins que la démocratie et nous disons à l'État « ouvrez la discussion ».

Ce que j'ai dit à Gérald Darmanin, c'est que premièrement, il y a un contexte judiciaire et politique qu'il appartient à l'État d'éclaircir. Ce sont pour nous des conditions sine qua non et ce sont, vous le savez, quelle que soit notre volonté d'avancer le plus vite possible, ce sont des conditions sine qua non pour que la confiance revienne et au-delà de la confiance qui est indispensable, pour que nous ayons la certitude de vouloir tourner ensemble, nous, nous l'avons, nous ici, dans cette Assemblée, nous voulons la tourner la page des conflits et des drames.

Il faut que l'État le dise et l'assume et ça passe par la vérité et la justice pour Yvan Colonna, ça passe par l'application du droit pour Alain Ferrandi et pour Pierre Alessandri, ça passe par des gestes sur les prisonniers ou anciens prisonniers politiques qui ne peuvent pas être traités, et le ministre en a convenu, comme des terroristes islamistes à travers le Fijait, ça passe par l'intégration dans la discussion à un moment ou à un autre la gestion d'amende ou de dommages et intérêts qui pèsent quelques millions d'euros, mais qui fragilisent des familles entières.

Ce que j'ai dit également au ministre, très clairement, et je l'ai dit publiquement, c'est qu'on ne peut pas d'un côté, construire un processus politique et, de l'autre, vivre au rythme de la logique de conflit qui s'alimente. Pendant 7 ans, il n'y a pas eu un attentat. Pendant 7 ans, il n'y a pas eu un attentat !

Aujourd'hui, de ci, de là, il y a des destructions, des incendies, c'est parce qu'on a redonné un espace à cette façon d'agir, qui signifie aussi un recul de l'espérance démocratique.

L'État doit créer les conditions. On ne peut pas se lever tous les matins en se disant qu'il y aura peut-être une rafle contre des jeunes parce qu'ils ont participé à une manifestation. On ne peut pas supporter, y compris s'il y a des désaccords au sein de de la famille politique nationaliste, de voir des responsables politiques d'une organisation publique être interpellés, gardés à vue, incarcérés, il faut qu'on sorte de cette logique-là. C'est ce que j'ai dit. Et ce que j'ai dit aussi, au-delà de ça, nous avons dit clairement où nous voulions aller et le peuple nous a donné mandat d'aller notamment vers un statut d'autonomie, Jean-Martin.

Ce que j'ai dit à Gérard Darmanin, et vous avez convoqué l'histoire et vous avez bien fait de le faire, c'est que nous attendons des actes et des paroles. Les actes et les paroles sont clairs.

Hier, il y avait un film projeté à l'initiative de la Présidente de l'Assemblée de Corse, vous avez évoqué les présidents et nos collègues vivants ou disparus, et ce poids politique et humain, cet héritage-là, c'est notre héritage indivis et je suis fier d'en assumer la charge avec vous toutes et vous tous.

Mais lorsqu'on retourne en arrière, dans ce film, à une époque où les nationalistes ne pesaient rien électoralement ; on a eu François Mitterrand, qui est venu en Corse et qui a dit, "soyez-vous vous-mêmes, il y a un peuple, il y a des élections, il y a des compétences", c'était ses mots.

Il y avait en 1988-1989 un Pierre Joxe qui a dit : "il existe un peuple corse, composante du peuple français" et qui l'a inscrit dans la loi.

Il y a eu en 1998 un Jospin qui a dit au pupitre de l'Assemblée nationale : « j'accepte de recevoir dès la semaine prochaine à Matignon tous les élus de la Corse », y compris ceux qui à l'époque soutenaient la violence politique clandestine qui était omniprésente pour construire ensemble une solution politique, dans un processus qui a duré, je vous le rappelle quand même, 24 mois.

Ce que j'attends aujourd'hui de Gérard DARMANIN, c'est qu'au nom du Gouvernement, au nom du Président de la République et au nom de l'État, il mette publiquement la barre politique à ce niveau-là.

Nous n'allons pas monter à Paris uniquement pour discuter de points techniques, même si nous sommes prêts au plan technique. Nous irons à Paris dans le cadre d'un processus politique qui a vocation à apporter une solution politique à un conflit qui dure depuis des décennies et qui est fondamentalement un conflit politique, même s'il a des dimensions économiques, sociales, culturelles, sociétales extrêmement prégnantes.

Alors, je termine.

A la question « où est le projet ? », Jean-Martin, Gérald DARMANIN n'est pas dans le rôle d'un examinateur qui doit distribuer des bons ou des mauvais points à un projet qui demanderait à recueillir l'unanimité de l'Assemblée de Corse.

Ce que je demande clairement, on en a fait la démonstration à travers la réponse tout à l'heure à Marie-Anne PIERI, c'est un statut d'autonomie. Nous avons été mandatés pour le défendre ; les autres nationalistes en acceptent le principe. Pour un statut d'autonomie, il faut une révision constitutionnelle ; on ne va pas participer à un processus si on n'a pas un certain nombre de garanties.

Y aura-t-il une révision constitutionnelle ? Je pense que le gouvernement doit le dire. Il l'a dit devant des députés, il doit le dire clairement devant l'opinion publique, y compris l'opinion publique corse. Si cette révision conditionnelle a lieu, elle doit concerner la Corse, il faut le dire. Et si elle a lieu, elle aura lieu en 2024, parce que c'est la seule fenêtre de tir. Cela veut dire qu'avant la fin de l'année 2023, nous devons avoir trouvé les voies et moyens d'une solution politique globale.

Je termine en disant, les gestes sont attendus, on demande juste la justice, on ne demande pas des choses extraordinaires. On demande la logique d'apaisement et il appartient à chacun de la créer, ici et à Paris. Et puis ensuite nous allons travailler.

Vous me dites « on vous attend », je pourrais vous faire remarquer avec quelque malice que, y compris sur des dossiers importants, conférence sociale ou DSP, etc., je vous ai proposé que nous travaillions ensemble, nous ne l'avons pas fait, mais écartons ça.

Tout à l'heure, je voulais vous le proposer dans le cadre de mon discours, mais puisque vous me posez la question orale... Tout à l'heure, je voulais vous proposer une méthode ; je vais vous proposer une méthode. Il me semble que le faire, c'est d'abord le faire dans le cadre de l'instance que nous avons créée.

La méthode est claire : nous, on sait où on veut aller d'un point de vue de la révision constitutionnelle. L'autonomie, pour nous, c'est le transfert d'un pouvoir de nature législative qui est encadré uniquement par le juge qui vérifie la constitutionnalité des textes qui seront votés dans un certain nombre de domaines de compétences pour la Corse. Ça, c'est la première chose.

Ensuite, il y a l'équation budgétaire et fiscale, et troisièmement, il y a les priorités qui sont les nôtres.

Sur tous ces points, je vous propose que nous travaillions ensemble, tous les élus, et je vais proposer une méthode qui nous permettra également à un autre niveau d'impliquer l'ensemble des forces vives, parce que nous avons besoin de leur concours et de leur implication. Et ne doutez pas, si votre volonté est d'aboutir, la nôtre est identique, faisons-le ! Si nous le faisons, nous allons réussir, et nous n'avons pas d'autres choix, ni options que celles de la réussite.

Je vous remercie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Nous attendons avec gourmandise, M. le Président, votre discours de la méthode.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

A dumanda à bocca chì hà da esse fatta, hè quella di Jean-Jacques LUCCHINI, per « Fà populu insemi ».

Question orale N° 2023/E1/014 – Avenir du site de Paddaghju, posée par Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Fà populu in seme » :

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le site archéologique de Paddaghju, classé au titre des monuments historiques en 1974, est reconnu comme étant l'alignement mégalithique le plus important de Méditerranée, comprenant notamment 3 statues-menhirs et 258 monolithes.

Situé sur la commune de Sartè, hameau de Tizzà, à proximité des sites des alignements mégalithiques d'I Stantari, de Renaghju et du dolmen de Funtanaccia, il s'agit d'une véritable richesse patrimoniale et culturelle pour la microrégion, mais aussi pour l'ensemble de l'île.

Dès notre arrivée aux responsabilités, notre Collectivité s'est positionnée pour faire l'acquisition du site : la totalité de la propriété, dont la parcelle comprenant les mégalithes, étant actuellement de propriété privée (en indivision entre trois héritiers).

Vous vous êtes déjà exprimé de façon détaillée au sein de cet hémicycle pour affirmer la volonté forte du Conseil exécutif de Corse et de la majorité territoriale de voir ce site exceptionnel intégrer le domaine public di a Cullettività di Corsica, institution garante des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse.

Dans le même temps, l'annonce du positionnement d'un possible acheteur privé nous a collectivement inquiétés, puisque l'une des volontés fortes de notre majorité est de voir le site de Paddaghju protégé et valorisé dans le cadre d'un projet culturel ambitieux, et préservé de toute logique spéculative.

Nous avons également lu dans la presse que le vendeur estimait ne pas avoir reçu de « proposition décente et de réponse constructive » de la part di a Cullettività di Corsica.

Ainsi, Monsieur le Président, pouvez-vous nous éclairer sur les propositions faites par la Cullettività di Corsica aux propriétaires, mais également sur la situation actuelle des discussions entre notre Collectivité, la Préfecture, la SAFER, la DRAC et les vendeurs et sur les perspectives qui

s'offrent à nous pour garantir que le site de Paddaghju rejoigne le patrimoine de la Corse ?

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè u Presidente chì hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous remercie de cette question qui me donne l'occasion de revenir sur le projet d'acquisition du site de Pallaghju.

Je ne vais pas redonner l'ensemble de la chronologie du dossier.

Nous avons un site qui s'étend actuellement sur 5 000 m² environ, avec une possible extension du périmètre, puisque des fouilles sont en cours, et cette parcelle de 5 000 m² s'intègre dans un ensemble foncier beaucoup plus vaste d'environ 130 hectares de terres agricoles qui appartiennent à une indivision. Cette indivision souhaite aujourd'hui vendre l'ensemble de cette propriété foncière et la Collectivité de Corse, depuis 2016, s'est positionnée pour tenter de trouver un point d'équilibre dans le cadre d'une procédure amiable qui satisfasse le vendeur et qui soit conforme au juste prix, étant précisé que le contrôle de légalité a vocation à s'exercer et que tout prix excessif pourrait être considéré au plan civil et au plan pénal comme fautif et de nature à engager notre responsabilité.

Quel est le dernier état de la discussion, pour être simple ?

Nous n'avons pas trouvé de points d'accord et le vendeur a entrepris de vendre à deux sociétés civiles immobilières en début d'année 2022, l'année dernière, les 2 parcelles qui constituent l'unité immobilière, celle de 52 hectares où se situent les 5 000 m² avec le site à un prix de 3,3 M€ et celle de 75 hectares totalement agricoles, mais avec 2 édifices anciens éventuellement susceptibles d'être réhabilités au prix de 675 000 €, donc un peu plus de 4 M€.

J'ai averti les vendeurs que la Collectivité de Corse restait intéressée, que nous n'avions pas réussi à trouver un point d'équilibre sur le prix et que je souhaitais reprendre les discussions, mais qu'en tout état de cause, nous ne pouvions pas laisser vendre à un tiers privé, et que nous utiliserions les moyens qui nous sont conférés par la loi pour empêcher cette vente.

Il y a 2 moyens :

- Le premier moyen, c'est le droit de préemption de la SAFER,
- Le deuxième moyen, c'est une procédure d'expropriation puisque nous avons la possibilité d'exproprier les 5 000 m² et l'ensemble de l'emprise foncière nécessaire à l'exploitation des 5 000 m² dans le cadre de l'exploitation d'un site archéologique.

J'ai prévenu les vendeurs, la SAFER a préempté et, avec l'accord des commissaires du gouvernement, elle a fixé le prix des parcelles à 260 000 € sur les 52 hectares qui supportent les 5 000 m² du site archéologique et à 377 000 € pour la parcelle de 75 hectares où il y a deux maisons en ruine. Donc, de ce côté-là, les choses sont claires. Le vendeur a retiré la vente, bien sûr, et il est revenu vers nous en disant « moi, je vous propose de vendre à 4 M€ ou à 3,5 M€ », ou, la dernière proposition, c'était 2,8 M€ pour une superficie de 1,5 hectares, c'est-à-dire les 5 000 m² + 1 hectare.

Nous sommes allés en réunion en préfecture, avec le DRAC, avec le préfet, avec les vendeurs, et j'étais moi-même avec les services de la Collectivité, et j'ai dit au préfet de Corse : « à quel prix pouvons-nous aller ? » Puisque ce qui pose question aujourd'hui, c'est l'évaluation vénale, la valeur immobilière du site. Les parcelles sont au prix du terrain agricole. J'ai pris un avis auprès du professeur Guilaine, qui nous a fait savoir qu'il s'agissait d'un site exceptionnel.

Je ne peux pas donner les comparaisons qui ont été fournies par le préfet sur des sites mégalithiques équivalents ou similaires, c'est un prix de 0,20 €/m², là où l'offre des consorts Olivieri est d'environ 186 €/m². Si on compare avec les sites de Cauria, etc., on est dans un rapport de 1 à 10 sur le prix qu'a payé la Collectivité. Entre ce qu'on a payé pour des sites, sans doute un peu moins exceptionnels mais quand même exceptionnels, tels que Cauria, on est 10 fois moins cher que le prix demandé par les consorts Olivieri.

Donc, à ce stade-là, je ne peux pas unilatéralement prendre la décision de dire « je vais payer », parce qu'il y a quand même des règles ! Il y a des règles qui sont impératives.

Je comprends les indivisaires qui veulent valoriser leur bien, c'est un patrimoine extraordinaire, il faut qu'il revienne dans le patrimoine public.

Je vous indique que le projet de Pallaghju a vocation à s'intégrer dans une mise en valeur archéologique et ça fait aussi écho à la réponse que donnera tout à l'heure Antonia LUCIANI sur la volonté d'aller vers un service d'archéologie préventive, si cela est possible, au sein de la Collectivité de Corse.

L'Extrême-Sud est une terre extraordinaire, il y a Aleria d'un côté, mais il y a l'Extrême Sud avec les sites de Pallaghju et Cauria juste à côté, et le musée de Sartè. Il y a donc un sens à faire un parcours archéologique et une valorisation archéologique, sans parler de Cuccuruzzu, etc.

Donc nous, nous avons ce projet, nous avons des aménagements à faire.

Alors, le préfet précédent me disait : « faites-nous une projection de ce que vous pourriez dégager comme recettes ». Je ne peux pas subordonner un prix d'acquisition d'un bien immatériel archéologique à une exploitation commerciale !

La Collectivité de Corse n'a pas vocation à construire un restaurant ou un hôtel autour du site, ce n'est pas comme ça que s'évaluent les choses. Si demain nous faisons un parcours archéologique d'une qualité exceptionnelle, sans pareille en Méditerranée, il aura vocation à irriguer l'activité économique et sociale du territoire, mais l'activité privée, ce n'est pas nous, et nous n'allons pas nous muer en hôtelier ou en restaurateur.

Le projet, on l'a ! Il va falloir faire des aménagements, ça coûterait 1,5 voire 2 M€. On a vu ce qu'on a fait à Cuccuruzzu. Il y aura des frais de fonctionnement, on ne gagnera pas d'argent et la vocation n'est pas de gagner de l'argent à travers la mise en valeur d'un site archéologique.

J'ai demandé aussi d'engager une procédure de classement au patrimoine mondial de l'Unesco, en s'inspirant de ce qui est fait en Sardaigne dans le domaine archéologique.

Donc, voilà où nous en sommes.

Donc, aujourd'hui, ce que je vous dis à vous, élus de la Corse, ce que je dis aux Corses et ce que je dis aux propriétaires co-indivisaires, c'est que moi, je ne souhaite pas aller vers une procédure d'expropriation.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de fixer une base objective sur la valeur du bien archéologique. Donc, à un moment donné, soit on trouve un prix qui est validé, y compris à dire d'experts scientifiques, validé par les services de l'État, entérinés et qui convienne aux parties, soit on ira vers une expropriation. On ira vers une expropriation avec un projet d'ensemble qui conduira à exproprier quelques hectares ou dizaines d'hectares pour faire un parking, pour faire une route d'accès, pour faire une installation de mise en valeur du site archéologique, et le reste de la parcelle sera de la parcelle agricole.

Quel que soit l'acquéreur intéressé, la SAFER continuera de jouer son rôle et le terrain ne sera pas vendu plus cher que le prix du terrain agricole. Et si j'accepte de le faire de façon directe ou indirecte, ça veut dire que la Collectivité de Corse paye un prix de terrain agricole au prix d'un terrain potentiellement spéculatif.

Moi, je veux payer ce qu'il y a à payer pour faire l'acquisition du bien archéologique, c'est indispensable. Je veux le faire dans des conditions juridiques sécurisées et je veux le faire par voie amiable, parce que je préfère la voie amiable que la voie de la contrainte et de l'expropriation.

Voilà ce que j'ai dit aux consorts Olivieri et ce que je vous dis, et cela fais 6 ans que nous travaillions de façon régulière sur ces questions-là, en mettant aussi autour de la table le DRAC (Directeur régional des affaires culturelles) et le préfet qui est également en charge du contrôle de légalité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, a dumanda à bocca avà hà da esse fatta da « Avanzemu ».

Ghjè Jean-Christophe ANGELINI chì l'hà da fà.

Question orale N° 2023/E1/012 - Situation des buralistes, posée par le groupe « Avanzemu »

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziu, Sgiò Presidente.

Il me sera permis également, au seuil de ce propos, de m'associer aux vœux qui ont été exprimés par les orateurs précédents et donc, au nom du groupe « Avanzemu » et en mon nom propre, bien sûr, a Pace è a salute, ainsi bien sûr qu'à l'ensemble de vos familles et proches.

Sur ce dossier donc, notre groupe a voulu ouvrir un débat, Monsieur le Président du Conseil exécutif, sur la question donc de la normalisation qui est à l'œuvre dans le domaine du tabac.

Le 1^{er} mars prochain, le prix du paquet de cigarettes augmentera partout en France. Spécificité locale, le prix, en Corse, sera soumis à une double hausse due à la mise en place progressive de l'alignement des prix entre la France et la Corse afin de mettre un terme à l'avantage fiscal toujours en vigueur

sur l'île. À cela vient s'ajouter la fin du point de marge supplémentaire dont bénéficiaient les buralistes insulaires, que nous saluons.

Si la question du tabac est toujours abordée de façon prudente et bien légitimement par la classe politique en raison des enjeux majeurs de santé publique, il convient toutefois de rappeler que, depuis février 2018, le ministère de l'Action et des Comptes Publics et la Confédération Nationale des Buralistes ont conjointement mis en place un plan visant à accompagner la transition du métier de buraliste. L'objectif étant de permettre à ces derniers de vendre des services diversifiés d'utilité locale : paiement de proximité en lien avec la DGFIP, relais colis, Poste, etc.

Sur les 215 buralistes recensés sur l'île, près de 40 % sont déjà inscrits dans cette démarche visant à faire évoluer les habitudes de consommation de leurs clients et cassant ainsi la démarche d'aller au bureau de tabac pour n'y acheter que des cigarettes.

Cette double hausse, et la fin du point de marge supplémentaire, viendrait ainsi mettre à mal cette stratégie, mais surtout déstabiliser économiquement l'ensemble d'une filière.

Rappelons ainsi que la dernière usine de fabrication de tabac de France se trouve à Furiani et répond à 70 % de la demande locale. Elle alimente aussi, pour partie, les marchés français et étrangers. En outre, nous pouvons constater, chaque année, lors de l'examen de notre budget, et on le verra encore tout à l'heure, que la part des taxes sur le tabac qui sont reversées représentent une part non-négligeable des recettes de notre collectivité.

Au total, cette filière représente plus d'un millier d'emplois à temps plein sur l'île et, au-delà, c'est tout un écosystème et un maillage territorial qui est assuré par les buralistes insulaires.

Bien souvent, dans le rural, ils représentent l'unique bouffée d'oxygène d'un territoire, en assurant également le dépôt de pain, les activités de parapharmacie, etc.

Dans cette situation qui risque de nous mettre toutes et tous, et eux particulièrement, en difficulté, nous ne pouvons collectivement rester indifférents, tout en rappelant évidemment que les responsables publics que nous sommes devons renforcer les politiques de prévention et de gestion des addictions auprès des plus jeunes consommateurs notamment.

Paul-André COLOMBANI, député de la seconde circonscription de la Corse-du-Sud, s'est saisi du problème au Palais Bourbon et a déposé une question écrite, ainsi que plusieurs amendements visant à lisser de façon progressive la hausse des prix. Pour l'heure, le Gouvernement n'entend pas geler la hausse des prix qui serait, de son point de vue, contraire au droit européen.

Nous souhaiterions donc savoir, Monsieur le Président, en n'opposant pas santé publique et cette question, même si nous savons le point d'équilibre délicat, ce que la Collectivité de Corse pourrait et entend mettre en œuvre pour accompagner cette filière économique insulaire aujourd'hui en phase de transition ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Ghjè Alex VINCIGUERRA, u Presidente di l'ADEC chì hà da risponde.

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

Au-delà de la très préoccupante situation des buralistes, votre question est importante car elle pose le problème de l'accompagnement des transitions : transition liée au péril sanitaire, vous l'avez dit, pour les buralistes ; transition vers la rénovation énergétique dans le BTP ; transition vers une énergie non-carbonée dans les transports sont autant de défis qui éprouvent très brutalement nos capacités d'intervention, et donc ces problématiques de transition nécessitent que notre Assemblée fasse preuve de réalisme et d'anticipation.

Le réalisme, c'est être convaincu de l'absolue nécessité que constitue la protection de la santé publique par la lutte contre le tabagisme. Il convient de rappeler que si le tabagisme est responsable de plus de 75 000 décès chaque année en France, notre île n'est hélas pas épargnée par son funeste bilan. Selon l'Observatoire Santé publique France, on dénombre en effet 600 décès chaque année en Corse liés à la consommation de tabac. D'ailleurs, le tabacologue addictologue Christian Saint relevait en 2021 que notre île est malheureusement le territoire où l'on fume le plus.

L'anticipation, c'est être convaincue au vu de nos faiblesses économiques, qu'il est indispensable d'accompagner ces 215 buralistes recensés sur l'île qui, ne l'oublions pas, vous l'avez rappelé, emploient plus d'un millier de salariés. Ce sont des commerçants indépendants, ouverts en moyenne 6 jours sur 7 et 13h par jour, qui assurent très souvent dans les quartiers et les villages, le lien social avec les 50.000 Corses qui côtoient chaque jour leurs établissements.

Votre question est aussi l'occasion de rappeler devant notre Assemblée le cadre du régime fiscal applicable à la commercialisation du tabac en Corse ; rappelons que la taxe tabac représente en 2022 environ 14 % des recettes fiscales. Mais si la fiscalité et les prix de vente du tabac étaient jusqu'à présent sensiblement moins élevés dans notre île que ceux applicable en France continentale, la loi de finances de 2020 a amorcé un processus d'harmonisation par le biais d'un rapprochement progressif de la fiscalité et des prix entre la Corse et le continent.

De plus, second effet, un projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 prévoit des hausses de certains composants des droits d'accises sur les produits du tabac, donc une baisse de taux de marge au 1^{er} mars 2023 en France continentale et en Corse. La mise en œuvre de l'ensemble de ce corpus législatif va occasionner mécaniquement, dès le 1^{er} mars, une hausse non négligeable du paquet de cigarettes, particulièrement perceptible dans les débits de tabac de notre île.

Aussi, comment allons-nous accompagner cette transition ?

Devant la fin de non-recevoir du gouvernement, que vous avez citée, il nous semble néanmoins utile de sensibiliser à nouveau le ministre des comptes publics quant à l'opportunité de lisser les effets de la politique de convergence sans en remettre en cause les objectifs.

Nous proposerons au ministre des mesures susceptibles d'atténuer ces effets dévastateurs, à savoir deux mesures pour 6 mois supplémentaires : le maintien du taux de commission à 10,125 %, ce qui permettrait de passer l'été de façon intelligente et, 2^{ème} mesure, le rajout de 2 années supplémentaires dans le lissage de la différence de fiscalité entre la Corse et le continent.

Ces deux mesures contribueraient à une transition acceptable de ce modèle économiquement menacé. Mais sans attendre cette réponse, nous nous sommes déjà préoccupés de la situation des buralistes, en lien avec les Chambres de commerce de Corse, puisque nous nous efforçons de soutenir l'adaptation de l'offre commerciale en les aidant à mobiliser le fonds de

transition créé au niveau national ; et aujourd'hui, 40 % des buralistes environ l'ont mobilisé.

Autre chose, nous avons lancé un appel à projets destiné aux petits commerces et à l'artisanat qui s'appelle « CRESCE », qui fonctionne bien, cofinancé par l'État et qui aujourd'hui est ouvert aussi aux buralistes.

Et enfin, nous avons toute une palette, vous le savez bien, d'outils financiers, dont des prêts à taux zéro auxquels les buralistes peuvent souscrire et qui leur permettent d'accompagner leur transition ; transition inéluctable.

Soyez donc assuré, Monsieur le Conseiller, que nous poursuivrons tout au long de la mandature en cours, nos efforts pour soutenir en particulier les buralistes, mais de façon plus générale, tous les secteurs impactés par les transitions économiques de notre temps.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI remplace la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

La question suivante est posée par Véronique PIETRI, au nom du groupe « Core in Fronte ». Vous avez la parole, Chère collègue.

Question orale N° 2023/E1/008 déposée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte » : calendrier scolaire.

Mme Véronique PIETRI

A ringrazià vi.

Cari cullegghi,

Vuleria anch'eu prigà vi a salute è a pace à tutti, è parlà vi dunque di issu sugettu chì riveni tutti l'anni.

Madama a Cunsiglieri esecutiva in carica di l'educazioni,

Lors de la session de juin nous avons débattu du calendrier scolaire. La réflexion à mener sur ce sujet n'est pas un simple choix de dates ou de vacances à étaler dans l'année.

S'il doit avant tout respecter le rythme de l'enfant, ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui, ce calendrier revêt un caractère politique car sa mise en place correspond à un véritable choix de société.

Nous allons recevoir en février, comme tous les ans, une proposition du Rectorat.

Nous ne pouvons pas rester sans réaction à la réception de ce calendrier en se contentant d'attendre le mois de juin pour l'enregistrer au sein de notre assemblée, comme cela se fait depuis plusieurs années. Notre assemblée ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement.

Même si l'État ne daigne nous accorder que quelques maigres variables d'ajustement et très peu de compétences en ce domaine, nous devons être une force de proposition et ne pas hésiter à exposer notre propre vision de notre société.

Il est impératif, dans la perspective d'une future autonomie, d'élaborer un calendrier scolaire qui tienne compte des réalités sociétales, culturelles, historiques, économiques, mais aussi climatiques de la Corse, qui ne peuvent s'ajuster aux réalités d'une quelconque région française, ni correspondre à la volonté d'uniformisation de la France.

Aveti po essa cuminciàtu à travaghjà annant'à su prugettu in cuuperazioni incù u ritturatu, ma ci pari impurtantissimu di riflettà ci prima quì, tutti inseme, è di prisintà lu dopu à u ritturatu.

Ùn hè micca à a Cullitività di Corsica di addattà si à a scelta di l'Educazioni naziunali francesa ma à l'Educazioni naziunali francesa d'addattà si à a nostra manera di veda u funziunamentu di a nostra sucietà è dunqua di u nostru sistema sculari.

Madama a cunsigliera esecutiva à chi ne semi ?

Aveti dicisu di parlà ni prima incù u ritturatu è di tenaci à capu dopu o pinseti d'addunici prestu pà rifletta à un prugettu solidu pà l'avvena di a nostra scola, di nostra giuventù è di a nostra sucietà ?

Spiremu chè vo aveti sceltu a siconda suluzioni.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. A parolla hè à a cunsigliera esecutiva.

Mme Antonia LUCIANI

A ringrazià vi.

Je tenais également à vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année, Pace è salute à tutte è a tutti !

Madama a Cunsigliera, vi ringraziu pè a vostra dumanda.

Je vais rappeler brièvement le cadre réglementaire, même si vous avez déjà esquissé effectivement les contraintes qui sont les nôtres et les limites dans lesquelles s'établissent les possibilités pour la Collectivité de Corse de s'impliquer dans ce dossier.

Vous savez qu'à l'heure actuelle le calendrier scolaire triennal est établi par le Rectorat et que le code de l'éducation permet un aménagement du temps scolaire, avec des dispositions particulières aux académies de Corse, d'Outremer et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce pouvoir décisionnel d'adaptation du calendrier scolaire national appartient donc au Recteur, qui le fixe par arrêté pour une période de 3 années et qui peut tenir compte, ou pas, des caractères particuliers.

La Collectivité de Corse, elle, ne dispose pour sa part que d'un pouvoir consultatif et l'Assemblée de Corse est saisie d'un projet par le Recteur, pour avis, au même titre que le Conseil de l'éducation nationale dans l'académie, auquel la Collectivité de Corse ne participe pas.

Le pouvoir d'adaptation est très encadré. Vous savez que les changements ne peuvent excéder 3 jours consécutifs, ni réduire à moins de 8 jours la durée des périodes de vacances scolaires.

Vous le savez également, notre Assemblée a signifié par plusieurs délibérations, depuis de nombreuses années, et c'était le cas à nouveau en juin dernier, sa volonté de pouvoir établir son propre calendrier triennal véritablement adapté à l'ensemble des spécificités de la Corse et que la compétence fasse l'objet d'un transfert à la Collectivité de Corse.

Même si, au fil des délibérations successives de l'Assemblée, certains aménagements ont été pris en compte, comme certaines dates de fêtes religieuses, historiques ou manifestations culturelles, la situation - je partage le constat - reste plus qu'insatisfaisante.

Pour le Conseil exécutif, la compétence d'élaboration du calendrier scolaire doit faire l'objet d'un transfert à la Collectivité de Corse et cette demande sera formulée explicitement dans le cadre des discussions ouvertes avec l'État sur l'évolution institutionnelle de la Corse.

Cette demande irait d'ailleurs dans le sens d'un renforcement du bloc de compétences cohérent détenu par la Collectivité en matière d'éducation depuis la loi de 2002 et elle s'inscrirait dans le droit fil de la délibération de l'Assemblée demandant un cadre normatif spécifique pour l'enseignement en Corse.

Je tiens à vous informer, que le Recteur de l'académie, à travers un courrier en date du 9 décembre, nous a transmis une proposition de calendrier triennal pour les années 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026. Et dans la continuité de l'engagement pris en juin dernier pour intégrer l'Assemblée à nos travaux, je vous proposerai une réunion dans les prochains jours qui aura 2 objectifs principaux : tout d'abord, faire des propositions alternatives à droit constant, notamment une chose qui nous semble prioritaire, le recul de la rentrée de septembre qui permettrait d'éviter les plus fortes chaleurs impactant la qualité du travail, en tout cas, ce sont les remontées principales que nous avons ; mais également travailler à notre propre calendrier scolaire qui tienne compte

des réalités, comme vous l'avez dit, sociétales, culturelles, historiques, économiques et climatiques de la Corse, et qui nous permettra également de repenser l'ensemble des rythmes scolaires.

J'associerai également à cette démarche, des représentants des personnels enseignants et des syndicats de parents d'élèves afin d'échanger et de recueillir leurs avis pour que notre proposition soit partagée.

Vous l'avez compris, nous travaillerons sur ce dossier afin que le calendrier scolaire soit le reflet de nos spécificités et qu'il permette également des conditions de travail plus favorables pour l'ensemble des étudiants et des équipes administratives et pédagogiques.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Allora avà ci hè una dumanda à bocca nant'à l'Isula di la Pietra, di l'Isula Rossa. Ma ci sò duie dumande à bocca nant'à su sugettu.

Pensu che no femu e duie dumande è ùn ci hè ch'una sola risposta ?
Di sicuru.

A prima, normalamente, hè quella di « Un soffiu novu », Annette
PIERI.

Question orale N° 2023/E1/001 déposée par M. Pierre GUIDONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : projet d'aménagement des îles de la Pietra.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Vous le savez, la dernière mouture du projet d'aménagement des îles de la Pietra soulève l'incompréhension des habitants de l'Ile-Rousse, tant sur la forme que sur le fond.

Sur cet espace, il y a aujourd'hui un parking de 200 places, certes un peu anarchique, tout le monde le reconnaît et il est vrai que le site nécessite effectivement un aménagement de qualité.

Le projet initial du Conservatoire du Littoral comprenait, outre une promenade paysagère, une aire de stationnement de 58 places. Il a été validé par les autorités compétentes à l'issue d'un travail de concertation avec les riverains et les commerçants. C'était le point d'équilibre qui contentait tout le monde.

Pour une raison inconnue, la municipalité, dirigée par notre collègue Angèle BASTIANI, qui j'imagine ne pourra pas répondre pour le compte de l'exécutif du fait d'un problème de déontologie, a demandé une modification consistant à supprimer les places de parking, et cela sans aucune concertation.

Pour couronner le tout, les travaux devraient commencer en février et se terminer en décembre, près d'un an sans accès possible aux îles, crucifiant les commerçants pour la saison estivale qui s'avère d'ores-et-déjà sinistrée.

Sur la forme, on ne peut que regretter l'absence de concertation sur la deuxième version, alors que le Conservatoire du littoral avait pris le temps et la peine de discuter avec riverains et habitants. Monsieur le Président, le dialogue est toujours le bon chemin.

Je souhaiterais savoir pourquoi la Collectivité n'a pas assisté à la réunion organisée par l'UMIH à ce sujet et qui conviait les riverains, la CCI, la commune et la CDC ?

Certes, je sais bien que ce n'est pas de la compétence de la région, mais aujourd'hui, dans cet hémicycle, souvent, nous parlons de choses dont nous n'avons pas la compétence. Il n'y a plus de départements, l'intercommunalité est

pour partie prenante de par la position de la commune qui en est membre, il ne restait plus que l'échelon régional.

Vous pourriez me dire, Monsieur le Président, qu'effectivement, ce n'est pas de la compétence de la région, mais il faut trouver un chemin, un chemin dans cette problématique.

Le Conservatoire du littoral est pressé d'un point de vue financier car les travaux doivent commencer début février et surtout les fonds qu'a le Conservatoire sont liés à France Relance, et pour ne pas perdre justement le côté financier, les travaux doivent commencer en février.

Donc, il n'est pas encore trop tard, Monsieur le Président, d'avoir une concertation avec tout le monde.

Monsieur le Président, je n'ose imaginer que vous n'avez pas un avis sur le fond de ce dossier, donc je vous demande publiquement quelle est votre position ?

Aussi, envisagez-vous d'organiser en urgence un espace de concertation ?

Je pense, pour ma part, que tout doit arriver à une solution. Il y a un aménagement paysager certes, mais il ne faut pas d'un autre côté crucifier des commerçants qui ont un rôle clé dans l'économie touristique du territoire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sur le même sujet, il y a également une question d' « Avanzemu » et c'est Saveriu LUCIANI qui va la poser.

Question orale N° 2023/E1/011 déposée par le groupe « Avanzemu » : îlot de la Pietra et aménagement des stationnements sur le port de commerce de l'Isula Rossa.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais déroger deux secondes à ma question pour vous dire que 43 ans en arrière, u 26 di Ghjennaghju di l'80, ghjera un sabatu è ghjeramu ind'è i carughji d'Aiacciu, è c'era tandu un evenimentu chì si chjamava Bastelica-Fesch. E stamane, a pace è a salute à tutti, mà prima di tuttu vogliu salutà tutti issi patrioti, perchè a mo memoria è a nostra memoria sa chì parechji sò spariti dipoi, è mi paria di primura di divi la stamane, 43 anni dopu.

Tandu mi ricordu chì u 26 di ghjennaghju, 43 anni fà, c'era ind'è e prigiò francese 150 militanti autunumisti è naziunalisti, ch'elli sianu impegnatu ind'è l'affaire di Bastelica o ind'è l'azione clandestine di u populu corsu di tandu. Eccu.

Je reviens donc à la question qui nous préoccupe.

Je ne vais pas dans les redites d'Annette. Simplement vous dire qu'il y a une question qui est quand même délicate et j'en mesure vraiment la portée parce qu'elle n'est pas simple.

On a vu qu'il y avait un rassemblement important, donc une mobilisation autour de ce petit problème (je dis « petit » pour l'instant) et il y avait donc le 16 janvier dernier, aux abords du port de commerce, une réunion avec bien sûr, au-devant des commerçants, des professionnels qui sont très inquiets pour leur activité qui génère en été une cinquantaine d'emplois notamment et qui s'étaient satisfaits et, Annette l'a rappelé, d'un premier projet qui avait été validé par le préfet en 2021, avec l'assentiment de toutes les parties, Conservatoire du littoral et y compris la municipalité de l'Île Rousse.

Sur la suite, concernant le nombre de places, 58 de mémoire, il y avait donc quand même à prendre en compte un flux de véhicules de piétons journaliers avec une variété de destinations, puisqu'il y avait à la fois le port de commerce, les promenades, la plaisance, l'isule, le dépose-minute pour les ferries, etc. Donc, il y avait un consensus, d'autant qu'il y avait un parking qui s'intégrait parfaitement du point de vue paysager et, j'ajouterais, déontologique au cœur du projet global.

Nous savons aussi que, après des années difficiles liées à la crise COVID, ces commerçants saluaient un résultat qui était concerté et qui était mené de manière transparente par le Conservatoire du littoral.

Donc nous, on est conscient de la nécessité d'aménager. Je crois que notre combat historique et il s'est toujours inscrit dans cette perspective-là, d'autant que c'est un site qui est sensible, qui est historique aussi puisqu'il y a des vestiges préhistoriques sur la Pietra, et je sais qu'il est cher à toute la région, et j'y inclus à la fois les élus municipaux, les élus intercommunaux, le Conservatoire du littoral, les commerçants et bien sûr l'ensemble de la population, et nous y compris qui savons... Et j'ai entendu tout à l'heure une question sur Pallaghju pour laquelle nous avons la même les mêmes aspirations.

Donc, il y a un besoin urgent aujourd'hui d'essayer d'avancer, pourquoi ? Parce qu'on constate, pour nous en tous les cas, qu'il y a un blocage. Il ne s'agit pas ici de faire un quelconque procès, sauf qu'on est passé d'un projet initial à un autre projet qui finalement semble ne pas satisfaire, en tous les cas une partie e des protagonistes, on dira comme ça.

Donc, le nouveau permis d'aménager, il a été entériné donc un an après le premier, en octobre 2022 et donc, il est quelque part pénalisant pour ces activités.

Je rappelle quand même qu'il y a un hôtel, qu'il y a le bar du port, la brasserie, donc le restaurant et bien entendu, des usagers du port de plaisance, de commerce et aussi un train, un petit train qui qui passe par là.

Donc, ces travaux, et Annette l'a souligné, vont débiter à la mi-février pour s'achever visiblement, pour des raisons de contraintes liées à France Relance, etc., en décembre 2023. Et ces travaux seraient pénalisants aussi en termes d'accès sur la zone.

Donc, il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause le projet d'aménagement parce que c'est un site, je le répète, qui est lié à la fois à l'histoire - je rappelle quand même que c'est un port construit par la Nation corse indépendante de Pasquale PAOLI - et à la préhistoire, donc nos ancêtres i Corsi.

Mais je crois que ce qui est important pour nous et pour notre groupe, qui s'inscrit bien sûr dans cette philosophie de préservation et de valorisation, c'est une valeur aussi qui est défendue par le mouvement national. Donc vous dire que notre groupe veut attirer l'attention, un peu comme l'a fait tout à l'heure ma collègue, des élus de la Corse de l'Exécutif sur l'urgence d'une réponse à une situation qui a été évoquée par les membres du collectif, qui se constitue

d'ailleurs et qui militent simplement à un retour au projet initial qui puisse satisfaire l'ensemble des partis,

Donc en tout état de cause, nous, on espère une réponse qui soit à la fois politique et sereine, parce que ce qui importe pour nous, c'est un retour à un dialogue le plus large possible, à une concertation la plus large possible entre toutes les parties, les élus locaux bien sûr, le collectif, le Conservatoire du littoral et l'État, sous l'égide bien entendu du Conseil exécutif, visiblement du président de l'Office de l'environnement.

Rappelons quand même que le Conservatoire du littoral est lié largement à notre collectivité depuis la collectivité unique de 2018 à l'action sur la gestion des espaces littoraux.

Donc, par rapport à cela, vous avez compris que nous pensons que cette question, visiblement, est partagée par une majorité d'élus et que nous attendons simplement, sereinement et calmement, des axes de réflexion et des initiatives qui permettent aujourd'hui de répondre aux attentes et aux craintes des professionnels, et bien entendu qui soient en cohérence avec les axes politiques des communautés intéressées.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La réponse de l'Exécutif à ces deux questions.

M. Guy ARMANET

Merci, Madame la Présidente.

Je vais répondre bien évidemment à ces questions qui ont un caractère environnemental, vous l'avez compris.

Tout d'abord quelques mots juste pour dire qu'effectivement l'Assemblée de Corse s'empare souvent de plusieurs thématiques et de tous types de sujets, et vous l'avez fait remonter à 2 voix, et personnellement je trouve qu'il n'est pas très opportun de déplacer ce genre de problème qui concerne véritablement un aspect beaucoup plus micro-régional, voire communal. Mais, quoi qu'il en soit, le cadre environnemental, lui, dépasse largement ce cadre-là et je me devais donc de vous répondre.

On vous remercie de cette question.

Comme tout le monde, vi suettu Pace è salute à tutti, è v'aghju da risponde subitu.

Comme vous le rappelez, la problématique ne relève pas directement, et je tiens à le préciser, de la compétence de la Collectivité de Corse. Le Conseil exécutif, notamment via l'Office de l'environnement et le Président que je suis, ou encore l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie, porte un regard attentif aux projets structurants sur notre territoire.

Cette attention est d'autant plus soutenue dès lors que ces projets concernent des sites qui démontrent une particularité, voire une fragilité ou encore un caractère naturel qu'il convient de préserver. Et vous l'avez dit, je pense, chacun à tour de rôle.

Les îles de la Pietra, qui sont en outre un site remarquable au niveau environnemental, présentent en tous les cas par la présence de vestiges datant du néolithique, l'un des principaux sites naturels remarquables de la Corse et il n'échappe pas bien sûr à cette logique.

Effectivement, un projet ambitieux mené conjointement par le Conservatoire du littoral et la Chambre de commerce et d'industrie de la Corse, et coordonné par la commune de l'Isula, vise à réhabiliter totalement ces espaces.

Il a été choisi par la commune et le Conservatoire du littoral de ne pas conserver une soixantaine de places de parking prévues dans un projet antérieur dans la partie concernée par la restauration écologique et paysagère, cela s'explique et peut se justifier. Le choix a été fait de solliciter la Chambre de commerce et d'industrie pour qu'elle réalise l'intégration de ces stationnements. Donc il y a effectivement un déplacement, mais pas une suppression du stationnement dans la partie portuaire, qui elle, pour le coup, est artificialisée et ne fait pas l'objet d'une restauration écologique, mais d'un aménagement plus ou moins pratique, que vous conviendrez évident.

La CCI d'ailleurs rendra ses conclusions le lundi 30 janvier. Donc on voit bien que la concertation est toujours en cours, quant à l'intégration des places de parking sur son emprise. Force est de constater que la volonté d'intégrer des possibilités de parking a toujours été incontestablement affirmée et affichée.

Sur la motivation générale qui anime les décideurs autour de ce projet, il convient de réaffirmer que la commune et le Conservatoire du littoral fondent leur décision sur la nécessité de soulager une zone naturelle en voie de sauvegarde et de préservation de la présence de véhicules, qui sont souvent incompatibles avec ce genre de choses.

Cette orientation correspond aux engagements pris par le Conseil exécutif devant l'Assemblée de Corse à plusieurs reprises, afin de réguler les flux de véhicules et autres au sein des sites protégés. Vous connaissez tous mon attachement sur les sites protégés afin de ne pas essayer de déroger de manière régulière et pérenne pour que le site protégé devienne un site lambda. Je considère que le cadre environnemental et la biodiversité doivent être préservés et cela doit être une priorité.

Pour le projet d'aménagement des îles de la Pietra, cette possibilité est garantie notamment par le maintien et la création de conditions de stationnement sur la partie portuaire, ce que je disais précédemment. Et concernant la méthode et les moyens mis en œuvre pour en assurer la concertation, il est important de rappeler quand même que plusieurs réunions se sont tenues depuis 2021, les commerçants concernés ont été reçus et informés en mairie de l'Isula.

Plusieurs entrevues individuelles ont été organisées par la municipalité qui a informé la population en juin 2022, par communiqué officiel, sur le travail avec la CCI pour l'intégration des stationnements dans la partie portuaire. Les chemins de fer ont également été associés afin de proposer des solutions complémentaires de mobilité.

En outre, le Conservatoire du littoral a précisé que l'accès aux commerces et au parking actuel serait maintenu pour la totalité de la saison estivale. Les parties concernées travaillent donc depuis plusieurs mois sur ce dossier, ô combien important pour ce territoire.

Pour conclure, Cari cunsiglieri, soyez certains que notre motivation première est bien la recherche et l'atteinte d'un équilibre important qui conjugue les objectifs de conservation et de mise en valeur de notre patrimoine naturel avec les besoins de développement socioéconomique nécessaires pour la Corse et afin de rassurer tout le monde, s'il était besoin de le faire, je pense que les choses se feront dans la concertation et devront se faire aux yeux et au vu de tous.

Voilà ce que je tenais à vous dire.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi per st'elementi.

Allora a dumanda à bocca avà chì vene hè quella chì hà da esse fatta per « Core in Fronte » da Marie-Claude BRANCA.

Question orale N° 2023/E1/009 déposée Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » : Patrimoniu è archiulugia, chì avvena pà a noscia cullettività ?

Mme Marie-Claude BRANCA

Prima di tuttu, voddu prigà a pace è a salute à tutti, è dino curaghji è vulintà pà travaddà tutti insemi pà u nosciu paesu.

Madama a cunsigliera in carica di u patrimoniu,

Lors de cette session, nous allons parler de la nouvelle stratégie de notre politique culturelle dans une perspective d'autonomie.

Interrogée par notre groupe dans le cadre de la présentation du rapport en commission, sur la nécessité de se pencher également sur le patrimoine archéologique, vous avez dit que ce n'est pas prévu car, même s'il n'y a pas de service archéologie au sein de la CDC, les services de la DRAC sont très efficaces, ce qui est vrai, et sont proches de la CDC.

Pour nous, il est indispensable d'étudier ce problème, que ce soit dans la perspective d'une autonomie ou pas.

L'exemple emblématique de Pallaghju sous les feux de l'actualité en ce moment nous montre qu'il est absolument nécessaire de rechercher, inventorier, mettre en valeur et surtout protéger de tout appétit spéculatif les centaines de sites qui parsèment notre île.

Pour exemple, selon Franck LEANDRI, le Directeur de la DRAC, il y aurait sur la seule Alta Rocca, 500 à 600 sites de plus ou moins grande importance.

Nous savons que la Collectivité est déjà propriétaire de certains sites, qu'elle intervient sur d'autres, qu'elle est un partenaire privilégié de la DRAC et de l'Université Pasquale PAOLI, avec entre autres l'UMR LISA, mais nous pensons qu'il faut faire bien plus.

Certains diront « N'y a-t-il pas plus important à faire pour la Corse que de trouver et préserver des vieilles pierres ? »

Issi petri sò i fundamenti di a noscia civilizazioni, di a noscia cultura, di a noscia manera d'essa. Sò i sintineddi di a noscia isula, u liamu incù u nosciu passatu. Piuttostu chì cuntà annant' à u puteri di u soldu, ci duvimu appughjà annant' à sti petri pà custruiscia l'avvena di u nosciu paesu.

Duvimu rifletta à a criazioni di un sirviziù archiulugia di a Cullittività pà essa più efficaci. Rinfurzà i liami incù l'Università di Corti pà pudè furmà archiulochi è spicialisti, in stu sittori, supr' à locu. Pirmittaria à i ghjovani corsi di pudè participà à a missa in valori è à a prutizioni di u patrimoniu di u so paesu.

D'altrondi, un sforzu maiori devi essa fattu incù tutti l'organisimi cumpitenti di a Cullittività in stu sittori pà pruteghja sti sitti da l'appittiti speculativi è pudè rende più facili l'acquisizioni.

Si tratta quì di qualchi esempi di ciò chì si pudaria fà pà pruteghja u nosciu patrimoniu è duvaremu travaddà insemu pà truvà podessa altri soluzione.

Madama a cunsigliera esecutiva, seti pronti à metta in opara un travaddu impurtantissimu pà a prutizioni di u nosciu patrimoniu ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Hà da risponde a cunsigliera in carica di a cultura è di u patrimoniu. Avete a parolla.

Mme Antonia LUCIANI

A ringrazià vi.

Madama a cunsigliera, Chère Marie Claude,

Alors, avant de vous répondre sur le fond, permettez-moi de préciser que je n'ai jamais tenu les propos que vous m'attribuez, ni dans le cadre de la Commission, ni ailleurs. Et je vous invite pour cela à consulter le PV de réunion.

Et voici les raisons pour lesquelles je n'ai pas pu tenir de telles affirmations.

D'abord, je vous rappelle que, suite au transfert de compétences de l'État à la CTC par la loi du 22 janvier 2022, la Collectivité de Corse dispose, et ce depuis 2004, d'un service « archéologie, sites, centre de conservation et d'étude » qui assure les missions suivantes : conservation, enrichissement, études et valorisation des biens archéologiques mobiliers et immobiliers dont la Collectivité est propriétaire.

Conserver et transmettre aux générations futures notre héritage commun est une priorité de la Collectivité, qui assume aujourd'hui la gestion de 3 musées d'archéologie. Ces équipements, dont certains comme Aleria, sont en cours de réhabilitation et constituent de véritables vitrines patrimoniales et culturelles en Corse, comme les sites et complexes dont nous sommes dépositaires et que nous nous efforçons de rendre accessibles.

Étudier nous permet aussi d'être acteur de la recherche et d'en déterminer les orientations. Tel est aussi le rôle du service archéologique.

Enrichir ce patrimoine est un autre de nos objectifs.

La Collectivité s'est toujours efforcée d'acquérir de nouveaux espaces archéologiques remarquables pour les protéger et les valoriser. Ce sont près de 62 hectares, progressivement acquis à Cauria et, depuis 2006 plusieurs parcelles constituant une importante réserve archéologique à Aleria ; la dernière acquisition en date est celle de des bains romains de Santa Laurina et en 2023, 2 importantes parcelles abritant des nécropoles antiques devraient être acquises pour constituer une réserve foncière importante. Et je ne reviens pas sur le site de Pallaghju qui a été abordé par le Président.

Le service d'archéologie œuvre à enrichir et diversifier les parcours, et offre des visites sur les sites, en témoignent les projets de création d'un centre d'accueil et de médiation à Cuccuruzzu, à Livia, les aménagements des parcours de visite des sites d'Aleria et Cauria et les travaux de conservation de l'amphithéâtre d'Aleria afin de l'ouvrir au public.

Comme vous le voyez, la Collectivité de Corse dispose de compétences importantes dont je n'aurais pu ignorer l'existence. Cependant, le transfert de compétences opéré en 2002 reste inabouti, plus particulièrement dans les domaines emblématiques de la protection et de la conservation du patrimoine de la Corse, dans les secteurs des monuments historiques et de l'archéologie, car de nombreuses compétences demeurent encore à l'État. Aujourd'hui nous souhaitons donc, à travers la perspective de discussions politiques ouvertes avec Paris, récupérer tout ou partie des compétences actuellement à la DRAC, avec bien évidemment les moyens afférents.

D'autre part, je profite de votre question pour aborder le projet de création d'un pôle d'archéologie préventive au sein de la Collectivité de Corse. Celui-ci avait déjà fait l'objet d'une réflexion dès 2008 et est inscrit dans la feuille de route de notre politique patrimoniale, votée à l'unanimité en 2017. Cette proposition n'a pas été suivie d'effet pour des raisons diverses, mais reste aujourd'hui toujours d'actualité. La finalité de ce projet est de permettre à la Collectivité de se positionner comme l'acteur central de la recherche archéologique et de la valorisation patrimoniale sur la totalité de notre territoire.

La création de ce pôle pourrait se faire à droit constant, des régions ont d'ailleurs fondé leur propre service, c'est le cas de l'Alsace ou de la Nouvelle-Calédonie. Cependant, il nous faut être en mesure d'analyser l'impact financier pour notre Collectivité. C'est pourquoi, dès 2023, nous avons prévu de lancer une étude de faisabilité pour la création d'un pôle d'archéologie préventive de Corse, au sein de la direction du patrimoine.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. A dumanda avà chì vene hà da esse fatta da « Un soffiu novu », da Annette PIERI mi pare.

Question orale N° 2023/E1/002 déposée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : réhabilitation des bains de Pietrapola.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, il y a moins d'un an, à la session de février 2022, je vous avais interpellé à nouveau sur la problématique des bains de Pietrapola. Cela fait désormais 3 ans que les thermes sont fermés. Nous connaissons tous la valeur des thermes de Pietrapola qui est un fleuron pour la Corse. Il est urgent de réhabiliter le site. La population du Fiumorbu est inquiète. Ça pourrait être vraiment un fleuron pour l'ensemble de l'île.

Cette activité sur Pietrapola, ce n'est pas une activité saisonnière. Monsieur le Président, c'est une activité qui peut être sur 10 mois, il y a une réelle demande. Il faut aujourd'hui mobiliser les fonds au niveau national, au niveau de l'Europe, pour qu'on ne perde pas ce potentiel de Pietrapola.

J'avais porté en septembre 2021 une motion. Nous avons eu une rencontre sur le site le 24 novembre 2021. On avait parlé d'un lancement d'appels d'offres début 2022 et une réouverture début 2023. Nous sommes début 2023 et toujours rien. Le temps passe et comme vous le savez, Monsieur le Président, l'agrément dont dispose Pietrapola, qui est un élément essentiel, depuis 1978, Pietrapola risque de perdre l'agrément en novembre 2024.

En 2023, il va y avoir une modification pour avoir l'agrément. Et si nous perdons cet agrément en 2024, nous ne pourrons plus avoir d'agrément pour Pietrapola. Il est impératif de le préserver pour s'assurer de la pérennité de l'activité thermale.

Depuis 2018, j'ai eu l'occasion dans cet hémicycle de vous interpellier sur Pietrapola, parce qu'à plusieurs reprises, j'ai vu les inquiétudes de la population, des élus du territoire, de son maire, Jacky Bartoli. Une piste associant les différents niveaux de responsabilité comme la commune, une EPIC et la CdC, via une société publique locale, vous avait été proposée mais non retenue.

Puisque la Collectivité aujourd'hui peine à s'investir sur ce dossier, pourquoi ne pas l'envisager ? Pourquoi ne pas envisager cette piste qui permettrait à la mairie, associée à la Communauté de communes et à la Collectivité, de gérer et de réhabiliter ce bien ?

Le site a reçu récemment la visite de gestionnaires d'une SPL gérant une station thermale de l'Hérault et vous auraient été adressées des conclusions à la fois technique, administrative, et juridique. Les membres du comité de pilotage, dont je fais partie, n'ont pas été destinataires de ce rapport, si c'est la réalité. Pouvez-vous nous confirmer avoir été destinataire de ce rapport ? Et pourriez-vous nous en livrer les prescriptions ?

Alors, Monsieur le Président, j'insiste vraiment parce qu'aujourd'hui, il est important pour le territoire mais également pour la Corse que ces travaux se fassent dans les meilleurs délais. Si vous pensez que la Collectivité aujourd'hui ne peut pas assumer, passez la main à la mairie, à la Communauté des communes avec, bien sûr la Collectivité. Mais il est temps aujourd'hui de donner un véritable avenir à ces bains de Pietrapola. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora ci hè una altra dumanda à bocca nant'à a Petrapola, l'emu da fà subito perchè pensu chì u cunsigliu esecutivu ùn hà da risponde chè una volta, cume sempre.

Question n° 2023/E1/007 - Station thermale de Petrapola, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Serena BATTESTINI

A ringrazià vi.

Sgiò Presidenti, depuis bientôt 4 ans, la station thermale de Petrapola est fermée en raison d'une pollution bactériologique.

En novembre 2021, le comité de suivi sur la réhabilitation de la station thermale de Petrapola s'est réuni sur site pour un point d'information, définir un planning prévisionnel des travaux à réaliser et construire un projet modèle pour cette structure qui représente un atout majeur pour la région. Une nouvelle réunion devait avoir lieu les semaines suivantes.

Depuis, soit plus d'un an après cette première réunion, les membres du comité de suivi n'ont reçu aucune convocation et n'ont eu aucune nouvelle de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne la pollution, les travaux de captage de la source auraient dû être effectués cet été. Mais rien n'a évolué depuis. Toutefois, depuis

ce début de semaine, ce qui coïncide avec la date de dépôt des questions orales, les choses semblent s'accélérer.

Nous rappelons qu'il y a urgence car d'une part l'agrément expire en novembre 2024 et, d'autre part, en 2023 la loi sur les agréments sera beaucoup plus sévère. Il est donc impératif que la réouverture ait lieu le plus rapidement possible.

Cette station thermale représente un espoir pour toutes les personnes ayant besoin de soins et qui éviteraient ainsi de se déplacer à l'extérieur et un espoir de développement pour la région. Nous ne pouvons la laisser périlcliter ainsi.

Pouvez-vous nous décrire clairement la situation actuelle et le projet que vous envisagez pour les bains de Petrapola ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu ! À ringrazià vi. Allora, qual'hè chì hà da risponde ? Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour vos questions.

Je partage et comprends votre inquiétude et votre volonté que nous débouchions sur ce dossier.

Je pense qu'il y a effectivement un déficit de communication vis-à-vis des membres du comité de suivi, mais qui ne les concerne pas tous parce que beaucoup des membres du comité de suivi, je pense notamment au maire Jacky Bartoli, et un certain nombre d'autres élus, sont tenus informés des travaux qui sont réalisés au quotidien.

Par contre, il y a un déficit effectivement, dans l'information du comité de suivi et de ce côté-là, je le regrette. Je vous propose d'ailleurs que nous en programmions un rapidement.

Mais ceci étant, je voudrais quand même aussi rappeler un certain nombre de choses que vous savez, mais qu'on ne peut pas ne pas mettre en perspective. L'agrément, il a été donné à Petrapola en 1978 et il court jusqu'à 2024. Nous, on est en charge de ce dossier depuis le 1^{er} janvier 2018. Vous

savez dans quel état on a trouvé Petrapola au 1^{er} janvier 2018. Non mais attendez, Marie-Thé, je vous vois compter sur vos doigts, je vous confirme 5 ans. Mais 78 à 2018, c'est plus que 5 ans, c'est combien ? Attendez, je n'ai pas assez de doigts. Ça fait 40 ans... l'état dans lequel on l'a trouvé, c'est Pascale Simoni qui à l'époque, lorsqu'on est arrivés, a pris en charge ce dossier, elle s'y est investie, vous le savez. Je n'ai pas besoin de vous dire dans quel état de dégradation étaient les bâtiments, vous le savez, dans quel état de dégradation était la structure au point de vue des ressources humaines. Vous savez dans quelles conditions on a essayé de fonctionner, y compris d'un point de vue des professionnels de santé, qu'on a cherchés de partout à essayer de faire monter pour travailler, etc.

Donc cet héritage-là, il existe quand même.

Nous on arrive en 2018. En 2019, de suite, on affecte des crédits importants et on lance des procédures d'appels d'offres pour faire intervenir des travaux, des procédures qui sont infructueuses, vous le savez. À partir de là se greffent 3 catégories de problématiques qu'il faut gérer et qui répondent de temporalités différentes. La problématique de la survenance de la pollution en 2019 ; la problématique de la réhabilitation des bâtiments, qui demande de très lourds investissements et enfin la problématique de modalités de gestion qui interfère aussi avec la réhabilitation des bâtiments.

La question de mode de gestion, on l'a évoqué ensemble, vous le savez, est-ce qu'on va vers une exploitation publique, est-ce qu'on fait une délégation de service public, etc. ? Mais il y a aussi le fait, si demain il y a un délégataire de service public, quels sont les travaux qu'il prend à sa charge ? Qu'est-ce qu'on finance, nous etc. ? Je vous signale qu'on a quand même individualisé 4 M€ de crédits pour pouvoir intervenir.

Je vous dis aussi avec un clin d'œil, il n'y a pas que le comité de pilotage. Vous me dites dans votre question : l'AMO, on attend l'attribution. Vous avez reçu les convocations. Ce matin, je me tourne vers le président de la CAO, il y avait l'appel d'offres Petrapola, vous n'étiez pas présent à la CAO. On a attribué le marché pour faire réhabiliter les bâtiments. Si vous aviez été là au moins cette inquiétude-là, vous l'auriez purgée, vous auriez pu l'évacuer.

Sur l'aspect des sources, je ne rentre pas dans le détail, il faut qu'il soit communiqué. On a commencé les travaux, l'émergence de la source a été localisée, la source a été dégagée, l'émergence se situe au niveau d'une fracture dans le granit, il a été procédé à un forage, on a mis des travaux techniques, des essais à la fluorescéine, etc., des campagnes de prélèvement sous la direction de

l'ARS, dans un temps qui est un temps contraint parce qu'il faut des échéances particulièrement éloignées.

Les prélèvements du 30 novembre et du 27 décembre sont indemnes de legionella. Le prélèvement du 15 décembre a mis en évidence une très faible présence de legionella, de nouveaux essais à la fluorescéine ont été récemment programmes et nous attendons les résultats définitifs sur la partie dédiée. Nous avons rendez-vous avec l'ARS sur site le 7 février prochain et nous avons bien en tête la nécessité de récupérer cet agrément avant la date d'expiration, parce que sinon, derrière ça sera pratiquement impossible à récupérer.

Donc, c'est une priorité absolue et j'ai envie de vous dire que de ce côté-là, nous avons travaillé beaucoup, beaucoup. Le déficit d'information vous inquiète. J'ai quand même eu en permanence le maire Jacky Bartoli, on réunira le comité. Mais le travail a été fait sur la partie urgence.

Sur la partie bâtiminaire, je vous l'ai dit, on a attribué ce matin l'AMO, on va faire un certain nombre de travaux qui sont des travaux de confort, de consolidation, etc. Vous savez que c'est plusieurs dizaines de millions d'euros qu'il faut sans doute investir, c'est un potentiel important, mais c'est un investissement énorme.

Vous me demandez une étude. Effectivement, nous avons été destinataires à la fin de l'année dernière, d'une étude qui a été faite par des tiers qualifiés, on va dire de façon gracieuse, une étude qui fait 4 pages, complémentaire ou concurrente des travaux que nous avons engagés, ce sont des tiers qui ont été sollicités par le maire, et ils nous ont fait tenir ça à sa demande.

J'ai pris cette étude, je l'ai transmise à nos services, j'ai demandé qu'ils en fassent une analyse critique, y compris en comparaison des différentes procédures que nous avons engagées et je me propose de vous communiquer et ce rapport, et l'éclairage que pourront nous donner les services techniques et juridiques par rapport à ce rapport puisque par définition, comme ils l'ont fait de leur côté, ils n'ont pas tous les éléments que nous avons, nous.

Donc, il n'y a pas de volonté ni de différer, ni de cacher quoi que ce soit.

Sur les modalités d'exploitation, c'est une problématique juridique que vous connaissez, sur laquelle nous avons fait travailler des AMO, et que nous avons vocation à regarder ensemble.

Dernier point. Vous dites : la Collectivité se débarrasse. Moi, si demain la commune veut prendre Petrapola, ou si l'intercommunalité veut prendre de Petrapola, li pregu salute. Vous pensez que la commune d'Isulaccia elle a les moyens d'investir ? Vous pensez que l'intercommunalité, elle a les moyens d'investir ? Vous pensez que de faire aujourd'hui une structure de type SPL, ça va fluidifier le fonctionnement plutôt que d'avoir aujourd'hui une structure unique qui est la Collectivité de Corse, qui essaye de mettre de l'ordre dans les RH, dans les procédures d'appel d'offres, etc. ? Moi, je ne le crois pas.

Vous savez, on a un plan de thermalisme, on a travaillé, on a avancé notamment à Baracci. On est sollicités par Guitera, on a le problème de de la source de Caldaniccia, etc., on a un plan global. Petrapola, je souhaite qu'il trouve toute sa place. J'ai conscience que quand on a une ressource naturelle comme ça, il faut la préserver et il faut l'exploiter, on l'a dit lors du comité de pilotage, on était d'accord, avec le maximum de retombées garanties au plan économique et social. Réunissons le comité de pilotage. Après, il y a des difficultés aussi, y compris d'un point de vue RH, vous êtes sur le terrain, vous le savez, il y a des réunions qui sont très conflictuelles. Ce n'est pas parce que la commune sera dans une SPL ou une interco que les problèmes de RH seront réglés. Più pecuri, piu mocci !

Donc, essayons de régler les choses. C'est un problème important, et au même niveau, il y a Orezza, etc., ce sont des problèmes complexes, on essaie de le faire.

Vous me demandez une méthode de travail, calons les rendez-vous dans une mesure qui nous permet à nous tous, de soutenir le calendrier. Essayons de mieux travailler. Je le sais que vous êtes très inquiets, par exemple pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre, on en a fait 2 fois, 2 fois infructueux et, ce matin on attribue, si vous êtes là, vous le vous le savez, et vous participez et vous regardez et on fait ensemble. Faisons ensemble sur ce dossier comme sur les autres. Je vais recevoir le maire au début du mois de février pour le lui dire, y compris de visu, hè inquietu, a possu capisce, face ancu qualchi volta appena di pulitica, li pò accade. Infine, u cuniscite ancu voi, allora ci simu capiti. U salutu, s'ellu ci stà à sente è a tutti l'altri. Je sais aussi qu'il y a un comité de vigilance sui s'est constitué. J'ai envie de dire tant mieux, plus on sera nombreux à travailler dans le même sens et plus on se donnera les chances de réussir dans les meilleures conditions.

Mme Marie-Anne PIERI

Juste un mot, Monsieur le Président, Pietrapola ne doit pas mourir.
Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAPERTUIS

Allora, emu da esse sempre indè l'acqua, una quistione avà di Pierre Poli per « Avanzemu ».

Question n° 2023/E1/013 - Fleuve du Prunelli et inondations, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Pierre POLI

A ringrazià vi. Pà principià, saluta è paci à tutti.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Les changements climatiques nous imposent de nouvelles contraintes et augmentent les risques liés aux catastrophes naturelles.

Les zones fluviales sont exposées à des crues toujours plus fréquentes et plus importantes dues aux fortes précipitations, engendrant régulièrement des inondations aux abords des lits.

La région du Prunelli n'est pas épargnée, nous l'avons encore vu ces derniers jours, et ses habitants et commerçants avaient déjà régulièrement connu de nombreux désagréments et dégâts suite aux caprices de la nature.

Toutes ces personnes sont saisies d'un grand sentiment d'inquiétude dès lors que le ciel s'assombrit.

Il nous faut collectivement agir.

Si nous ne sommes pas en mesure de maîtriser les éléments, nous pouvons tenter d'en anticiper les effets et d'en limiter les conséquences.

Le Prunelli est d'ores et déjà doté d'une infrastructure, son barrage, géré par une structure privée. Ce fleuve fait aussi l'objet de plusieurs mesures et dispositifs d'aménagement et d'entretien portés par les communes, la communauté de commune, la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, la Collectivité de Corse et son Office d'Equipement Hydraulique...

Pour faire face à l'urgence de la situation, il nous semblerait pertinent d'accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des intentions déjà actées mais aussi

de mettre en synergie l'ensemble des acteurs en vue d'étudier les voies et moyens visant à anticiper les problématiques liées aux changements climatiques ainsi qu'à limiter grandement leur impact sur le territoire et les riverains du cours d'eau afin d'aboutir sur un plan d'action rapide de l'amont à l'aval du fleuve.

Bien entendu, je parle aujourd'hui du Prunelli car il y a urgence, mais cela a vocation à s'étendre à l'ensemble de nos cours d'eau.

Monsieur le Président, êtes-vous en mesure de vous inscrire dans cette démarche qui permettrait à chacun d'envisager plus sereinement les épisodes de fortes précipitations exceptionnels qui tendent à devenir récurrents ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì hà dà risponde ? U Presidente di l'uffiziu di l'acqua. Avete a parolla.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama Presidente.

Monsieur le Conseiller, le Prunelli, comme bon nombre de cours d'eau subit et vous l'avez bien dit, des crues régulières. Face à ces événements, différents dispositifs existent avec différents niveaux d'intervention et différents niveaux de compétences.

Le premier niveau de compétence, c'est bien entendu celui de l'État, dans le cadre de la compétence gestion des risques, l'État élabore un certain nombre de documents prescriptifs et impératifs, des documents qui ont trait à la planification et à la gestion du risque. Sur ce territoire existe un TRI "territoire à risque important d'inondations" pour la commune d'Aiacciu, mais avec une stratégie locale de gestion du risque qui s'étend sur l'ensemble du territoire de la CAPA. Vous n'êtes pas sans savoir que cette même Assemblée, lors d'une délibération concernant l'avis à donner sur le SAGE Gravona- Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava, avait souhaité que le périmètre de cette stratégie puisse être élargi à l'ensemble du bassin versant. Cela nous semblait être l'échelle hydrographique la plus cohérente. Nous savons aujourd'hui que l'État, qui doit réviser l'année prochaine ce TRI, envisage d'étendre ce périmètre et c'est une bonne chose.

Le deuxième niveau de compétence, vous l'avez aussi dit, c'est celui des EPCI, en l'occurrence la Communauté de communes de Celavu-Prunelli, qui exerce la compétence GEMAPI depuis 2018 et qui a l'obligation, dans le cadre de cette compétence, d'élaborer un PPRE (plan pluriannuel de restauration et d'entretien) qui comporte un programme de travaux.

Le dernier échelon de compétence, c'est celui de la Collectivité. Nous n'avons pas de compétence particulière dans ce domaine, mais nous avons fait le choix d'intervenir auprès des collectivités, à deux niveaux : le premier niveau c'est celui de l'appui technique avec notre service d'assistance technique, ça n'est pas pour aider les collectivités à élaborer leur plan ; le second niveau est celui de l'intervention qui est un soutien financier au programme de travaux et ce que nous faisons aujourd'hui après avoir conventionné avec 12 EPCI et bien sûr notamment cet EPCI de la Communauté de communes du Celavu - Prunelli, particulièrement engagée dans cette démarche puisqu'elle a été une des premières à conventionner, une des premières à élaborer son plan de de prévention et à lancer un programme de travaux qui va s'étaler sur 9 ans pour un montant de 1,587 M€ et qui a déjà, 3 ans après, réalisé 430 000 euros de travaux, cofinancé par la Collectivité de Corse et l'Agence de l'eau à 80 %.

Ces travaux, consistent sur un secteur de 7 km à traiter plus de 3 000 m³ d'embâcles et près de 150 arbres ont été recépés ou abattus.

Ce plan de prévention va se poursuivre sur une durée de 6 ans pour un montant annuel moyen de 200 000 € par an. C'est conséquent, c'est un effort important de la Communauté de communes soutenu par la Collectivité de Corse. De plus, une opération de plantation d'arbres le long du cours d'eau a également été lancée dès l'an dernier et sera à nouveau reconduite cette année. C'est une centaine d'arbres à replanter le long des rives du Prunelli, afin de travailler sur la reconstruction de la ripisylve absente ou vieillissante.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté de communes, avec l'appui de la Collectivité de Corse (assistance technique), a mis en place un système local de prévision des inondations sur le bassin du Prunelli. Nous sommes sur un dispositif particulièrement innovant, le seul en Corse qui a été créé, l'État étant défaillant puisque le système de surveillance et de prévision des crues de l'État « Vigicrues » ne couvrait pas le Prunelli.

Ce système de surveillance fonctionne puisque lors de la crue du 17 janvier, dès le 16 janvier, la cellule de veille de la Collectivité de Corse a émis un bulletin d'avertissement à la Communauté de communes qui l'a diffusé auprès des maires des communes concernées qui ont la compétence au niveau

du risque. Cela a permis de sécuriser les biens et surtout les personnes, et d'éviter bien entendu des accidents.

Donc, vous l'avez compris, Monsieur le Conseiller, et même si je le reprecise, cela n'est pas de notre compétence directe, la Collectivité de Corse est engagée aux côtés des communes et des EPCI qui ont à gérer cette problématique et nous restons bien entendu disponibles pour les accompagner en concertation avec l'État dans toutes les actions où opérations visant à réduire les vulnérabilités des territoires concernés.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà, ghjè l'ultima dumanda à bocca :

Question n° 2023/E1/004 - Politique forestière et stratégie collective en faveur de la filière bois, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci Madame, Présidente. Pace è salute a tutti e felicità pè tutti.

Monsieur le Président, la filière bois est un sujet qui revient régulièrement dans les débats de notre Assemblée et pour cause, c'est une ressource naturelle dont notre île regorge ; se pose de fait la question de son exploitation et de sa valorisation, d'autant plus qu'il existe une SEM Corse Bois Energie, qui constitue en quelque sorte le bras armé de la Collectivité dans ce domaine.

Évoquer la filière bois impose de faire un historique en rappelant que la Collectivité s'est vu transférer lors de la loi du 22 janvier 2002 découlant des accords de Matignon, les forêts domaniales, devenant alors le principal propriétaire forestier de l'île. Les plans de gestion et l'exploitation ont été initialement confiés par voie de conventionnement à l'ONF, le dernier marché conclu avec l'ONF pour la sylviculture et l'entretien du domaine forestier ayant pris fin le 28 février 2021. L'exécutif a proposé de changer les modalités de gestion jusqu'alors réalisées à travers ce marché.

Les différentes alternatives de gestion déléguées ou en régie, ont été étudiées et il s'est avéré qu'opérationnellement, au bénéfice des activités de sylviculture et d'entretien du domaine forestier, de la politique publique de la forêt et de la filière bois en général, comme financièrement, une internalisation des missions était plus judicieuse.

Depuis la délibération du 29 janvier 2021, le service sylviculture et entretien du domaine forestier a été créé pour réaliser les missions de sylviculture et d'entretien du domaine forestier que la Collectivité de Corse avait antérieurement confiées à l'ONF par marché public.

Donc, depuis bientôt deux années, la forêt domaniale est gérée directement par la Collectivité, sans marché ni DSP, après intégration partielle des personnels ONF, 20 ans après le transfert de la compétence.

Parallèlement, la forêt privée s'est organisée et fédère les particuliers propriétaires d'espaces forestiers. De même, depuis mars 2011, une centaine de professionnels de la filière bois en Corse se sont rassemblés pour créer l'interprofession régionale du bois.

L'organisation de la filière est un atout puisque l'ADEC ne peut engager d'actions collectives en faveur d'une filière que si celle-ci est dotée d'une représentation collective disposée à définir une stratégie concertée, c'est-à-dire des objectifs partagés et leur déclinaison en mesures collectives, c'est le principe de la structuration économique.

D'un point de vue marchand, la filière bois représente aujourd'hui en Corse environ 200 entreprises et plus de 600 emplois. La construction bois représente environ 2 % des parts de marchés du bâtiment dans l'île alors qu'elle avoisine les 11 % sur le continent.

On assiste à un phénomène de sous-exploitation de la forêt corse et de sous valorisation de ses produits alors que la ressource est abondante et de qualité ; et que la filière est amenée à constituer un potentiel important d'emplois qualifiés et valorisants.

L'utilisation du bois constitue une réponse aux enjeux énergétiques (une réduction des besoins grâce à l'isolation par le bois et le développement d'une énergie renouvelable de source locale grâce au bois énergie) et intervient dans la problématique des nouvelles constructions et de la rénovation (le contexte réglementaire actuel et futur étant très favorable à l'utilisation du bois).

On dit souvent que la Corse ne doit pas louper la transition environnementale. Or, la filière bois en est un des piliers, certainement le nouveau visage de l'économie de la Corse.

Ainsi, malgré une ressource de grande qualité, le bois corse n'est que très peu exploité et peu vendu en Corse. Les raisons sont multiples. Malheureusement, depuis des années, le manque ou l'impossibilité d'investir pour rénover et améliorer la compétitivité des séries, notamment en termes de séchage et de traitement de bois, a détourné les utilisateurs vers d'autres sources d'approvisionnement ou d'autres essences comme par exemple le bois exotique. Tant est si bien qu'au fil du temps, le nombre des scieries et leurs capacités se sont considérablement réduites jusqu'à être quasiment inexistantes.

Je suis issue d'un territoire où il y avait au préalable une scierie sur Francardo, une scierie sur Barchetta, ça fait fort longtemps, mais il n'y en a plus du tout.

Malgré certaines initiatives pour relancer cette filière, des difficultés restent et demeurent presque insurmontables pour les porteurs de projets, notamment l'accès à la propriété et l'implantation pour ce type de projet, les difficultés administratives et surtout réglementaires avec la DREAL, le manque d'accompagnement parfois pour le montage des dossiers, des aides moindres par rapport à d'autres pays, notamment en Pologne où 70 % des aides sont des subventions pour relancer cette filière contre 40 % chez nous ; le manque de main d'œuvre dans ce domaine d'activité qui va de pair avec le manque d'entreprise, ce sont donc des savoir-faire qui se perdent. Le risque est de vendre le bois à l'export s'il n'est pas utilisé chez nous et que nous continuions à importer du bois de tout type provenant des pays d'Europe et de plus loin, souvent de moins bonne qualité, avec des circuits trop longs.

Le point de vue que je vous livre, Monsieur le Président, est aussi parfois l'avis de certains professionnels souhaitant être acteurs du développement et de la valorisation de cette filière.

Il nous faut donc trouver une articulation entre les acteurs et définir des enjeux. Forêts publique et privée, Corse Bois Energie, Interprofession du bois... Le dernier audit a désormais quelques années. Ne pourrait-on pas envisager de mettre tous les acteurs autour de la table pour définir une ambition et faire en sorte que la filière bois bénéficie enfin de la mise en place d'une stratégie collective refondée au titre de la structuration économique dans le respect de notre île et de la noblesse de ce matériau, cù a forza, s'abbattenu ancu e muntagne.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, a risposta hà da esse fatta da Julien Paolini.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Conseillère pour votre question,

Dans ma réponse, je ne vais pas vous faire un énième constat des difficultés et contraintes de la filière bois, si tant est qu'on puisse encore parler de filière à part entière. Je ne pourrai pas non plus être exhaustif dans ma réponse au vu des différents aspects que revêt la question du bois et plus largement celle de la forêt avec toutes les fonctionnalités qu'on peut lui attribuer et les différents acteurs qui sont concernés.

Les problématiques sont connues aujourd'hui, elles sont largement documentées. Les études, les diagnostics, se sont multipliés et accumulés au fur et à mesure des années et empilés dans les étagères de notre Collectivité, agences et offices.

Le constat, c'est une concurrence avec des produits importés, souvent à des prix inférieurs à ceux d'une exploitation de bois local, c'est des difficultés d'accès à la ressource, aussi bien au niveau des dessertes parce que les communes ont aussi du mal à entretenir les parties qui les concernent, mais aussi au niveau du foncier avec la problématique de l'indivision et la faible attractivité des métiers du bois, notamment en raison de leur pénibilité.

Donc, j'ai focalisé ma réponse sur deux niveaux.

Tout d'abord, qu'avons-nous fait en termes d'avancée ? Nous avons lancé pour dynamiser cette filière à tous les niveaux en amont aussi bien qu'en aval, un certain nombre d'appels à projets à travers le fonds montagne. Récemment, on a eu une première concrétisation, un exemple de concrétisation de cet appel à projets sur le fonds montagne avec le financement d'un projet à Purtivechju pour la réalisation d'une école maternelle à Pifanu à partir de bois local, donc un projet d'un montant global de 3 M€, avec 2 M€ de financement par la Collectivité et les services qui se sont impliqués, et l'ONF, notamment pour pouvoir permettre l'accès à cette ressource.

Par ailleurs, des appels à projets ont été lancés par l'ODARC pour accompagner le peu de scieries qui restent ; 3 ont répondu avec des financements à hauteur de 40 %, pour s'équiper en matériel de séchage avec des

projets d'un montant compris entre 600.000 et 1,2 M€ et 40 % de cofinancement par l'ODARC.

L'Agence d'urbanisme et d'énergie avec l'ADEME et l'EDF pour faciliter le raccordement à des réseaux de chaleur, notamment sur Corti puisqu'un des problèmes d'extension de ces réseaux, c'est que cela nécessite des financements importants et nous avons modifié nos règlements d'aide pour faciliter l'accès à un accompagnement public pour le raccordement de nouvelles constructions à ces réseaux de chaleur, notamment sur Corti, mais et également le développement de chaufferies bois dans les collèges et les lycées. Aujourd'hui, on en compte à peu près une vingtaine.

Vous dire également en effet que Corse bois énergie est actuellement le seul producteur de plaquettes en Corse. On a des industriels dans la production de granulés, pas dans la production de plaquettes. Dans le cadre du projet de révision de la PPE qui avait déjà été adopté en 2021 et que l'on va revoir très prochainement, probablement en février ou en mars, y est annexé un schéma régional qui prévoit de doubler voire tripler la production de bois énergie.

Donc on passerait de 9000 tonnes aujourd'hui par la SEM Corse bois énergie, à 30 000 tonnes à l'horizon 2028. On va donc avoir besoin de structurer la filière, notamment pour l'extraction de la matière première et donc du bois énergie dans nos forêts, ce qui permettra probablement de booster l'autre partie de la filière qui est le bois d'œuvre qui, aujourd'hui, est en grande difficulté, notamment parce que les bois de meilleure qualité sont aujourd'hui beaucoup plus difficiles d'accès.

Enfin des projets de développement de la SEM, notamment sur des projets portés par la SEM, mais pas seulement, par d'autres acteurs également de cogénération, c'est-à-dire de production de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse. On aura l'occasion d'en reparler.

Des acteurs autour de la table, vous nous proposez de les mettre autour de la table, c'est fait d'ores et déjà et ça, depuis février dernier, lors des assises à Montegrosso, on a lancé les assises de la forêt et du bois, qui devraient se tenir en 2023. Une série d'ateliers thématiques se sont déjà déroulés qui réunissaient l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels autour de diverses thématiques. Je ne reviens pas ici sur les thématiques : la ressource, la multifonctionnalité, la gouvernance, les secteurs des professionnels.

Nous aurons dès lundi à la Chambre des territoires, une première discussion à ce niveau-là. La commission de la Chambre des territoires s'est

réunie, et donc je vous invite à y participer, pour débattre notamment de deux actions très concrètes que l'on pourrait proposer et qui permettraient de dynamiser la filière.

Première action, la charte d'occupation des forêts, c'est-à-dire aujourd'hui, avoir plus de transparence sur les concessions qui sont données en forêt, notamment celles d'intérêt général, mais surtout celles à visée lucrative, par exemple, pour les activités agricoles, pastorales, mais également pour les activités commerciales, les activités de pleine nature et autres. Donc, une charte d'occupation qui pourrait être proposée, débattue à la Chambre des territoires, puis validée bien sûr par l'Assemblée de Corse. Egalement, autre point important, une convention de mise à disposition des sylviculteurs, dont vous parliez, qui ont été internalisés en effet, dont nous sommes très satisfaits, qui vont être prochainement équipés en matériels lourds pour faciliter les travaux, notamment sur l'entretien des pistes, et qu'on puisse mettre à disposition ces agents au bénéfice des communes, notamment au bénéfice des communes forestières.

Donc, c'est en cours d'examen puisqu'il y a des problèmes juridiques pour ne pas venir en concurrence des professionnels du secteur.

Voilà ce que je voulais vous dire et je vous donne donc rendez-vous dès lundi à la Chambre des Territoires pour pouvoir en débattre ainsi que dans le cadre des futures assises de la forêt et du bois.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Mme Sandra MARCHETTI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, le quorum est atteint. La séance est ouverte.

La séance est ouverte à 12H55.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu,
 Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,
 Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,
 Care tutte, cari tutti,

À l'orée de nos travaux parlementaires, je voudrais rendre hommage à la mémoire de mon confrère et ami, le doyen Jean-Yves Coppolani qui nous a quittés brusquement le 14 janvier dernier. Il assurait, comme vous le savez, la responsabilité scientifique du cycle de conférences consacré aux 40 ans de l'Assemblée de Corse. Sa disparition a été un choc pour tous. Il était un professeur apprécié de ses étudiants et en a connu toutes les générations depuis la réouverture de l'université.

C'était un homme engagé en particulier pour la cause animale, en général on ne le sait pas, mais aussi et surtout pour l'aide aux victimes, il était Président de la Corsavem.

Son investissement sans faille pour la création, le développement et le rayonnement de la faculté de droit et de sciences économiques, et plus généralement évidemment de l'Università di Corsica.

La Corse perd avec lui un fin connaisseur de nos institutions et de notre histoire, il était professeur d'histoire du droit, c'était sa spécialité, et je voudrais adresser ici, toutes mes condoléances et ma sympathie à sa famille et à ses proches.

Allora in capu d'annu, vogliu pregà à ognunu tutti i mo auguri i più boni per u 2023. Aghju avutu l'occasione di dì la à certi di voi, mà aghju a speranza chì st'annata sippia quella di u travagliu communu, di a riescita di a Corsica è di a pace.

St'annu passatu hè statu assai difficiule per u populu corsu incù una crisa economica, suciale è ben intesu pulitica. Avemu tenuu forte, tutti insemi, incù i sforzi è a vuluntà d'ognunu di fà a pace. È pè stu 2023, facciu l'auguri chè no truvemu a pace. Tutti quelli chì anu e respunsabilità pulitiche in Corsica devenu travaglià à prò di a pace.

Mà per fà a pace, quelli chì sò in respunsabilità devenu fà passi l'unu ver' di l'altru.

Per fà à pace ci vole per principiu à rispettà i diritti di l'altru è fà prova di ricunniscenza !

E sti pochi tempi i diritti umani, i diritti economici, i diritti culturali è linguistichi, i diritti di a natura sò pochi rispettati è ancu di menu ricunnisciuti.

Un sò rispettati oghje i diritti di l'omu quandu un prigiuneru puliticu chi hà fattu a so pena ghjè sempre chjosu in carcera, allora ch'è un populu sannu aspetta a so liberazione ...

Un sò rispettati i diritti di l'omu quandu omu ùn si sà a verità nantu à a morte tragica di Yvan Colonna è ch'ùn si sà da induve lu scallava quellu chi l'hà tombu.

Un sò rispettati oghje i travagliori, quelli chi anu fattu un vita di strazii chi anu cummenciatu forse giuvannotti. Un hè ricunnisciutu u travagliu di tutte e donne chi anu carriere spessu in bisbò per via di a maternità.

Un sò rispettate a nostra lingua è a nostra cultura è ùn hè ricunnisciutu u nostru rigulamentu internu.

Pour faire la paix et vivre en paix, il faut pratiquer la concorde et faire preuve de responsabilité, comme je le disais dans mon tout premier discours lorsque j'ai été installée et élue en tant que Présidente de l'Assemblée de Corse, il faut faire preuve d'un respect réciproque et reconnaître qui est l'autre, la profondeur de ses attentes et l'étendue de ses espoirs. Et les Corses n'en manquent pas.

Les Corses attendent les décisions de justice relatives aux demandes de libération conditionnelle d'Alain Ferrandi et Pierre Alessandri. Sur ce sujet, notre position est claire : leur maintien en détention est une atteinte au droit, c'est le terreau de la crise politique en cours, qui ne pourra s'apaiser qu'à leur libération et que celle-ci ne doit plus attendre.

Nous assurons en ce début d'année, également leurs familles, que c'est la position que nous avons défendue, que nous défendons et que nous défendrons à l'occasion de tout échange avec les représentants de l'Etat.

Ensuite, Les Corses veulent la vérité sur la mort d'Yvan Colonna.

La commission d'enquête parlementaire relative à l'assassinat d'Yvan Colonna, présidée par notre collègue, le député Jean-Félix Acquaviva et dont notre ancien collègue Laurent Marcangeli est rapporteur a débuté son travail d'auditions. Je remercie tous les députés qui y prennent part et qui cherchent

avec rigueur à faire toute la vérité sur ce drame. L'Assemblée de Corse se tiendra bien-sûr prête en temps voulu pour que nos parlementaires nous y exposent leurs conclusions.

Mais je ne veux pas oublier non plus les attentes sociales, du moment et celles à venir. Les travailleurs corses comme les autres espèrent un système des retraites équitable, la reconnaissance du travail d'une vie. Certes, le système actuel des retraites par répartition présente de grandes difficultés et de profondes inégalités et qu'il faut largement réformer.

Mais, était-ce le moment de faire cette réforme alors que les indicateurs sociaux sont mauvais, que sévit l'inflation qui rogne le pouvoir d'achat, en particulier des plus précaires et que la confiance en l'avenir mais aussi envers les responsables politiques est au plus bas ?

Les modalités de la réforme ne semblent pouvoir combler comme il se doit, ni le déficit structurel du système des retraites, ni les inégalités qui existent entre catégories de travailleurs. Pire, il semble même qu'elle en crée de nouvelles.

Nous devons être vigilants, nous élus de l'Assemblée de Corse, Conseil exécutif, et nous tenir prêts à défendre là aussi, les intérêts des travailleurs Corses dont les revenus salariaux sont plus bas que sur le continent, dont les carrières sont souvent « en pointillé » du fait de la saisonnalité ou qui sont victimes d'un rapport salarial atypique du fait de la très petite taille de nos entreprises.

Nous devons être que nous soyons vigilants car les employés, les artisans, certaines catégories de fonctionnaires souffriraient d'une double peine, d'avoir été des travailleurs pauvres puis de devenir des retraités précaires ! Notre jeunesse, qui devra supporter bientôt le coût du nouveau dispositif, se mobilise à travers l'Assemblea di a Giuventù auprès des plus anciens notamment du CESEC, pour défendre un système de retraite équitable entre catégories et entre générations. Et, j'échangerai prochainement avec les organisations syndicales, j'ai commencé à le faire, et nous aurons à examiner une motion sur ce sujet ce soir ou demain matin.

Enfin et ce n'est pas la moindre des attentes ni le moindre des espoirs, les Corses attendent la reconnaissance officielle de leur langue comme cela existe ailleurs en Europe

A ce propos, dans le cadre du cycle de conférences des 40 ans, Francescu-Maria Luneschi et Pascal Ottavi sont intervenus au sujet de la langue

corse et nous ont apporté des éclairages passionnants. Francescu-Maria Luneschi en particulier, a décortiqué et analysé l'ensemble des in-extenso des sessions depuis 2010 pour y étudier l'évolution de l'usage du corse au sein de notre hémicycle. Je vous invite très sincèrement à en visionner la captation sur le site de l'Assemblée, vous y reconnaîtrez sûrement certaines de vos interventions in lingua corsa.

Un point en particulier m'a interpellé, lorsque ce chercheur de l'Università di Corsica a évoqué notre rôle de prescripteurs de la langue. Donc nous, élus, nous sommes des prescripteurs de la langue. Bien-sûr, nous savons tous que les normes émanent majoritairement des institutions et que par définition, nous créons à chaque session, une certaine proportion de normes. Mais au-delà de l'aspect scientifique passionnant d'ailleurs, cela pose un vrai sujet politique : si nous, élus, sommes prescripteurs de la langue, et que l'on cherche à attaquer notre règlement intérieur qui l'officialise comme langue du débat au même titre que le français, alors la volonté de nous empêcher de parler corse se double d'une volonté plus profonde, qui est celle d'empêcher les Corses de l'entendre.

Cela nous montre une fois de plus, que pour nous, il ne s'agit pas d'un simple combat symbolique mais d'une nécessité éminemment politique. A lingua sarà dunque unu di i nostri primi cartulari strategichi di l'annu chi principia incù u travagliu à vene di e cummissione nant'à u rapportu d'urientazione prupostu da u Consigliu esecutivu.

Cari cunsiglieri, in u 2023, ùn mancherà u travagliu ! Un travagliu primurosus per l'avvene di a Corsica cumu l'avemu prevista incù i presidenti di e cummissione è cum'è ne parleremu in cunferenza d'urientazione dumane :

A principià cù u nostru impegnu di pettu à i derivi maffiosi di ferraghju.

Attempu u travagliu nant'à politica linguistica.

Dopu a riflessione di pruspettiva per anticipà à l'evoluzione di a Corsica in 2050.

Ci sera, di sicura, a reforma di l'instituzioni di a Corsica ver'di l'autunumia, mà dinù l'incendii, e crucere, animali cappiati, u fundariu è tutti i sughjetti ch'è primuranu i corsi ogni ghjornu.

E ben intesu, tutti i rapporti presentati di u Cunsigliu esecutivu.

Ùn c'hè un sugettu ch'un sippia importante per i Corsi ! Allora, vi pregu d'esse degni di u mandatu ch'elli ci anu datu.

Pace è salute à tutti.

O sgiò Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif de Corse, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Corse,

D'abord, avoir, comme vous l'avez fait, Madame la Présidente, une pensée émue pour les agents de la Collectivité de Corse qui ont perdu un être cher et encore dans les heures qui viennent de précéder le début de notre session.

Évoquer la mémoire de disparus. Je pense d'abord à Monsieur Tristani, que beaucoup d'entre nous ont connu dans l'exercice de ses fonctions au lycée de Bastia notamment, qui était aussi un acteur politique engagé.

Et puis bien sûr, évoquer la mémoire du doyen, Jean-Yves Coppolani, qui a été le professeur qui a initié au droit des générations d'étudiantes et d'étudiants, un professeur qui est aussi un acteur majeur des 40 ans de l'université de Corse. Au-delà de cet engagement, ce que nous retiendrons aussi de lui, c'est à la fois son sourire, sa discrétion, sa pudeur, le caractère souvent retenu de ses mots mais qui ne cachait pas une profondeur d'analyse, une justesse d'observation et une humanité qui était consubstantielle à chacun de ses choix.

Je vais aussi dire, à titre personnel, qu'il a été mon premier professeur de droit et qu'il m'a fait l'honneur de participer au jury de ma thèse de sciences politiques, dans lequel il y avait également Bruno Etienne, le professeur Islamologue disparu aussi et bien sûr Claude Olivesi, dont je souhaite ici aussi évoquer la mémoire rapidement.

Donc bien sûr, nous pensons à eux et nous pensons à leur famille.

Je voudrais du fond du cœur, ça a déjà été fait de façon individuelle, adresser à l'Assemblée de Corse mes meilleurs vœux pour cette année 2023 et adresser à chacune et chacun d'entre vous, avec beaucoup de chaleur et beaucoup d'amitié, des vœux personnels.

A pace, a salute per voi è per e vostre famiglie, è dinò a riescita è a divizia, cum'ella dette eri, à u livellu culletivu per a Corsica, per u populu corsu, indè un mondu strapassatu, un mondu difficiule induve ci vole à inventà una strada chì sia quella di u progressu, di a sulidarità è di a felicità.

Alors comme une question orale m'y a invité ce matin et comme j'ai commencé à le faire, je voudrais que ces quelques mots introductifs au seuil de l'année, vous proposent d'aborder ensemble, une forme de discours de la méthode puisque je considère comme vous que nous vivons des moments cruciaux et que je crois vraiment que l'année 2023 sera une année décisive. Elle a vocation à l'être et, je le redis une fois encore, j'ai eu l'occasion de le dire aussi devant les agents de la Collectivité de Corse, que je salue avec beaucoup d'amitié, je l'ai dit à l'occasion des vœux, que ce soit à Bastia ou à Aiacciu, d'abord notre plaisir et l'honneur qui est le nôtre de travailler à leurs côtés et ensuite dire, parce que je le pense sincèrement, que le meilleur reste plus que jamais possible pour notre île, mais les difficultés, voire le pire, ne sont malheureusement plus à exclure.

Donc, je crois que c'est une année importante et que nous devons être collectivement à la hauteur des enjeux. Et, je ne veux pas douter et je ne doute, comme vous l'avez dit ce matin, M. le Président de groupe, que nous ayons toutes et tous la volonté de réussir et que nous avons la volonté de chercher ensemble les moyens d'y parvenir.

Donc un discours de la méthode d'abord à l'attention de l'Assemblée de Corse, nous en avons parlé avec le Conseil exécutif, sans rien figer bien sûr, parce que nous avons une instance de coordination qui va se réunir demain et que c'est dans le cadre de cette instance, que nous aurons à confronter nos propositions en termes de méthode et, je le pense et je l'espère, à arrêter une méthode commune. Mais puisque vous m'avez, à plusieurs reprises, publiquement, invité à préciser ce qu'est ma vision et ce qu'est la vision du Conseil exécutif de cette méthode, une méthode que, de par la répartition des prérogatives, nous avons vocation à proposer, et il appartiendra ensuite à l'Assemblée de Corse de décider, je vais le faire aujourd'hui.

Alors, on va partir de l'idée selon laquelle cette année 2023 est essentielle.

Elle est essentielle parce qu'elle doit être une année de concrétisation et elle l'aurait été, en toute hypothèse, indépendamment du processus. Nous avons des rendez-vous qui sont des rendez-vous majeurs par rapport aux besoins de la Corse et des Corses en termes d'infrastructures, d'aménagement, de

politiques publiques, de logique sociale, d'aide à la jeunesse, etc. Tous ces rendez-vous nous attendent et il faudra les honorer.

Et puis, il y a une dimension supplémentaire qui a une vocation historique, c'est que, je le redis avec force, avec conviction, avec détermination, cette année 2023 doit être celle de la construction d'une solution politique qui nous permet de tourner une page qui a duré 50 ans et qui nous permet d'envisager l'écriture d'un nouveau moment de notre histoire collective. Nous avons une grande part de responsabilité, nous, élus de la Corse, dans la concrétisation de ce choix, même si nous n'avons pas toutes les données et si nous ne sommes pas seuls à décider.

Alors en ce début d'année, je voudrais redire puisque certains n'étaient pas là ce matin, et le redire de façon claire, je crois qu'il y a des conditions à créer pour que le dialogue puisse prospérer et puisse déboucher sur une véritable solution politique.

Ces conditions, je les ai déjà énumérées publiquement, je les ai redites à l'interlocuteur désigné par le Président de la République et par la Première ministre, c'est-à-dire Gérard Darmanin, je les ai redites, y compris depuis notre dernière session.

D'abord, il y a l'enjeu de justice, d'application du droit et de recherche partagée d'apaisement. L'enjeu de justice et d'application du droit, il concerne Yvan Colonna. Il y a une commission d'enquête qui est en cours, vous avez pu suivre ce qui est en train de s'y dire. Je salue le travail qui est mené notamment et principalement par Jean-Félix Acquaviva et Laurent Marcangeli, mais aussi par l'ensemble des députés de la Corse et l'ensemble des députés qui participent à cette commission. On est en train de voir apparaître par bribes, un certain nombre d'éléments qui nous confortent dans les interrogations, les doutes et les inquiétudes qui sont les nôtres.

Ce qui a d'ores et déjà été dit devant cette commission permet à mon sens, c'est mon avis mais je l'assume publiquement, permet à mon sens, d'ores et déjà, d'exclure une conjonction de hasard malheureux qui aurait conduit à l'assassinat dont a été victime Yvan Colonna. Une conjonction d'éléments aussi funeste, aussi incompréhensible, aussi inexplicable ne peut pas s'expliquer à mon sens uniquement par le fait du hasard. Et je compte sur la poursuite des investigations et notamment sur la levée du secret-défense qui a été officiellement demandée par Jean Félix Acquaviva et Laurent Marcangeli pour que les Corses, et au-delà des Corses, tout un chacun, puissent savoir et comprendre pourquoi et comment Yvan Colonna a été assassiné.

Le deuxième enjeu de justice et d'application du droit, c'est celui qui a trait au sort judiciaire, vous l'avez dit, Madame la Présidente, nous l'avons dit ensemble à l'unanimité, de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. Il y aura le 31 janvier le délibéré pour Pierre Alessandri de la chambre de l'instruction qui statue après cassation. J'espère comme vous, que le droit sera appliqué et que Pierre Alessandri accédera à un régime de semi-liberté.

Il y a eu hier l'audience de première instance, tribunal d'application des peines pour Alain Ferrandi. La décision a été mise en délibéré au 23 février. Les juges apprécieront. J'espère que, comme il l'a déjà décidé à deux reprises, le tribunal d'application des peines confirmera qu'Alain Ferrandi doit accéder à un régime de semi-liberté. Et j'espère également que le parquet antiterroriste aura la sagesse de ne pas former d'appel suspensif si une décision favorable devait intervenir. Nous avons dit ensemble à l'unanimité dans cette Assemblée et plus de 330 maires de Corse l'ont dit, et la quasi-totalité des présidentes et présidents d'intercommunalités l'ont dit et écrit que ce qui crée aujourd'hui un trouble à l'ordre public, ce n'est pas l'éventuelle et attendue libération d'Alain Ferrandi et de Pierre Alessandri, mais c'est leur maintien en détention. Donc, attendons ces décisions de justice et espérons qu'elles iront dans le sens de l'application du droit et de l'esprit d'équité.

Il y a ensuite pour nous, nationalistes, mais je crois que cela conditionne l'ensemble de la paix publique, la question d'ensemble des prisonniers politiques. Nous n'avons pas fait de cette question un préalable. Et je le dis et je le répète, et je l'assume, on ne va pas, ni d'un côté, ni de l'autre, dans une discussion à vocation historique, en posant des préalables ou des lignes rouges. Lorsqu'on veut réussir un processus de négociations historique, on dit que tout a vocation à être discuté et ensuite on définit ensemble dans quel ordre cela doit être discuté et selon quelles modalités cela doit être abordé.

Je dis et je redis avec force qu'il ne peut pas y avoir de solution politique si on ne traite pas la question du FIJAIT, qu'il ne peut pas y avoir de solution politique globale si on ne traite pas la question des amendes et des dommages et intérêts. Je vais vous dire pourquoi, parce que si demain, au nom d'un conflit qui a vocation à être définitivement éteint, au moment où la paix intervient définitivement en Corse, la paix que nous voulons, si vous avez un huissier zélé, à la demande d'un tiers, appuyé par la force publique, qui vient dans un village de la Gravonna, du Niolu ou de la Castagniccia saisir une maison de famille pour une dette de 40, 50 000 ou 60 000 euros, liée par exemple à une condamnation ancienne, vous savez que les familles ne le laisseront pas faire, et vous savez que nous serons encore au risque de la violence et des oppositions frontales.

Donc, je dis que ce problème doit être traité. Je ne dis pas qu'on va le traiter demain matin, je ne dis pas qu'on en fait un préalable, je dis qu'il doit être traité, nous l'avons dit ensemble, je crois que ce discours, notamment sur le FIJAIT, sur la question de la dette en termes de dommages et intérêts où d'amendes dérisoires au regard des volumes financiers globaux, doit être traité, a été entendu du côté de Paris parce que Paris a aussi l'expérience des solutions politiques dans des conflits qui durent depuis des décennies. Ces problèmes-là, lorsqu'il y a une volonté politique, ils ne sont rien à régler.

Je dis enfin qu'il ne peut pas y avoir de solution politique globale en dehors de la démocratie, que la démocratie, ça veut dire la fin définitive de la violence et notamment de la violence clandestine. Et je sais aussi que les militants qui, historiquement, ont soutenu, ou ont été engagés dans la violence clandestine pendant de très longues années, ont assumé politiquement le choix d'y renoncer de façon définitive. Et je sais aussi que le meilleur moyen de faire disparaître la tentation de la violence clandestine, le recours à la violence clandestine, la meilleure façon de faire disparaître la légitimité totale, partielle, contestable et éventuellement contestée de la violence clandestine, c'est la solution politique que nous devons créer ensemble.

Donc, j'ai dit aussi au ministre de l'Intérieur très clairement, que si le Gouvernement devait, et avait, et a la volonté réellement de s'engager dans une solution politique, cela passe aussi par une logique d'apaisement. La logique d'apaisement, c'est celle que nous avons mise en œuvre en nous engageant pendant des années. Nous ne pouvons pas être au risque tous les matins, des interpellations, sous forme individuelle ou collective, sous forme de rafle de jeunes ou de moins jeunes. Nous ne pouvons pas accepter que des responsables politiques d'organisations publiques, je pense notamment à « Corsica libera », soient interpellés, soient incarcérés dans une logique qui manifestement n'est pas une logique uniquement judiciaire. Donc, tout cela se fait si le Gouvernement et l'État ont la volonté de le faire.

Une fois qu'il y a cela de posé, je dis aussi qu'il suffit que Gérard Darmanin se situe à la hauteur de ce qu'ont dit il y a 40 ans, il y a 30 ans, il y a 20 ans, celles et ceux qui l'ont précédé. Je ne vois pas pourquoi et comment le Gouvernement, le Président de la République et l'État pourraient dire moins aujourd'hui, après 40 ans, que ce qu'a dit François Mitterrand, que ce qu'a dit Pierre Joxe, que ce qu'a dit Lionel Jospin et que ce qu'ils ont fait. Ça a été dit et ça a été fait par l'État, alors même que les nationalistes, je l'ai dit ce matin, étaient inexistantes électoralement ou très marginaux électoralement. On ne peut pas défendre comme nous le disons et comme nous le faisons la démocratie et on ne peut pas respecter la démocratie comme Paris prétend le faire et doit le faire, si on ne tient pas compte à un moment donné de ce qu'ont dit les Corses et

le suffrage universel à trois reprises, en 2015, 2017 et 2021. Le Gouvernement, le Président de la République et l'État doivent se mettre à la hauteur d'une véritable solution politique et le dire clairement.

Alors, une fois que nous aurons éclairci ces points-là, dans les jours à venir, je l'espère, pourquoi dans les jours à venir ? Parce que nous sommes dans un télescopage de dates qui a un poids symbolique énorme.

Hier le tribunal pour Alain Ferrandi, le 31 janvier, Pierre Alessandri, le 23 février, Alain Ferrandi et le 2 mars l'anniversaire de l'agression, qualifiée ensuite d'assassinat suite au décès, quelques semaines plus tard, d'Yvan Colonna. Et puis, entre-temps, vous le savez et je vais le dire encore une fois, le 6 février. Le 6 février, c'est demain matin, 25 ans de l'assassinat du préfet Erignac, une génération. Si nous ne sommes pas capables, nous en Corse, et là-haut à Paris de dire au bout de 25 ans, sans rien oublier, sans rien taire des douleurs, sans ne rien relativiser de ce qui a été fait, « le moment est venu d'ouvrir une nouvelle page ». Si nous manquons ce rendez-vous, si nous sommes encore dans une logique de défiance, de conflit, d'affrontement, nous repartirons pour un tour funèbre et personne d'entre nous ne le veut.

Alors, si nous sommes ici à la hauteur et si Paris est à la hauteur, quelle est la méthode que je vous propose ?

D'abord, et vos questions orales de ce matin l'ont démontré, rappeler la densité de notre travail, j'allais dire, de droit commun. Il faut qu'on le dise ensemble parce que moi, je souhaite que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse travaillent de façon étroite et main dans la main sur tous les dossiers comme nous ne l'avons jamais fait jusqu'à aujourd'hui et avant même 2018, comme cela n'a jamais été fait dans l'histoire de l'institution.

Je voudrais vous rappeler rapidement que dans notre calendrier de droit commun, nous avons par exemple le travail thématique sur la mafia. Nous nous sommes engagés devant les Corses. Il y aura 5 groupes de travail sur une durée de 3 à 4 mois. Il y a la mafia.

À un autre niveau, il y a les dossiers sectoriels, mais emblématiques. On s'est engagés ensemble sur Orezza, on s'est engagés ensemble sur Petrapola, on s'est engagés ensemble sur les croisières, on s'est engagés ensemble au niveau de l'Office foncier, sur le travail pour encadrer l'accession à la propriété, on s'est engagés ensemble sur la lutte contre la sur-fréquentation, partout, en montagne et en mer. Il faudra le faire et avoir des résultats avant l'été. On a des dossiers stratégiques qui nous attendent en termes d'infrastructures, le débat par exemple sur l'évolution des infrastructures portuaires de Bastia, le débat sur la

PPE, le débat institutionnel sur l'évolution des chemins de fer qui vont passer d'une société d'économie mixte à un établissement public industriel et commercial. Nous avons la finalisation de la fusion, nous avons la contractualisation avec les territoires et la logique de territorialisation. Nous avons la mise en œuvre de la DSP maritime avec quelques inquiétudes, notamment au plan social puisque nous avons vu qu'il y avait actuellement un changement de gouvernance et les salariés de la Méridionale qui s'inquiètent. Nous avons le rendez-vous décisif de la DSP aérienne dans les tous premiers mois de 2023. Rattachement de la CCI et de la Chambre de métiers, ça doit se faire en 2023 pour déboucher en 2024. Nous avons les dossiers structurants de l'eau, de la PPE, du centre hospitalier universitaire, des déchets, priorité absolue.

Donc, tout ça suffirait déjà largement, me semble-t-il, à nous occuper pratiquement à temps plein.

A côté de ça, il faut que nous mettions en œuvre une méthode qui nous permet de travailler dans le cadre du processus pour déboucher dans un délai qui sera court, parce que je vous le redis, pas de processus à mon sens, sans autonomie et pas d'autonomie sans révision constitutionnelle. Si nous voulons être prêts pour une révision constitutionnelle en 2024, il faudra être prêt sur la solution politique, y compris dans sa dimension institutionnelle à la fin 2023.

Donc, une année décisive. Il faut travailler à la fois, ici et avec l'ensemble des forces vives.

Moi, ce que je vous propose, on en parle demain en conférence de coordination. En ce qui concerne le travail, Assemblée, Conseil exécutif, je vous propose 3 grandes thématiques, après on organise en fonction de la temporalité qui vous paraît convenable et acceptable en intégrant les contraintes de l'année 2023 et en intégrant le travail qu'on doit faire ensemble, les comités de pilotage, etc., plus les sessions dont a priori vous souhaitez qu'elles soient maintenues, mais on en parlera aussi, une fois par mois. Ce qui nous donne un niveau de production, y compris en termes de rapports, qui est pratiquement insoutenable au plan politique et pratiquement insoutenable au plan administratif. Mais on en parle vendredi.

Donc, moi ce que je vous propose, trois grands enjeux.

Le premier enjeu, nous, on dit le processus, au plan institutionnel, il doit déboucher sur un statut d'autonomie. On a souvent entendu Paris nous dire, « on n'y croit pas trop, on ne sait pas ce que ça veut dire l'autonomie ». Nous, je parle du Conseil exécutif, je parle de la majorité territoriale, nous avons les

idées très claires. Mais nous ne voulons pas porter seul un projet de révision de l'article constitutionnel ou les grandes lignes d'une loi organique. D'ailleurs, ce n'est pas à nous, là, ça sera un problème de méthode dont nous discuterons, je ne pense pas que nous ayons vocation à arriver à Paris avec un projet clé en main. Par contre, nous avons vocation à clarifier ce que nous entendons par statut d'autonomie, y compris pour voir si nous sommes d'accord et si nous pouvons l'être. Moi, j'ai donné une définition ce matin et ensuite elle se décline. Il y a des notions qui pour nous, sont importantes. Je pense à la notion de peuple Corse par exemple, comment on fait ? Qu'est-ce qu'on fait avec la notion du peuple Corse ? Comment on l'intègre ? Comment on l'intègre, y compris pour anticiper une éventuelle anti constitutionnalité.

Donc moi, je vous propose qu'on travaille sur ce premier volet, qu'est-ce que c'est pour nous l'autonomie ? Et, je m'adresse aux nationalistes, je m'adresse d'abord aux nationalistes dans la présentation, qu'est-ce que nous, nous considérons comme une avancée institutionnelle suffisante, c'est-à-dire une autonomie de plein droit et de plein exercice qui puisse correspondre, y compris pour celles et ceux qui sont indépendantistes, par exemple, ou pour celles et ceux qui privilégient la notion d'autodétermination, comme une avancée institutionnelle suffisante en l'état de ce que sont nos attentes et nos besoins ?

Nous avons besoin de trouver cette cohésion, nous d'abord. Mais c'est une cohésion qui n'exclut personne et moi je me tourne, après m'être tourné d'abord vers les nationalistes, je me tourne aussi vers la droite. Vous avez dit souvent, Jean-Martin, au nom de votre groupe, que vous n'étiez pas forcément hostile à l'autonomie. Allons sur ces discussions d'abord entre nous. De quoi parlons-nous ? De quel transfert ? De quelles compétences ? De quel champ d'action ? Mettons-nous d'accord. Ça, c'est le premier volet.

Le deuxième volet, et ça fait sens aussi avec la discussion budgétaire engagée par le DOB, le budget, vos demandes en termes de réalisation de grands projets, l'articulation entre la discussion sur la solution historique et politique et les programmes qui existent ou qui sont à créer, fin de PEI, PTIC, Contrat de plan Etat/Région, infrastructures. On fait une deuxième thématique, toujours selon la temporalité qui vous convient, en s'adossant notamment aux commissions, par exemple. C'est la proposition, mais elle est versée au débat et la Présidente de l'Assemblée de Corse et les différents groupes et non-inscrite s'exprimeront.

Une deuxième thématique, c'est, quel moyen ? On va parler de transfert de compétences. Quelles ressources ? Quel budget par rapport aux objectifs qui sont les nôtres ? Comment on fait pour que cette autonomie, cette avancée ou cette évolution ne soit pas un simple décor de théâtre, que nous

ayons les moyens demain, de faire ce que nous voulons faire ? Ça, c'est la discussion budgétaire, fiscale etc., mais pas uniquement technique, adossée à une vision politique dynamique.

Le troisième thème, et ça répond aussi à une question que nous nous posons nous-mêmes, mais que nous posent les Corses, l'autonomie, révision constitutionnelle, des moyens, mais une autonomie et des moyens au service de quel projet et de quelle vision pour la Corse ? Là-dedans, nous aurons les urgences, y compris les urgences économiques et sociales qui tapent à la porte, a fortiori dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui d'inflation galopante, d'inquiétude, d'incertitude sur le lendemain, etc.

Nous aurons les urgences, nous aurons les objectifs de moyen terme, notamment en termes d'infrastructures. Vous nous avez souvent demandé pendant la discussion budgétaire, quels sont les grands choix en termes d'infrastructures, mais aussi comment on les finance ? Je vous rappelle que nous avons dressé une liste à titre indicatif, dans le cadre des discussions avec le préfet sur le PTIC, sur les infrastructures où la Collectivité de Corse est maître d'ouvrage et que nous avons dégagé des projets à concurrence de 800 millions ou 1 milliard, des projets qui, pour l'instant, ne peuvent pas être financés. Donc ça, il faudra que nous en parlions ensemble, y compris sur la liste. Peut-être certains sont-ils à écarter, peut-être d'autres sont-ils à inscrire ? Donc tout ça, on en parle, et y compris la prospective, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, sur laquelle vous nous avez invités à travailler parce que le temps passe très vite. 15 ans, 20 ans, 25 ans, c'est demain matin. Quelle Corse on veut dans 15 ans, dans 20 ans ? 25 ans, c'est le temps qui nous sépare de l'assassinat du préfet Erignac. C'est à la fois très loin, il s'est passé beaucoup de choses, y compris dans nos vies personnelles, dans notre vie collective, mais en même temps vous en rappelez, je pense, comme si c'était hier, toutes et tous. Eh bien, les 25 ans qui vont venir, ils vont passer aussi vite.

Et la Corse dans 25 ans, parce que vous l'avez dit hier, Monsieur le DGS, nous sommes à la tête d'un paquebot et pas d'un hors-bord, entre le moment où on donne une impulsion et le moment où elle se concrétise, quand c'est des données structurantes comme par exemple le réchauffement climatique ou les choix en matière énergétique, il faut des années pour que ça se concrétise et des années ensuite pour qu'on en tire les bénéfices.

Donc voilà, moi je vous propose qu'on travaille sur ces trois thèmes selon une temporalité qui nous permette également d'intégrer le reste.

Et puis à côté de ça, il y aura le rendez-vous à Paris. Le prochain rendez-vous à Paris, il faut rappeler qu'on avait fixé des thèmes, s'il a lieu, si les

conditions politiques d'apaisement général ici et là-bas sont créées, il était prévu qu'il soit consacré à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et aux questions liées à la fiscalité, notamment dans la lutte contre la spéculation. On pourra se servir des trois thématiques que je viens d'évoquer pour mettre en perspective à la fois le droit constant, les évolutions souhaitées, nos propositions et notre vision de la Corse d'aujourd'hui et de demain. Et, on travaille à côté des trois thématiques, sur la préparation de ce rendez-vous thématique. On voit si on est d'accord. Est-ce qu'on est d'accord à 40 %, est-ce qu'on est d'accord à 60 %, est-ce qui est d'accord à 80 % ?

J'aurai terminé en disant, bien sûr, nous devons rechercher la convergence la plus large possible, mais j'insiste encore une fois là-dessus. Lorsque, en démocratie, on fait des élections, c'est bien pour qu'à un moment donné, il y ait des gens qui soient en situation de responsabilité avec une majorité. Et au-delà de la majorité donnée par le jeu mécanique de nos institutions, il y a aussi une majorité d'idées qui aujourd'hui s'est cristallisée à concurrence de 70 % du corps électoral sur les listes nationalistes. Donc nous, nationalistes, nous avons la responsabilité de construire cette convergence sur l'essentiel et je considère que nous avons la responsabilité de permettre à celles et ceux qui ne sont pas nationalistes de participer à cette convergence et de faire qu'elle soit leur également. Ça, c'est l'objectif ici en interne. Après, chacun est libre de défendre ses billes.

Je voudrais dire avec force, le Gouvernement et l'État n'ont pas à demander l'unanimité de la Corse pour accepter d'engager des changements profonds. On ne demande à personne, nulle part, on ne demande à personne nulle part, de construire une unanimité avant d'avancer sur un chemin politique. En démocratie, la majorité suffit. Je considère, et nous considérons politiquement, qu'il faut une majorité qualifiée au-delà de la majorité électorale, majorité qualifiée par la légitimité que confère un soutien encore élargi de l'ensemble des forces politiques et c'est ce à quoi nous allons travailler. Mais que Paris ne nous dise pas, « mettez-vous d'accord entre vous d'abord sur tout avant que nous acceptions d'envisager vos demandes ». Ça, ça n'existe pas. Ça, ce n'est pas la démocratie. Donc, ça c'est en interne.

Je termine. On a mis en place le rapport d'orientations, c'est pour qu'on travaille mieux ensemble. Mais il y a aussi la volonté d'agréger à l'extérieur. Ce processus, nous l'avons dit, doit concerner toutes les forces politiques, toutes les forces nationalistes, l'ensemble des forces politiques. D'abord, les élus du peuple, mais également celles et ceux qui ne sont pas représentés dans cet hémicycle. Il y a des gens qui n'ont pas passé le suffrage universel, qui sont des courants d'idées, qui existent en Corse, il faut qu'on trouve les moyens de les impliquer. Et puis il y a les forces économiques,

sociales, c'est une solution politique globale. La dimension économique, sociale, culturelle est essentielle. On a engagé des procédures et des rapports qui doivent nous permettre d'ouvrir des espaces de discussion. Certains existent, les instances consultatives. Je vais proposer dans la discussion avec l'Assemblea di a giuventù, le CESEC, la Chambre des territoires, des modalités de participation à ces grandes thématiques.

Mais au-delà de ces instances consultatives, il y a l'ensemble des forces vives. On a fait un rapport sur la langue. On va consulter l'ensemble des acteurs sur la langue, ça a vocation à nourrir notre débat avec Paris. On va engager un processus avec l'ensemble des acteurs de la culture. Quel transfert de compétences ? Quels financements pour ces transferts de compétences ? Quelle politique culturelle y compris dans le cadre d'un statut d'autonomie ? Il y a une partie de ce rapport qui concerne le processus que nous avons. On pourrait le décliner également avec le rapport d'orientations sur le travail et l'emploi. Nous pouvons le faire dans tous les domaines parce que nous avons besoin d'associer les syndicats, les organisations professionnelles, les institutions consulaires, toutes celles et tous ceux qui veulent que la Corse se développe et qu'elle vive dans la paix.

Donc, voilà les éléments de méthode, je pourrais les développer, que je souhaite verser au débat. Je ne voulais pas que vous pensiez que parce que le processus est suspendu dans les échanges pour les raisons que j'ai évoquées, nous n'avons pas continué à travailler. Nos dossiers sont prêts. Maintenant, il faut que nous confrontions, nous, nos analyses et nos propositions. Je vous propose de le faire à travers la méthode que je viens d'évoquer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente. Sò duie ore menu un quartu. Vi ramentu ch'ellu c'hè à duie ore è mezu u premiu Andria Fazi ch'hà da esse rimessu à parechji sculari. Pè quelli chì volenu stà quì, c'hè a pussibilità di manghjà un buccone. Eccu. À ringrazià vi. À dopu.

La séance est suspendue à 13 h 45 et reprise à 15 h 38.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais me permettre de vous rappeler que d'abord ce matin, nous avons commencé à 10 h 20. Les questions orales, j'ai les statistiques, en moyenne, ont duré 4 minutes, la question. Les réponses, mais l'exécutif a le droit de répondre aussi longuement qu'il le souhaite, 10, 15 minutes.

Donc là, nous reprenons, certes l'ordre du jour de cette session n'est pas trop chargé, mais il ne s'agirait pas de partir demain soir à 21 heures non plus, quand ce n'est pas justifié. Voilà.

Ensuite, on a largement le temps d'échanger et de discuter. Je préfère le dire maintenant parce qu'on est en janvier et ce matin, j'ai laissé faire volontairement et on va voir jusqu'où on va aller, donc on va faire juste un test par l'absurde.

Merci.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 014 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 di dicembre di u 2022

Rapport n° 014 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 décembre 2022

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je sou mets à votre approbation, s'il n'y a pas de remarque, le PV de la fois précédente.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, il n'y en a pas.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Le rapport est ADOPTE.

Premier rapport à l'examen, cet après-midi, je crois qu'il s'agit des orientations budgétaires.

Donc, vous avez la parole, Monsieur le Président de l'exécutif.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –
FISCALITÉ**

Raportu n° 013 : Dibattitu nantu à l’Orientazione Bugettarie di a Cullettività di Corsica 2023

Rapport n° 013 : Débat sur les Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse 2023

Le Président Gilles SIMEONI

Le document d'orientations budgétaires et sa présentation devant votre Assemblée sont des exercices récurrents encadrés par la loi, la loi qui prévoit que dans les 10 semaines précédant la présentation et l'examen du budget primitif par le Conseil exécutif, celui-ci doit présenter devant l'Assemblée de Corse, Assemblée délibérative, un document d'orientations budgétaires qui fixe les grands axes, les grands équilibres de la trajectoire budgétaire annuelle et pluriannuelle de la Collectivité de Corse.

Cet exercice récurrent prend cette année une dimension particulière du fait d'un contexte atypique et même extraordinaire, à la fois pour des raisons extérieures à la Corse et pour des raisons qui lui sont endogènes.

C'est un document qui est à la fois un document de continuité sur la trajectoire budgétaire vertueuse que nous avons impulsée et maintenue contre vents et marées depuis notre accession aux responsabilités en 2015, et un document qui marque nécessairement, eu égard au contexte que j'ai à l'instant évoqué, une inflexion qui est une inflexion qui a vocation à être structurelle.

Alors, la trajectoire budgétaire vertueuse, maintenue contre vents et marées, je fais référence, vous savez, à toutes les difficultés et tempêtes que nous avons dû essayer, crise budgétaire, fusion, COVID, condamnation etc., tous ces éléments ayant impacté dans des proportions extraordinaires, au sens premier du terme, et totalement imprévisibles notre équation budgétaire.

En même temps, un contexte, cette année, qui est particulier pour deux raisons principales : la première liée à la situation internationale, européenne et française et la deuxième, eu égard à la situation politique, économique, sociale de la Corse.

Sur la situation internationale, je n'y reviens pas.

Nous sommes abreuvés quotidiennement d'une multitude d'informations sur les conséquences notamment budgétaires, économiques et sociales, d'une part de la situation post COVID et d'autre part, liées au conflit en Ukraine, le retour de la guerre en Europe et ses effets dominos au plan budgétaire et économique.

Cette donne radicalement nouvelle, n'a pas encore fini de produire ses effets. Nous en connaissons tous les concrétisations d'ores et déjà acquises et nous avons des scénarii qui sont souvent plus inquiétants les uns que les autres. Mais dire simplement qu'avec une inflation qui repart en moyenne à 6,5 % avec des secteurs beaucoup plus impactés, par exemple, les donneurs d'ordre, vous le savez, notamment les collectivités voient la plupart de leurs appels d'offres et marchés publics majorés de 15 à 20 %. Augmentation des dépenses, souvent diminution des recettes, incertitudes économiques, aggravation des crises sectorielles et générales. Tout cela dresse un tableau sombre qu'il nous faut par définition essayer d'anticiper pour maintenir une trajectoire qui soit une trajectoire vertueuse et assumable pour la Collectivité de Corse.

Et puis la deuxième dimension de l'équation nouvelle qui nous impose cette année d'accélérer encore les modifications structurelles que nous avons engagées, c'est bien sûr la situation dans laquelle se trouve la Corse, où nous avons dit, les uns et les autres, confère nos débats budgétaires précédents, que nous arrivions au bout d'un modèle, non seulement pour la Collectivité de Corse, mais j'allais dire pour l'ensemble des collectivités, que ça soit à l'échelle de la France ou que ça soit à l'échelle de la Corse, parce que la Collectivité de Corse participe activement à « Régions de France », parce que nous entretenons des échanges avec l'association des départements, parce que nous nous intéressons et souvent plusieurs d'entre vous étant également maires, vous participez à l'Association des maires de France, vous savez bien que la donne budgétaire est une donne complexe pour toutes les collectivités.

Mais ce tableau général prend en Corse des déclinaisons singulières et j'allais dire que nous le démontrons par l'exemple, cette année.

Première remarque et c'est quelque chose qui, je pense, doit tous nous réjouir, les premiers exercices budgétaires ont été marqués par la critique récurrente, à mon avis excessive, d'une Collectivité de Corse à l'arrêt, notamment en matière d'investissement. Je vous ai expliqué à l'époque que d'abord, nous faisons aussi bien que les 3 collectivités ensemble avant la fusion, ce qui était déjà énorme, et qu'ensuite, il y avait forcément un moment d'inertie entre le moment où la Collectivité de Corse, nouvelle, se crée et le moment où elle peut monter en puissance.

Cette montée en puissance, aujourd'hui, elle est objectivée par le niveau d'investissement. C'est le premier enseignement fort du document d'orientations budgétaires. Nous avons, pour la deuxième année consécutive, investi l'année dernière, 340 millions d'euros, 340 millions d'euros là où les trois collectivités ayant fusionné, la Collectivité territoriale et les deux conseils départementaux, investissaient en moyenne dans les exercices précédant la fusion, 289 millions d'euros. Autrement dit, en trois exercices budgétaires, nous sommes passés de 290 millions d'euros environ à 340 + 50 millions d'euros.

Donc, c'est une progression considérable qui montre une collectivité qui assume pleinement son rôle tel qu'organisé par la loi et la dévolution des compétences, de collectivité chef de file, principal donneur d'ordres, avec tout ce que cela peut représenter pour les retombées économiques et sociales, pour les entreprises, pour les salaires, pour les territoires. 350 millions d'euros donc investis.

Mais toujours dans la trajectoire budgétaire, le constat que nous avons fait ensemble, qui est démontré cette année avec une force particulière, qu'il y a un gap important en ce que, entre d'un côté ce que nous sommes en état de faire en termes d'investissement, 340 millions d'euros qui correspondent à des besoins réels parce que la Corse a besoin de ces investissements. Donc, il y a un gap important entre notre capacité à investir et notre capacité à financer ces investissements. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, nous avons une faiblesse structurelle de nos recettes et ressources qui quelquefois stagnent, quelquefois diminuent.

Je ne parle même pas uniquement des restrictions budgétaires imposées par le Gouvernement ou de certaines décisions liées à des dossiers précis, par exemple, il va manquer 20 millions d'euros aux engagements pris par l'État sur l'exercice budgétaire à venir pour payer la dette Corsica Ferries et ces 20 millions d'euros manquants nous conduisent à emprunter 20 millions supplémentaires par rapport à nos projections budgétaires initiales.

Mais au-delà de cela, ce qu'il est très important de noter, c'est que la structure de nos recettes nous place structurellement dans une situation plus difficile que les régions de droit commun. Pourquoi ? Parce que les régions de droit commun disposent d'une structure de recettes dynamiques, majoritairement couvertes par la TVA ; la TVA représente dans les régions de droit commun environ 55 % de l'ensemble des recettes, TVA, donc recette dynamique, tandis qu'elle ne représente au sein de la Collectivité de Corse que 19,5 % de l'ensemble de nos recettes de fonctionnement. Toutes les autres recettes sont aujourd'hui des recettes qui stagnent où diminuent. Par exemple, ça sera le cas, on en a parlé, structurellement et tendanciellement, des recettes liées au tabac,

recettes dynamiques ; les droits de mutation qui sont en augmentation, mais je dirais c'est aussi malheureusement la conséquence d'une logique spéculative, mais nous serons sans doute touchés par un tassement de cette recette. C'est en tout cas les projections nationales. Nous n'avons pas répercuté strictement les projections nationales de tassement des recettes parce que nous continuons à penser que, malheureusement, les mutations, notamment à cause de la frénésie des prix, vont continuer à augmenter, mais pas dans les proportions précédentes.

Et donc nous avons d'un côté, une capacité d'investir, 340 millions, et je pense qu'il est raisonnable de se fixer comme objectif cible, c'est en tout cas les prévisions que nous faisons, 350 millions d'euros par an jusqu'à la fin de la mandature. Malheureusement, nos recettes de fonctionnement ne nous permettent pas d'atteindre cet objectif.

Que nous reste-t-il comme possibilité ? Le recours à l'emprunt au moment où nous parlons, mais le recours à l'emprunt, même si notre situation n'est pas alarmante d'un point de vue des ratios financiers et budgétaires, ne peut pas être systématisé jusqu'à placer la Collectivité de Corse sur une trajectoire budgétaire incertaine et dangereuse.

Donc, nous devons réfléchir, soit diminuer le niveau d'investissement, mais ce n'est clairement pas le choix que propose de faire le Conseil exécutif. Nous pensons au contraire qu'il faut maintenir le cap en matière d'investissement. 340 millions d'euros cette année, un objectif qui paraît raisonnable de 350 millions d'euros par an en moyenne pour la mandature. Il faut continuer à emprunter, mais dans des proportions raisonnables et il faut également et nécessairement dégager des recettes nouvelles.

Mais avant de parler des recettes nouvelles, après avoir constaté que pour l'instant elles stagnent ou diminuent du fait de la structure de nos recettes, il y a un autre point d'alerte qui est un point d'alerte important, c'est l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement, l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement que nous avons chaque année identifié comme un point de vigilance.

Et je voudrais une fois encore dire, non pas à votre intention, parce que vous le savez, que les dépenses de fonctionnement ne sont pas réductibles à la masse salariale. Lorsque nous faisons la comparaison entre ce qu'investit une région, ce qu'elle consacre dans son budget à l'investissement et au fonctionnement, on a l'impression d'être beaucoup plus haut que les régions, mais c'est parce que les régions n'ont pas dans leur budget les dépenses de fonctionnement comme les dépenses sociales. Plus de 200 millions d'euros, 210

millions d'euros chez nous et que, par exemple, ces dépenses sociales augmentent aujourd'hui mécaniquement et de façon très forte.

Au-delà de ces dépenses de fonctionnement internes à la Collectivité de Corse, alors même que nous maîtrisons, vous l'avez vu, nos effectifs, tout en ayant une action de fond conduisant à redéployer les effectifs, notamment pour aller vers des secteurs en tension. Mais globalement, et c'était un des soucis exprimés par le CESEC dans son avis, il dit « oui, on comprend vos efforts, mais attention qu'ils ne se fassent pas au détriment de la masse salariale, en gros que vous nous détérioriez pas les conditions de travail des agents ou la qualité du service public ». Non. Mais il y a aujourd'hui, si on ajoute le GVT, (le glissement vieillesse et technicité), les hausses mécaniques, les mesures gouvernementales, plus l'augmentation des dépenses sociales, il y a un train d'augmentation des dépenses de fonctionnement propres à la Collectivité de Corse qui est très au-dessus de ce que nous pouvons continuer à assumer.

À côté de ces dépenses de fonctionnement propres, il y a également les dépenses de fonctionnement des organismes satellites ou de ce qu'il est convenu d'appeler les organismes satellites. Nous avons notamment dans ces organismes satellites, les agences et offices, avec dans leurs propres dépenses de fonctionnement, les dépenses salariales qui sont dictées dans leur évolution par les différents accords qui ont été pris dans les agences et offices et les différentes dispositions statutaires, mais qui ont une tendance mécaniquement inflationniste.

Il y a l'ensemble des contributions que nous versons à des organismes où nous sommes le principal contributeur et dont je rappelle que bien souvent, ils fixent leurs orientations budgétaires et arrêtent leur budget avant que nous-mêmes n'en ayons décidé avec eux, en inscrivant une somme au titre de la contribution de la Collectivité de Corse, systématiquement majorée, ce qui nous place en quelque sorte devant le fait accompli.

Et puis, il y a aussi, par exemple, les SIS 2A et SIS 2B qui exercent une mission de service public, mais qui sont soumis à une évolution structurelle, là aussi de leurs dépenses de fonctionnement, notamment par exemple à travers des dépenses dont le principe est décidé par l'État, mais dont le financement est assuré par le SIS et donc, par la contribution à 80 % de la Collectivité de Corse au budget des deux services d'incendie et de secours.

Donc, si on met bout à bout l'ensemble de ces éléments, on voit bien que nous sommes pris dans une logique inflationniste qui ne nous place pas aujourd'hui sur une trajectoire dangereuse. Nous sommes sur une trajectoire, et je tiens à le rappeler, qui est strictement conforme à ce que nous avons prévu.

Je me suis reporté avec l'aide de la DGA, Madame Folacci, dont je salue le travail et à travers elle, le travail de ses équipes, à notre document d'orientations budgétaires de 2018. Tous les ratios que nous avons identifiés en 2018 et tous les objectifs que nous avons fixés ont été atteints.

Nous étions en 2018, nous avons prévu en 2020 des recettes réelles de fonctionnement de 1,780 milliard d'euros. Nous sommes à 1,8 milliard d'euros.

Nous avons en 2018, dans le DOB, prévu sur la trajectoire budgétaire, des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 de 928 millions d'euros, nous sommes malgré tout ce que je viens d'évoquer en 2020, les tempêtes budgétaires que nous avons passées, à 938 millions d'euros. 10 millions d'euros près, nous sommes exactement sur notre trajectoire budgétaire.

Sur notre taux d'épargne brute, ratio et indicateur fondamental pour la capacité à investir, nous avons prévu d'être en 2020 à 14 % et nous avons été, c'est le CA qui le dit, à 13,25, avec une capacité de désendettement que nous avons fixée à 6,6 années et nous étions à 6,2 années.

Donc, les principaux indicateurs que nous avons fixés dans notre trajectoire budgétaire ont été respectés malgré, je le dis et pour être tout à fait honnête, je vais tout dire, des circonstances défavorables dans une proportion totalement imprévisible, compensée à titre principal par une trajectoire et des choix toujours vertueux en matière budgétaire et à titre accessoire et complémentaire, par une forme de réussite dans la mesure où des recettes inattendues sont, pour des raisons différentes, venues de façon plus importante dans le budget de la Collectivité de Corse.

Mais globalement, nous avons tenu sur 5 ans la trajectoire budgétaire extrêmement rigoureuse que nous avons prévu de mettre en œuvre et nous l'avons fait en montant de façon très significative notre niveau d'investissement et donc l'amélioration de la présence et des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Mais il n'empêche qu'aujourd'hui, nous devons aller plus loin. Si nous voulons pouvoir continuer à investir, il faut à la fois, et c'est dit dans le document d'orientations budgétaires, diminuer nos dépenses de fonctionnement, avec toutes les difficultés que cela implique, vous le savez parce que vous êtes, avez été ou serez, vous aussi en situation d'exécutif de décider, vous savez combien il est difficile de diminuer les dépenses de fonctionnement, surtout que nos dépenses de fonctionnement a un taux de rigidité énorme, les 210 ou 215 millions qui étaient 185 ou 190 il y a 3 ans de dépenses sociales. On peut

envisager de réformer le système fondamentalement, on a travaillé par exemple sur le revenu universel, mais le revenu universel, pour l'amorcer sur une zone test, ça nous coûte, l'étude nous l'a dit, 10, 15 ou 20 millions d'euros, sur une zone test de 5000 personnes. Donc ça montre la difficulté de l'équation. Il faut à la fois diminuer nos dépenses de fonctionnement et renforcer nos recettes.

Sur la diminution des dépenses, ce qui a été engagé, ce qui doit être systématisé et renforcé, dans l'exercice budgétaire à venir, dès 2023 et dans les suivants, c'est à travers une culture de gestion concertée, partagée, élaborée, je le propose, en concertation avec l'Assemblée de Corse, de : premièrement, recentrer nos investissements sur ce que nous considérons être stratégique. Aujourd'hui, mais ce n'est pas le choix du seul conseil exécutif de Corse, c'est un choix qui s'est construit, vous le savez au fil des années et j'allais dire au fil des mandatures, la Collectivité intervient beaucoup et elle intervient partout. Elle intervient partout, sans qu'une part significative de ces aides n'ait un effet levier en termes de développement. Mais, et c'est bien la difficulté de l'exercice, ces aides contribuent quand même à la vie, à la survie ou à l'équilibre, quand bien même serait-il incertain, des structures que nous aidons.

J'ai demandé pour le prochain budget primitif que nous ayons des indicateurs clairs dans tous les domaines de politiques publiques, sur ce que nous finançons sur des opérations où nous sommes nous en maîtrise d'ouvrage directe et ce qui relève de l'aide aux tiers, qu'il s'agisse de communes, qu'il s'agisse d'entreprises, qu'il s'agisse d'associations ou qu'il s'agisse d'organismes satellites, en termes d'investissement et de fonctionnement. Le ratio est frappant.

Donc, nous ne pouvons pas nous désengager du jour au lendemain et nous ne voulons pas le faire. Par contre, c'est pour ça que je parle de culture et de gestion partagée, nous devons progressivement recentrer nos investissements sans pour autant que nos choix soient faits de façon unilatérale, en plaçant devant le fait accompli des structures publiques, privées ou associatives qui, depuis plusieurs années, quelquefois des décennies, ont bénéficié du soutien financier de la Collectivité de Corse.

L'exemple caricatural de cela, c'est l'aide aux communes, hors compétences stricto sensu de la Collectivité. J'ai le souvenir de Paul-Félix Benedetti, qui n'est pas là aujourd'hui, qui lors de notre discussion budgétaire sur la façon de répondre au refus de l'État de prendre en compte une partie de la dette dite Corsica ferries, disait, « on se recentre sur nos compétences propres » et, sous forme de provocation un peu caricaturale, je pense et en tout cas je l'ai compris comme ça, disait, « on arrête par exemple l'aide aux communes ».

On peut arrêter une partie de l'aide aux communes sans être reprochable juridiquement. On le fait en dehors de nos compétences. On peut décider sur un budget qui représente 80 ou 90 millions d'euros par an, de dire, « 40 millions, on les garde pour la Collectivité de Corse, pour ses compétences propres ». Sauf que vous savez bien que si on fait ça, on condamne à la faillite et au désespoir, notamment des communes de petite taille, rurales et de l'intérieur, qui pour nous, sont des partenaires essentiels de la vision politique de la Corse de demain.

Donc, cette réallocation dans un sens plus stratégique de nos investissements et de nos dépenses de fonctionnement externes, elle ne peut se faire que dans la concertation et elle produira des effets à N+1, N+ 2, N+3.

La deuxième piste de travail évoquée dans le DOB, c'est bien sûr la rationalisation de l'allocation des moyens financiers. Nous avons aujourd'hui des dispositifs d'aides, quelquefois complémentaires, quelquefois surabondants, quelquefois même en partie antagonistes, qui sont mis en œuvre par plusieurs services, plusieurs agences et offices. Le travail qui a été demandé, c'est bien sûr d'avoir la liste de ces dispositifs et rapidement de recentrer, réaménager sans rupture pour les bénéficiaires, mais en allant le plus vite possible vers une optimisation, y compris à travers le déploiement d'une assistance en ingénierie, notamment pour les projets européens.

La troisième piste, c'est bien sûr la priorité donnée aux opérations cofinancées. Beaucoup de nos investissements routiers ont été jusqu'à aujourd'hui assumés parce qu'ils étaient cofinancés notamment par le PEI. Le PTIC ne prévoit pas aujourd'hui de cofinancement sur les routes, vous le savez, au moment où je parle.

De la même façon, lorsqu'un cofinancement prévu pour une commune, par exemple pour le PTIC, passe de 80 % à 50 %, vous savez que le complément de financement va être sollicité auprès de la Collectivité de Corse.

Donc, nous devons impérativement chercher à optimiser les dispositifs de soutien pour intervenir en cofinancement et diminuer le moins possible nos capacités propres d'investissement.

Quatrième piste, une recherche d'économie systématique, la mutualisation des moyens entre la Collectivité, les agences et offices, mais également la réflexion. Il faudra le faire dans la concertation avec les organisations syndicales pour essayer d'harmoniser et quelquefois, de sortir si nécessaire en sifflet, d'un certain nombre de dispositifs qui sont des dispositifs

inflationnistes et qui sont à moyen terme et à long terme, à mon sens, inassumables.

Voilà donc les pistes d'économie sur les dépenses. Et quid bien sûr des nouvelles ressources, nouvelles ressources, voire au moins 3 ou 4. La première, c'est de discuter avec l'État dans le cadre des instruments qui existent et de ceux qui sont à créer, le PTIC, mais nous savons d'ores et déjà qu'il sera insuffisant ; l'identification des grands chantiers stratégiques et de leur financement. On a parlé par exemple du port de Bastia et d'un nouveau port au Sud, sans préjuger du débat que nous aurons. Les études qui ont été faites et qui étaient indispensables, ont montré que le coût d'un port au sud de Bastia, indépendamment de toutes les autres discussions environnementales, d'aménagement du territoire, de requalification de la ville, tout mérite débat, débat sur des bases claires. Mais le coût, 800 millions d'euros à 850 millions d'euros avant l'Ukraine, probablement 1 milliard aujourd'hui, 1 milliard aujourd'hui pour des recettes estimées par un cabinet faisant autorité, environ 400 millions d'euros. Ça fait un gap de 600 millions d'euros. Ce financement-là, il n'apparaît nulle part au moment où je parle, à supposer que nous voulions aller vers ça. Il faut qu'on en parle.

Un autre niveau qui nous préoccupe, on a eu une discussion, vous le savez, nous avons des discussions, notamment avec le SYVADEC qui a lancé une procédure, qui est sur le point d'attribuer un marché, mais qui dit « moi j'ai besoin de 80 % de financement », 80 % de financement sur une opération à 70 millions. Ça veut dire 26 ou 27 millions pour la Collectivité de Corse. Si on le lisse sur 3 ou 4 exercices, ça fait 6 ou 7 millions, mais c'est 7 millions d'euros d'investissement en plus. Et puis si demain, il y a un deuxième centre, nous, on a émis des réserves, on a mis dans le plan « un centre, si nécessaire de ». Mais ça sera la même chose, le même prix ou un peu moins. Donc tout ça, il faut le réfléchir et le contractualiser avec l'État. Première piste.

Deuxième piste, l'optimisation des crédits européens. Aujourd'hui, il y a des régions, y compris des régions non ultrapériphériques qui manifestement engrangent des recettes ou des soutiens financiers de la part de l'Union européenne, plus importants proportionnellement que ceux que nous réussissons à faire. Donc, il faut se muscler, il faut réfléchir, il faut se restructurer, peut-être. Vous avez, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, une forte connaissance des rouages des institutions communautaires, Flora Mattei est investie sur ce dossier, le Conseil exécutif est mobilisé, la direction des affaires européennes et internationales aussi. Il faut qu'on s'améliore. Ça, c'est la 2^{ème} piste.

La 3^{ème} piste, elle fait écho avec, j'allais dire, la 2^{ème} thématique que je vous ai proposée ce matin.

Discussions avec l'État, pour moi, pour nous, c'est un statut d'autonomie. Un statut d'autonomie, c'est un transfert de recettes et de recettes fiscales. Il ne faut pas en avoir peur, il ne faut pas rêver. Mais c'est aussi créer quelquefois de nouvelles taxes. Quand nous, nous disons aujourd'hui que nous voulons taxer les opérations spéculatives, ça a à la fois un effet dissuasif par rapport à celles qui ne se feront pas et ça génère des recettes par rapport à celles qui se font.

Lorsque j'étais devant les maires de Corse-du-Sud, j'ai pris un exemple avec la fiscalité d'aujourd'hui, vous le savez, sur une vente dans l'extrême-sud avec une plus-value de 5 M€, à la fin, il y avait quelques dizaines de milliers d'euros pour la commune.

Moi j'ai dit que cette fiscalité-là, elle n'est pas juste, parce que la commune, si sur des opérations comme ça qui se font, si elle prend 200, 300 ou 400 000 €, c'est autant qu'elle va pouvoir financer sur ses réseaux, sur ses aménagements, sur son école et ça va diminuer à nous notre contribution sur les écoles.

Après on touche aujourd'hui aussi, je dirais, les retombées difficiles de l'efficacité de nos dispositifs d'aide. Et lorsque sur le règlement d'aide aux communes, « Una casa per tutti, una casa per ognunu », on passe en 3 ans de 8 M€ à 16, 17 ou 18 M€, ça veut dire que ça marche et que ça répond à un besoin et que ça aide des communes. Mais nous, on n'a pas de de planche à billets, donc à un moment donné il va falloir aussi qu'on réfléchisse à caper les dispositifs. On ne peut pas laisser des dispositifs partout ouverts à concurrence de la capacité des acteurs à mobiliser nos règlements.

Donc un transfert de ressources sur lequel il faut réfléchir et sur lequel je vous propose de réfléchir.

Et enfin, il y a les démarches innovantes. On en a parlé, notamment Alex Vinciguerra, mais des conseillers territoriaux de la majorité et de l'opposition s'en sont fait également écho. Il faut réfléchir, y a-t-il la place à moyen terme pour un outil de financement type banque de développement de la Corse ? Y a-t-il la place pour une meilleure mobilisation d'un certain nombre de possibilités de financement, notamment à travers la Banque européenne d'investissement ? Et enfin, donnons-nous les moyens d'aller le plus vite possible mobiliser cette épargne corse dormante, qui représente plusieurs milliards d'euros, qui n'est pas un fantasme et qu'il faut savoir mobiliser au

service d'objectifs économiques identifiés, mais vous savez aussi que la mobilisation de l'épargne, là comme ailleurs, passe par la confiance des épargnants. La confiance, elle peut être en partie assurée à travers le cautionnement de la Collectivité, éventuellement de l'État ou d'autres institutions financières, mais elle doit être surtout la confiance générée par la dynamique politique, économique, sociale et culturelle.

Donc, j'ai été volontairement insistant sur cet aspect. Je l'ai fait également devant les personnels. Nous avons longuement débattu au sein du Conseil exécutif et je le dis avec solennité devant l'Assemblée de Corse, après l'avoir dit devant le CESEC, ces choix-là, ils seront des choix systématiques sur plusieurs exercices. Nous allons, y compris avant le budget primitif 2023, approfondir ces discussions en interne, avec nos partenaires, avec les SIS, avec le Syndicat de l'énergie de la Corse-du-Sud, avec l'ensemble des organismes que nous finançons parce qu'on ne peut pas être, nous, dans une logique qui est une logique de recherche d'équilibre budgétaire et avoir des organismes que nous finançons, qui ne se situent pas dans la même logique. Je sais que beaucoup font des efforts, il faut qu'on renforce les efforts et il faut qu'on contractualise.

Et, à un autre niveau, le travail que nous sommes en train de faire d'évaluation des politiques publiques, c'est aussi une façon de nous assurer que chaque euro investi par la Collectivité de Corse a un retour sur investissement conforme à nos attentes. Ça demande un changement profond de l'administration dans ses pratiques, dans ses outils d'évaluation. Ça veut dire que dans tous les domaines, nous devons avoir des objectifs. Quand nous intervenons seuls, ce sont des objectifs que nous devons fixer, nous. Quand nous intervenons en partenariat, que ce soit avec des collectivités ou des tiers, nous devons avoir des objectifs partagés avec des outils partagés d'évaluation et conditionner nos financements au respect des engagements que nous prenons ensemble.

Donc ça, nous, nous avons déjà commencé à le faire, mais nous avons la nécessité absolue de renforcer ce mouvement.

Ça, c'est l'équation budgétaire globale. Dans cette équation budgétaire globale où il y a, au moment où je parle, bien sûr des inconnues importantes. Je vous en donne deux de droit commun et une liée au processus.

Premièrement, le PTIC, il reste 250 M€. Nous devons au plus vite contractualiser tout le monde sait que ça ne suffira pas. Premier exemple.

Deuxième exemple, la politique des déchets. Nous sommes sur une trajectoire insupportable, vous le savez, pour les intercommunalités, pour l'exercice de leur compétence « collecte », et c'est pour ça que je vous dis que la

réflexion, dans le cadre du processus de discussions avec l'État, elle ne peut pas concerner que la Collectivité de Corse.

Aujourd'hui, vous le savez, nous avons besoin de renforcer le tri à la source, c'est un axe prioritaire de notre plan sur les déchets.

Le tri à la source, c'est la compétence des intercos. Les intercos n'ont pas aujourd'hui les moyens financiers en investissement et en fonctionnement, j'insiste, d'assurer cette compétence. Et tant que nous resterons dans le système actuel, nos appels, j'allais dire nos incantations, à la réussite du tri à la source resteront lettre morte. Et c'est pour ça que j'ai dit avec Guy ARMANET qui participait à la réunion avant-hier, il y avait le Préfet de Corse, le SYVADEC, les services de l'État, nous on veut une vision globale de la trajectoire financière sur les déchets, à toutes les étapes du plan, avec un principe de gestion publique des déchets qui doit être au cœur de nos choix, mais avec une vision globale : comment on finance le fonctionnement et l'investissement du tri à la source ? Comment on finance le fonctionnement et l'investissement de l'usine de surtri, si elle est validée ? Comment on finance la valorisation ? Comment on finance les centres de stockage à la fin, quand il restera des déchets qui seront des déchets inertes et non polluants ? Comment on finance les installations de traitement des biodéchets territorialisés que nous avons souhaitées ? Si on se contente de financer un centre de surtri sans avoir l'arrière-plan, on sait ce qui va se passer. On va avoir la tentation mécanique d'être uniquement dans des systèmes qui vont être des systèmes qui vont générer de plus en plus, de plus en plus, de plus en plus... Donc, cette trajectoire-là, il faut impérativement la faire partager.

Donc, 2 inconnues, le PTIC, même le CPER pour l'instant, on ne l'a pas finalisé. Et nous devons le faire dans les mois à venir.

Et la 3ème inconnue, c'est comment on va discuter dans le cadre du processus à venir, y compris dans un climat, je l'espère, de loyauté avec l'État et le gouvernement.

Une fois que nous avons dit cela, quelles sont les politiques publiques que nous allons mettre en œuvre dans le cadre de notre BP et de notre BS, et dans le cadre de nos orientations pluriannuelles ?

Alors, je crois qu'elles sont claires. On nous a dit quelquefois, y compris du côté d'une partie des groupes nationalistes, que les priorités n'étaient pas bien identifiées. Moi, je crois qu'elles le sont et qu'elles le sont toujours plus. Je ne vais pas aller dans une énumération, mais je vais prendre, par

exemple, le rapport des Corses à leur terre, on en a parlé ce matin, la maîtrise du foncier et la lutte contre la spéculation.

Le logement : convention d'objectifs et de moyens signée avec l'OPH de Corse, 26 M€ et avec la CAPA, 8 M€, pour un montant de 34 M€ (rénovation de plus de 2 000 logements sociaux programmée), et sans discriminer entre l'Office public d'habitat rattaché à la Collectivité de Corse et l'Office public de la CAPA.

Le budget de l'aide directe en faveur du logement et de l'habitat, 9 M€ en 2018, 19 M€ en 2021 ; un budget qui a déjà permis de financer la création et la réhabilitation de 3 000 logements sociaux et d'environ 550 logements communaux répartis sur l'ensemble du territoire et notamment dans l'intérieur.

Objectif : la création d'un pôle foncier et immobilier, vous le savez, au sein de la Collectivité de Corse ; faire travailler en synergie, j'en ai parlé, la Collectivité, l'AUE, l'Office foncier, l'Office de l'habitat, impulser la création d'une société d'aménagement, voire de construction (les études sont en cours), renforcer l'aide directe aux primo-accédants. Je rappelle que nous sommes la seule Collectivité de Corse qui, aujourd'hui, lorsqu'il y a un projet qui est porté par une commune, aide à la fois l'acquisition du foncier, la construction du bâti et l'acquisition par un tiers. À tous les niveaux de l'opération, nous sommes présents et nous finançons entre 40 et 80 %. Personne ne le fait nulle part.

Sur les crédits « langue, culture et patrimoine », on en parlera tout à l'heure, les engagements que nous avons pris ensemble en 2015, nous les avons tenus. Nous sommes, je crois, la seule collectivité qui, de façon constante, entre 2015 et 2022, a augmenté les crédits d'investissement et les crédits de fonctionnement dans le domaine de la culture ; ils ont pratiquement doublé pour les crédits de fonctionnement.

Pour la langue, c'est le même effort qui a été fait. Je vous rappelle que nous passons dans le cadre du CPER d'un montant pour la langue de 17 M€ environ à un montant d'environ 34 M€.

Je termine rapidement parce que je laisse la place au débat.

Le document permet d'énumérer les efforts, notamment dans le domaine social, dans le domaine agricole, dans le domaine du numérique, dans le domaine de l'action économique.

Je voudrais dire un mot sur le tourisme durable, l'autonomie énergétique, avec la discussion de la PPE, on attend là-aussi, on espère que nous aurons des avancées significatives dans les toutes prochaines semaines.

La question hydraulique, avec le plan proposé par Gilles GIOVANNANGELI.

Mais je voudrais dire un mot sur les infrastructures.

Sur les infrastructures, d'abord les routes, nous avons augmenté l'investissement sur les routes et nous allons le maintenir au même niveau. Vous avez dans votre document d'orientations budgétaires, l'énumération des grandes opérations qui sont programmées et qui se dérouleront lors de l'année 2023 et ensuite.

Exemple, d'ailleurs il y a quelques rapports qui seront examinés à cette session, le désengorgement du Grand Aiacciu, avec la création du fameux barreau Alata-Loretto ; la création de la pénétrante Caldaniccia-Bodiccione ; la mise à 2x2 voies de la section Socordis-Mezana ; l'achèvement des travaux sur le rond-point de la Gravona, qui est en voie d'achèvement, j'espère en avril, je pense que ça va être un élément très fort pour désengorger ; les bandes cyclables, la piste cyclable de 6 km entre Saint-Joseph et le pont de Prunelli, important ; le démarrage des premières sections de la pénétrante dans la montée du Stiletto ; et pour Bastia, la poursuite, je l'espère, accélérée de la voie nouvelle entre Furiani et Bastia ; et bien sûr des opérations de sécurité sur plusieurs carrefours ; et je suis très attentif, et je me tourne notamment du côté de ceux qui sont dans le grand Bastia, les opérations que nous avons prévues au niveau du rond-point de Tragone.

Un mot sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires, où nous maintenons et amplifions l'effort, y compris sur l'aéroport de Calvi où vous savez que des efforts sans précédents ont été faits, notamment pour l'aviation d'affaires et sur l'agrandissement de l'aéroport de Figari, après les travaux importants d'Aiacciu, on en aura également Bastia.

Les transports scolaires. Souvent des élus du rural m'interpellent et je pense qu'il n'y a personne nulle part, nulle part, alors on est une île montagne, c'est spécifique, etc., mais aujourd'hui un budget de plus de 20 M€, 22 ou 23 M€ sur les transports scolaires, il n'y a personne qui maintient une ligne ou qui ouvre une ligne de transport scolaire pour 2 élèves. Ça n'existe pas en France. Nous, on le fait et on l'assume parce qu'on sait que ces 2 enfants, c'est la famille qui reste au village et c'est éventuellement l'école du village d'à côté qui reste ouverte. Mais ça a un coût énorme, avec aussi des entreprises qui sont ce qu'elles

sont et qui ont elles-mêmes une rentabilité qui est souvent incertaine. Mais ce sont des efforts que l'on fait et que l'on maintient. Comme l'aide, par exemple, aux enfants en situation de handicap qui représente plus de 2 M€, avec, vous le savez, aussi les difficultés parce qu'il y a un caractère hétérogène entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud.

Je veux terminer sur le ferroviaire, parce que c'est un engagement politique qu'on a pris. Sur le ferroviaire, cette année, on va passer de 6 M€ d'investissements à environ 16 M€. 16 M€ avec, sur le ferroviaire, des travaux qui sont des travaux considérables, vous le savez, avec le déploiement de la commande centralisée sur Calvi et sur l'Isula, c'est-à-dire qu'on va avoir un outil de déplacement et pour les Corses, et en matière d'attractivité touristique.

Il y a la CCVU à la fois à Bastia, à Bassanese et sur le Grand Ajaccio, c'est-à-dire qu'on est en train de concrétiser une opération en termes de multimodalité qui va nous permettre de désengorger l'ensemble du trafic, qui va rendre aux gens une qualité de vie, qui va leur permettre de se lever plus tard le matin pour ceux qui aiment dormir, qui va leur permettre d'être transportés en chemin de fer et pouvoir travailler sur l'ordinateur, sur l'iPad, etc., arriver directement en centre-ville. Tout cela, nous sommes en train de le faire et nous passons pour le faire d'un investissement de 6 M€ par an à 18 M€. La restauration des ouvrages d'art et les travaux systématiques que nous avons faits sur les ponts, etc.

Donc je termine. Moi, je pense que nous sommes sur la bonne voie, sur le terrain de la concrétisation. Il faut que nous nous améliorions encore de ce côté-là, notamment sur les grands ouvrages et les grandes opérations.

Nous présentons une trajectoire budgétaire qui est maîtrisée et qui est tenue et qui est, à un epsilon près, conforme à ce que nous avons posé en 2018, malgré tout ce que nous avons à gérer depuis, et nous faisons le constat, qui est commun que nous devons changer notre cadre budgétaire d'ensemble, non seulement pour la Collectivité de Corse, mais également pour les communes et les intercommunalités.

À partir de là, je laisse à l'Assemblée de Corse, dans sa sagesse, le soin de dire ce qu'elle pense de ce document et de ce qu'elle pense des propositions du Conseil exécutif, et je prendrai note avec attention de vos propositions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Alors, il y a évidemment des rapports de commission, le rapport de la commission des finances, il y aura aussi l'avis du CESEC.

Donc, la commission des finances, c'est Monsieur SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

En propos introductifs, **le Président du Conseil exécutif** a souhaité rappeler que l'ensemble des contraintes actuelles, qu'elles soient anciennes ou découlant de l'actualité internationale récente tendaient à démontrer que la structure budgétaire actuelle de la collectivité, mais également de l'ensemble des organismes satellites, ne permet pas de faire face aux besoins existants.

Sur ce point, il a souligné la nécessité d'initier une réflexion et d'aboutir à des propositions de réforme structurelle profondes afin de doter la collectivité des moyens financiers et budgétaires nécessaires pour atteindre les objectifs politiques.

En l'espèce, il a indiqué que si le processus de négociation avec l'État devait aboutir à une solution de politique globale et à un statut d'autonomie, il a réaffirmé la nécessité de mener un travail de fond, porté notamment par la Commission des Finances, en concertation avec l'exécutif et les organismes satellites afin d'identifier les besoins et décliner les moyens nécessaires, notamment en termes budgétaires, pour pouvoir atteindre ces objectifs.

Le Président du Conseil exécutif a également rappelé que l'investissement avait été maintenu à un niveau élevé, avoisinant les 340 millions d'euros, soit un montant plus élevé que la somme des investissements réalisés par les 3 ex-collectivités sur un exercice avant la fusion.

Toutefois, il a fait observer que les recettes de la collectivité étaient structurellement trop faibles pour permettre de financer un tel niveau d'investissement ; ceci compte tenu du contexte actuel, de l'impact de l'inflation et de la crise économique qui vont conduire à une stagnation des recettes, voire à une régression.

Par ailleurs, **M. Gilles SIMEONI** a indiqué que l'inflation prévue autour de 4 à 5 % pour l'exercice 2023, allait mécaniquement entraîner une hausse des dépenses de fonctionnement pour la collectivité mais également pour les organismes satellites.

Concernant les organismes satellites et à titre d'exemple, il a indiqué, concernant les Service d'Incendie et de Secours (SIS), que l'augmentation des

dépenses de fonctionnement était de + 5 % alors que la trajectoire initialement fixée était de + 2,5 % au maximum.

Aussi, il a rappelé aux commissaires qu'une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 0,5% entraînait une diminution de la capacité d'investissement de 60 millions d'euros.

Sur ces explications, **le Président du Conseil exécutif** a rappelé la nécessité de fixer les objectifs pour l'exercice 2023, qui doit être une année de césure et de mise en place d'une méthode et de réalisation d'objectifs permettant d'infléchir le modèle actuel.

Concernant les propositions du conseil exécutif dans le cadre du présent rapport, **le Président Gilles SIMEONI** a évoqué la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement d'environ 350 millions d'euros par an sur la durée de la mandature.

Sur ce point, il a rappelé que dans la perspective des discussions avec l'État sur le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), avaient été identifiés de 800 millions à 1 milliards d'euros de projets concernant les infrastructures.

Aussi, tout en rappelant la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement, au regard des besoins identifiés, **le Président du Conseil exécutif** a fait observer qu'il n'était pas envisageable, à recettes constantes, de recourir à un emprunt qui dégraderait de façon trop importante les ratios.

Dès lors, si le choix est fait d'une part, de maintenir le niveau d'investissement et d'autre part, de contenir l'emprunt, il a souligné que plusieurs pistes de réflexion étaient possibles :

- *La réduction des dépenses de fonctionnement* : en interne, mais également en partenariat avec les organismes satellites.
- *La redéfinition des priorités d'intervention de la Collectivité de Corse* : afin de démontrer aux interlocuteurs de la collectivité (Etat et Union Européenne) que l'objectif recherché est l'optimisation et la rationalisation des dépenses.
- *Les nouvelles recettes* : par le transfert de compétences fiscales dans le cadre des discussions institutionnelles, par le renforcement des contractualisations avec l'État et l'UE et enfin possiblement par le recours à l'épargne des corses.

En propos conclusif, **le Président du Conseil exécutif**, a souligné dans le cadre des propositions du présent rapport, le maintien des investissements dans les domaines des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires et a fait observer que ce dossier résumait l'ensemble des enjeux en termes d'infrastructures, de recherche d'optimisation budgétaire et institutionnelle, de logique de développement de l'intérieur, de vision de l'aménagement du territoire et de logique sociale.

À l'issue de la présentation du rapport par M. le Président du Conseil exécutif, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

Revenant sur les niveaux d'investissements évoqués par le Président Gilles SIMEONI, **M. Hyacinthe VANNI** a fait observer que la collectivité intervenait également au niveau des SIS.

Il a précisé, au regard de la vétusté des outils existant au sein du SIS de la Haute- Corse, que cela avait permis de rattraper un retard, notamment par la construction de deux nouvelles casernes dans le rural et par la rénovation de la caserne de Bastia.

Soulignant qu'il s'agissait d'investissements considérables, il a indiqué que ceux-ci n'auraient pas été possibles sans le concours de la Collectivité de Corse.

Rappelant la nécessité de maintenir les services publics (sapeurs-pompiers et forestiers-sapeurs) dans les territoires, notamment de l'intérieur, il a insisté sur la nécessité de rationaliser les coûts et de trouver d'autres marges de financement.

En réponse à ces observations, **le Président du Conseil exécutif** a fait observer que les efforts consentis étaient nécessaires.

Toutefois, il a nouveau réaffirmé la nécessité de changer de modèle et a sollicité que des efforts soient réalisés aussi bien par la Collectivité elle-même que par les organismes dit satellites, les agences et les offices qui perçoivent de la Collectivité de Corse une contribution au titre des dépenses de fonctionnement.

Le Président Louis POZZO DI BORGIO a quant à lui fait observer que ce document dressait le portrait de ce qu'était la Collectivité de Corse aujourd'hui, c'est-à-dire une collectivité qui disposait à la fois des compétences des régions et des départements, sans pour autant avoir bénéficié d'un transfert de recettes.

Par ailleurs, il a salué le choix du Conseil exécutif de maintenir un haut niveau d'investissement, qui permettra au tissu économique insulaire de poursuivre son développement dans le cadre d'une vision claire et précisé que ce document était un marqueur fort en ce qu'il venait concrétiser sept années de travail.

La Commission des Finances a pris acte de ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Bien, nous allons entrer dans le débat. Donc, je veux savoir qui veut prendre la parole. Paul QUASTANA pour « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Sur la philosophie générale de ces orientations budgétaires, je crois que c'est quelque chose de récurrent et c'est quelque chose qui correspond à ce que n'importe quelle autre collectivité pourrait faire.

Je cite : préserver les grands équilibres, se préoccuper du quotidien, faire en sorte que les capacités d'investissement correspondent aux choix stratégiques, recherche de financement État/Europe, etc.

Mobilisation de l'épargne, là je pense que ça fait des années qu'on en parle. Quelques miettes sont récupérées par Femu Qui et des structures de ce genre. Mais en l'absence d'une banque de développement purement corse, je crois qu'il ne faut pas rêver, on n'y arrivera pas.

Ensuite, il y a toujours le problème des économies sur les frais de fonctionnement, et le Président vient de dire que ces frais sont en augmentation. Donc le mieux qu'on puisse faire, ce n'est pas de les diminuer, c'est de freiner cette augmentation, vu toutes les charges supplémentaires (aides sociales, etc.) que vous avez évoquées.

Et enfin, en final, on parle d'établir une équation budgétaire compatible avec le futur statut d'autonomie, si j'ai bien compris ; ça aussi, c'est un travail à long terme. Malheureusement, pour le moment, il faut gérer le quotidien.

Alors sur les investissements, on est passé de 289 M€ à l'époque des 3 collectivités à 240 M€ aujourd'hui, c'est bien ça ? Oui, donc il faut quand même dire que dans cet intervalle, il y a eu quelques augmentations de recettes : il y a eu la TIPP, qui a légèrement augmenté, il y a eu la taxe sur les tabacs, il y a eu également des reversements de TVA et il y a eu, si je ne me trompe pas, vous me reprendrez si c'est le cas, les 30 M€ versé par l'État au titre de la compensation de l'amende de la Corsica Ferries, c'est bien ça ?

Mais le problème, c'est que ces 350 M€ d'investissements sont sur une période. Sur cette période, il va y avoir, si j'ai bien compris, 20 % d'augmentation du prix des travaux, matériaux, etc. On ne peut pas transposer ces 20 % sur la totalité de ce qui est programmé, c'est-à-dire sur le 1,400 Md€. Mais si on les transpose uniquement sur ce dans lequel ils peuvent être utilisés, c'est-à-dire les transports routiers, les transports ferroviaires, l'habitat, etc., c'est une note qui peut montrer très rapidement, à la louche, à plus de 80 M€.

Donc, on est dans une situation où on a ces 20 % qui vont impacter une certaine partie de ce qui est programmé. On a également les 6 % malheureusement d'inflation par an. Donc, on va avoir tout ce qui a été projeté, qui va considérablement augmenter en fonction de ces 20 %, des 6 %, etc., et on a les 350 M€ qui, en valeur relative, en pouvoir d'achat vont diminuer, toujours en fonction de ces 150 M€.

Alors, sauf à vouloir régulièrement le compenser par l'emprunt, il va y avoir forcément un déséquilibre sur 2, 3, 4 ou 5 ans.

C'est tout ce que je voulais dire.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Alors, qui d'autre souhaite intervenir ? Xavier Lacombe pour « Un Soffiu novu ».

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Écoutez, lors de la présentation de ce débat d'orientations budgétaires, je me posais la question parce qu'on était à la fois entre une autosatisfaction de tout ce qui avait été fait ces dernières années et en même temps, j'avais la présentation d'un *lamentu* financier.

Alors, je vais poursuivre mon intervention.

Nous sommes aujourd'hui à un nouvel exercice budgétaire qui n'est que le 8^{ème} de la majorité territoriale depuis 2015 et on voit bien aujourd'hui, Monsieur le Président, vous l'avez bien dit à plusieurs reprises, et je suis heureux et je partage totalement, mais je vous le dis depuis quelques années, vous m'avez souvent contredit, qu'aujourd'hui, la difficulté est majeure.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui reste très compliquée. Tout simplement, vous l'avez dit à plusieurs reprises, nous sommes dans une situation où pour parvenir à maintenir notre rythme, on est obligé d'emprunter de plus en plus et c'est un risque.

Dans l'introduction de ce débat d'orientations budgétaires, qui vous dédouane à chaque fois mais c'est récurrent chaque année, mais c'est le jeu politique, on peut lire que depuis 2015, chaque exercice est marqué par une situation inédite. Et en 2023, on n'y échappe pas, bien au contraire, c'est accentué, avec en plus l'inflation galopante et les tensions avec l'État.

Donc sur l'investissement. Moi, je voudrais tout de suite rebondir en disant que le rapport se félicite d'un niveau d'investissement de 336 M€ en 2022, contre 290 M€ avant la fusion, donc il y a 5 ans.

Mon collègue vient de le dire, mais entre-temps, nous avons eu des recettes supplémentaires, mais nous avons eu aussi, suite au contentieux de la DSP maritime, nous avons eu donc ces 50 M€, 30 M€ me dit-on versés, en CPI (crédits de paiement d'investissement). Ils ont bien été versés ces 30 M€, donc en investissement. Donc, quand on déduit les 30 M€, l'évolution n'est pas aussi prononcée que vous pouvez le dire.

Pour avoir repris un peu les différents comptes administratifs sur un temps long, je voudrais quand même rappeler qu'en 2009, alors vous me direz que c'est une année exceptionnelle, mais j'attire votre attention, on ne peut pas sur un exercice dire « nous maintenons l'investissement », je peux l'entendre,

« le niveau d'investissement », je peux l'entendre, « des deux départements et la Collectivité ». « Nous l'avons augmenté dans telle proportion », je ne partage pas. Et vous vous fixez un cap de 350 M€ d'investissements par an en visant les 400 M€ en fin de mandature.

Je rappelle qu'en 2009, la seule collectivité corse, la CTC, avait investi à elle seule 271 M€, alors là-aussi, c'était une année exceptionnelle.

Donc, moi je pense que si on veut s'assurer et pouvoir se prévaloir de cela, il faut le faire sur plusieurs exercices avec une constante. A ce moment-là, on en a la preuve, on a les arguments pour en parler.

Une chose importante aussi : si vous avouez que le niveau de d'investissement, qui va être compliqué à maintenir sans aggravation de l'emprunt, puisque tout augmente et tout va augmenter, l'objectif qui est fixé à 350 M€ cette année, ça va être quand même difficilement réalisable.

Quand on parle de la difficulté, je dirais, et vous l'avez évoqué à plusieurs reprises, au niveau international, national, la guerre en Ukraine...

(Le Président SIMEONI quitte momentanément l'hémicycle)

Oui, allez-y, je vous l'autorise, je vous en prie, mais je poursuis.

Donc vous savez, ce que vit la Collectivité de Corse, toutes les autres collectivités le vivent et aujourd'hui, nous sommes ici évidemment dans l'hémicycle, mais à l'échelle d'une commune, peu importe, nous rencontrons exactement les mêmes difficultés. Nous avons lancé des projets d'investissement il y a 3 ans, aujourd'hui, nous sommes à plus 15 % du montant que nous devons investir.

Que faisons-nous ? Si nous demandons plus de subventions, ce n'est pas sûr que nous les ayons. Nous puisons sur la dotation quinquennale, donc nous diminuons pour les autres projets, ou on vient prendre sur l'épargne propre de la Collectivité.

Donc, ce qui s'applique à la Collectivité de Corse s'applique à toutes les collectivités. Et ces difficultés, nous les rencontrons depuis longtemps. Et je pourrais même rajouter, je vais faire une parenthèse, souvent, quand on a été élu dans notre commune, eh bien nous nous sommes trouvés dans des situations financières très compliquées, voire très inquiétantes. Eh bien, au cours du mandat, bien sûr ça ne se fait pas en un an, au cours du mandat, en faisant des efforts chaque année, nous avons redressé la barre.

Et ça, j'insiste encore une fois, je l'ai toujours dit et dénoncé, on ne peut jouer que sur le fonctionnement. Je ne crois pas un instant que de diminuer légèrement l'investissement vienne changer les finances de notre collectivité. Je ne vais pas me lancer dans un cours de finances publiques locales. Ce ne sont que les dépenses de fonctionnement.

Eh bien oui, je le dis, et j'avais interpellé le Président de l'Exécutif, à un moment donné, il faut faire des choix. Il faut avoir le courage de trancher et il faut dire « ça, nous ne pouvons plus le faire », « ça, nous ne pouvons pas le faire », « ça, pendant 2 ans, nous n'allons pas le faire », voire même, s'il y a une année blanche dans certains domaines, eh bien, il faut l'appliquer pour redresser la situation. D'autres élus dans d'autres collectivités l'ont fait.

Alors aujourd'hui, la solution unique, celle qui nous reste, puisque je pense que nous n'avons pas su au cours des dernières années optimiser les services, diminuer au niveau de l'échelle les dépenses, nous n'avons peut-être pas su prendre les décisions, et j'en reviens à moment donné à la page 52 du débat d'orientations budgétaires d'il y a 8 ans.

Pour aujourd'hui, de ce que j'entends, de ce que j'ai pu entendre ces deux derniers jours sur le plan déchets qui appartient à la Collectivité, la collecte aux intercommunalités et le traitement au SYVADEC, j'ai cru entendre que notre plan déchets devrait être validé avec le centre de tri de valorisation de Monte, on n'y revient plus dessus. Je regrette que le Président soit absent, le Président de l'Office de l'environnement est présent, mais il était totalement opposé, ensuite très réticent, pour avoir aujourd'hui un plan des déchets qui inscrit à la fois un CTV (centre de tri et de valorisation) à Monte, c'est acté, c'est terminé, je crois que le Président s'est exprimé en disant qu'on ne reviendrait pas dessus. Et peut-être, si possible, un en Corse-du-Sud.

Donc à un moment donné, je pose la question, et ce n'est pas faute de l'avoir dénoncé de manière peut-être directe, peut-être un peu virulente, je l'assume, en 2016, lors du plan de mai 2016. Mais entre-temps, 8 ans se sont écoulés. Pendant 8 ans, les intercommunalités et les EPCI, et il y en a ici présents des présidents d'intercommunalités, ont continué à payer sans cesse l'augmentation des dépenses de déchets, à tel point qu'aujourd'hui certains EPCI, certains présidents vous disent « mais une fois qu'on a payé et traité les déchets, c'est terminé, il ne reste plus rien ». Donc, en termes d'infrastructures et développement économique, on ne peut plus rien faire.

Voilà, c'est un constat, il est là. Le Président l'a un peu évoqué de manière furtive, mais il l'a évoqué.

Donc sur les dépenses de fonctionnement, et je ne me cantonnerai pas uniquement aux dépenses de charges de personnels, ce sont des charges à caractère général dans d'autres politiques sectorielles, parce que ça serait peut-être un peu trop mesquin, mais quand même, quand on a un remplacement 1 pour 1, les charges de personnel, plus l'augmentation et les recrutements, ne peuvent pas diminuer. Et on voit bien aujourd'hui l'augmentation des frais de fonctionnement au 012. On ne peut plus continuer comme ça ! On ne pourra plus.

Bon, dans d'autres domaines, bien évidemment, dans d'autres politiques sectorielles est annoncé le schéma territorial de l'habitat avec le recours au bail solidaire et à l'habitat inclusif. Moi, je m'en réjouis, mais je suis très impatient, parce qu'en 2018, nous avons déposé 2 motions, une qui avait été déposée par Francis GIUDICI, sur l'habitat inclusif, et une par Marie-Anne PIERI ici présente, sur le bail réel et solidaire, et cela fait 5 ans. Donc on commence à y réfléchir aujourd'hui, alors qu'on en parlait il y a 5 ans. Pourquoi avoir perdu tout ce temps ?

Sur le PADDUC, le Président de l'AUE, j'ai eu l'occasion d'échanger, nous prenons du retard et aujourd'hui, nous avons des PLU qui sont prêts et nous attendons toujours la révision du PADDUC et la présentation de la nouvelle carte des ESA.

Sans vouloir trop être amusant mais en faisant un peu d'humour, en termes de coopération transfrontalière, malgré notre contexte budgétaire morose et inquiétant, et le Président l'a dit, si nous n'avons pas de nouvelles recettes, nous ne pourrons pas nous en sortir, d'où nos discussions avec le Gouvernement, figure, je cite, je l'ai noté parce que cela m'a marqué, « la piste d'une présence renforcée outre-Atlantique », ùn ci ne surtimu micca quì, emu da andà à vede quandà, aux USA et au Québec évidemment.

Alors, comme Charles Quint sur l'empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais, c'est du 16^{ème} siècle, on veut dépasser le transfrontalier pour nous inscrire dans une démarche exploratrice à vocation économique pour capter tout hypothétique des idées et des débouchés. In America ! Je veux bien. Pourquoi pas. Mais en avons-nous les moyens et est-ce une priorité ? Je vous pose vraiment la question.

Alors, vous me dites qu'il va falloir à la fois se contraindre et à la fois aller jouer les Gigi in America, Gigi l'Americano, Alors, en même temps, tout cela est bien difficile.

Donc, je pense que, pour être un peu plus sérieux, essayons de résoudre nos problèmes ici en Corse où les Corses nous attendent.

Bon, le rapport réaffirme sans déclinaison, ni action, ni moyens, sa volonté de réussir sur les ENR. Le Président de l'AUE est absent, je ne vais pas m'étaler, mais là aussi sur la PPE, nous attendons toujours, nous prenons du retard et le temps passe et le Vaziu tourne plein pot.

Sur l'eau, nous apprenons qu'un rapport sera produit dans les 6 mois. Nous avons voté un grand rapport à 600 M€, comment allons-nous les financer ? Nous l'avons voté de manière unanime. Un très beau rapport.

Quand on parle d'autonomie, d'indépendance financière, d'indépendance énergétique, d'indépendance sur l'eau, certains États n'arrivent pas à l'être. Moi, dans ces objectifs, je me dis « comment la Corse, dans l'état actuel, nous allons y parvenir ? ». D'autant plus si on continue à prendre du retard permanent.

Pour conclure, je dirais que sur ce rapport d'orientations budgétaires, dont nous prendrons acte puisqu'il n'y a pas de vote, on reste un peu sur notre faim sur les grandes masses et les ratios, mais peut-être faudrait-il attendre le budget 2023 et là, nous pourrions en discuter plus précisément, à la fois de l'épargne brute, de l'épargne nette et peut-être de l'emprunt à contracter.

Quand on augmente de 0,5 nos dépenses de fonctionnement, c'est 60 M€ d'investissements en moins. Donc, encore une fois, vous voyez donc l'importance et le travail à faire, et la contrainte de ne plus les augmenter. Au moins les stabiliser.

Vous savez, c'est très simple, comme dans toutes les autres collectivités, on diminue les charges de fonctionnement, on sort un peu plus d'excédents et on vire la section d'investissement. Et donc, pour l'investissement que l'on veut réaliser, ou on investit plus, ou on emprunte moins. Voilà, cette équation, elle s'applique à tous et à tous les élus de notre nation et c'est toujours, toujours la même règle et la même chanson. Et on le sait très bien, les collectivités qui ont des charges de fonctionnement qui sont trop élevées ou exponentielles se retrouvent en difficulté financière très rapidement.

D'ailleurs, à ce sujet, pour faire aussi des économies, je ne fais pas référence au rapport, le Président de l'AUE n'est toujours pas là, mais au bail pour l'AUE. J'insiste un peu, mais c'est bien dommage de dépenser 1,2 M€ ou 1,5 M€ en fonctionnement en 3 ans, alors que nous avons des locaux. Et si nous avions anticipé, mais ça fera l'objet d'une intervention sur ce rapport pour les

locaux de l'AUE. Et je tiens à le préciser ici en séance publique, pour accompagner la démarche, même si je ne partage pas, j'ai quand même voté lors du bureau. Parce qu'à un moment donné, on va recruter 6 personnes et il faut les loger. Et oui, à un moment donné, il y a une responsabilité, je dirais, un aspect humain, induit l'émotion de la mettre ? Nous n'avons pas de locaux, alors que nous disposons de mètres carrés. Nous ne savons toujours pas de combien nous disposons. Donc, là aussi, nous avons perdu beaucoup de temps, Monsieur le Président, d'autant plus qu'il y a des mesures votées dans la PLF qui pourraient nous accompagner sur la rénovation, mais ça fera l'objet de l'intervention sur le prochain rapport sur le bail pour l'AUE.

Donc, la recommandation, où on est-on ? Il faut accélérer. Nous avons déjà perdu du temps, nous le savions, on en a déjà parlé ; recommandation de la Chambre régionale des comptes sur ces fusions et cette mutualisation entre les agences et les offices, puisque là nous démultiplions les frais de fonctionnement pour la même chose, sans plus d'efficacité. Donc, à nous de nous poser la question.

Et enfin, Monsieur le Président, je finirai en revenant sur vos propos. Moi, je reste toujours optimiste, mais les vôtres un peu plus empreints de gravité, tenus en commission des finances pour forger l'espoir que 2023 sera enfin l'année du courage et de la responsabilité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla ? Iè, aspitate, ch'emu u tempu... Pigliate u vostru tempu...

Paul.

M. Paul QUASTANA

Je demande votre attention, c'est pour reprendre ce qu'avait dit Monsieur LACOMBE sur la coopération transfrontalière. On avait fait, dans les années 90, un déplacement au Vietnam, dans le cadre de la coopération transfrontalière, on était une dizaine. On était revenu avec pas mal de contrats pour l'université de Corse, pour des spécialistes agricoles, les étangs, les rivières, etc. Et ça n'avait été ni du temps, ni de l'argent perdus.

Je disais cela pour l'anecdote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Louis POZZO di BORGO.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs,

Alors, simplement une intervention en plusieurs points sur ce DOB, débat d'orientations budgétaires 2023.

Tout d'abord, je pense, nous l'avons tous compris, c'est un document de transition. C'est comme ça qu'on doit le voir et qu'on doit l'appréhender.

Dans les propos de Xavier notamment, j'y reviendrai, on peut trouver un certain écho à ce que nous pensons, à ce que nous allons faire, ce que nous devons faire, mais simplement s'il doit avoir transition et documents de transition, il faut qu'il y ait une partie bilan dans cette présentation. Sans quoi, faire une transition sur quoi ? Sur quelle base ? Il serait difficile à envisager.

Alors, ce bilan des 5 ans de mandature, je me consacrerai aux 5 ans de cette collectivité unique, je ne remonterai pas sur les mandatures de 2015, c'est de dire que, quoi qu'on en dise, quoi qu'on en pense, nous avons présenté systématiquement, année après année, des comptes administratifs de bonne facture. Alors, on peut toujours espérer mieux, mais nous avons toujours présenté des comptes administratifs de bonne facture qui ont permis et qui permettent encore à la Collectivité de pouvoir porter ses projets, ses politiques publiques.

Donc en soi, bien que les projections, effectivement, puissent être pessimistes, nous ne sommes pas dans une situation d'échec, mais bien dans une situation de réalisation des politiques que nous avons voulu porter, avec aujourd'hui, effectivement, un braquet à changer et un nouveau modèle à inventer.

Alors, très rapidement. Des difficultés aussi, parce que quand on fait un bilan, vous ne pouvez pas faire part des inconvénients, des difficultés et de l'autre côté, nous interdire aussi de récolter, je dirais, l'aspect positif des choses.

Quand même, lorsqu'on se projette : 2018, la fusion, une fusion difficile, 3 collectivités, des modes de fonctionnement très différents.

2019, la continuité de cette fusion, puisqu'elle n'était vraiment pas évidente.

2020 le COVID ; 2021 le COVID et 2022 la guerre en Ukraine.

Alors ceci n'expliquant pas cela, mais ce sont quand même aussi des années difficiles que nous n'avions pas connues précédemment, en tout cas pas dans ces proportions-là.

Donc une fois que l'on a dit cela, pour revenir à cet aspect du bilan, il faut dire aussi que nous avons dû faire face, alors je passe les emprunts toxiques et autres, nous avons dû faire face aussi lors de la fusion à des choix ; des choix qui, je pense, ont été partagés, mais qui pèsent lourd aujourd'hui dans les finances : une politique sociale à destination de nos agents très favorable et très volontariste. Et je crois que personne aujourd'hui ne peut revenir là-dessus, les choix qui ont été faits de cette fusion par le haut ont entraîné des dépenses supplémentaires, mais ont aussi permis à nos agents d'avoir justement cette politique sociale à hauteur des ambitions de cette collectivité unique.

Ensuite, est venu aussi le combat politique de la Corsica Ferries. Alors Xavier le disait, certes 30 M€ versés en investissement, mais pourrait-on parler des 100 M€ de fonctionnement que nous avons, nous, versés en amende ; l'un ne va pas sans l'autre. Ces 30 M€ ne sont pas un cadeau, bien au contraire. Ils viennent régler aussi un certain passif et ils viennent prouver ou démontrer, pour ceux qui en doutaient, et je salue le courage politique du Président de l'exécutif, que nous avons effectivement bien fait de ne pas inscrire dans un premier temps, et que l'État, de par ce versement a minima de cette somme, a reconnu aussi ses errements, notamment au titre du contrôle de l'égalité.

Donc oui, 30 M€ versés, 20 M€ à venir, mais 100 M€ que la Collectivité, que les Corses ont versé à Corsica Ferries, ne l'oublions pas tout de même.

Sur la gestion, nous avons décidé ensemble, dès 2018, d'avoir une gestion par les ratios. Nous nous sommes appuyés sur ces ratios : capacités de désendettement, l'épargne brute. Aujourd'hui des ratios qui sont restés dans le temps très favorables. Certes, il y a une dégradation qui s'explique aussi par le contexte national, international et local ici, mais malgré tout des ratios qui restent très acceptables et en dessous des seuils d'alerte ; ça aussi, il faut le dire, il faut le marteler, nous ne sommes pas dans une situation difficile, nous sommes dans des projections difficiles. Mais aujourd'hui, nous devons le dire, les 5 années passées ont été maîtrisées, avec une gestion que moi, je qualifierais d'exemplaires.

Alors, par la suite, nous allons parler des investissements.

Sur ces investissements, justement, les premières années de mandature, j'étais jeune élu, je le suis toujours, on a beaucoup entendu dire que les 3 collectivités investissaient plus. Force est de constater aujourd'hui que la collectivité unique investit plus que les 3 collectivités.

Alors les effets se font sentir différemment. Il y avait d'autres méthodes aussi, d'autres coutumes, mais en tout cas, aujourd'hui, cette collectivité unique a investi en 2022, 340 M€. Alors, certains iront sur des projets structurants, non-structurants, d'autres y verront de saupoudrage ; moi, j'y vois une vie économique, une vie économique à destination de nos entreprises. Et là je parlais tout à l'heure justement des politiques sectorielles développées notamment par Alex VINCIGUERRA, Mais en tout cas, cet investissement est présent, nul ne peut aujourd'hui dire le contraire, les chiffres sont là, les chiffres sont têtus.

Nous allons sur 2023-2026 avoir cette volonté, cette volonté forte, d'investir entre 350 et 400 M€. Une fois qu'on a dit ça, on n'a pas tout dit, effectivement. Pour investir, il faut trouver des moyens d'investir. Ça passera forcément par des nouvelles recettes, ça passera aussi forcément par des économies sur le fonctionnement.

Alors, pour m'associer à Xavier dans ce qu'il dit, effectivement, ailleurs, lorsqu'on a des difficultés financières, on fait soit appel à d'autres financements, ça peut être l'État, c'est souvent la Collectivité de Corse ; soit on va piocher un peu plus dans la quinquennale, mais la quinquennale « aide aux communes », c'est aussi la Collectivité de Corse. Alors certes, ça vient en déduction de ce à quoi a droit une commune, mais ces 106 M€ de dotations quinquennales, j'en parlais tout à l'heure, de la Collectivité de Corse, c'est aussi un boni ou un bonus pour les communes sur une compétence qui n'est pas obligatoire.

Sur le fonctionnement, on pourrait dire qu'on peut faire des économies. Xavier disait 012, 011, charges à caractère général, ressources humaines, mais dans ces frais de fonctionnement, je pense qu'il faut qu'on s'attarde un petit instant sur la partie sociale. Le Président de l'exécutif l'a dit, notre territoire a cette spécificité, c'est qu'il a à la fois la compétence d'une région et d'un département.

Cette année, 204 M€ de frais de fonctionnement pour le social.

Comment réduire la fracture sociale ? Si quelqu'un a cette solution magique, eh bien nous sommes preneurs. Mais au vu du contexte, au vu de la paupérisation de la société, au vu de la précarité qui s'installe, plus de 18,5 % des ménages corses qui vivent sous le seuil de pauvreté, comment aujourd'hui dire « nous allons baisser la dépense sociale » ? C'est impossible, je pense que nous pouvons tous en convenir, c'est impossible, dans le rural, dans le périurbain et dans l'urbain.

Donc encore une dépense obligatoire sur laquelle nous n'avons pas de levier.

Oui, nous avons certains leviers. Alors, une année blanche sur quoi ? Sur l'aide commune. Mais là-aussi, paupérisation du rural. Comment un maire du rural pourra accepter que nous ne financions plus ou ne finançons pas certains de ces projets ? Ça paraît très difficile aussi.

Alors la méthode proposée par le Président de l'exécutif, je pense que cette méthode, elle va s'imposer à nous. Oui, il faudra une discussion, il faudra faire des choix, mais ces choix-là, ils devront être aussi portés collectivement, puisqu'ils impacteront non pas que la Collectivité de Corse, mais toutes les collectivités.

La Collectivité de Corse irrigue l'économie corse de manière pyramidale. Mais si on veut changer le modèle, si on veut aller plus loin, il va falloir aussi qu'à la base, sur nos fondations, je parle de la strate communale, intercommunale, les satellites, on va parler des SIS, on va parler des agences et offices, il faudra aussi changer l'approche à l'investissement, l'approche au fonctionnement, parce que dans cet hémicycle, on peut les uns et les autres, avec notre casquette de conseillers territoriaux dire « il faut changer les choses, il faut être plus rigoureux, il faut réduire l'aide qui peut être à destination des territoires ». Mais la réalité, c'est que dès que nous revenons dans nos territoires, ce message-là est bien difficile à faire passer. Bien difficile à faire passer.

On y vient sur le fonctionnement, je vais continuer, Marie-Thé.

Donc, sur le fonctionnement, les charges de personnels qui ont évolué. Je pense qu'on a oublié de parler d'une chose : le dégel du point d'indice en année pleine cette année. J'aurai la curiosité de regarder les budgets des uns et des autres pour voir l'évolution des charges de fonctionnement dans les communes et intercos, à la CAB comme ailleurs d'ailleurs, parce que ce dégel du point d'indice en année pleine aura forcément un coût, il ne peut pas mettre autrement.

Nous avons parlé de la dette. Effectivement, aujourd'hui, nous avons une dette qui va approcher le milliard d'euros, nous le dépasserons, nous ne le dépasserons pas, c'est un autre débat. Mais c'est vrai que cette dette-là peut inquiéter. Mais aujourd'hui, en France, partout en France et ailleurs, eh bien c'est la dette qui vient financer les budgets.

Pour preuve, je vous prends la dette de la France depuis 2020, elle a augmenté de 580 milliards d'euros, pour une augmentation du PIB de 161 milliards d'euros seulement.

La France est championne du monde avec 3 000 milliards d'euros de dettes, championne du monde de l'endettement.

Donc, il est facile aujourd'hui de pondre le pacte de Cahors, de dire que nous devons rester sous 1,5 ou 2 % d'évolution des charges de fonctionnement, quand on peut présenter des budgets qui ne soient pas à l'équilibre.

Pour la Collectivité de Corse, c'est bien plus difficile. C'est bien plus difficile.

Pour revenir sur les politiques sectorielles, je vous le disais, nous avons eu ce matin quelques questions orales, mais où est-ce qu'investit la Collectivité de Corse, tant en fonctionnement qu'en investissement ?

Les transports, la DSP transports. Alors, ce matin nous sommes partis sur une opposition maritime et aérien, ce n'est pas notre vision. Ce qui est certain, c'est que là où on nous prédisait une catastrophe sur la DSP transports maritimes, nous sommes aujourd'hui dans une DSP qui a été adoptée, qui a été votée et qui est en fonction.

La DSP aérienne arrivera aussi. Nous serons là au rendez-vous. Mais là aussi, une forte part de notre budget va à destination des transports, et c'est marqué dans le DOB. Donc, cette politique-là, pas d'économie possible.

Sur le logement, le Président de l'exécutif le disait, aujourd'hui, ces politiques, je dirais, très proactives, au cœur même des territoires, notamment sur « Una casa per tutti », je pense que, aujourd'hui, c'est une politique dont on ne peut plus se passer, sauf qu'on est passé de 9 M€ à 19 M€ en l'espace de 3 ans. Ça veut dire que ça fonctionne, mais comment arrêter ça aussi quand on est dans le développement du rural.

34 M€, par exemple, à disposition des offices HLM CAPA et l'Office HLM de Corse. Là aussi, 2 000 logements qui ont été rénovés ou qui ont été construits. Un plan très ambitieux. Là aussi, la dépense sociale, on est dans du fonctionnement, comment stopper ça ? Eh bien aujourd'hui, il faudra faire des choix, mais ce n'est pas évident.

Enfin, l'équité territoriale. Je le disais, 2015-2019, dotation quinquennale 90 M€ ; 2020-2024 106 M€. Certes, il y a 16 M€ de plus, peut-être pourrions-nous discuter de ces 16 M€, mais est-ce que les communes accepteraient ? Et ce n'est peut-être pas la vision de l'exécutif. En tout cas, ça passe par une discussion beaucoup plus large, parce que ce qui va faire ici un simple battement d'aile de papillon, fera à l'étage ou à la strate inférieure une catastrophe économique, pour les communes par exemple.

Donc la langue et la culture, je laisserai Hyacinthe VANNI en parler tout à l'heure.

L'économie, pour y venir, nous sommes, avec Alex VINCIGUERRA, en train de travailler aussi sur la future signature de la convention du SRDE2I, notamment avec la CAB et d'autres intercos nous l'espérons, nouveau modèle économique qui a été développé, qui a été expliqué, qui devrait permettre, nous l'espérons, d'avoir de nouvelles recettes.

Enfin, pour conclure, je viendrai sur ce changement de modèle. Une chose est sûre, on peut avoir une vision politique de la chose, on peut avoir chacun, je dirais, des sensibilités sur ce modèle économique et cet aspect financier, mais nous partageons tous aujourd'hui une certitude, le modèle que nous avons défendu pendant des années, les uns et les autres intérieurs à ces mandatures, mais aussi bien plus loin dans le temps, ce modèle-là touche à sa fin. Il faudra se réinventer, il faudra, nous l'avons dit, trouver des nouvelles recettes, soit à droit constant, ça peut passer aussi effectivement, pourquoi pas, mais ce n'est pas ce que nous souhaitons, par de nouvelles taxes, mais aujourd'hui, dans le contexte, ça paraît difficile. Ce qui est certain, c'est que cette fragilité budgétaire devienne évidente pour tous.

Alors, si nous avons décidé de faire cette présentation en disant que c'est un budget de transition, c'est parce que d'un côté, nous défendons effectivement les 5 ans passés et aujourd'hui, l'heure est venue, l'heure est venue aussi parce que le contexte le permet, si les discussions venaient à reprendre ou à commencer avec Paris, en tout cas, aujourd'hui il y a cette autonomie fiscale à trouver, à défendre, à inventer, à travailler, à proposer. Et c'est là que nous devons tous, tous ensemble, proposer un vrai projet de société qui conviendra à tous les Corses.

Alors là-dessus, j'ai envie de vous dire avant de laisser la parole à Hyacinthe et ensuite à Romain, nous le ferons à trois voix, c'est que ce processus, qui paraît historique pour certains, moins pour d'autres, aujourd'hui, il y a une évidence, c'est qu'il devient vital pour tous.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora qual'hè chì vole a parolla ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

C'est un débat d'orientations budgétaires, on aura l'occasion au cours des prochaines semaines d'en revenir au budget primitif, à son vote et à la structure plus précise peut-être que vous aurez à cœur de nous proposer.

Il y a donc une dimension technique dans laquelle on entrera volontiers, comme l'ont fait nos collègues et amis de différents groupes, il y a naturellement puisque c'est notre outil premier, une dimension qui est éminemment politique.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions des orateurs précédents et j'ai lu avec autant d'attention le rapport qui nous a été proposé.

De manière non polémique et notamment à l'endroit de la majorité, pas plus d'ailleurs que de l'opposition dirons-nous, il y manque à mon avis un terme, et j'y pense, on en a beaucoup parlé ces derniers temps avec les collègues du groupe « Avanzemu », car il est puissamment dans l'actualité, c'est celui de démographie. Pourquoi ? Ça été dit, la Collectivité de Corse, notamment depuis la fusion, elle intervient en tout, je cite le Président de l'exécutif, à peu près et sur tout.

Or, et on ne l'a pas, à mon avis, assez dit, elle est la région de France, entre guillemets, peut-être même l'une des rares régions d'Europe à subir, à connaître, à vivre de manière non partisane et non passionnée, un choc démographique qui interroge et à l'endroit duquel aujourd'hui, on est constamment obligés de réinventer des politiques.

Alors, le choc se traduit de diverses manières. L'île vieillit beaucoup, elle sera d'ailleurs l'une des régions les plus âgées d'Europe d'ici une vingtaine

d'années, elle fait peu d'enfants. Mais sa population, à un rythme extrêmement soutenu, ne cesse jamais de croître. Alors, il y a des lectures identitaristes, civilisationnelles, je n'entre pas dans le débat, il y a des lectures d'une autre nature, plus généreuse, etc. Moi, je ne veux pas entrer dans ce débat-là, on y arrivera très vite.

Ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut pas méconnaître cette réalité au moment où notre Collectivité, elle se propose d'ajuster des politiques publiques et d'inventer un train financier qui lui permet de les assumer.

Notre collègue et ami Michel Castellani, aujourd'hui député, lorsque les nationalistes étaient dans l'opposition sous la mandature de Paul Giacobbi, avait ici même dans les années 2010 - 2015, ouvert le débat. Moi, j'en appelle, Monsieur le Président, au seuil de nos discussions, à ce que pareil débat soit enfin ouvert, avec une question simple : où allons-nous ? Et ce n'est pas un propos métaphysique ou psychanalytique, c'est un propos extraordinairement, je ne parle pas de l'assertion mais de manière générale et au sens des conséquences politiques, on parle du peuple corse, on construit un budget qui lui est destiné. De quelle réalité parle-t-on vraiment et surtout durablement ?

Et, je le dis encore une fois, ce n'est pas la première fois que je m'exprime dans cet hémicycle sans aucune connotation ethniciste ou sans aucune orientation idéologique particulière, de manière factuelle, clinique et froide, pour qui ? Comment ? Jusqu'où travaille notre Collectivité ? Donc ce sujet-là, à interroger.

Je me tourne vers la Présidente quelques secondes, je lisais, je devorais ces dernières heures, l'Atlas de la Corse contemporaine qui a été publié par une dizaine d'universitaires sous la direction d'un ami, Didier Ray, c'est éloquent. On a aujourd'hui un regard universitaire qui n'est pas politique, qui n'est pas partisan, qui n'est pas empirique, qui est scientifique, sur ce que les Corses, de tous horizons, de toute génération, peinent à qualifier et qui, en l'espèce, est décrit de manière très claire au sens des grandes tendances.

Alors, ça va vous sembler, je ne crois pas, on est quand même entre élus de la Corse, décalé comme intervention, elle n'est, rassurez-vous, pas finie. Mais je crois sans prétention, en toute humilité, que c'est plutôt le cœur du sujet et qu'il faut qu'on interroge cette question démographique au seuil des grands choix budgétaires et financiers que nous aurons à faire pour les temps qui viennent. C'est le premier point.

Deuxième point, nous, on ne veut pas, je l'ai entendu à plusieurs reprises, y compris à l'instant même dans la bouche de Louis, opposer, anecdote

mais révélatrice, le maritime et l'aérien. Ce n'est pas parce que Vanina, de manière tout à fait sereine et dépassionnée, au nom de notre groupe, pose des questions ou que nous avons été appelés ces derniers jours à communiquer à cet égard, que nous voulons quereller ou opposer des sujets dont nous savons bien, à quel point ils sont indissociables et à quel point ils ont vocation à être conjugués.

Mais ne jamais rien opposer, et je ne parle pas ici du maritime ou de l'aérien, mais je me sers de l'exemple pour généraliser le propos, ne doit pas non plus nous servir à ne jamais rien prioriser.

Or, j'ai entendu le propos de Louis défendant la position de la majorité qu'on n'accable pas, il faut aujourd'hui bientôt, 7 ans après le vote de la dernière PPI, puisqu'il est question d'investir 350 à 400 M€, vi pregu salute eiu, que l'on sache, là aussi où, quand et comment, la voirie, les sujets numériques, les infrastructures, la fibre etc., les ports et aéroports, avec la question pendante de la fusion programmée de la Chambre, dirons-nous ou plutôt de son intégration dans le champ organique et juridique de la Collectivité.

Ces questions-là qui sont par nature des questions budgétairement pluriannuelles, notre groupe appelle de ses vœux le fait qu'on les aborde et qu'on les vide assez rapidement. Je rejoins un peu Paul Quastana, il y a des sujets qui sont mécaniques dont on sait qu'on peut les planifier, mais pour peu qu'on les priorise, quels sont, du point de vue de la majorité territoriale, les engagements premiers, majeurs, vous parliez du train, de la mise à niveau, de la commande unique, de l'accès aux personnes à mobilité réduite, etc., très bien. Mais ce que nous voudrions savoir, pour notre part, je me tourne vers Gilles Giovannangeli et d'autres, c'est effectivement comment s'emboîtent tous vos programmes d'investissement et comment vous arrivez à composer ce volume de l'ordre de 350 à 400 M€ pour l'année en cours et plus généralement, comment vous arrivez à le planifier pour les années suivantes ?

J'en profite pour dire un mot, puisque Xavier y a fait largement référence et il a raison, des collectivités locales. Là pour le coup, je suis dans le sujet budgétaire mais hors sujet au sens des compétences. On est dans l'attente forte des décrets relatifs notamment aux textes législatifs qui ont été votés ces dernières semaines. Je pense par exemple à la THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) dont on sait qu'elle est désormais appelée à être majorée jusqu'à un certain point, mais les communes sont dans l'ignorance aujourd'hui des facultés réelles qui leur sont proposés.

Moi, je ne suis pas pour diminuer en volume l'aide aux communes, mais je dis simplement que si les textes les plus récents et les décrets

d'application en découlant, devaient nous donner des marges de manœuvre supplémentaires, on pourrait, sans reconsidérer fondamentalement les choses, interroger un certain nombre de supports budgétaires. Je crois qu'on ne doit fermer aucune porte à l'heure où, on le sait, la crise, elle est particulièrement aiguë et particulièrement grave.

Je parlais d'un choc démographique, je voudrais revenir sur un second plan pour dire l'orientation politique de notre groupe. Il y a un deuxième choc qui est un choc immense de précarité. Et bien sûr, ça a été dit, hors de question pour notre part, sans populisme ni démagogie, que l'on reconsidère à la baisse les dépenses sociales. Moi ce qui m'inquiète beaucoup et vous n'êtes pas en cause, c'est que même en maintenant le même niveau de dépenses, on n'arrive pas à sortir les gens de la pauvreté et de la précarité.

Alors là aussi, puisqu'on n'est pas dans le politiquement correct, il y a tout un tas de lecture. Mais la vérité, c'est qu'il y a une lecture dominante, c'est qu'on garde 60, 70, 80 000 selon les plus pessimistes, personnes dans l'île tous les jours, en situation de pauvreté, voire de grande précarité. Donc oui, il y a là, pour notre part, en 2023, à l'heure de la guerre en Ukraine, de l'inflation, de la remontée des taux, de l'envolée des prix de l'énergie, des difficultés de toute nature, une priorité politique posée, après la PPI que nous continuons d'appeler de nos vœux et toute autre forme de planification concernant les grandes politiques publiques de la Collectivité.

Je continue en disant notre inquiétude sur les leviers que vous prévoyez à ce stade et que nous avons notés, pour résoudre tout ou partie de la difficulté qui nous est posée.

Le transfert de fiscalité, il est conditionné au processus en cours, mais chacun sait qu'il a très peu de chances de prospérer en cette année budgétaire et les budgets étaient encadrés par un principe reconnu, à savoir l'annualité, on a cette première contrainte.

Deuxièmement, les programmations étatiques et européennes nouvelles. Pour le coup, je suis d'accord, mais circonspect. Circonspect quant au fait qu'à priori, rien ne semble présager d'une petite révolution sur ce plan-là, qui serait de nature à embellir, entre guillemets, nos finances territoriales.

Troisièmement, le recours à l'épargne populaire. Pour y avoir appelé à maintes reprises, je sais et nous savons, qu'elle n'est pas de nature, pour peu qu'on parvienne à la mettre en œuvre, à produire ses premiers effets en 2023, voire en 2024, voire même en étant un peu pessimiste, avant la fin de cette mandature.

En revanche, vous évoquez des pistes qui, elles, nous semblent plus concrètes, mais dont je voudrais dire aujourd'hui qu'elles gagneraient à être priorisées.

La première, c'est celle de la mutualisation des moyens et dépenses, la réduction des dépenses de fonctionnement et le nettoyage des AP, AE. À l'occasion du vote du budget, sur ces 3 cadres-là, nous voudrions, y compris sur le débat rouvert par Xavier concernant la fusion des offices et agences, des engagements un peu plus concrets parce que le DOB il sert à ça. Il ne sert pas à s'échauffer avant le vote du BP. Il sert, en tous les cas je veux le croire et l'espérer, à ce que la majorité prenne en compte les demandes légitimes ou pas, c'est le débat politique, de tous les groupes, y compris du sien, pour affiner sa matrice et revenir devant nous avec une proposition de structures qui soit peut-être plus globale et qui colle davantage aux propositions qui auront été faites dans l'intervalle.

Donc moi, vous le voyez bien, notre groupe n'est pas, je reprends l'idée, dans une stratégie belliqueuse ou dans une volonté de querelle, c'est bien l'inverse, c'est essayer de construire un budget qui soit le budget de la Corse, mais avec des propositions dont on espère qu'elles prospéreront au-delà des incantations ou des déclarations de principe.

Je termine sur deux plans. J'espère que vous arriverez à investir aussi massivement que vous le dites. J'ai et nous l'avons précisé, un certain nombre de doutes, mais acceptons l'idée que nous parvenions collectivement à ce niveau-là.

Nous avons une année sans difficulté majeure prévisible au sens des contentieux, je crois savoir qu'ils sont purgés, des emprunts toxiques, je crois savoir qu'ils sont réglés et plus généralement, de tout ce qui est tombé sur la tête de cette pauvre Collectivité depuis quelques années.

Donc, on est en mesure à priori de poser un cadre qui soit un cadre un peu plus précis. Sauf, et nous le savons, et vous encore plus que nous, que nous ne parviendrons pas à éviter l'emprunt. Donc, posons-nous sereinement la question du montant tolérable que cette Collectivité est prête à emprunter. Louis disait : le milliard, ce n'est pas la roue de la fortune, qu'on soit à 981 millions ou 1,02 milliard, 2 €, pas 200 millions, à la limite, à ce stade des opérations, ce n'est pas fondamental. Ce qui est fondamental, c'est plutôt de savoir comment on va collectivement, alors que les recettes ne vont pas augmenter de manière significative et que les dépenses ne vont pas arrêter de progresser, y compris du point de vue des mesures qui sont prises depuis Paris, et qui sont injustes, notamment le dégel du point de compensation, aujourd'hui, on y est tous soumis en année pleine.

Donc ça, il n'y a pas de sujet, mais je le dis, si on veut investir aussi massivement qu'on le dit, je pense qu'on a effectivement intérêt à se poser un certain nombre de grandes questions et je veux vraiment terminer là-dessus.

Il y a des sujets qui sont abordés, de toute nature dans ce programme-là. Si on ne fait pas vraiment de la question fiscale et financière, dans le contexte mouvementé que nous connaissons, la question première, et c'est un nationaliste Corse qui vous le dit, des négociations avec l'Etat, je vous le dis, on reviendra ici, on débattrà ad nauseam mais avec à mon sens, des difficultés majeures et on pourra toujours se poser d'autres types de questions.

Moi, ce que j'attends toujours en tant que nationaliste, c'est que les derniers prisonniers politiques soient libérés et qu'on aborde les sujets au fond, mais parce qu'on va les aborder au fond et qu'on est, on l'a souvent démontré depuis les bancs de « Avanzemu », dans une situation budgétaire qui est structurellement difficile, intrinsèquement consommatrice et qui nous pousse vers davantage d'emprunts d'année en année, on ne peut qu'aborder ce volet-là de manière prioritaire, et négocier avec beaucoup d'honnêteté et de vérité ce qui sera l'acte un de l'autonomie de la Corse, à savoir, de notre point de vue, l'autonomie fiscale.

Je vous remercie.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Oui, Josepha Giacometti. Vous avez 4 minutes au total, et encore, on a doublé les temps 2 et 2.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, c'est un débat aujourd'hui qui revient avec un constat structurel et conjoncturel du contexte international. Structurel avec un effet ciseau, des dotations d'État allant en diminuant, avec des dépenses allant en augmentant, une matrice, très clairement, de notre Collectivité qui n'est plus adaptée en termes d'absorption de compétences, de ressources, de capacité à dégager des recettes, de courir après un retard infrastructurel malgré la course de plans en plans, de PEI en PTIC. Nous ne sommes plus en capacité aujourd'hui d'assumer, et je ne parle même pas des ambitions politiques qui étaient celles du mouvement national.

Nous sommes dans une situation sociale qui est dégradée, ça a été dit par différents intervenants. Je partage le constat de Jean-Christophe Angelini sur la question de l'absence de l'aspect démographique, ce qui conduit aujourd'hui un certain nombre à parler de mesures pour une population insulaire.

Moi, je continue à défendre la question du peuple Corse, avec aujourd'hui une véritable question de 5 000 arrivants par an qui viennent, sur un aspect démographique aussi, alourdir les choses. Il faudra bien que nous puissions l'aborder tranquillement.

Tout ça, c'est déjà connu. J'ai feuilleté pour préparer ce débat d'orientations budgétaires, j'ai feuilleté les débats précédents, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, et j'ai vu bien entendu parler de risque d'asphyxie budgétaire, c'était le groupe que je représente aujourd'hui qui le disait, d'effets ciseaux lorsque nous étions dans la majorité, je vais avoir, bien que dans l'opposition, une certaine constance de l'approche des choses. Tout ça, nous le savions.

Et la trajectoire, il n'était pas besoin, un ami qui m'est cher et qui intervenait à cette place pour « Corsica Libera » à l'époque, le disait, il n'était pas besoin d'être un as des finances publiques pour voir que la trajectoire, elle allait être celle qui nous conduit aujourd'hui.

Les propositions : contractualiser avec les satellites et les agences et offices ; avoir des marges d'économie. J'en ai vu au fil des années disparaître aussi dans les propositions, on peut le partager, évidemment. Moi, j'ai vu disparaître, ça a été rappelé je crois par d'autres, moi je vais rajouter d'autres propositions : l'état des domaines, des propriétés de cette Collectivité et les marges d'économie qui peuvent être réalisées ; l'équipement de nos propres bâtiments en énergie renouvelable. J'ai présenté moi-même un PPI en 2018 sur les établissements scolaires. Tout ça, entre les propositions et le constat, moi, j'ai l'impression de relire un certain nombre de choses que nous avons pu lire par ailleurs.

Je vais reprendre 2019 : le constat en termes de marge de manœuvre budgétaire, donc de marge de manœuvre politique, c'était le groupe « Corsica Libera » qui le disait, est extrêmement inquiétant.

2020, et là, j'en viens à votre capacité d'action, c'est-à-dire que faisons-nous ? Que faisons-nous ? Que faites-vous aujourd'hui en termes d'action et de mise en œuvre de l'action ? Nous avons une obligation. Vous n'avez pas une obligation de résultat sur tout et vous n'êtes pas de tout responsables, mais vous avez quand même une obligation de moyens et de mise en œuvre des moyens.

Moi, je vois le PTIC dans cette présentation. Très bien. Le PTIC, il a été décidé, on s'est fait avoir sur la façon dont celui-ci s'est monté. Mais que faisons-nous ? Moi, j'ai l'impression que dans ce document, on l'accepte, on l'accepte tel qu'il est et on dit : il faudra négocier un nouveau plan, ce qui rejoint d'ailleurs la date de la Corsica Ferries, parce que je voudrais voir aussi comment celle-ci s'inscrit, parce que si elle s'inscrit dans un plan dont nous ne maîtrisons pas les affectations... La question de la mobilisation de l'épargne, pareil, on l'a déjà entendu et redit. Quels outils ? Comment on mobilise ? J'ai l'impression qu'on est à l'an 1 de la mandature. On n'est pas à l'an 1 de la mandature.

Et enfin, je vais terminer la question du statut fiscal et social, nous disions à l'époque, en 2020, donc nous étions dans la majorité, il y a une protestation officielle dans le document budgétaire, mais en revanche, il faut qu'il y ait une démarche déterminée, un combat déterminé pour la mise en œuvre d'un statut fiscal et social, sinon ce ne sera pas l'enjeu unique de l'exercice 2020, mais, à notre avis, l'enjeu des 5 à 10 exercices à venir.

Depuis, que s'est-il passé ? Nous, nous ne nous sommes pas mis en termes d'action, en termes de mise en œuvre de moyens, nous, nous ne nous sommes pas mis dans ce que nous demandons depuis longtemps, c'est-à-dire dans un objectif de budget de combat.

On est, je le répète et je le martèle à chaque exercice budgétaire, nous sommes dans la gestion courante d'une collectivité sous contrainte, dont pour certaines, vous ne portez pas la responsabilité, je le dis encore une fois, mais la responsabilité des moyens mis en œuvre pour y répondre, vous la portez et lourdement. Je veux dire, le véritable travail sur le statut fiscal, comment l'activons-nous ? A t'il été activé ? La question de la démonstration, va-t-on une fois que le processus, les discussions reprennent à Paris, monter encore, même si on finit par partager le constat que la Corse ne coûte pas cher à la France, très bien, est-ce qu'on va encore monter ce faire, projeter un PowerPoint ou va-t-on nous aussi mettre en œuvre les moyens pour rentrer véritablement dans le dur de l'établissement d'un statut fiscal ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il va falloir conclure.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Moi je le répète et je conclus Madame la Présidente, une obligation des moyens qui est aujourd'hui indispensable. Aujourd'hui, nous restons dans la gestion courante d'une collectivité sous contrainte, d'une collectivité qui va finir

sous tutelle. Et si nous ne nous y mettons pas l'année prochaine, on va être dans le même exercice budgétaire.

Nous ne sommes pas aujourd'hui dans la construction d'un pays, dans la mise en œuvre d'une action réelle pour la construction d'un pays, nous restons dans la gestion courante d'une collectivité contrainte. Et je le regrette fortement parce que le statut fiscal et social, c'est le pouvoir d'agir, c'est véritablement une autonomie, ce n'est pas seulement le transfert de la masse, le statut fiscal et social, c'est la définition de l'assiette, c'est la définition des taux et c'est l'affectation.

Je n'ai pas parlé des choix et des priorités puisque nous les verrons peut-être le mois prochain, lorsque vous présenterez le budget primitif, les priorités qui seront les vôtres et les priorités qui deviendront celles de cette Collectivité, parce que pour l'heure, c'est un catalogue de l'année qui s'annonce, peut-être les verrons-nous dans le futur BP.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir ? Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, chers collègues, dans ce tableau noir que vous nous avez présenté et après toutes ces interventions un peu inquiétantes, moi je vais quand même porter quelques messages encourageants de réalisation, de dynamique dans un contexte, il est vrai difficile, mais qui, personnellement, ne me décourage pas, même si on est confrontés quand même à une crise sans précédent et à des surcoûts dans tous les secteurs, que nous devons assumer, quelquefois anticiper. Mais in fine, la Collectivité est là aussi pour venir nous soutenir.

Alors, j'ai écouté les uns les autres très attentivement. Ceux qui nous disent : il faut réduire le fonctionnement, et même quand on n'embauche personne, on ne parle pas de masse salariale, ceux qui me disent aujourd'hui qu'ils peuvent réduire le fonctionnement, je suis prêt, vraiment à les écouter avec attention et à m'expliquer comment réduire cette équation où on doit assumer les décisions de l'État, les surcoûts des fluides, etc., etc., et derrière réduire le fonctionnement.

Certains font peut-être des miracles, mais personnellement moi, je n'y arrive pas. Et si je prends un exemple que Véronique Arrighi connaît bien, quand on nous dit : réduisez les fonctionnements des SIS, avec la démographie, avec une augmentation de l'activité, avec le réchauffement climatique, avec l'aide, hors compétences des fois, mais je pense que c'est aussi notre mission, ravitailler les communes tout l'été, les agriculteurs, être sur le terrain de plus en plus présents, il y a eu quand même une activité touristique sans précédent. On va réduire le fonctionnement, le surcoût carburant qui se chiffre à plus de 500 000 €, les 3,5 % d'augmentation de la masse salariale, etc.

Donc, je pense que ça relève presque du miracle. Mais ce n'est pas pour ça qu'il faut s'arrêter dans le rattrapage, puisqu'on est toujours dans le rattrapage et on est toujours dans la mise à niveau. Je parle sous le contrôle de Guy Armanet pour les SIS. Quand Guy Armanet prend ses responsabilités au SIS 2B, il n'y a plus un camion qui fonctionne. Je n'ai pas le chiffre en tête de l'investissement sur les parcours, mais je crois qu'on ça avoisine des 21 M€. 21 M€ dès qu'on arrive aux responsabilités dans cet outil indispensable.

Aujourd'hui, à l'heure où on parle, il faut faire des travaux d'urgence à la caserne de Bastia, insalubre, la déménager, aller sur un autre site, et je remercie le Président de la CAB qui contribue à cet exploit. Rénovation : 1,3 M€. Il faut aller dans le rural. Nous y étions lundi, à Galeria. Aujourd'hui, le Président nous a donné une mission très claire : réinstaurer le service public, rassurer les gens qui vivent dans cette vallée du Falasorma et ailleurs. On construit une caserne : 1,6 M€. La Porta, je parle sous le contrôle de Françoise Campana, du maire de La Porta, du Président de la communauté de communes, nous construisons une caserne, 1,3 M€. Nous avons racheté notre siège sociale : 7 M€.

Monsieur le Président, je pense que vous nous avez demandé de concrétiser, on concrétise. Vous êtes à nos côtés, tout ça doit se rajouter aux investissements de la Collectivité. Ce sont des exemples précis, ce n'est que le service d'incendie et de secours de Haute-Corse. On ne parle pas de Corse-du-Sud, Véronique Arrighi en parlerait mieux que moi, je suis sûr que j'oublierai quelque chose.

Donc ça c'est du concret, Monsieur le Président, le rural. Sans oublier, bien entendu, Bastia, des projets qui sont attendus depuis plus de 20 ans. Plus de 20 ans ! Nous les avons réalisés très rapidement. Très rapidement. On ne construit pas une caserne du jour au lendemain, il y a des études, il y a des terrains, etc. Le maire de La Porta, lorsque je l'ai rencontré, il m'a dit : ùn cullà più, face 20 anni chè mi purtate in fole è canzone, ùn ti vogliu più veda avanti

chì u prugettu sia finite. Oghje, pudemu cullà. Sans parler de Jean-Marie Seatelli, lundi, qui n'y croyait plus non plus.

Donc, on est là, on concrétise, on avance et c'est difficile, et c'est compliqué, mais vous êtes à nos côtés. Et unanimement, les personnels le reconnaissent, les représentants du personnel le reconnaissent, il n'y avait plus aucune politique sociale, Guy Armanet le sait mieux que moi. Pire, il n'y avait plus de femme de ménage. Donc, on était à zéro, je parle sous le contrôle de Cathy Cognetti puisqu'elle est au conseil d'administration, c'est un petit clin d'œil pour son père aussi, qui est vice-président en charge des infrastructures, que je sollicite et qui est toujours présent, que je tiens à remercier avec les autres vice-présidents, bien sûr, Anne-Laure Santucci et Paola Mosca.

Ça, c'est un exemple précis, Monsieur le Président, parce que quelquefois il faut donner des exemples précis.

Vous avez parlé du chemin de fer. Je pense que là aussi il n'y avait plus d'attractivité, ni personne qui prenait les trains, ni recettes. Aujourd'hui, on est victime de notre succès, il y a peut-être plus de demandes qu'on ne peut transporter de personnes, il y a des recettes, il y a des recettes complémentaires, il y a des contractualisations avec les communes pour mettre en valeur nos emprises, des parkings, etc., la CCVU, 20 M€ ; un atelier de réparation ultramoderne à Casamozza, 5 M€ ; la CCVU en Balagne, chose qui n'avait jamais été évoquée ; la réfection grâce à la Présidente Nanette Maupertuis à l'époque, qui a pu capter des crédits européens pour refaire la gare d'Ile-Rousse, la gare de Calvi, je parle d'Algajola, je parle de Lumio, je parle de Calvi, je parle d'île-Rousse, etc., sans compter l'inter croisement de Caldaniccia, sans oublier la gare d'Aiacciu, et je vous donne rendez-vous dans 2 mois pour l'inaugurer. Ce n'est pas rien, c'est parce que vous êtes à nos côtés et c'est parce que vous nous avez demandé aussi..., je le laisse à Marie-Thé le soin de parler de Folelli, puisqu'elle en sait plus que moi...

Donc tout ça viendra.

Nous avons aussi des projets, Monsieur le Président, vous le savez, la rénovation et le complément de notre matériel roulant, hypothéqués par les 100 millions de la Corsica Ferries, il faut le dire, 70 millions aujourd'hui, c'est le coût de notre matériel roulant, il faut le dire aux Corses. L'amende de la Corsica ferries a hypothéqué nos projets. Ça, c'est du concret, ça, c'est ce que vous nous avez demandé de faire, Monsieur le Président, c'est ce que nous faisons au quotidien. Et, c'est moi qui intervins sur mes délégations, mais je pense qu'en termes d'agriculture, Dumè Livrelli pourrait dire la même chose, Gilles

GIOVANNANGELI, et tout le monde, on va parler de la culture puisqu'il y a un rapport qui sera présenté tout à l'heure, etc.

Allora, tuttu ùn si po micca fà in un ghjornu, mais je pense que les réalisations sont là, alors peut-être pas assez vite pour certains, peut-être qu'elles sont là et qu'elles ont été très attendues pour les autres qui n'y croyaient plus. Mais en tout cas, moi, je suis confiant et serein, basta à travaglià. Bien entendu, changer de modèle, mais je pense que mon collègue et ami Romain Colonna nous dira aussi qu'il faut changer de modèle. Pourquoi il faut changer de modèle ? Trouver des recettes complémentaires pour concrétiser tous nos projets et ne pas s'arrêter aujourd'hui où on a la dynamique et où on a des résultats.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, qual'hè chì vole pigli0 a parolla ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Aghju da fà cortu, grazia Signora Presidente, avà ci vole à fà casu à ciò chè no dicemu in corsu, perchè ci n'hè chì ci fighulanu.

Vogliu à dì chì un documentu d'orientazione bugettariu, avà n'hè praticheghju unipochi dipoi anni, sò documenti ch'anu una valora tecnica alta, altissima, mà sò stonde di patti ch'anu un valore puliticu altissimu. Aghju quasgi a voglia di dì chì hè forse u dibattitu, unu di i più impurtante di l'annata, quandu issu dibattitu vene in emiculu, perchè ci dà e grande orientazione pulitiche di a mandatura è di a nostra visione pulitiche, parechje quì anu datu ognipochi d'infurmazione tecniche, d'infurmazione pulitiche.

Eiu vuleria, si voi mi permettite, in corte parolle, rivene quantunque, ma hè stata fatta appena, nant'à u cuntestu puliticu chì ghjè un nostru oghje, un cuntestu puliticu ch'hè in leia, ùn femu chè parlà di i nostri raporti incù u Statu, ma simpliciamente pà piglià a voscia attinzione nant'à un fattu chì, se a vulemu, a vogliu persunalamente in tantu chè militante puliticu, naziunalistu corsu, a vuleme in tantu ca gruppu, a vulemu in tantu ca maggiurità territoriale è d'altri, sta mane hè stata dette ancu annantu à i banchi di l'opposizione, sè u prucessu puliticu incù Parigi ripiglià indè e simane à vene, faci chì stu dibattitu d'orientazine bugettariu ch'hè l'ultimu, micca di a mandatura, ma ghjè l'ultimu chè n'avemu nanzu una negoziazione in Parigi, chì hà una vucazione storica, è

chè no vulemu purtà altu pà rigulà tutti i prublemi, o una bella parte di i prublemi di a Corsica è quelli chì si ponenu dipoi 50 anni.

Dunque, di chì stu dibattitu d'orientazione bugettariu aghju guasgi a voglia di di d'urientazione pulitiche cù un bugettu cume una appiicazione di a pulitica è micca un cuntrariu, dicendu chì ghjè l'ultimu forse chè n'avemu nanzu à una negoziazione cù Parigi, ci ubligheghja oghje à affirmà ò ci deve parmette l'affermazione d'uni pochi d'affari è d'uni pochi d'urientazione pulitiche, ùn saraghju micca..., aghju à fà abbastanza corte.

U prima affare, Hyacinthe l'hà dettu, Louis l'hà dettu, è ancu d'altri l'anu dettu, miraculi ùn si n'hè ponu micca fà. Miraculi ùn si n'hè ponu micca fà è malgradu què, malgradu finanze abbastanza limitate, emu pruvatu à fà vi a demustrazione chè no pudiamu quantunque purtà pulitiche pubbliche assai interessante è à prò di u populu corsu.

Mà dicendu chì ghjè podassi l'ultimu dibattitu d'orientazione bugettariu nanzu à a negoziazione cù Parigi, ci deve mette in rispunsabilità, hè stata detta nanzu da l'upposizione, ghjè u so ghjocu, è u rispitemu chì ùn'erau micca rispunssevuli dicendu chì noi, in tantu ca Corsi rispunssevuli, vulemu u trasferimentu d'uni pochi d'impositi, di fiscalità par parmetteci di purtà pulitiche pubbliche cume noi e vulemu.

Dicendu in u quattru di stu dibattitu d'urientazione bugettariu chì oghje tutte e pulitiche chè no vulemu, ùn le pudemu micca mette in ballu cume no' hè bramemu, senza di chè un statutu d'autonomia fiscale ci hà dà parmette di fà miraculi, mà di chì, è hè stata detta nanz'à mè, oghje ghjunghjemu dinò à fine di un sistema, è chì ci tocca à cambià in rispunsabilità è à nome di a rispunsabilità chè no purtemu pà i Corsi, pà un populu Corsu, chè no vulemu u sboccu di un statutu d'autonomia fiscale.

Compiu dicendu, ghjè l'ultimu puntu nant'à stu statutu d'autonomia fiscale, sè mi rifariscu à tutte e dichjarazione di i capilisti, à i dichjarazione di e presidenti di i gruppi in i dibattiti di pulitica generale ch'emu avutu in st'Assemblea, se mi rifariscu ancu à ciò c'hè stata detta sta mane da l'upposizione, ùn saremu micca d'accensentu nant'à tuttu in essu emiciculi, è hè stata detta da u presidente, ùn vulemu mancu, emu à circà, mà ùn vulemu mancu esse d'accensentu nant'à tuttu, mà ch'hè un puntu, se mi rifariscu à tutte e dichjarazione, ancu di l'upposizione, nant'à u quale pudemu esse in furia, in furia abbastanza d'accensentu, dendu un cuntinutu forte, ghjè nant'à l'autonomia fiscale.... sè quì ci sò membri di l'upposizione chì si scantanu da e dichjarazione di i so capigruppi è capilisti, ùn c'hè micca un membre di

st'emiciculu c'hà da esse contru un statutu d'autonomia fiscale per a Corsica, mancu unu !

Dunque quì avemu un puntu, ùn sò micca s'ellu hè un puntu di partenza, mà mancu di di chì se no partemu di u principiu chì pò esse l'ultimu documentu dibattitu d'orientazione bugettariu, chè omancu nantu à u puntu di fiscalità, di chì c'hè un cambiamentu, pudemu esse forse abbastanza d'accunsentu tutti è affurmà è à un modu puliticu rispunsivule è chjaru.

Finiscu dicendu chì pocu fà, senza purtà, difende, accertà e so pruposte, mà emu audizionatu, signora Presidente, maestru Alain Spadoni, non solu nantu à a fiscalità di u patrimoniu, c'hè un'urgenza à agisce è à metteci d'accunsentu perchè ci hè una cunfiscazione di a tarra, chì oghje a fiscalità ùn ci parmette micca di luttà contru. È dunque, nant'à stu puntu, cume nantu à parechje punti in girà à un statutu d'autonomia pà a Corsica, vulemu avanzà, è vuliamu à nome di u gruppu appruvittà di u dibattitu d'orientazione bugettarie, par affurmà chè noi andaremu in stu sensu in Parigi, pà ripiglià e discussione u ghjornu ch'elle ripigliaranu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qualchissia d'altre vole parlà ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement et en réaction à ce que vient d'évoquer Romain Colonna et dans la constance, et je vous invite à relire les in extenso depuis 6 ans, de ce que l'on dit, nous, Romain Colonna, et je regarde les yeux dans les yeux, Monsieur le Président qui me démentira si j'ai dévié de cette trajectoire.

Au nom de ce qu'on représente, nous, on ne s'est pas réveillés la veille des orientations budgétaires de 2023 pour dire et réaffirmer que la structure financière de cette Collectivité, la structure financière de cette Collectivité, depuis longtemps n'est plus adaptée, pas seulement aux ambitions que vous pourriez fixer en tant que nationalistes, mais tout simplement pour satisfaire le champ de compétences que nous a transféré le législateur. Je vous invite à nous lire, à nous relire, à nous écouter et à nous réécouter. Donc, nous ne sommes pas à l'an 0 de cette découverte du décor abyssal dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Premier point.

Deuxième point. Une fois qu'on a fait le constat que le TGVT existe, que nos dépenses courent plus rapidement que nos recettes, que nous continuons à vouloir investir pour nous, pour les tiers et pour d'autres, du chemin de fer à l'aide aux communes qu'évidemment, il n'est pas question de supprimer ni 1 an, ni 2 ans, ni en année blanche, ni en décennie blanche évidemment, qu'est-ce qu'on dit ? On dit qu'il faut réactiver une réflexion, je dis « réactiver » parce qu'elle était activée un temps, qui n'est pas le vôtre, qu'il faut réactiver une réflexion sur la façon dont on peut générer de nouvelles recettes.

Et j'ai dit, et je répète, Romain, campagne électorale ou pas, qu'il y a trois gisements qui se présentent à nous. Le premier gisement, c'est notre part de l'effort, c'est le fonctionnement, qu'on le veuille ou pas, mon cher Hyacinthe. Et collectivement, on peut faire des choix car il y a des gisements, ils existent et on peut en parler. Ça veut dire qu'il faut faire des choix, ça veut dire renoncer, il faut aller voir les gens les yeux dans les yeux en disant : cette année on ne va pas pouvoir le faire ou pas tout de suite. Premier point.

Le deuxième point, et je l'ai évoqué la dernière fois, c'est : comment on travaille sur la mobilisation de l'épargne, ce n'est pas un sujet nouveau, ce n'est pas nous qui l'avons mis sur la table, il a été mis sur la table il y a 20 ans par Jean-Claude Guazzelli. On n'en a pas la paternité. Y a-t-il eu le début de commencement d'amorce de réflexion à mettre sur la table sur le sujet qui nous permette de monter à Paris dans quelques temps en disant ; écoutez, on a une piste, on peut travailler ensemble ? Le fameux inspecteur général qu'on nous a mis à disposition, il a été interrogé une seule fois sur ce sujet ? Jamais.

Troisième point : oui, Romain Colonna, l'autonomie fiscale fait partie des questions sur lesquelles il faut nous pencher. On n'est pas des fans de l'autonomie fiscale pour l'autonomie fiscale au sens où vous écrivez une page d'un grand roman dans lequel on ne va pas rentrer. Nous, l'automobile fiscale, pour y rentrer, on va demander des simulations, on va demander des modélisations et si c'est à l'avantage de la Corse, on y rentrera avec les deux pieds avec vous. Et si ce n'est pas intéressant parce que les modélisations montrent qu'il y a un risque pour l'heure dans une région pauvre comme la nôtre, d'y rentrer, et bien, on ne va pas y rentrer. C'est comme ça, qu'on va y rentrer, c'est par cette porte-là, ce n'est pas par la porte du dogmatisme, parce que le mot autonomie ou ferait peur ou serait un objet de séduction ou de flatterie.

Voilà pour ces précisions que je voulais vous livrer avec un peu d'enthousiasme.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Si vous le permettez, je voudrais rajouter deux mots, surtout après l'intervention de Jean-Martin Mondoloni et celle de Xavier Lacombe.

On est dans un débat d'orientations budgétaires, on est d'accord ? C'est un débat d'orientations budgétaires ! J'entends de part et d'autre qu'on veuille faire de l'économie politique et pas uniquement de la politique économique, donc de l'économie politique qui consiste à se placer en dynamique et à voir où sont les potentielles ressources, recettes sur lesquels nous pouvons travailler.

En dynamique, effectivement, on doit tenir compte de l'évolution démographique, mais l'évolution démographique n'a pas non plus que des points négatifs. La croissance démographique, et c'est démontré, c'est aussi de la croissance, il n'y a pas que des points négatifs. Il faudra se prémunir de ses effets pervers par un statut adapté, mais néanmoins du point de vue budgétaire, il y aura de la production, il n'y a pas que des aspects négatifs.

Là où je ne suis pas d'accord en particulier, c'est sur le fait que vous tacliez les ouvertures internationales et la coopération transfrontalière ou internationale, alors qu'il est démontré que, au-delà de la fiscalité prélevée sur la production, parce que la fiscalité, à un moment donné, elle est prélevée quelque part, ou sur la consommation.

Au-delà de la fiscalité, au-delà des effets de la croissance démographique, il y a aussi les échanges internationaux ou interrégionaux qu'on peut avoir avec les autres. Et ça, je trouve qu'on les ballait d'un revers de main très rapidement, et c'est bien dommage. C'est bien dommage alors même que nous avons quand même une dynamique de coopération justement pour une toute petite région, de surcroît insulaire, qui est plutôt bonne et même très bonne. Paul Quastana, qui n'est plus là, citait les coopérations méditerranéennes sur Interreg marittimu, celui qui a terminé en 2021, vous avez quand même une somme, je vérifie : 96 projets corses qui ont été labellisés, 25 M€ de FEDER pour un coût total à-peu-près de 35 ou 36 M€.

Donc, je crois que tous ces aspects-là doivent être à un moment donné effectivement rassemblés dans un modèle qui considère et le moyen et le long termes. Nous travaillerons dans le cadre des analyses prospectives que nous allons avoir avec un certain nombre d'experts. Et ensuite charge, bien évidemment, à l'exécutif, dont c'est la charge et la responsabilité de produire les

budgets annuels correspondant à l'analyse et la mise en cohérence de l'ensemble de ces trajectoires.

Il y a un autre élément que tout le monde oublie quand même, je sais qu'on est dans un exercice budgétaire mais puisque tout le monde y est allé de son couplet en termes d'économie politique, d'autonomie et autres, c'est qu'il y a quand même aussi le progrès technique et innovation qui, à un moment donné, permet de générer de la croissance et cette croissance, à un moment donné, si nous avons un outil fiscal adapté, donc maîtrisé, nous permet de dégager aussi des recettes complémentaires, indiscutablement.

Donc j'espère, et je vois que tout le monde est bien en forme pour pouvoir débiter les ateliers que nous aurons sur l'ensemble de ces sujets.

Merci. Monsieur le Président, vous avez la parole si vous souhaitez répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci à toutes et à tous pour les contributions.

Je pense qu'il y a des points de désaccord ou de critique, c'est normal, ça a été rappelé notamment par Romain Colonna, on est en démocratie, il y a des approches différentes, la lecture du passé, du présent, de la situation.

Je vais quand même être positif, et il me semble qu'il faut l'être. L'essentiel des interventions va dans le même sens, quels que soient les intervenants, sur le constat et sur les solutions à apporter, que l'on rentre par exemple, sur la piste de l'autonomie fiscale sous l'angle d'une cohérence politique d'ensemble par rapport à une vision portée historiquement par les nationalistes ou qu'on y rentre sous l'angle du pragmatisme et du comparatisme, qui ne me gêne absolument pas, comme vous l'avez fait, l'important c'est que nous sommes d'accord pour dire, il faut réfléchir à cela.

Donc moi, je vais conserver avant tout cette approche sur le débat d'orientations budgétaires.

Dire simplement qu'il me semble que, d'un point de vue des choix politiques, des orientations stratégiques à privilégier, ce document d'orientations budgétaires et le budget primitif qui va suivre, portent des inflexions fortes qui sont totalement cohérentes avec notre vision politique, notre projet politique, y compris tel qu'il a été porté depuis 2015. Je le pense.

Je prends un exemple, l'exemple de l'eau. Ça tout de suite été une priorité. On a fait un plan qui était un plan global et on a assumé, c'était Saveriu Luciani qui était président à l'époque, et on a assumé de dire : c'est un plan à un horizon de moyen ou long termes et, il y a beaucoup de financements qui sont incertains et non acquis au moment où on parle, on a essayé de le décliner de façon plus opérationnelle, on a des propositions à faire, y compris dans le cadre des discussions globales, autonomie et des discussions techniques, agence de l'eau, etc. Et à côté de ça, on monte en puissance dans les logiques de concrétisation. Exemple : 7 M€ en 2020 sur les investissements, 10 M€ en 2021 et 18 M€ en 2022. Donc, sur un domaine qui est stratégique, c'est celui de l'eau, on passe 7 M€ en 2020, 10 M€ en 2021, 18 M€ en 2022.

La PPI que nous avons portée à l'époque, Josepha, c'était un choix politique, une vision de la société, l'éducation, la formation, les sociétés qui, sur le long terme, s'extraient des logiques de non-développement ou de sous-développement pour aller dans des logiques de développement, qui n'est pas la croissance appauvrissante que nous connaissons aujourd'hui, c'est le choix de l'éducation et la formation. Nous l'avons maintenu, comme nous avons le choix de la culture et nous avons décliné de façon opérationnelle la PPI, on a commencé à affecter des crédits de paiement sur des établissements qui ont été priorisés, généralement ceux de l'intérieur, etc., etc.

Donc, je pense que de ce côté-là, on est sérieux.

L'exemple de Hyacinthe, il me paraît important parce qu'il permet de faire la jonction avec l'intervention de Jean-Christophe Angelini sur la démographie, la problématique des dépenses de fonctionnement qu'il faut contenir et la nécessité d'inventer un nouveau cadre.

Pour répondre à Jean-Christophe Angelini à titre principal, et ça a été repris, mais je le partage, il est évident que la contrainte démographique ou la donnée démographique, pour être neutre, elle est essentielle, peut-être aurait-il fallu le dire de façon plus explicite. Mais je dirais qu'elle surdétermine chacun de nos choix. C'est évident, on parlait de 98, il y a 25 ans, il y avait 220 000 habitants en Corse. Aujourd'hui, il y en a 350 000. C'est un choc démographique déjà en termes simplement quantitatifs, et puis avec tout ce que ça induit, on en a souvent parlé, si on ajoute le choc démographique et les effets de saisonnalité, on ne peut pas réfléchir nos investissements ou nos contraintes d'investissement, de la même façon, avec un territoire qui est structurellement déséquilibré au plan spatial entre un intérieur que nous voulons faire vivre et des zones urbaines et littorales qui attirent la quasi-totalité des gens, des infrastructures que l'on doit adapter, notamment à une explosion de la demande, mais qui restent saisonnières, des besoins en termes de continuité.

Les dépenses sociales, vous avez raison, on ne l'a pas quantifié, mais on sait aussi que parmi les 4 ou 5 000 personnes ou civils qui arrivent encore, il y en a aussi 3 000 qui repartent, mais les personnes qui arrivent en Corse sont souvent des gens qui arrivent en situation de pauvreté et de précarité et qui arrivent ici et qui y restent en étant dans des trappes à pauvreté. Et ça, ça ne peut pas nous satisfaire et aucun d'entre nous, pour être très concret, ne songe à dire, parce que moi non plus, je ne parle pas en termes de population corse, sauf dans des points techniques. Par exemple, quand on parle de l'hôpital, on parle de la population corse parce qu'il y a à la fois les besoins du peuple Corse et puis il y a les besoins de tous les gens qui se font soigner, qui peuvent être corses, chinois, etc.

Mais nous, on réfléchit en termes de peuple Corse, nous les nationalistes. Mais il y a aussi une donnée qui est une donnée objective, c'est qu'aucun d'entre nous, par exemple pour l'aide sociale qui augmente mécaniquement et notamment du fait de cette explosion démographique avec des gens qui sont en situation de précarité, il n'y a personne chez nous, chez les nationalistes, ou alors je me trompe, mais je sais que je ne me trompe pas, qui dit : on ne va payer que les Corses en termes de prestations sociales, ou on dit : on ne va payer, que les gens qui sont ici depuis 10 ans.

Nous, quand les gens arrivent, quels que soient leur origine, leur lieu de naissance, le moment depuis lequel ils sont là, ils ont l'intégralité des droits en matière de solidarité sociale, qui sont organisés par la législation et par nos dispositifs. Et ça, ça ne changera pas et, on n'a pas la régulation des flux. Et donc, à un moment donné, il faut réfléchir de façon non ethniciste, non raciste à un problème qui est un problème énorme, parce que je l'ai dit, y compris à Monsieur Darmanin en tête à tête, j'ai dit « vous devez comprendre qu'on a besoin d'être rassurés, notamment sur les éléments constitutifs », et je ne crois pas que ça concerne les seuls nationalistes, y compris lorsqu'on discute avec des gens qui n'ont jamais été nationalistes. Ils voient bien que nous sommes confrontés à un phénomène qui, lorsqu'on met bout à bout cette évolution démographique, les phénomènes de dépossession, les phénomènes de spéculation, les phénomènes de difficulté à accéder à un emploi qualifié, crée un sentiment profond d'angoisse.

Nous avons besoin d'être rassurés collectivement par des dispositifs juridiques non excluants, qui vont garantir ce que nous sommes collectivement, historiquement, c'est-à-dire un peuple, la langue, la culture, le lien à la terre, la possibilité d'accéder à un emploi qualifié, etc.

Lorsqu'on essaie de mettre en place des réponses de moyen et de long termes, comment on sort de la pauvreté ? C'est la politique sociale qu'on met en

place, la politique sociale qu'on met en place lorsqu'on renforce significativement en termes de dispositifs et en termes financiers l'aide à la prime enfance pour éviter qu'il y ait un déterminisme social de la pauvreté. Ça, c'est faire de la politique et je sais que vous êtes d'accord avec ça.

Lorsque Jean-Christophe Angelini a parlé tout à l'heure du vieillissement de la population, on sait très bien que ça impacte, y compris nos dispositifs et qu'on va devoir le faire de plus en plus. C'est la raison pour laquelle on privilégie une politique d'autonomie, de maintien à domicile et qu'à côté de ça, hors compétences, on a voté un plan de 15 millions d'euros pour rénover les EHPAD, parce qu'on ne peut pas accepter que les personnes âgées en Corse soient dans des établissements qui ne sont pas des établissements qui donnent toutes les garanties de sécurité.

Et sans jeter la pierre à quiconque, vous savez bien aussi qu'on a trouvé des situations qui étaient des situations de dégradation profonde, en termes de bâtiment par exemple. On a du retard, on a du retard, mais l'inventaire du patrimoine sur les collectivités qui ont fusionné, vous savez bien qu'il n'existait pas. Il n'y a pas d'inventaire du patrimoine exhaustif.

Sur la rénovation, sur le transfert des établissements scolaires qui est intervenu en 2002, il n'y a pas eu un état des lieux. Lorsque nous avons aujourd'hui des centaines de millions d'euros à investir, comme nous avons dû le faire au moment du transfert des routes, il n'y a pas eu un état des lieux contradictoire et une mise à niveau des infrastructures, et nous, nous devons courir après ça.

Je reviens sur le SIS parce que l'exemple est important. Quand on a eu la discussion budgétaire avec le SIS, alors c'est vrai qu'on a identifié des pistes, mais on a commencé à les décliner. Les conventions d'objectifs et de moyens, on les a passées avec le SIS 2A et le SIS 2B et mieux que ça, non seulement on les a passées, mais on les a respectées. On les a respectées à la lettre sur l'investissement et sur le fonctionnement. Alors, on a investi, il fallait le faire. Vous avez cité le SIS 2B, les mêmes efforts sont faits pour le SIS 2A, ce ne sont pas des travaux de confort. Ce ne sont pas des travaux pharaoniques pour dire, « nous voulons faire plaisir à nos amis », vous le savez, que ce sont des casernes qui sont attendues depuis, ça a été dit, 20 ans, 25 ans, dans des régions où elles sont une condition sine qua non de la survie de la région, et demain, je l'espère, de son développement. Et la caserne de Bastia, vous dites qu'on a mis 7 millions, mais on a mis 7 millions pour en économiser 21 en sortie par rapport à un bail qui nous a engagés. Donc, il a fallu faire l'effort de court terme pour économiser sur le moyen et le long termes. Là aussi, ça fait 25 ans qu'on en parle et on a réussi à le faire.

Mais sur les SIS 2A et 2B, je vais finir, on a respecté les objectifs en matière de dépenses de fonctionnement, mais c'est vrai qu'on a un contexte. Le contexte, ça a été dit, quand on a une population qui augmente de 10, 15, 20, 30 %, quand on a 2 millions de touristes, ça multiplie les interventions pendant l'été, ce que ne connaissent pas les autres régions dans les mêmes proportions. Lorsque il y a l'augmentation du carburant qui vient peser 500 000, les pompiers, ils ne sortent pas pour le plaisir de sortir, ils sortent parce qu'il y a une intervention, ils sont appelés. C'est là, la dépense de fonctionnement en plus par rapport à notre convention d'objectifs et de moyens. Je ne peux pas demander aux SIS de la diminuer. Je peux demander aux SIS de travailler à une réorganisation, à un réaménagement, à mieux réfléchir comment mobiliser les sapeurs-pompiers volontaires et les sapeurs-pompiers professionnels dans le cadre d'une législation et d'acquis sociaux qui s'appliquent.

Les fluides, l'augmentation de 200 000 € des fluides pour les casernes, il n'y a pas d'économies à faire de ce côté-là, sauf à rénover une caserne. Les 3,5 % qui ont été décidés, ils ont été décidés par le Gouvernement, ils sont payés par nous. Le modèle de financement des SIS, vous l'avez vu cet été après les grands incendies, en Gironde notamment, il y a eu des tribunes qui ont été signées en disant « on ne peut pas continuer ». Il y a une part, ils sont allés au taquet sur l'augmentation des cotisations et des contributions des intercos, et nous, on compense avec le reste. Mais ça nous augmente en dépenses de fonctionnement dans des proportions dont la DGA me dit qu'on ne peut pas parce que nous, on se fixe 1,5 ou 2, ou au maximum 2,5 et les SIS, ils sont à plus 5 ou plus 5,5 et on ne peut pas continuer comme ça. Donc ça, c'est un exemple de la difficulté structurelle dans laquelle nous sommes.

Donc, pour aller à l'essentiel et je termine tout à fait, vous l'avez dit, mais je ne vais pas vous dire que vous avez changé, mais moi aussi je vous l'ai dit à l'époque, on a dit la même chose, peut-être de façon différente. Moi, j'avais un objectif que j'assume, c'est de dire, il faut monter sur notre capacité en investissement, vous me critiquiez à l'époque, je vous ai dit « ce n'est pas suffisant, on va essayer d'aller mieux ». Je pense qu'on l'a fait parce que quand on passe de 290 millions à 340 millions, même s'il y a l'inflation comme le disait Paul Quastana, etc., on a augmenté. Grâce à Alexandra Folacci, il y a les comptes de gestion. Vous avez évoqué 2009, 2009, c'était l'âge d'or du PEI dans des proportions qu'on n'a plus jamais connues depuis.

Mais si on prend les 296 millions retraités en enlevant ce qui relevait du service de la dette, on était sur un investissement en 2009 de la Collectivité de Corse, ce sont les comptes qui parlent, de 224 millions. 224 millions qui se décomposaient comme ceci : 114 millions de travaux d'études et acquisition,

maîtrises d'ouvrage à l'époque ; 94 millions en subventions aux tiers et 14 millions d'euros en ingénierie financière et en participation.

Nous, aujourd'hui, c'est, je vous l'ai dit, 340 millions, avec 165 millions d'euros en investissement direct et les 94 millions d'aide à l'investissement des tiers, ils sont passés à 153 millions, aujourd'hui. Bien sûr, ça concerne 340 ou 350 000 personnes là où hier, ça en concernait 250 ou 260 000. C'est aussi ça qui est important.

Je termine. On verra au BP, on essaiera d'être le plus clair possible et je pense que vous verrez qu'il y a un cap stratégique, notamment par rapport à nos fondamentaux.

Un mot en souriant, un budget de combat, je pense qu'il faut avoir une attitude de combat et je pense que nous l'avons et que nous l'aurons encore ensemble, peut-être pas suffisamment à vos yeux, et nous l'aurons encore ensemble. Un budget de combat, Josepha, je pense qu'on l'a fait, on l'a même fait ensemble. 5 exemples précis : en 2016, quand on arrive en janvier, on fait 2 choix, on paye la totalité des arriérés en un exercice, 94 millions d'euros et on fait le tour de l'ensemble des associations, vous vous en rappelez, de l'ensemble des tiers et on leur dit, « pour rentrer dans l'enveloppe et rembourser la totalité, on veut le faire, on veut apurer, on va payer tout le monde, mais par contre sur les nouveaux engagements, on diminue de 10 à 20 % aussi, avec des économies » y compris de bout de chandelle qui m'ont valu de ne pas avoir Canal Plus comme abonnement. Il a été supprimé à l'époque. Premier choix.

Payer tous les arriérés en une fois, baisser toutes les subventions pendant la première année, y compris au risque d'être très impopulaires et malgré les difficultés.

Troisièmement, on a renégrécié l'ensemble des emprunts toxiques. Je veux dire, on a mis 3 ans pour aboutir, et ils savent, ceux qui ont mené la négociation technique et nous qui l'avons mené politiquement, combien ça a été dur, y compris, je vous le rappelle avec un engagement qui avait été pris avec François Orlandi par le Gouvernement qui faisait partie des amis politiques de François Orlandi, un engagement qui n'a pas été tenu, sur lequel ils sont revenus. Donc, on a renégrécié les emprunts toxiques.

Quatrièmement, on a fait le choix de maintenir et d'augmenter le niveau d'investissement, y compris en année COVID, au moment où toutes les collectivités l'ont diminué parce qu'il n'y a pas de visibilité sur les recettes.

Cinquièmement, un budget de combat, j'y reviens, quand il a fallu dire à l'État, « vous êtes a minima coresponsable de la dette Corsica ferries, on n'inscrit pas la dette au budget ». Ça, c'est un budget de combat, de refuser d'inscrire. Et on a eu raison parce qu'ils ont pris un engagement à concurrence de la moitié de la dette et ensuite derrière, c'est vrai, sur ces 50 millions que l'État doit payer, il nous en a donné que 30 aujourd'hui et que nous en donnant que 30, ça nous oblige parce qu'on a sorti, et Louis l'a dit, ce n'est pas seulement 30 qui sont venus abonder directement à notre capacité d'investir, Xavier. Je veux dire qu'on a sorti, nous, 94 millions en fonctionnement directement...

M. Xavier LACOMBE

Il y avait une partie provisionnée.

Le Président Gilles SIMEONI

Oui, il y avait une partie provisionnée, mais petite, trop petite, me disiez-vous, 20 et quelques. Donc, on a sorti 76. Aujourd'hui, ça nous a quand même singulièrement affaiblis dans nos capacités.

Je termine. L'essentiel, c'est quoi ? L'année budgétaire bien sûr, mais ce que je retiens de l'intervention de chaque groupe, c'est la nécessité absolue de réfléchir à un nouveau cadre budgétaire. A côté des efforts que nous devons faire, et j'en ai conscience, cher Jean-Martin Mondoloni, nous devons faire notre part d'effort et nous travaillerons là-dessus. Je vous l'ai dit ce matin, Jean-Christophe Angelini, tout à l'heure, vous l'avez dit, vous aussi vous avez dit, « il va falloir qu'on prépare », ça fait partie des 3 axes prioritaires que je vous ai proposé : travailler sur la fiscalité et sur nos besoins budgétaires, nos objectifs et nos moyens.

Donc je retiens que tous les groupes, majorité ou opposition, sont d'accord pour cela. Et moi je retiens donc de ce débat d'orientations budgétaires, qu'il est extrêmement important parce qu'il donne le feu vert au travail essentiel que nous avons vocation à mener et à réussir ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Merci à tous pour ce débat sur les orientations budgétaires. C'est une prise d'acte.

Donc, je vous demande de prendre acte. Merci.

L'Assemblée PREND ACTE

Le rapport sur les orientations budgétaires, le débat est clos. La prise d'acte est faite.

Je me tourne vers l'exécutif pour savoir quel est le rapport qu'il souhaite voir passer.

Le rapport n° 007 va nous être présenté par Mme Bianca Fazi.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 007 : Cunvinzioni d'ughjittivi è di finanziamentu 2022 di u dispositivu di mediazioni famigiali in Pumonti

Rapport n° 007 : Convention d'objectifs et de financement 2022 du dispositif de médiation familiale dans le Pumonti

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Vous l'avez rappelé, c'est une convention d'objectifs et de moyens qui finance la médiation familiale dans le Pumonte. Il s'agit simplement d'une erreur matérielle. En effet, la délibération a porté sur l'exercice 2022, il est injustement fait référence au montant du Fonds d'aide aux jeunes et la répartition par mission locale. Aussi, il convient de lire : montant disponible, 769 798, 26 €. Montant affecté, 15 000. Financement du dispositif de médiation familiale sur le territoire du Pumonte. C'est la FALEP qui s'en occupe. Disponible à nouveau : 754 798, 25 en lieu et place de : montant disponible, 769 790,25 ; montant affecté, 15 000 et disponible à nouveau, 754 700,98.

Il est précisé que les modifications proposées n'ont aucune incidence financière sur cette convention d'objectifs et de moyens.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci sò duie avisi, unu di a cummissione di l'educazione chì ghjè pusitivu è unu di a cummissione di e finanze pusitivu dinò. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Pierre GHIONGA

Oui, Madame la Présidente, une question. À quand un dispositif territorial de médiation familiale ? Dans le Pumonte et Cismonte, quand un seul dispositif. On est à l'année + 5 de la Collectivité unique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Autre demande ? No. Mi girgu versu Bianca Fazi.

Mme Bianca FAZI

Merci. Je répondrai à Pierre qu'en fait, ce sont 2 structures différentes qui portent le dispositif, tout simplement... Pour l'instant non, dès qu'on aura trouvé une structure sur le territoire, nous le ferons bien évidemment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous soumetts au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le rapport suivant va nous être présenté par la conseillère en charge de la culture et du patrimoine.

Il s'agit d'un rapport important sur la politique culturelle de la Collectivité de Corse. Vous avez la parole.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

**Raportu n° 011 : Pulitica culturale di a Cullettività di Corsica :
Autonomia è strategia nova : bilanciù è prospettive**

**Rapport n° 011 : Politique culturelle de la Collectivité de Corse :
vers une nouvelle stratégie dans une perspective d'autonomie : bilan et
perspectives**

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen s'inscrit dans la volonté du Conseil exécutif de donner une nouvelle impulsion à la politique culturelle de la Collectivité de Corse.

Ce rapport souhaite interroger, à travers un bilan et des perspectives, 20 ans de décentralisation.

Vous le savez, depuis l'arrivée aux responsabilités, le Conseil exécutif, et ce depuis décembre 2015, a placé au cœur de son action publique la culture et le patrimoine qui permettent de faire sens et société.

Alors pourquoi interroger aujourd'hui notre politique culturelle ? Eh bien, pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il y a des facteurs d'ordres généraux, notamment la crise COVID et son impact sur la vie culturelle et sociale ou encore la crise climatique, j'y reviendrai un peu plus tard, et d'autres propres à la Corse. Tout d'abord, la perspective d'un statut d'autonomie qui ouvre de nouvelles perspectives institutionnelles ; la candidature de Bastia Corsica au titre de Capitale européenne 2028 qui nous invite à réinterroger notre politique culturelle pour la rendre plus forte, plus attractive, plus rayonnante.

Il s'agit aussi de réadapter et de développer des politiques culturelles qui soient plus en phase avec les réalités d'aujourd'hui. J'ai parlé du COVID, mais je reviendrai également sur le numérique.

Ce qui vous est proposé à travers ce rapport, c'est un plan d'actions en deux phases. Dans un premier temps, la réalisation d'une étude et d'un accompagnement à une démarche autour d'un bilan, et dans un deuxième temps, une phase de co-construction visant à associer les acteurs culturels et l'ensemble

des Corses aux questionnements qui se posent en matière d'action culturelle sur notre île.

Cette démarche, comme je vous le disais, s'inscrit dans une temporalité importante pour nous, le processus de négociation engagé en 2022 entre la Corse et l'État ; vous savez qu'une journée thématique dans le cadre du processus, en tout cas tel qu'il est prévu, est dédiée à la question de la langue, de la culture et de l'identité. Il était donc important pour nous aussi de venir devant cette Assemblée pour vous proposer une méthode et de proposer également à l'ensemble des acteurs culturels de savoir et de connaître la manière dont nous souhaitons les associer aux propositions que nous ferons.

Important pour nous également de tirer le bilan de cette décentralisation puisqu'effectivement, depuis la loi du 22 janvier 2002, la Collectivité territoriale de Corse est devenue cheffe de file et donc à ce titre, il nous est apparu nécessaire de tirer le bilan de ces 20 dernières années.

Par ailleurs, la déclaration de la candidature de Bastia Corsica au titre de capitale européenne de la culture, représente un enjeu pour nous en termes de synergie à trouver entre une politique culturelle pour qu'elle soit plus efficiente et qu'elle favorise une création insulaire ouverte sur l'Europe et sur le monde, et surtout qu'elle soit accessible à tous sur notre territoire.

Je tiens à dire également que ce rapport s'intègre dans des travaux que nous avons commencés à mener avec le CESEC sur un rapport qu'ils ont eux-mêmes porté en mai 2021, sur un projet d' Uparata culturali pour la création d'un outil de développement culturel en Corse et que cette étude aura aussi vocation à interroger la nécessité d'avoir un outil capable d'accompagner notamment la structuration de projets et le développement de ceux-ci à l'international.

Vous dire également que ce projet de rapport s'inscrit dans la continuité méthodologique des « attele di a cultura » qui avaient été lancés sous l'impulsion de Josepha Giacometti en 2016 et qui avaient conduit par la suite à l'adoption d'une feuille de route et d'un règlement d'aides, qui avait permis effectivement de dialoguer avec l'ensemble des acteurs culturels, publics, privés, des représentants des communes, des établissements publics investis dans la culture, mais également l'ensemble du monde associatif porteur de projets, mais également l'ensemble des habitants des territoires.

Cette démarche se veut une démarche de co-construction, en tout cas, c'est de cette manière-là que nous l'avons proposée à travers ce rapport.

Le contexte, quel est-il ? Très brièvement, important quand même de rappeler en quoi la crise sanitaire a profondément impacté nos modes de vie et nos habitudes. Ça a eu un impact très important, à la fois le confinement, l'interdiction de se rendre dans des lieux de sociabilité, le caractère non essentiel de la culture qui forcément a eu un impact sur notre rapport au territoire, notre rapport au monde et finalement aussi à réinterroger la place de la culture telle que nous la voyons dans notre vie, à la fois au quotidien et de manière générale, pour faire société.

Cette crise a aussi durement touché notre économie et donc évidemment, les activités culturelles qui sont aussi pourvoyeuses d'emplois et de richesses. Vous le savez également, les budgets culture qui ont été votés par cette Assemblée en 2020 et 2021 ont montré la volonté du Conseil exécutif de soutenir la filière culturelle, dans cette période qui a été très difficile, pour que les activités ne cessent pas, pour que d'autres modes de faire soient inventés et notamment soutenus dans le cadre du plan « Salvezza ».

Malgré les conséquences financières difficiles, la Collectivité de Corse est intervenue en maintenant des aides malgré des baisses importantes de fréquentation que l'on connaît encore aujourd'hui puisque les salles de spectacle, particulièrement les salles de cinéma et le spectacle vivant, enregistrent toujours des baisses de fréquentation très importantes, en moyenne autour de 30 %, même si les concerts semblent subir un petit peu moins ces baisses de fréquentation, ça nous interroge quand même sur la manière dont on peut retrouver ces publics qui finalement ne font plus l'effort, ou en tout cas, fréquentent moins naturellement les espaces culturels.

Pendant cette période de COVID, je vous le disais, des formes nouvelles ont été travaillées et proposées, de nombreuses actions hors les murs, de nombreuses propositions dans le rural dont certaines ont perduré. Donc cette crise nous a aussi permis de voir qu'il était possible de faire des choses un petit peu différentes.

Et enfin, la question du numérique qui est très importante et qui a pris une place particulière dans nos vies. Je pense aux jeunes également, je lisais dans une revue spécialisée qu'effectivement, depuis 2020, nos consommations culturelles ont changé et que les expositions, les spectacles, les concerts ont les mêmes formes depuis des dizaines d'années, alors que la révolution digitale a bouleversé la communication, les modes de partage, des émotions et des narrations et la distinction entre créateurs et spectateurs. Je pense que c'est d'autant plus vrai chez les jeunes générations et c'est aussi la raison pour laquelle il est important pour nous, aujourd'hui, d'avoir une vision beaucoup plus claire

sur la manière dont les jeunes s'emparent à la fois de la culture mais aussi de la création.

Alors, vers une démarche de co-construction, comme je vous le disais, nous avons souhaité que cette démarche se fasse en étroite collaboration évidemment avec le monde culturel, mais plus généralement avec différentes instances, le CESEC que j'ai cité précédemment, mais également l'Assemblée di a ghjuventù pour ce qui concerne la jeunesse, en mobilisation aussi des assises di a ghjuventù portées par ma collègue Lauda Guidicelli.

Vous dire aussi qu'il sera très important pour nous de nous interroger plus spécifiquement sur la question des pratiques traditionnelles, et je crois que c'est aussi un élément important qui est ressorti lors des différents ateliers qui ont été menés lors de l'année passée dans le cadre de la fabrique de projets qui a été organisée sous l'égide du projet de Bastia capitale européenne de la culture. La question du Riacquistu et la question des générations qui ont porté finalement la culture, le patrimoine autour de la réappropriation de pratiques traditionnelles. Cette génération est aujourd'hui pour partie vieillissante et que donc, la question de la transmission pour nous est très importante. On peut imaginer que, à l'horizon d'une dizaine d'années, nous ne serions plus en mesure justement de transmettre ce qui est aujourd'hui le cœur de ce qu'on considère aussi comme étant une priorité pour nous en termes d'investissement et de transmission, à savoir les pratiques traditionnelles corses. Ça nous permettra donc aussi, à travers ce bilan, d'avoir une évaluation plus précise qui nous permettra d'avoir des actions peut-être plus proactives, notamment en termes de formation, pour s'assurer que les générations à venir seront toujours en capacité à la fois de transmettre et surtout de créer.

Comme je vous le disais, cette démarche s'inscrit dans le projet de candidature de Bastia Corsica 2028. Je tiens à vous rappeler les thèmes qui se sont dégagés des différents ateliers qui ont été menés dans la fabrique du projet et à travers lesquels notre étude aussi s'inspirera, à savoir : vulgariser les singularités de la culture corse à l'échelle européenne, proposer à la jeunesse un espace public insulaire intégré dans l'Europe, initier une démarche globale fédératrice pour rassembler toutes les expertises, les savoir-faire et les talents du territoire, porter une attention centrale aux enjeux environnementaux et à la crise climatique et faire de la Corse un laboratoire de création artistique. Pour ce faire, nous vous proposons d'avoir une stratégie d'accompagnement de la Collectivité de Corse sur une période de 2 ans.

Un petit retour sur ce qui a déjà été fait en la matière. D'abord, il faut savoir qu'une première étude avait été menée en 1999 par l'Observatoire des politiques culturelles, préfigurant le transfert de compétences en 2002. En effet,

en 99, cette étude est lancée, qui permet de tirer les principaux enseignements sur la période qui a suivi la loi Joxe de 91.

Cette étude analyse les conséquences de la loi sur le repositionnement de l'État et de la CTC sur les domaines de l'action culturelle et patrimoniale. Cette étude a donc examiné les modalités de ce processus dit « de régionalisation de la politique culturelle en Corse » notamment dans ses dimensions législatives et réglementaires et de recomposition du rôle de l'État en regard avec le processus de décentralisation en cours.

Il était donc important pour nous de rappeler qu'une étude de cette nature avait été menée en préfiguration de ce qui a permis à la Corse d'être chef de file en matière culturelle.

Il y a eu des étapes importantes depuis 2002, à savoir tout d'abord le fait que, à partir de janvier 2002 et ce statut, la Collectivité territoriale de Corse devienne cheffe de file en matière de définition de la politique culturelle.

Vous avez également un moment important en 2015, avec l'adoption du PADDUC et plus particulièrement une annexe 9 qui est consacrée à la culture et aux équipements culturels structurants, qui a permis de définir un cadre commun partagé, notamment avec les collectivités locales et la société civile.

Vous avez ensuite en 2017, une révision globale de la feuille de route qui permet son adoption avec 4 axes principaux, à savoir : l'enseignement artistique et l'éducation artistique et culturelle, l'appui à la création dans tous les domaines, le soutien à la diffusion et au rayonnement, le soutien aux entreprises culturelles et à l'attractivité du territoire.

Sachez que ces objectifs sont ensuite déclinés dans le cadre de nos politiques sectorielles, à savoir : le livre et la lecture publique, les arts vivants, l'audiovisuel et le cinéma, les arts visuels.

En janvier 2018, également un moment important puisque sont intégrés les 2 départements et la Collectivité territoriale pour faire une collectivité unique. Et là encore, il y a l'intégration de certains services, notamment la lecture publique, mais également de musées. Il y a une recomposition de l'action de la politique culturelle au sein de la nouvelle Collectivité de Corse.

On peut noter, et cela a été rappelé lors de la présentation du DOB, qu'en termes budgétaires, au-delà des moments que j'ai rappelés en début de présentation plus spécifiques à la crise sanitaire où effectivement nous avons

maintenu des budgets, vous pouvez remarquer qu'effectivement, entre 2016 et 2022, le budget a presque doublé, notamment en fonctionnement où en effet, il est passé de 8,7 millions euros oscillant entre plus de 14 et plus de 13 millions d'euros selon les années. Ceci montre l'engagement fort qui a été celui de la Collectivité de Corse et plus particulièrement la volonté du Conseil exécutif.

En revanche, il est important pour nous aujourd'hui, au regard de ces investissements qui sont importants, d'avoir une analyse qui soit plus fine, à la fois en regard de ce qui a été produit, de nos capacités à avoir des équipements structurants sur le territoire, mais aussi peut-être en se comparant à d'autres territoires, d'autres collectivités, pour analyser également le transfert qui a pu être fait entre les crédits de la DRAC à l'époque et ceux dont dispose aujourd'hui la Collectivité de Corse.

La manière dont nous souhaitons travailler, comme je vous le disais, nous souhaitons que ce travail se fasse de manière collaborative, en impulsant une démarche de co-construction qui se fera donc en deux phases : la première phase des travaux reposera sur un travail de bilan de notre politique culturelle ; la deuxième phase sera véritablement une phase de co-construction avec les acteurs et plus généralement avec la société corse. Elle se fera autour de grands thèmes et enjeux sociétaux, notamment ceux des droits culturels, à savoir la langue Corse, la ruralité, l'accès à la culture, les offres culturelles, mais également la relation entre culture, environnement, développement durable qui pourrait être abordée de manière plus globale ou de manière sectorielle.

La méthodologie que l'on propose pour cette phase une : tout d'abord, la Collectivité de Corse souhaite élaborer une étude au regard d'une vingtaine d'années de structuration institutionnelle et d'évolution des diverses interventions politiques territoriales. En effet, il y a eu des réformes territoriales, une transformation des pratiques culturelles et professionnelles ; c'est toutes ces évolutions récentes qui doivent être analysées.

Il s'agira également, suite au transfert, de qualifier ce processus de construction politico institutionnel dans un contexte spécifique, celui de la collectivité unique.

Diverses problématiques pourront être traitées et analysées dans le cadre de ce bilan. On a listé un certain nombre de questions, il y en aura certainement d'autres. Je vous en lis quelques-unes : comment s'organisent aujourd'hui les compétences et missions culturelles de la Collectivité ? Qu'a produit le transfert de compétences ? Comment parvenir à l'achèvement du transfert de compétences par bloc, en matière culturelle notamment les missions de la DRAC ? Qu'implique ce cadre en termes d'organisation interne, de moyens,

de soutien aux acteurs artistiques et culturels, d'évolution des filières professionnelles ? Comment la Collectivité travaille-t-elle avec les communes et les EPCI ? Vous savez également que c'est un enjeu majeur pour nous de mobiliser les communes et les EPCI sur des projets culturels par territoire. Quelles modalités et enjeux de coopération sur les territoires, entre les collectivités, les acteurs, dans tous les domaines ? Quels défis doivent être relevés en priorité en matière de ruralité, de lutte contre les inégalités territoriales, de prise en compte des différents publics, notamment de la jeunesse ? Comment mieux définir nos priorités ? Également, la question de l'évaluation de nos politiques publiques très importante, puisque vous savez que nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'observatoire de politiques culturelles, donc très important pour nous d'avoir à travers ce bilan, aussi une véritable évaluation de nos politiques publiques. Et enfin, comment prioriser et mieux accompagner le développement de coopération méditerranéenne et internationale ? Cela a été dit, c'est aussi un enjeu dans le développement de nos politiques culturelles.

Donc la phase une, on imagine qu'elle se déroule sur l'année 2023. Elle se déroule à travers plusieurs méthodes. D'abord, une collecte et une analyse de la documentation existante, celle que j'ai précitée tout à l'heure ; des enquêtes par entretiens auprès d'un échantillon de personnes ressources, de personnes qualifiées. Il peut s'agir d'élus, de représentants des services de la Collectivité de Corse, des représentants d'autres niveaux de collectivités, qu'il s'agisse d'EPCI, de mairies ; de la DRAC évidemment, d'acteurs culturels, je pense particulièrement au CESEC mais à d'autres, de représentants d'associations, de porteurs de projets. Et enfin, la mise en place d'un comité de pilotage qui permettra effectivement de partager à la fois la méthode, le contenu et d'avoir des points réguliers justement sur ce bilan et cet accompagnement.

En phase 2, nous proposons d'élaborer des dispositifs de coopération et de co-construction, à la fois avec les territoires, mais également avec les acteurs culturels puisqu'effectivement, je vous le disais en introduction, les bouleversements que nous avons connus depuis 2020 bouleversent aussi les fondamentaux idéologiques et la gouvernance culturelle des territoires. Nous aurons à cœur de trouver des nouvelles modalités d'intervention, y compris au plus près des territoires.

Ce travail se fera en trois étapes : d'abord, une étape d'analyse partagée ; une étape de veille et de recherche sur des cas inspirants sur les processus de coopération, sur la mise en œuvre des droits culturels, qu'il s'agisse de cas méditerranéens, européens ou français ; et une étape de conception de dispositifs de coopération à présenter évidemment et à partager avec les différents territoires.

Nous proposons la tenue d'un comité de pilotage final avant de revenir devant votre Assemblée pour vous présenter le rendu de ces travaux.

Comment associer plus largement les acteurs culturels et la société Corse ?

Nous avons proposé la réalisation d'une enquête préalable. Pourquoi ? Parce qu'au-delà des entretiens qualitatifs que je vous ai présentés et qui auront lieu dans la phase 1, nous avons considéré qu'il était important d'avoir une enquête auprès de 1500 personnes, avec un institut de sondage spécialisé qui viendra, à travers cette enquête préalable, nous donner des éléments de compréhension aujourd'hui sur le rapport des Corses à la culture, plus particulièrement des jeunes. Ça pourra être des questions pour savoir combien de fois par an ou par mois, les gens se rendent au cinéma, dans des salles de spectacle, combien de livres ils ont pu lire, par an ou par mois, quelles sont les grandes tendances qui se dégagent ? Pourquoi ? Parce qu'on sait qu'il y a des publics qui passent hors des radars des politiques publiques que nous mettons en place.

Notre volonté, c'est bien sûr de pouvoir aller toucher les personnes qui sont le plus éloignées, à la fois des équipements culturels et des offres culturelles, mais aussi des publics qui, malgré la proximité de certains équipements, eh bien ne passeraient pas ce fameux pas qui leur permettrait justement d'être plus à l'aise et d'avoir également, au-delà d'avoir un contact avec le monde culturel, une pratique culturelle, artistique qui passe aussi par le domaine de l'éducation et des loisirs.

On complétera ce sondage par le « pass cultura » que, vous savez, nous distribuons aux jeunes de 12 à 25 ans scolarisés dans le secondaire, à l'université ou en recherche d'emploi, qui nous permettra également de compléter cette enquête qualitative, notamment avec des questions plus spécifiques prévues pour ce panel de jeunes.

Nous proposons également des débats territoriaux pour présenter finalement les résultats de cette première année de bilan qui aura été fait et de le partager plus largement dans les territoires comme cela avait été fait à travers les Attele di a cultura et pour ce faire, un cycle de rencontres est prévu dans tous les grands territoires de Corse. Ils seront évidemment ouverts aux acteurs culturels, mais plus largement à l'ensemble des personnes qui souhaitent s'investir dans ce domaine.

Enfin, nous proposons l'organisation de débats médiatisés pour que ces débats, au-delà de ceux qui seront organisés dans les territoires de l'île,

permettent de faire émerger d'autres contenus qui peut-être n'auront pas été suscités, ou ne seront pas remontés de ces débats, en nous faisant accompagner par des médias locaux qui pourront nous aider à organiser des débats où effectivement, on pourra réinterroger ces enjeux sociétaux, différentes thématiques de politique culturelle et repenser de manière plus générale la manière dont on conçoit et dont est perçue la culture comme élément fondamental de notre vie en société et comme composante essentielle du lien social et de l'épanouissement de chacun.

Aujourd'hui, il est particulièrement évident que la concertation la plus large possible est la condition sine qua non d'une politique culturelle renouvelée pour notre Collectivité. Elle intervient dans un moment important puisque je vous le disais, s'ouvre un moment que l'on espère historique pour nous et une perspective d'évolution institutionnelle. Mais en tout état de cause, le fait de se réinterroger sur nos politiques culturelles nous permettra quoi qu'il en soit de développer nos propres politiques culturelles, comme nous l'avons fait depuis 20 ans, mais en essayant de nous améliorer et de faire en sorte que la culture soit toujours plus au cœur de nos préoccupations, toujours plus un ciment pour notre société, et toujours plus un vecteur d'émancipation pour notre peuple.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission. Je vous donne la parole, Madame Fagni.

Mme Murielle FAGNI

Merci. Ce rapport a été présenté par Madame Antonia Luciani, conseillère exécutive.

J'ai moi-même félicité Madame la conseillère exécutive pour les perspectives nouvelles ouvertes par le rapport, notamment en matière de démocratisation de la culture.

Mme Cathy COGNETTI, rappelant les difficultés que pouvaient rencontrer certaines d'entre elles, s'est interrogée sur les modalités des futures collaborations avec les intercommunalités et des approches territorialisées.

Mme Antonia LUCIANI a précisé que dans une 1^{ère} étape, les « ateliers » organisés dans les territoires seront l'occasion de dresser un bilan mais aussi, de faire émerger les difficultés rencontrées à l'heure actuelle par les intercommunalités pour s'investir dans les champs culturels, qu'il s'agisse de

difficultés financières, de formations des agents. Cette étape étant également l'occasion pour la CDC de décliner ses orientations stratégiques par territoire et par intercommunalité, pour la culture et pour le patrimoine, ce qui lui permettra ensuite de programmer plus facilement ses interventions, qu'en restant au niveau communal.

M. Don Joseph LUCCIONI a tout d'abord souligné que la culture était un instrument de cohésion qui permettait de faire sens dans une société, mais aussi un levier d'émancipation individuelle et collective. Il s'est également félicité du questionnement sur la question du positionnement des institutions et des acteurs culturels, à l'aune des 20 ans de décentralisation, en soulignant les avantages et les limites du statut actuel de la Corse. Il a estimé que la mise en œuvre des actions proposées par le rapport créera au même titre que « Bastia Corsica » une synergie et une dynamique autour de la culture et de l'ensemble de ses acteurs.

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA a demandé des précisions à la fois sur les différentes contractualisations possibles avec les intercommunalités en fonction des politiques culturelles différenciées qu'elles mettent déjà en œuvre, sur l'aspect environnemental de cette politique culturelle et sur la possibilité de contractualiser avec les « petites villes de demain ».

En réponse, Mme Antonia LUCIANI a effectivement confirmé que les contrats de territoire ont vocation à être spécifiques, développés autour de schémas distincts, thématiques. Elle a également précisé que les enjeux environnementaux étaient de deux natures. Tout d'abord, l'enjeu du développement durable qui faisait déjà l'objet de chartes mais qui pouvait être l'objet de nouvelles exigences. Mais aussi de plus en plus, l'enjeu de lier la création elle-même à l'environnement. Enfin, en ce qui concernait « les petites villes de demain » elle a précisé que la CdC n'était pas forcément associée au dispositif, même si les porteurs de projets sollicitaient des financements.

J'ai cité l'exemple de Marignane et de nouveau souligné l'importance en matière de démocratisation d'encourager les initiatives dans les microrégions.

Mme Marie-Claude BRANCA a demandé des précisions sur la politique de mise en valeur du patrimoine historique et archéologique.

Mme Antonia LUCIANI a précisé qu'il n'était pas prévu, pour le patrimoine, que la CDC diligente une étude équivalente à celle présentée dans le présent rapport sur la culture. En revanche, elle a souligné que la contractualisation avec les intercommunalités concernera aussi les différents

projets de valorisation patrimoniale en lien avec les autres financeurs comme l'Office de l'Environnement ou l'ATC. Elle a également rappelé que les interventions sur le patrimoine étaient beaucoup plus réglementées que celles relevant de l'action culturelle, et que notamment l'archéologie était un sujet central dans le cadre de l'autonomie avec un transfert de compétences aujourd'hui dévolues à la DRAC.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in Fronte », « Un Soffiu Novu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. J'ouvre le débat.

Madame Cognetti, vous avez la parole.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Monsieur le Président, Madame la Présidente,

La culture, vous l'avez dit, est un élément fondamental de notre vie en société, une composante essentielle du lien social et de l'épanouissement de chacun.

La culture apporte à l'individu et à la collectivité et ne peut se quantifier. Elle accompagne les individus dans un domaine qui fait principalement référence à l'émotion et participe à créer une société harmonieuse, tolérante, curieuse et éveillée.

Il revient donc à la Collectivité de Corse d'investir dans la culture, d'impulser des actions qui permettront son développement et de donner un égal accès à l'éducation artistique, culturelle, d'encourager la création et d'élargir la diffusion sur le territoire et la promotion à l'extérieur du territoire, afin de permettre à chaque Corse d'acquérir ce qui constitue le socle de son héritage

culturel et accéder à une offre riche et diverse, favorisant une meilleure compréhension du monde qui nous entoure, ainsi qu'une meilleure connaissance de ce que nous sommes et vers quoi nous tendons.

Alors ce rapport, Madame la Présidente, nous laisse un sentiment quand même mitigé.

Formellement, il nous est proposé d'approuver une stratégie autour d'une étude et de lancer les procédures correspondantes.

La co-construction qui apparaît à l'envi prendrait entre autres, la forme d'un échange permanent au sein de l'Assemblea di a Ghjuventù et de la commission culture de l'Assemblée en gardant comme ligne de mire la candidature de Bastia-Corsica 2028 au label de capitale européenne de la culture. C'est très bien mais cela ne suffit pas, la Corse ne se résume pas à Bastia et Ajaccio. Vous l'avez dit, vous êtes au plus proche des territoires et je vous ai vu œuvrer et vous déplacer pour valoriser d'autres dossiers que vous avez menés à bien. Je vous en félicite, mais que ces deux thèmes, au niveau rural, ça nous pose problème aussi.

Sur les compétences, vous rappelez le choix qui avait été fait en 1999 lors des discussions de Matignon de mandater l'Observatoire des Politiques Culturelles basé à Grenoble, pour étudier les compétences transférées depuis le Statut Joxe.

L'idée est de renouveler cette expérience afin de faire le point depuis 2002.

Je suis perplexe sur la présentation des chiffres que vous nous avez avancés.

Entre-temps, il y a eu la fusion et la CdC a récupéré des moyens, des collections, des biens culturels. En 2016, la CdC consacrait 8,8 M€ en fonctionnement et 6,6 M€ en investissement. En 2022, on est à 13,9 M€ en fonctionnement à 7,6 M€ en investissement. En fonctionnement, la hausse est notable, mais pas en investissement, en tout cas on ne double pas.

D'ailleurs, si on se penche sur la différence entre 2017 et 2018, on constate la même baisse.

On ne peut pas nier l'engagement sans faille des mandatures antérieures, vous l'avez évoqué, Josepha Giacometti, ici présente, l'a fait lorsqu'elle était en charge de ces dossiers, de Monsieur Jean Baggioni à Paul

Giacobbi, en passant par Ange Santini. Tout le monde a œuvré pour mettre la culture en évidence.

C'est de là que date d'ailleurs la mise en place d'un règlement des aides spécifiques à la culture dans toutes ses dimensions

Concernant les équipements, il y a eu le Musée de la Corse, le FRAC, le Centre d'Art Polyphonique de Sartène, les Cinémathèque, les auditoriums de Pigna, les équipements avec le théâtre de Pioggiola ...

Avant même le transfert du patrimoine en 2002, la CTC a ouvert en 1997 le Musée de la Corse.

D'un point de méthodologique, vous me confirmez que le rapport propose deux phases : une enquête préliminaire et le déploiement de la co-construction, analyse partagée des dispositifs, veille de ce qui se fait d'ailleurs dans la mise en œuvre des droits culturels, conception d'espaces de dialogue entre l'institution et la population. Ça, c'est les perspectives.

Un "institut spécialisé" sera mandaté pour réaliser une enquête qualitative des pratiques culturelles de la CdC. Viendront ensuite des débats territoriaux. Le coût, 115 000 euros en tout. Cela me fait peur parce qu'on sort d'un DOB et on dit qu'on risque d'avoir des difficultés, baisser peut-être les communes. On a déjà fait pas mal d'études et on a déjà quand même une feuille de route. On devrait peut-être passer à l'étape supérieure.

André Malraux avait dit que la culture était ce qui répondait à l'homme quand il se demandait ce qu'il faisait sur terre.

Une bonne définition que nous trouvons dévoyée dans votre approche politisée même si la présentation orale que vous nous avez faite aujourd'hui se veut plus œcuménique que ne l'est le rapport.

Le CESEC a d'ailleurs dans son avis propose des pistes pour s'en tenir à une approche plus pragmatique et ouverte avec un accent à mettre sur les arts plastiques et le spectacle vivant. Il propose que l'on se rapproche du groupement de travail européen sur la dimension culturelle du développement durable qui installe la conditionnalité environnementale comme critère de sélection et de valorisation des projets culturels à soutenir. Des propositions concrètes que nous ne pouvons que retenir.

La société que nous voulons transmettre aux générations futures, doit placer au cœur de son projet l'éducation, que culture et patrimoine doivent

enrichir. Ils sont les socles fondamentaux du projet de société que nous voulons bâtir pour tous et pour tous les territoires.

Vous parlez de la granitula, ça a été évoqué dans le journal, concernant Bastia. Depuis les années 80, on a vu renaître un certain nombre de confréries. En Corse, il y a plus de 3 000 confrères. Celles qui ont vu le jour sont majoritairement situées en milieu rural, avec l'envie de redynamiser les villages.

Une confrérie, vous le savez, est chargée de la sauvegarde, de la promotion du patrimoine matériel et immatériel et aussi, de l'aide aux personnes. Les confréries ont besoin d'aide. Ça fera l'objet d'une demande que je vous ferai. J'espère que vous pourrez les aider car elles œuvrent beaucoup au quotidien.

Alors je vous l'ai dit, je ne mets pas en cause le travail que vous faites au plus proche des territoires. Mais pour résumer, si ce dossier avait été une feuille volante, on aurait pu y souscrire plus facilement, mais c'est une page qui fait partie de livres avec plusieurs tomes et on se sent un peu réservés sur la suite.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Muriel.

Mme Muriel FAGNI

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera esecutiva pà a presentazione i stu raportu. Semu ligati à a nostra cultura chì dà sensu à a nostra vita.

La culture est le propre de l'homme, elle fait partie de son évolution. Ainsi, je reprendrai les propos que j'ai tenus en commission, à savoir que la culture, les arts sont nos alliés pour donner un sens à notre vie : la littérature, la peinture, la musique, i paghjelli, la danse, la poésie et le cinéma, nostri conti popolari, a Mora, etc.

Cela ne doit pas rester réservé à des initiés. Évidemment, j'entends déjà ce que pourraient rétorquer, et puis nous l'avons souligné tout à l'heure, les foyers qui rencontrent au quotidien des difficultés financières et dont la priorité est de boucler la fin du mois. Alors je vais emprunter une phrase à un homme politique, mais j'ai oublié lequel, qui a dit que « la culture est l'âme de la

démocratie ». Ce n'est pas une phrase vaine. Je pense sincèrement que selon les circonstances de la vie, si demain un foyer ou une personne rencontre des difficultés financières ou personnelles et qu'il n'a personne à qui parler ou d'associations de quartier pour échanger et se divertir, essayer de comprendre sa situation, il ne va pas réussir à sortir d'une colère, d'une colère sûrement légitime. La culture peut l'aider, elle peut contribuer à retrouver un peu de paix intérieure et un chemin de démocratie.

C'est pour cela qu'aujourd'hui plus que hier, il faut absolument aller hors les murs, pousser les murs. En commission j'ai pris l'exemple de « Scopre » qui est une association culturelle qui est basée initialement à Marignana mais qui rayonne à présent dans toute la micro région de Spelonca/Liamone, avec une délocalisation de ces ateliers de théâtre. Donc, il y a du dessin, de l'informatique, de la langue corse, des spectacles vivants, des pièces de théâtre, des concerts, des spectacles de danse. Alors si je prends cet exemple, c'est qu'il est vraiment le témoignage criant du faire ensemble, avec une initiative personnelle de son président et qui devient l'œuvre d'une énergie collective afin de démocratiser le plus possible la culture.

Ma collègue Cathy Cognetti, le disait tout à l'heure, se rapprocher de ces territoires et voir sur ces territoires toutes ces dynamiques associatives, il faut persévérer. Persévérons pour toujours, les encourager comme nous le faisons aujourd'hui aussi au travers de notre règlement d'aides.

Le rapport que vous nous présentez s'inscrit dans cette volonté de continuer à donner une nouvelle impulsion. Il faut qu'elle soit populaire. Elle est dans la continuité des travaux qui ont été engagés depuis 2015 puisque la culture, depuis l'arrivée aux responsabilités du Conseil exécutif, a été placée au cœur de son action politique.

Ce plan d'actions est constitué de 2 phases. Je ne vais pas reprendre évidemment toutes vos explications qui étaient très claires. Tout d'abord, on parle d'une réalisation, d'une étude et d'un accompagnement à la démarche. On pourrait se demander pourquoi encore une nouvelle étude ? Elle est indispensable, à mon sens et ainsi que le groupe « Fà populu in seme », car le regard d'un expert extérieur va nous accompagner pendant un an et nous permettre de nous réinterroger sur la politique culturelle qui a été menée ces 20 dernières années.

Vous avez cité tout à l'heure l'exemple d'un article où justement tout change avec le numérique, la jeunesse. Il est primordial et cette étude va être primordiale pour continuer à entreprendre, à co-construire et ainsi réaliser la 2^{ème}

phase qui a un plan d'actions qui vise à associer les acteurs culturels à l'ensemble des Corses et répondre à leurs questionnements sur la culture dans notre île.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la perspective politique d'une évolution institutionnelle.

Et je terminerai par cette citation de Jean-Paul Sartre, on parle de culture et donc, les citations, on en aura beaucoup. Jean-Paul Sartre disait : « la culture, ne sauve rien ni personne. Elle ne se justifie pas, mais c'est un produit de l'homme, il s'y protège, s'y reconnaît. Seul ce miroir critique lui offre son image »

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Josepha a la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Ùn aghju micca da vultà nantu à a primura di ciò ch'ella ripresenta a cultura pè st'Assemblea, micca solu perchè sò stata à esse funzione quì, me perchè ne sò cunvinta è poi dinò perchè avete fatte riferenza à u Riacquistu, ghjè l'essezza fonda i u nostru cumbattu, di a nostra lotta è di a nostra manera di cuncipisce a ricunniscenza di stu populu per via di a so cultura è chì sta cultura è sta pulitica culturale inacquessi ogni pulitica di st'Assemblea. Quì ùn ci vulteraghju micca, ùn c'hè bisognu postu chì tuttu mondu quì ò a maiò parte cunnoscenu u mo parè è ùn saranu micca surprisi nantu à stu fattu quì.

Madame la Conseillère, je suis face à ce rapport assez mitigée et réservée sur deux points.

D'abord, sur le fond, le fait de décider, de poursuivre, et vous l'avez d'ailleurs très justement rappelé, de poursuivre une méthode de co-construction et de concertation permanente pour remettre à l'épreuve les outils de cette Collectivité. Je pense que c'est une bonne chose et c'est une approche dynamique qui est essentielle dans le domaine culturel, dans le domaine patrimonial, comme dans l'ensemble des domaines, d'ailleurs, l'ensemble des politiques publiques. Aujourd'hui, les institutions doivent apprendre à maîtriser, que ce soit au plan politique ou au plan des services, une certaine agilité et une certaine capacité

d'adaptation dans leur politique publique. J'avais moi-même dit, lorsque j'avais présenté la feuille de route, que ce n'était qu'un outil, un règlement d'aides, des chartes, des conventions, des schémas. Ce sont des outils au service d'une stratégie politique et les outils, ils doivent sans cesse être en capacité de s'adapter. Donc, je ne me démentirai pas aujourd'hui de ce banc.

Ça, c'est sur la partie, concerter les acteurs, remettre au centre un certain nombre de choses, intégrer la période de crise qui a été traversée, les différents changements dynamiques qu'elle a engendrés, on est d'accord.

Mais là où j'ai une réserve, c'était que, ces dernières années, il avait été fait un choix, c'était de dire, on repart sur les fondations, on assoit des fondations, on le fait en maintenant une concertation permanente, c'est une méthode, avec les acteurs, on se met en dynamique. Mais les choses, sont posées.

Et là, moi, dans ce rapport, j'ai l'impression que l'on repose les fondations. Et c'est là où j'ai une certaine réserve, parce que les cabinets de consulting, les experts qu'on s'adjoint, c'est une maladie de beaucoup de collectivités. Alors, ça peut être bien de s'adjoindre le regard d'un expert pour un certain nombre de choses. Vous faites référence à des enquêtes qu'il faut peut-être actualiser et vous avez posé un certain nombre de questionnements qui peuvent en effet accompagner le politique dans sa stratégie et être intéressants. Mais là, moi j'ai un souci de manière globale et générale avec ça, c'est : quelles questions on pose justement au cabinet de consulting, aux experts extérieurs ? Quelles questions on leur pose ? Concernant les experts extérieurs, je vais y revenir. Quelles questions on pose ? Parce que la stratégie et les objectifs, c'est le politique qui les définit, avec une méthode à laquelle j'adhère et notamment pour le secteur culturel, celle de la concertation avec l'ensemble des acteurs et des institutions (Assemblea di a Giuventù, etc.). Mais c'est le politique. La stratégie, c'est vous. Et la mise en œuvre, c'est les services de la Collectivité, c'est l'administration qui met en œuvre.

Donc, moi, là où j'attends de voir, et dans votre propos, j'ai commencé à mieux entrevoir que dans le rapport, mais un peu moins, où vous placez justement l'expertise, où elle est. Parce que là, j'en viens au fond.

Ete fattu referenza à u Riacquistu è à e pratiche tradiziunale ch'ellu ci vulia mantene, è ghjera un quistiunamente chè n'aviamu dighjà in l'attelli di a cultura chè n'avemu purtatu.

Ùn pudemu micca dumandà à un organisimu esternu di definisce ciò chì hè a fonta di a nostra cultura è di a nostra essezza. Ùn vi dicu micca ch'ella

hè què chè v'avete da fà, mà ci vole à esse attenti à què. Parchì, eu, in qualità, diceraghju, d'universitaria, aghju participatu dinò à « Bastia cultura, Bastia capitale », è ci partecipeghju.

Attenzione à ciò chè no definimu, ciò chè no purtemu è comu no custruimu à nostra azzione. À un mumentu datu, ciò chè no simu, ciò ch'ella hè a nostra cultura, ciò ch'ella hè sa lingua, ciò chè no vulemu mantene, tocca à noi à definisce lu. Esse accumpagnati nant'à manera di fà, va bè, mà ci hè a strategia di u puliticu è ci hè a messa in opera di i servizii. Vogliu capisce induve hè a spertì d'intervene. Què ghjè un puntu.

Et puis ensuite, je le disais, on a l'impression qu'on revient aux fondations et ça peut être un choix, mais vous dites que non. Ca peut être un choix de repartir sur un certain nombre de nouveaux éléments, on pourra discuter autrement.

La question aussi, c'est que quand le CESEC avait posé effectivement en mai 2021 « l'operata culturale », j'avais présenté à l'occasion un rapport de prospective sur les années à venir dans le domaine culturel, notamment sur le transfert de compétences. Là aussi, de la même façon, ne nous donnons pas l'impression que nous repartons à 0.

Transfert de compétences et notamment dans le domaine du patrimoine et de l'archéologie, je vous le dis de suite, la question de la DRAC, j'ai écouté avec attention non pas ce que vous auriez dit, mais ce que vous avez dit hier lors de la conférence de presse, la DRAC, vous avez dû le voir à l'expérience aujourd'hui que vous commencez à avoir dans le domaine, n'a plus d'objet aujourd'hui, on le sait. Et on sait aussi, en termes d'archéologie préventive, des chantiers préventifs, où il faut mettre les curseurs. Je ne dis pas qu'on sait tout, mais il y a un certain nombre de choses qu'on sait. Attention de pas repartir là où le travail a été déjà fait, y compris dans la perspective d'une autonomie, parce que qu'on voulait aller vers un projet d'autonomie, je le dis pour la culture et je le dis plus largement, ùn l'emu micca imparata in 2022.

Donc, il y a un certain nombre de travaux qui ont déjà été faits dans certains domaines et qui ont déjà mené à des évaluations.

Donc voilà, moi j'ai une réserve nant'à u fondu è nant'à a forma. Mà nant'à u latu generale di pudè purtà una nova pulitica culturale o d'inizià una materia nova, iè ! Mà riparte nant'à e fundazione prime di ciò ch'ellu hè !... O allora dimu « cambiemu di pulitica ». È quì ci pudemu sente o micca. Mà mi pare ch'ad oghje, semu trà i dui.

E ùn lasciate micca, ùn dicu micca torna una volta è compiù, ciò chè vo vuliate fà, ciò chì ghjè l'essezza di ciò chè no vulemu difende in modu di cultura è di lingua, ghjè a noi è a noi in s'assemblea, cu l'attori culturali è cu tutti quelli chì s'impegnanu dapoi anni è anni di definisce.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais me faire gronder par la Présidente, parce que vous avez largement dépassé, mais je ne voulais pas vous interrompre.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Bienvenue à Paul-Félix BENEDETTI qui nous a rejoints, qui nous manquait...

M. GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Madame la Conseillère,

Nous partageons évidemment toutes et tous votre ambition de doter notre île d'une politique culturelle très ambitieuse.

Serez-vous le Jack Lang corse ? Deux points me font douter et j'espère que vous me ferez mentir.

Le premier point d'ordre technique : vous affirmez que depuis 2016, les crédits pour la culture sont doublés. Moi quand j'ajoute, mais les chiffres ne sont pas sûrs, je demande aux services de le vérifier, quand j'ajoute ce que consacrait le CD 2B, le CD 2A et la CTC, j'arrive à une somme supérieure à ce que vous avez consacré en 2022. Donc, peut-être je me trompe, mais je veux vérifier. Je ne suis pas sûr de me tromper...

Le deuxième point qui me gêne, c'est que vous liez, et c'est le titre du rapport, votre politique culturelle à l'obtention du statut d'autonomie. Moi, quand je lis le titre « autonomia è strategia culturale », moi ça me gêne parce que là, vous faites de la culture un outil militant au service de votre vision de la Corse. Or, pour nous, la culture, c'est la liberté de plaire et surtout de déplaire au pouvoir en place.

Donc pour ces raisons, au moment où je parle, nous voterons contre votre rapport, Madame. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Saveriu LUCIANI.

M. Saveriu LUCIANI

Duie parolle cusì, tutt'u mondu parla. Ghjè culturale, ghjè un riflessu culturale.

Moi ce qui m'interpelle, en vrac, comme ça, c'est : mais c'est quoi la définition de la culture pour vous ? Parce que je m'interroge. Je m'interroge. Quand je lis le rapport, ça m'inquiète parce que ça passe de la Rue du commerce à Cdiscount, aux spectacles, et ça m'inquiète un peu parce que la culture pour moi, je le dis comme je l'ai dit pour la langue, il n'y a pas tellement longtemps, c'est la respiration d'un peuple, c'est ses réflexes, c'est ses silences, ces ses mots, c'est tout ce qu'on veut. Ce n'est pas simplement le spectacle, ce n'est pas simplement... Je prends des choses assez simples, vous dites « La crise sanitaire a profondément impacté notre mode de vie ». Vous savez ce qui a impacté notre mode de vie ? C'est 250 ans de colonisation pour moi, je le dis comme ça à plat, sans ambages. On est devant une culture de mondialisation qui nous écrase et nous n'avons pas la capacité aujourd'hui... Et dans ce rapport, il n'y a pas le mot « Riacquistu » ; vous l'avez dit, mais dans le rapport, le mot n'y est pas.

Et ce matin j'évoquais la manifestation de Bastelica, 26 janvier 1980, 43 ans en arrière, où il y avait le Riacquistu dans la rue.

Et je crois que le véritable défi que doit se poser la Corse aujourd'hui, c'est le Riacquistu, Riacquistu 2 et je crois que c'était Paul-Jo qui avait prononcé le « Riacquistu 2 », si mes souvenirs sont bons. Et je crois qu'on est vraiment dans cette phase-là. Aujourd'hui, on doit se réapproprier autant que faire se peut.

On parle de co-construire, pas de souci. Moi, je pense que maintenant il faut faire un peu comme pour le combat linguistique, il faut à un moment donné avoir une tentative d'officialisation parallèle peut-être, en tous les cas non pas simplement résister, mais proposer.

Alors, là encore une fois, on est sur deux phases, deux phases où on est encore contre-la-montre, c'est-à-dire qu'on va attendre encore 2 ans et on vient de loin. Je ne sais pas si vous voyez les dégâts ! Et quand tout à l'heure mon collègue, mon voisin et ami parlait de flux migratoires, vous savez les effets que ça fait sur la culture corse et sur la culture en général, ce que ça donne dans l'urbanité corse, entre-autres, je ne parle pas des déserts verts de nos

montagnes, c'est-à-dire qu'on est dans un combat contre le temps, contre à un moment donné une urbanisation qui explose notre territoire.

On avait évoqué, rappelez-vous, et vous êtes une spécialiste, la culture du lotissement qui construit des murs et un peuple qui est devenu une population de télécommandes, finalement. Et aujourd'hui, on est vraiment dans une réflexion qui dépasse largement le cadre que vous nous proposez ici, de mon point de vue. D'autant que le CESEC s'interroge sur l'entre-temps, que faisons-nous ?

Moi l'autre jour, j'ai reçu une pub pour 3 heures d'atelier de paghjelle, il fallait payer 50 € ; vous savez, il y 40 ans, c'était gratuit ! Et j'espère que demain ce sera encore gratuit pour les enfants de ce peuple. On est dans une situation complètement désarticulée.

Moi je veux bien qu'on parle de crise climatique et de crise du COVID, le véritable problème c'est le lien, la culture c'est aussi un lien social qu'il faut créer au-delà des études que peut faire un cabinet d'études à 120 000 €, peu importe. Là-dessus, on est vraiment en panne aujourd'hui. Et ce n'est pas que je ne veuille pas dissocier la culture du combat linguistique et du combat sociétal, on ne peut pas saucissonner comme ça à coup d'enquêtes et à coup de propositions, un combat qui est global. On est en train de vouloir construire une nation, de mon point de vue. La culture fait nation, elle fait peuple, comme vous voulez, au choix, mais en tous les cas, elle ne peut pas se résumer à ce document.

Et je vous dirai mieux, je ne vais pas voter contre, nous ne voterons pas contre, wait and see, on va voir. Mais on va voir quand en 2024 ? Cela m'inquiète un peu.

Donc, moi j'aurais voulu que l'on ait dans cette démarche, dans le point 2, vers une démarche de construction, des objectifs politiques où je me reconnaisse en tant que nationaliste corse.

C'era u pocu è c'era l'assai, quì ci hè u pocu. A dicu cusì. Et, attention, je ne le dis pas de manière... Ne prenez pas cela comme une invective ou comme une critique, je suis optimiste et j'essaie de construire aussi avec vous. On a commencé avant aussi, vous le savez ? Et on sera encore là demain et, s'il le faut, on co-construira, mais pas forcément en suivant le memento que je vois ici.

Pour le reste, il y a un combat. Je vais prendre un exemple, vous parlez des médias. U Nutiziale, d'un certain quotidien, depuis 2 ans, il a disparu.

On lui a donné 90 000 €, je me rappelle, il a disparu, il n'y a plus de nutiziale en langue corse quotidien ; quotidien en tous les cas qu'on donne aux élèves en supplément mensuel, ça n'existe plus.

Après, moi, je vous invite quand même, donc à la transversalité. Je crois que la direction de la langue corse doit s'impliquer à fond. Vous l'évoquez, mais pas forcément de manière très explicite, de mon point de vue, et j'ai le texte, je me réfère à l'écrit. Donc, donc moi je veux des réponses politiques, après la réponse financière, elle viendra. Je ne sais pas combien ça coûtera, ça va coûter beaucoup, mais ce qui me coûte le plus, c'est le temps, le temps qui passe.

Dans 5 ans, les gens qu'on évoque, qui ont peut-être ce savoir ou en tous les cas le peu qu'il reste de ce vécu d'un pays qui n'existe plus, d'un temps qui n'existe plus et qu'on ne pourra jamais plus ressusciter, qu'on pourra peut-être muséifier ou qu'on pourrait peut-être copier ou plagier. On est dans une course contre le temps et sur ce match-là, à l'heure où on parle, on est loin du compte.

Vous parlez du Pass Cultura, j'en ai déjà parlé, rappelez-vous. Un enfant de Ghisonaccia, il peut acheter un livre, mais s'il veut voir un spectacle, le transport, la ruralité n'a pas de transport, on n'a pas le train qui arrive à Ghisonaccia, il y est arrivé jusqu'en 43. On n'a pas les transports et pour la formation, et pour la culture pour déplacer des masses pour qu'ils regardent des spectacles. Donc là-dessus aussi, réfléchissons par rapport au transport, parce qu'ils rentrent dans la construction culturelle à ce niveau-là.

Et après, je veux dire encore une fois, qu'il y a quand même un lien indéfectible entre nous qui dépasse toutes les enquêtes et ce lien, il n'est pas simplement assuré par ce que vous appelez ou ce qu'on peut appeler « une action culturelle ». On est véritablement dans un combat qui intègre, qui doit intégrer toute dimension et je place l'éducation au cœur de ce dispositif, et je vous donne raison sur les propositions que vous faites à la jeunesse, parce que c'est intéressant, il y a beaucoup de choses à dire là-dessus, sur les enjeux environnementaux, sur la création artistique, mais encore une fois, c'est pour moi assez réducteur de la chose.

Après, encore une fois, je parlerai d'évaluation ; l'évaluation, on en a fait 50, on peut en faire encore et pas seulement dans ce domaine-là. L'évaluation, aujourd'hui, elle ne peut pas attendre 2 ans. Ou en tous les cas, il faut amorcer la pompe bien avant, d'autant qu'il y a déjà, on ne part pas de l'année 0, on n'est pas à l'an 0 de l'action du mouvement national au pouvoir. Je

crois qu'aujourd'hui, il faut accompagner et essayer de multiplier, de booster en quelque sorte déjà l'existant.

Après, vous parlez de PCT, donc ces fameux projets culturels de territoire. Moi, je suis vice-président d'un EPCI, on fait du travail, mais moi je veux une feuille de route qui émane d'une construction nationale. Moi, je sais ce qu'il nous faut en bas, mais ce qu'il me faut en bas, il nous le faut peut-être à Corti, ou peut-être à Zicavu. On est dans des réponses qui seront de manière fondamentale, en tous les cas massivement de même dimension et de même proposition, quel que soit le territoire.

On a besoin aujourd'hui d'une reconquête, d'un Riacquistu ; Riacquistu Phase 2, Phase 3, on l'appellera comme on veut. Et l'argent ne règlera pas tout. Je crois que ce qui est important, c'est d'imprimer, parce que pour moi la culture c'est le marqueur premier de notre identité, c'est d'avoir à un moment donné insufflé là où on est l'instinct de vie ; l'instinct de vie parce que ma culture à moi elle part de l'instinct de vie. Ch'ella sia un'operata per a lingua o ch'ella sia un'operata culturale, per mè, ghjè listess'affare. Ghjè listess'affare. On est dans un combat, encore une fois, qui ne peut pas finir en tranches de saucisson, passez-moi l'expression.

Et je le dis ni par prétention, ni par orgueil, je ne le dis pas de manière prétentieuse, ce qui est important, c'est justement de vous dire qu'on va s'abstenir. On ne votera pas contre parce qu'on espère, on fait confiance quand même aux gens qui construisent encore une fois. A l'heure où on parle, on va attendre de voir.

Mais encore une fois, et je m'arrêterai là, on est dans une course contre le temps. 2 ans c'est long ; 2 ans c'est long quand on est en 2023 ou 2024. Je le rappelle, 43 ans en arrière, on était déjà en marche. Et aujourd'hui, on a besoin de donner un signe fort à un peuple.

On parle d'autonomie, moi, l'autonomie, encore une fois, ce n'est pas quelque chose qui me fait rêver. Moi, je crois surtout à la souveraineté et surtout, je ne conditionne pas la survie de mon peuple à une discussion avec Paris. D'abord, je la règle ici.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Vous êtes dans les temps.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix BENEDETTI, ete a parolla.

M. Paul-Félix BENEDETTI

L'aghju da fà à a corta.

A cultura, se no a piddemu nant'u semplicemente i conti pubblici chè no mittimu pà u so sviluppu, eu vegu un'affare ch'hè cattiva è chì ci hè una calata maiò in 1 annu, da u 2021 à 2022. Un'annata COVID hà ingaghjata più pulitiche incu finanziamenti pagati nant'à a cultura chè u 2022. E si dice chè no simu ind'è una manera di fà cresce a cultura parchì ghjè u nosciu scopu di pulitica di sempre.

Allora què, ùn u possu micca vede lu, di passà di un'ingaghjamentu di AP è CP di 21 € in 2022, allora chì ci n'era più di 22, quasgi 23 in 2021, ci hè qualcosa ch'ùn va micca ! Vò dì chì ùn ci hè micca una cuntinuità di pulitica, ùn semi micca ind'è una manera di fà cresce è di dì chè a pulitica hà da esse qualcosa, u centru di a noscia vulintà, u testimoniu di a noscia andatura pulitica.

Dopu, ciò chì mi diranghja hè di vede chì, incu tuttu a manza di a squadra di puliticianti, puliticianti pulitichi, funziunarii pulitichi, è culturali chì sò pulitichi è funziunarii, nant'à 4 000 ci sò, chì simu ind'è l'ubbligazione di fà una chjama à l'altri pè sapè ciò chè no vulemu è induve vulemu andà ! A mè mi diranghja.

Un hè micca u soldu di 60 000 €, 100 000 €, ancu 1 M€ s'ellu ci vulia ! Mà ghjè a manera di rifletta, di pone u prublema. Cercheremu à fà qualcosa, dumandemu à l'altri ! No chì vulemu ? Un a sapemu micca ciò chè no vulemu ? Induve vulemu fà purtà a cultura ?

No, vulemu un'affari : salvà u populu corsu, salvà a so lingua, salva e so radiche, salvà a so storia.

Pensu chì simu veramente alluntanati di què !

Allora, aspitemu, mà speru chì 6 mesi bastarani, perchè se no emu da aspittà 2 anni pè sapè ciò chè no vulemu fà nant'à a cultura, eu a vi dicu, arristete, lachete a piazza, è no vi emu da muscià ciò chì ci vole à fà. A vi dicu francu !

Ghjè una cuntrarietà pà un patriottu, pà un naziunalistu di sente un'affare cusì ! Un sapemu micca ciò che no vulemu ? Siti cionchi ? Siti cechi ? Seti sordi ? Vinite d'un altru mondu ? Un emu micca fattu a stessa lotta ?

Non ! Riflittite à ciò chè vo propunite ! A cultura, pà no, ùn hè micca a stessa affari chì i stradi è tuttu l'altru di a noscia pulitica territoriale. Ghjè

qualcosa chì ghjè u nosciu sangue, è incu u sangue, ci vole à fà attinzione, ci n'hè pocu...

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir ? Don-Jo LUCCIONI, vous avez la parole.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi.

Aghju da esse cortu, postu chì hè culturale, la dittu u cullegu Saveriu LUCIANI.

Assai affari sò stati ditti. Un aghju micca da rivena nant'à l'impurtanza, a piazza pè a cultura, è pà a noscia cultura pà noi altri naziunalisti, pà noi altri Corsi, a piazza d'una cultura chì permetta l'emancipazione cullettiva, chì permetta à un populu di creà u liamu, a leia trà a ghjenti, trà i generazioni in u filu d'una storia chì traduce, à u liveddu di l'identità, di a lingua, l'essezza d'issu populu, a cultura chì permetta di fà sucietà, chì da u sensu, chì faci nazioni, chì faci populu.

Parlaimi nanzu, durante u dibattitu d'orientazioni bugettarii, di a demugrafia, a cultura, incu a lingua, perchè sò liati, hè scrittu ind'è u raportu. A lingua, l'identità, a cultura parmettini di risponde à si sfidi demugrafiche, vieillissement de la population. Quandè no aprimu Corse Matin, ogni mani, chè no vidimu i morti, hè una parta di u nosciu patrimoniu, di a noscia ghjente è di u nosciu patrimoniu linguisticu, culturale è identitariu chì si ni va.

Solde migratoire exponentiel avec des difficultés sur les équilibres socioéconomiques, culturels et identitaires. Tandù, l'aveti dittu, ùn ci voltu micca, a cultura t'hà un'impurtanza strategica.

Su raportu, hè vera chì u COVID, l'eti ditta, hà cambiatu u raportu di a ghjenti, di i giovani, à e pratiche culturale. Saveriu hà parlatu di a culuniazioni, 250 anni, hè vera. Ci hè dinò a mundialisazioni pà un'epica d'issi 30, 40 o 50 ultimi annati.

Mà quantunqua, pari impurtanti di vultà dopu à 20 anni d'un statutu, più di 20 anni, 21 anni avali, nant'à ciò ch'hè statu issa cumpetenza trasferita à a Cullettività di Corsica à u livellu culturali.

Eu sò natu in u 1999, duranti u primu studiu ch'hè statu fattu sott'à a mandatura mi pare di Jean BAGGIONI, ùn era ancu natu. In 2002, quandu a legge hè passata, dopu à u processus dettu di « Matignon », avia 3 anni, oghjè n'aghju 23 è pari impurtanti, allora ch'ella principia una discursata incu u Statu, nant'à u statutu di a Corsica, di fà un bilanciù di i limiti di u statutu attuali pà permetta à a noscia cultura di spanà si è pà permetta di mette in piazza pulitiche publiche putenti, ch'ani da andà addundà ogni carughji di i nosci cità, di i nosci pievi, di i nosci paesi.

Certi rimarchi sò stati fatti.

Pierre GHIONGA hà parlatu d'autunumia ; hè vera chì ind'è u titulu di u raportu ci hè « autunumia » è ci hè « strategia », mà quandu lighjimu u raportu è a presentazioni, si parla dinò di u drittu custituzionale custanti : chì strategia ind'è u quadru attuali ?

Cathy COGNETTI dicia chì « Bastia-Corsica capitale di a cultura europea 2028, hè bè, mà ùn ci hè micca solu Bastia », mà Bastia-Corsica ! L'azione di a Cullettività di Corsica, pà l'interiori, pà a muntagna, pà i nosci paesi hè presentati.

L'estate scorsu, incu Dumè LIVRELLI, erami in Carbuccia pà a riapertura di a cappella Sant'Anna. Josépha GIACOMETTI, à l'epica, era in rispunsabilità pà purtà su prugettu finanziatu à 80 % da i nosci istituzioni. Tandu l'azione di a cultura è di a noscia istituzione à prò di a cultura hè presentati ind'è i città è ind'è i paesi. A noscia brama di rivitalizà l'interiori, hè bè presentati. Quissa mi pare impurtanti di ramintà la.

Eu aghju da esse di più pusitivu. Parleti ind'è u vosciu raportu di dritti culturali, simpliciamenti, postu ch'eddu si parla di un raportu à u Statu, hè vera, hè stata ditta, a salvezza di u nosciu populu ùn dipendi micca solu di u raportu incu u Statu. Mà quandè no purtemu una rivendicazione storica di 40 o 50 anni di cuufficialità di a noscia lingua, a cuufficialità di modu ghjuridicu, ùn ci hè chè una manera pà ottenela : ghjè a rivisione di a Custituzione, è tandu passa pà un raportu di forza puliticu incu u Statu.

I Corsi anu dittu di sì, s'emiciculu hà dittu di sì à l'unanimità à l'epica.

In u 1991, l'articulu primu di u statutu JOXE, chì hè statu blucatu da u Cunsigliu custituzionali, parlaia di « un populu corsu, cummunità storica è culturali viva », à l'epica dicianu « cumpumentu di u populu francese », è parlaia di una Reppublica francesa chì permetteria di garantiscia i dritti à a salvezza di

a so identità culturali. Sicura, ci tocca à no, da per no, mi girgu versu Paul-Félix BENEDETTI è « Core in fronte », à salvà ciò chè no semu, è pruvema à fà lu in ogni moda. Ci sò l'associi, ci sò i mossi, a mossa di a sucietà, ognunu quì, omi, donni, giovani, anziani, più anziani, patriotti o no, c'impignemu à pro d'issa cultura è d'issa lingua, mà ci hà da vulè dinò a strappà cumpetenzi d'avè una guvernanzi chì fussi di più chjara, di più simplici, avè una pulitica di più putenti.

Eppò, 2 anni, hè vera sò longhi 2 anni. Mais pendant ces 2 années, l'étude, l'orientation, la consultation, la concertation, et Josépha a souligné que la méthode en termes de concertation de l'ensemble des acteurs et notamment culturels, et des territoires était positive et à souligner.

Mais, pendant ces 2 années, il n'y a pas un arrêt de la politique culturelle, je parle sous le contrôle de la conseillère exécutive, vous me rassurez ?

Je vais conclure par une note un peu positive.

Je suis séduit, nous sommes séduits à « Fà pupulu in seme » par l'action, par votre action, par l'action du Président, votre action, Madame la Conseillère exécutive, et l'action du Conseil exécutif.

Tandu, par no, à « Fà populu in seme » serà un votu patriotticu di sì !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque, à ringrazià vi, o sgiò cunsigliere.

Scusatemi, sò stata obligata di sorte per un capatoghju persunale è assai impurtante. Scusatemi.

Pensu chì tutti i gruppi si sò spiegati. U dibattitu hè fattu. Più nimu ùn vole parlà ? Nò.

Allora mi girgu versu à a cunsigliera, avete a parolla.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Alors, je vois qu'à travers ce rapport, j'ai touché la corde sensible, en tout cas de certains ou de certaines, et pour ma part je ne vois pas ce que nous avons à craindre à être évalués.

Ce qui est proposé à l'heure actuelle, ce n'est pas que la politique culturelle soit définie par d'autres, voire même un organisme extérieur, mais bien que nous soyons en capacité d'avoir une réelle politique d'évaluation ; ce que nous n'avons pas eue, je le rappelle, depuis 20 ans, en matière de politique culturelle.

Nous ne demandons pas à un organisme extérieur de nous donner nos priorités politiques, nous les connaissons, et je pense qu'il ne faut pas non plus faire croire qu'il y a d'un côté les héritiers et les défenseurs de la culture corse et de l'autre, nous qui viendrions balayer d'un revers de main à la fois ce qui a été fait et en demandant conseil à un organisme extérieur. Je pense qu'on peut relever le niveau aussi et être capable de voir à travers ce rapport qu'il y a la volonté d'un bilan, la volonté d'établir un bilan sur une année et la volonté d'associer les acteurs culturels et l'ensemble des Corses justement à peut-être la manière dont nous pourrions réinterroger nos politiques publiques.

En ce qui concerne les différentes remarques de Madame COGNETTI, tout d'abord, vous avez fait mention de certaines remarques qui ont été faites par le CESEC. Je salue la présidente qui était là jusqu'à il y a peu de temps et qui a salué cette initiative qui, je la cite, « permettra une évaluation précise de l'action publique mettant à disposition un état des lieux, pointant les évolutions positives du paysage, mais également les éventuels manques à combler, les pistes d'amélioration possibles et proposant un accompagnement de la Collectivité de Corse dans la mise en place de nouveaux cadres adaptés au contexte actuel ».

Vous l'avez dit, nous sommes dans une période charnière. Certes, il y a la crise COVID, il y a la mondialisation qui nous touche, il y a également des acteurs du Riacquistu qui, effectivement, pour certains, ne seront plus d'ici peu de temps en capacité de transmettre ce qui pour nous est au cœur de ce que nous devons défendre dans les années à venir, et pour cette raison-là, il nous a paru important et nécessaire de nous intégrer également dans un moment qui est important. C'est-à-dire que la question de la méthode, elle a été posée à plusieurs reprises. On est à un moment où on va parler d'autonomie, où on est autour de la table avec l'État. Alors certes, il y a un temps qui est la manière dont nous, on va réévaluer et redéfinir nos politiques publiques, autonomie ou pas autonomie. Mais il y a aussi une attente des acteurs culturels et de la société, à savoir comment ils vont participer à ce débat-là. Et c'était important pour nous de venir vous donner et de vous éclairer, et de les éclairer aussi pour savoir la manière dont on allait pouvoir les intégrer.

Et non, il est impossible pour une direction qui est en charge de développer une politique publique de s'auto-évaluer, ce n'est pas possible.

Par conséquent, il me semble que 115 000 € sur un exercice de 2 ans, soit environ 50 000 € par an, à un moment donné, on peut se... Mais ce n'est pas non plus un budget astronomique. Voilà.

En ce qui concerne les remarques de Josépha, c'est dans la continuité de ce que j'ai dit. Il ne s'agit pas de tout déconstruire ce qui a été fait. Il s'agit juste de repenser et peut-être de réorienter différemment, et on ne peut pas le faire, j'ai envie de dire seuls, sans les acteurs culturels. Au même titre que vous, il y a 7 ans, la politique culturelle que vous avez définie a été faite en concertation avec les acteurs culturels. 7 ans ont passé, ça ne veut pas dire que les dispositifs qu'on a mis en place, que vous avez mis en place ne seront pas maintenus. Mais ça veut peut-être dire qu'ils seront faits différemment, qu'ils seront peut-être développés plus localement, qu'ils auront une forme nouvelle. Et c'est toutes ces choses-là qu'on veut réinterroger à l'aune des nouvelles pratiques que j'ai présentées en introduction.

Donc encore une fois, pour la partie de bilan, compliqué de faire autrement que de passer par un organisme extérieur spécialisé dans le domaine. Et pour la partie de définition de nos politiques publiques et de ce que l'on souhaite, à la fois on le sait parce que nous sommes là et nous avons un projet politique que nous défendons, mais ensuite nous souhaitons le co-construire, et c'est bien la méthode qui vous a été proposée aujourd'hui.

Concernant les chiffres qui ont été demandés par Monsieur GHIONGA, je vous confirme qu'il y a une augmentation de notre budget malgré la fusion avec les 2 conseils départementaux qui avaient des budgets extrêmement faibles ou quasi inexistantes en matière culturelle...

M. Pierre GHIONGA

On parle de 12 M€.

Mme Antonia LUCIANI

Voilà.

En l'occurrence, je le répète, ce rapport s'intègre évidemment dans un moment où nous sommes en discussion avec Paris sur un statut d'autonomie, mais comme je vous le disais, ce n'est pas l'alpha et l'oméga, et notre volonté, c'est bien de réinterroger notre politique culturelle, qu'il y ait autonomie ou pas. Mais malgré tout, sachez-le, un certain nombre d'acteurs aussi s'interrogent sur quelles seraient les conséquences éventuelles d'une autonomie sur les acteurs, je pense à ceux du cinéma, par exemple, les aides CNC qui sont des aides

automatiques. Eh bien, c'est toutes ces questions-là auxquelles nous, nous ne sommes pas forcément techniciens, juristes et nous aurons besoin également d'un accompagnement, je pense, pour rassurer, pour mieux encadrer et pour savoir dans quel cadre nous souhaitons que l'autonomie soit, et je crois que nous sommes tous d'accord, bénéfique pour tout le monde et que personne ne soit perdant dans ce que nous souhaitons pour la Corse.

En ce qui concerne les remarques de Saveriu, je pense que la question aussi de la mondialisation passe par la question des droits culturels que j'ai évoquée, qui replace la question de la langue, qui replace la question aussi du rural, de toutes les pratiques traditionnelles et nous, évidemment, la question du Riacquistu 2, elle nous parle plus particulièrement quand on sait qu'aujourd'hui, nous n'avons presque pas de personnes qualifiées avec un diplôme d'État en musique traditionnelle aujourd'hui en Corse, capables de pouvoir intervenir. Et pour nous, dans la mandature à venir, ce sera aussi une priorité.

Vous avez évoqué la question du lien social, de la difficulté à utiliser le Pass Cultura pour certains, des transports... Finalement, on est dans la reconquête, mais je pense que c'est toutes ces difficultés là qu'il faut aussi essayer d'analyser, parce que nos politiques culturelles, on ne va pas les arrêter pendant les 2 ans à venir, mais on aura toujours les mêmes difficultés, parce qu'aujourd'hui, malgré tout l'investissement et le fonctionnement qu'on met, on a toujours ces difficultés.

Comment remédier, effectivement, à ces fractures territoriales qui empêchent certains publics et notamment les jeunes à avoir accès à des espaces culturels ?

Et concernant la remarque de Paul-Félix BENEDETTI, le fait que certaines années, il y ait des différences budgétaires, eh bien cela s'explique principalement par le renouvellement de conventions triennales. Selon les années auxquelles cela arrive, eh bien il y a une ouverture d'AE qui est plus importante que d'autres et donc, on peut effectivement avoir des différences d'une année sur l'autre. Mais ça ne veut pas dire, en tout cas ce n'est pas le reflet d'un désengagement de notre part, et en tout cas ce sera le cas dans le budget que nous aurons à vous présenter lors de la prochaine session.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Je n'ai pas pu suivre malheureusement l'ensemble des débats, mais il me semble que sur la question de la culture, qui est essentielle ; « essentielle » au sens propre du terme, c'est dire que c'est vraiment l'essence de notre être la culture. C'est pour ça, peut-être, que parfois elle nous fait réagir aussi avec passion.

On l'a produit, souvent passionnément en Corse, on la transmet, on la défend passionnément, et souvent, quand on en parle en termes peut-être par trop techniques, et ce n'est pas une critique, Madame la Conseillère, pas du tout, au contraire, on peut effectivement avoir l'impression qu'on substitue à une vision essentialiste, une vision trop technicienne.

Moi, je crois qu'il faut être serein par rapport à un tel débat.

On a besoin de quoi ? On mène une politique de la culture, qui pour moi est tout aussi importante que la politique de la santé. L'économie, je mets de côté, mais la santé et la culture, ça me paraît vraiment essentiel, au sens propre du terme. Et pourtant, on va avoir besoin d'évaluation de notre politique de santé ou sanitaire.

Nous avons dernièrement, et pas plus tard que vendredi dernier, été évalués dans le cadre du comité d'évaluation des politiques publiques de notre institution, auxquelles je rends hommage, et nous avons été auditionnés ces derniers mois, Bianca FAZI, Jean-Guy TALAMONI, moi-même et d'autres, sur le cadre de notre action et de notre activité pendant la crise du COVID. Il n'y a personne qui a été choqué par cela. Cela doit nous permettre de mieux affronter les difficultés à venir et de « performer » notre action dans le domaine sanitaire et dans le domaine de la prise en charge sanitaire de manière générale.

Pour ce qui est de la culture qui tient à l'être aussi, moi je crois qu'il ne faut pas se passer de la question de l'évaluation. Il ne faut pas avoir peur de l'évaluation, parce que l'évaluation, elle va nous permettre de mieux guider notre action, à condition qu'elle soit inclusive, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut que même les acteurs soient en capacité de s'auto-évaluer. C'est important, parce que quelqu'un à qui vous dites, si je peux me permettre deux minutes... Si vous distribuez des bonnes et des mauvaises notes, il est évident que c'est le genre de choses qui stigmatise. Par contre, impliquer les acteurs culturels même dans leur auto-évaluation, certains, il n'y a pas que des gens qui sont là pour prendre des subventions et je sais que vous partagez ma vision, il y a des gens

qui sont capacité de dire, « là, ça ne va pas », « là, ce n'est pas bon », « là on n'y arrive pas » et donc on co-construit un système d'évaluation ensemble.

Il est bien évident qu'on a besoin aussi de se faire accompagner. Pour avoir été au Conseil exécutif, à un moment donné, on a besoin, et Josépha le sait, elle a été en charge de la culture aussi, on a besoin à un moment donné de se faire accompagner par des spécialistes, non pas qu'on ne soit pas en capacité de le dire ou de l'écrire, c'est qu'à un moment donné, il faut une part d'objectivité dans l'évaluation qu'on n'est pas en mesure de donner au moment où on le fait.

Le débat va être de ce point de vue particulièrement riche et je crois qu'on n'a rien à craindre du débat les uns et les autres, qu'il faut y impliquer la jeunesse et l'Assemblée di a Giuventù, parce qu'ils ont des choses à nous dire et ils sont beaucoup plus, comment dirais-je, beaucoup plus réceptifs que nous à ce genre de choses, beaucoup plus cools aussi tout simplement, je le dis de manière très simple.

Et enfin, nous avons un très bel outil à l'Assemblée de Corse, qui est la commission de contrôle, et je me tourne vers Jean-Michel SAVELLI. Et à un moment donné, la commission de contrôle de l'Assemblée de Corse pourrait elle-même être mobilisée pour contrôler, parce qu'il y a l'évaluation d'un côté, mais contrôler aussi ce qui est fait dans le domaine culturel.

Voilà, et même si c'est de la culture, et même si ça tient à notre être, on a besoin effectivement d'évaluation et de savoir où l'on va et surtout, surtout, dans le contexte de discussions avec l'État où il va falloir qu'on fasse la démonstration que nous maîtrisons pleinement les outils de notre émancipation.

Voilà. Merci, Madame la Conseillère, pour votre intervention.

Je reprendrai de toute manière l'ensemble des débats que, malheureusement, j'ai loupé et je vous prie de m'en excuser.

Merci, est ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ? Non. Hè compiu.

Le Président peut-être ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout a été dit, mais comme la question de la langue et de la culture sont, pour toutes et pour tous, en tout cas pour chacun des élus ici, des questions fondamentales, je voulais dire quelques mots.

On l'a dit, on l'a répété, ce sont des biens communs, la culture et la langue font sens et font cohésion dans une société.

Alors, je comprends en partie les réserves méthodologiques et, en arrière-plan de ces réserves méthodologiques, les interrogations de fond qui ont été exprimées, notamment à travers les interventions de Josépha, Saveriu et Paul-Félix. Mais, comme l'a dit la Présidente de l'Assemblée de Corse et comme l'avait démontré avant elle la Conseillère exécutive, je pense que il faut dépasser ce que peut être notre premier réflexe de dire « ci rimettimu in mani à qualchessi di furesteru pè riflette annant'à a cultura ». Hè statu dimustratu, mi si pare, ùn hè mancu un pocu quessa.

Di sicuru chì sapemu o risintimu di manera intima è prufonda ciò chè no vulemu in termini di cultura, d'azione culturale o di sensu culturale di a nostra sucietà.

Mà una prima rimarca, quand'ellu si tratta di riflette à una mudifica, à un'evoluzione di i nostri rigulamenti d'aiuti è u nostru quadru d'azione, in generale l'emu sempre fattu ind'è una logica di spartera è di co-custruzione incu l'attori è in particolare ind'è u duminiu culturale, hè stata ramintata, c'eranu state l'Assise di a cultura, cum'ellu ci hè statu l'Assise di a giuventù, cum'emu fattu un travagliu à tutti i livelli.

Allora, di sicuru chì quand'ellu si tratta di a giuventù, si tratta di tuttu. E quand'ellu si tratta di a cultura, si tratta di tuttu ind'è una sucietà, micca solu di e pulitiche culturale, di u nostru esse cullettivu, di u nostru raportu à a tarra, à u mondu, à u passate, à u presente, à l'avvene.

Mà, à un mumentu datu, ind'è una materia cumplexa, ci vole à truvà una porta d'entrata.

Allora, pè a co-custruzione, aviamu fattu l'Assise di a cultura. Ci a parsu oghje chì, à u mumentu di riflette, cumpresu ind'è un quadru novu à u livellu bugetariu, n'emu parlatu, è forse dumane à u livellu istituzionale, ci vulia à assucià tutti l'attori di a cultura pè parlà insemi, è ancu puru se no simu à pocu pressu sicuru è d'accordu, noi, diceraghju, i naziunalisti, nant'à ciò ch'ella pò esse è ciò ch'ella pò significa ind'è a nostra sucietà a cultura, pensu chì ùn ci

n'hè mancu unu di noi chì po pinsà d'agisce per impone à nostra manera di vede à i centunari d'attori culturali chì sò ind'è tutti i spazii di u terrenu.

« Noi, simu naziunalisti, a cultura a vedimu cusi, è voi avete à seguità », ùn l'emu mai fattu, ùn l'emu mai pinsatu è simu d'accordu pè di chì cusì ùn si po micca funziunà.

Dunque, avemu l'idee chjare, mà ùn vole micca di chì s'idee, ùn si ponu micca arricchisce ind'è un dibattitu, un dialugu in particolare incu l'attore di a cultura.

Secondu puntu, a valutazione.

Emu avutu u dibattitu internu à u Cunsigliu esecutivu nant'à u prublema di a valutazione. Di sicuru, ci pare un pocu stragnu di fà intervene un terzu pè riflette nant'à u nostru quadru d'azione culturale, mà ghjè una necessità ; una necessità pè a valutazione, è una valutazione ch'ùn hè micca una messa in causa chì si deve allarga à una auto-valutazione chì ci vole à fà attraversu i nostri servizii è l'attori. Dinù, aldilà di a valutazione, u cuntrollu, è per esempiu attraversu l'organismu ch'emu messu in ballu, per ghjunghje ancu à avè un sguardu chì fussi esternu, micca pè di ci « avete à andà cusì, avete à andà cullà », mà perchè n'abbimu iss'aiutu à a decisione.

Hè sempre stata cusì chè n'emu fattu.

E u terzu puntu.

Simu ind'è a logica di i quatri assi fondamentali ch'emu definiti insieme :

U primu assu, ingrandà incu a cultura, l'insegnamentu è dunque daretu ci hè ancu l'educazione, a furmazione n'emu parlatu.

Sviluppà a creazione, l'aiuti à tutti i creatori ; fà vede è fà cunnosce a creazione, a cummunicazione, è intraprende ind'è a cultura, l'ecunomia di a cultura chì ghje qualcosa di fundamentale.

Simu sempre ind'e u listessu solcu.

E ci hà da vulè oghje, dopu 20 anni di trasferimente di cumpetenze, è ghjè l'ultimu puntu. Eiu pensu chì 2 anni, sò troppu longhi per raportu à l'urgenze.

Ci simu dati 2 anni, ùn vole micca di ch'emu da aspittà 2 anni pè fà ciò chì ci vole à fà. Se no pudemu fà più cortu, faremu più cortu. E per raportu à tutte l'urgenze chì sò e nostre, di sicuru ch'emu da fà più in furia.

Mà vogliu di, à capu di 20 anni di trasferimentu, à un'epica, 2002, induve a Cullettività territoriale di Corsica era stata à l'iniziu di sti trasferimenti, ci hè parsu impurtante d'avè un'analisi ghjuridica, tecnica, è ancu puru certe volte settoriale di ciò ch'ellu avia pruduttu issu trasferimentu. E ghjè impurtante dinò di pudè si appughjà à una co-costruzione, à una visione pulitica chè no purtemu noi è una spertisa tecnica chì po esse data à un terzu ind'e a discussione ch'emu da avè incu u Statu, dicendu per esempiu : emu e cumpetenze chì si doppianu trà a Direzione regiunale di l'affare culturale è a Cullettività di Corsica. Site ind'e duminii induve emu l'uccasione di andà soli.

Vulemu u trasferimentu di e competenze, mà vulemu dinù u trasferimentu di e risorse. Per esempiu, ancu custi, fiscale quand'ellu si tratta d'archeologia preventiva.

Dunque, tuttu issu travagliu hè fundamentale è pensu chì simu d'accordu pè fà lu.

Allora, eiu pigliu à a vostra attenzione :

U votu contru, ùn lu capiscu micca troppu, mà u rispettu.

L'astensione, a pigliu piuttosto cume una vulintà di travaglià nant'à sa temattica, incu unepoche di riserve ch'emu entesu. Mà fendu a strada, s'accuncierà a soma...

D'apressu à me, ciò chì ghjè essenziale, hè di mandà un missaghju, è mi pare ch'ella hè stata capita cusì, è vi dumandu di omancu, parzialmente, di capiscela cusì è di chì, à l'iniziu d'issu prucessu puliticu di fondu, noi vulemu chè a lingua è a cultura sianu à u core è à u centru è di e primure, è di e discussione, è di e decisione.

Capitela cusì è travagliemu nant'à u fondu, se vo ne site d'accordu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Allora, emu da passa à u votu.

Qualu hè chì ghjè contru ? « Un soffiu novu ».

Qualu hè ch'ùn vote micca ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Aspetteremu 2 anni.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aspetterete 2 anni, d'accordu.

Allora, ùn votenu micca i gruppi : « Core in fronte », « Avanzemu » è quella ch'ùn hè micca scritta è chì si chjama Josépha GIACOMETTI.

E dopu, qualu hè chì vote à prò ?

ADUPRATU à a magiurità assoluta.

Sò 8 ore, v'aghju da fà vutà, se vo site d'accordu, a **DERUGAZIONE PER I TEMPI DI TRAVAGLIU di u secretariatu generale.**

Tutti Qualu hè chì ghjè contru ? Qualu hè ch'ùn vote micca ? In favore ?

ADUPRATA.

Cosa passemu avà, u Cunsigliu esecutivu ?

M. le Président Gilles SIMEONI

E risorse umane !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allez ! Raportu 008.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

**Raportu n° 008 : Messa à dispusizione di un funziunariu di u Ser-
viziù d'incendiu è di succorsi di Cismonte pressu à a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 008 : Mise à disposition d'un fonctionnaire du Service
d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse auprès de la Collectivité de Corse**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nant'à su raportu, ci hè un avisu positivu di a cummissione di e
finanze.

E avà ci hè una dumanda di parolla ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Cette mise à disposition, elle me fait poser deux questions sur la mise
à disposition, je pense même qu'elle est opportune. Qu'il y ait quelqu'un qui a un
vécu dans le service incendie et qui est un haut gradé prenne une mission pour
encadrer des services qui ont besoin de l'être, je pense que c'est quelque chose
de sain.

Maintenant, moi je pose 2 questions derrière.

Quid de l'uniformisation des méthodes de travail des sapeurs en
Haute-Corse et en Corse-du-Sud ? Surtout pour ce qui concerne l'appui aux feux
et la prévention. Et leur interaction avec les services incendie, qui ne sont pas
les mêmes ? Ce ne sont pas les mêmes, ce ne sont pas les méthodes de travail, ce
ne sont pas les mêmes approches et ça se voit sur les achats de matériel. Il y a
des sapeurs forestiers qui achètent des camions de défense incendie et il y en a
d'autres qui achètent des chenillards débroussailleurs. Parce que la mobilisation
en moyens, elle est globalement basée sur des stratégies qui à l'origine des
départements n'étaient pas la même.

Donc, quand est-ce qu'on va avoir une politique régionalisée,
territorialisée homogène à ce niveau-là ?

Et même question pour les pompiers : où on en est de la réflexion
générale sur la territorialisation de ce corps, qui est fondamentale pour la
Corse ? Moi, j'aurais aimé voir la création d'un poste d'un chargé d'études, de
quelqu'un qui prendrait la mission de coordonner et de piloter, et de faire une

prospective, et qu'on ait des rapports avant 14 ans. Là, on est à 7 ans. 4 ans de fusion, donc on a eu le temps de réfléchir.

Il faut qu'on avance et qu'on n'ait pas en permanence les années qui passent et qu'on n'ait pas une planification sur des choses dont on a le ressort complet à gérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci sò altre dumande ? Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Vuleriu à sapè perchè hè statu messu à disposizione u 1^{mu} ferraghju 2021, è un si vote chè un'annu dopu ? O ghjè un sbagliu ?

Nant'à u raportu ci hè « effet au 1^{er} février 2022 », ghjè un sbagliu o ?...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè un sbagliu.

Qualu hè chì vole piglià a parolla ? Ci sò altre dumande ? No.

Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Longtemps, on n'a pas eu de directeur ou de directrice des services de la forêt au sein de la DGA, alors que c'est un poste stratégique et qu'on pourrait penser que, avec la fusion et le vivier humain, on aurait pu trouver rapidement une femme ou un homme capable d'exercer durablement ses fonctions, donc c'est un constat.

Là, on a fait un appel à candidatures internes/externes et il y a cette personne de grande qualité qui a été retenue, c'est la mise à disposition.

Sur les problématiques de fond qui ont été abordées :

L'harmonisation des FORSAP, oui, on le sait, il y a eu des pratiques très différentes, notamment dans la lutte contre le feu, avec dans le Sud des FORSAP qui ont pour pratique d'être engagés directement, y compris des pratiques très différentes et quelquefois non encadrées juridiquement pour

l'intervention en termes de démaquisage dans des parcelles ou en termes d'appui aux communes.

Et au-delà de ça, des situations de régime indemnitaire, d'heures supplémentaires, de pratiques de travail extrêmement différentes. Donc, il y a un travail d'harmonisation qui a été engagé, mais souvent suspendu, y compris du fait de déficit de direction. Aujourd'hui, ça fait partie des objectifs forts et des objectifs qui ont été assignés au nouveau directeur que de parvenir, en 2023, à l'harmonisation - première problématique - entre les FORSAP Cismonte et Pumonte.

Je leur rends hommage au passage, puisque vous savez qu'ils sont engagés sur le terrain, été comme hiver, jour et nuit et que ce sont des gens, femmes et hommes, qui sont des services opérationnels qui font honneur à la Collectivité de Corse, et c'est pour ça aussi que j'attends que dans leur engagement, pour celles et ceux qui y sont, ou pour celles et ceux qui seront recrutés, on soit dans un engagement total à la hauteur des responsabilités et des attentes que nous avons vis-à-vis de ces agents.

Deuxièmement, le SIS 2A et le SIS 2B, là-aussi mutualisation 2023 engagée. Les Présidents l'ont actée et l'ont fait acter par leur conseil d'administration respectif, ils le feront acter en février comme une priorité de l'année 2023. Les directeurs y travaillent. Il y aura une phase, je l'ai dit, de mutualisation ; c'est en tout cas notre objectif politique d'aller vers une territorialisation du SIS. Ce n'est pas facile, certains personnels, y compris au sein des SIS, sont réticents, voire opposés à cette perspective et donc, là-aussi, il faut construire les choses et les construire dans le dialogue, en ayant en tête aussi, par exemple, que, au moins dans une première phase, la mutualisation peut engendrer un certain nombre de surcoûts au lieu de générer des économies, y compris des surcoûts en termes de fonctionnement. Et Pierre POLI qui connaît bien le dossier et Véro ARRIGHI qui est présente le savent. Bon, ça, on va le faire.

Et puis, il y a une troisième problématique, c'est celle effectivement de l'intégration du réchauffement climatique et de l'ensemble des enjeux qui y sont liés dans toutes nos politiques publiques. Et ça aujourd'hui, nous réfléchissons à la façon de le faire, y compris en termes d'organisation.

Et un quatrième et dernier niveau, comment, effectivement, on articule beaucoup mieux ? Comment on fait travailler en synergie d'un point de vue stratégique, les FORSAP et les pompiers ? Sur le terrain, c'est une force considérable avec aussi, on l'a abordé en perspective, des évolutions éventuelles

dans le domaine de la Sécurité civile au sens large, y compris dans le cadre d'une discussion sur l'autonomie.

Donc, tous ces chantiers sont pour les uns engagés, pour les autres nous les avons bien à l'esprit. Ce sont des chantiers considérables et c'est pour ça que, pour revenir au rapport qui vous est soumis aujourd'hui, je suis content qu'on puisse, si votre Assemblée valide la proposition, dès le 1^{er} février 2023, comme c'est marqué dans la délibération, me fait remarquer Norbert Pancrazi, le Secrétaire général du Conseil exécutif, qu'on puisse compter sur ce personnel de qualité chì cunosce propiu bè a Corsica è e so problematiche, nant' à su postu, chì ghjè un postu strategicu.

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora avà aghjà fà vutà.

Qui est contre ? Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Raportu n^u 009 : Mudificazione di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n^o 009 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Après le 08, il y a le 09 !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jusqu'ici, tout va bien, jusqu'au 9 c'est bon !

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors, je me suis tourné vers le DGS et le DGA qui travaillent à cette formalisation, une présentation en début d'année avec une réactualisation tous les 6 mois de l'ensemble des postes à pourvoir. Ils se sont engagés à le faire avant, et je le dis devant eux et devant vous, on avait dit premier semestre 2023. Donc, à chaque fois que je reviens entre-temps avec un rapport, je sais que je vais me faire houspiller, je m'y prépare ! Mais je viens vers vous, là aussi avec des explications qui sont claires.

Donc, en ce qui concerne les opérations de recrutement au sein de la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires, je rappelle que lorsqu'il y a une création de postes, c'est qu'elle remonte de la part des services et qu'elle correspond à des besoins qui en général, vu les arbitrages que nous faisons, sont toujours des besoins urgents et qui courent depuis longtemps. Tous les postes que nous vous proposons ne sont pas forcément des créations de postes sèches : par exemple lorsqu'il s'agit de permettre à des fonctionnaires qui ont réussi leur concours de passer sur un poste correspondant à un grade supérieur, la création du poste corrélée à ce passage au grade supérieur, s'accompagne de la suppression du poste précédemment occupé.

Sur la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires, je rappelle pour mémoire, tension forte, des CDD, des postes qui ne sont pas renouvelés, des difficultés de recrutement, des besoins qui vont croissants, des grèves, etc.

Donc, la direction de la protection de l'enfance, service sous tension et sous tension permanente. On a essayé de remplacer des pertes d'effectifs ou de créer des postes en renfort des équipes. Il y a donc un poste de secrétariat - accueil Cismonte, afin de remplacer un agent ayant bénéficié d'une mobilité interne. Je rappelle que lorsqu'on crée un poste comme ça, il y a systématiquement à 2, 3, 4, 5 reprises, des appels à candidature interne et ce n'est que si ces appels à candidature interne restent durablement sans réponse, durablement jusqu'à créer une situation de tension qui devient insupportable pour le service, qu'on se résout à ouvrir le poste en externe.

Un poste de gestionnaire des procédures, ASE.

Un poste d'assistante de direction.

Un poste de travailleur social, mesures éducatives au sein du bureau de maintien à domicile. Alors là, il est précisé : nécessité d'un renforcement dans le Cismonte. Il a été constaté une augmentation forte des mesures administratives d'action éducative à domicile, notamment sur la zone de Bastia, Cap Corse et Nebbiu, et ce de manière constante. Les éducateurs de la plaine et de Balagne étaient sollicités pour venir en appui de ces territoires, ils sont eux-mêmes très pris dans leur zone respective. Et donc, il y a la nécessité de renforcer ces équipes.

Même chose sur un poste d'assistante action éducative en milieu ouvert.

Un poste de travailleur social à horaires décalés au sein de l'accueil.

Le détail des besoins est mentionné dans le rapport.

Direction de la promotion de la santé :

Un poste de puériculteur/puéricultrice, infirmier/infirmière, spécialisés en petite enfance. Donc, ce sont des postes très spécifiques, il y a un besoin, nous créons le poste.

En ce qui concerne la direction de l'insertion et du logement :

Un poste de chef du service logement. La vacance de ce poste, qui regroupe l'ensemble de la politique logement, notamment le Fonds de solidarité pour le logement et subventions aux associations etc., met la Collectivité en défaut face à plusieurs obligations. Il vous est expliqué pourquoi nous sommes conduits à créer ce poste.

Concernant les postes d'assistants sociaux en charge du RSA, il est également détaillé les besoins par secteur par rapport à une explosion des demandes.

Idem sur le poste d'assistant social. Je vous rappelle que ces postes ont fait l'objet de demandes fortes de la part du personnel, qui ont été relayées au sein même de cette Assemblée.

Idem pour la DGA en charge de l'aménagement et développement des territoires :

Un poste de technicien en chimie agroalimentaire, service composé initialement de 3 agents et actuellement en sous-effectifs.

Un poste de chef de service, microbiologie appliquée dans la direction adjointe du laboratoire Pumonte et un poste de techniciens service microbiologie appliqué, composé de 2 secteurs. Il vous est détaillé les besoins.

Idem pour le poste de régisseur.

Il y a ensuite des postes qui sont au sein de la direction de la stratégie, de l'innovation sur le numérique. Ça fait suite à une délibération de la commission permanente du 22 juillet 2021, dans le cadre de la création d'un centre de sécurité numérique, Cyber Corsica. Ce sont des postes qui sont en totalement cofinancés dans le cadre du plan France relance. Donc, ce sont des postes qui seront d'un coût neutre pour la Collectivité de Corse. Dès aujourd'hui donc, un poste d'analyste Cyber sécurité.

Direction des affaires juridiques :

On crée un poste de directeur adjoint.

En ce qui concerne la direction générale en charge des affaires financières, la direction de la qualité des comptes :

Un poste d'auditeur d'opérations cofinancé par les fonds européens. Je rappelle, c'est une demande forte du service d'audit extérieur qui s'appelle la CCIC, qui contrôle les comptes européens, qui a considéré que nos services étaient en sous-effectif, ce qui conduit d'ailleurs à nous mettre en difficulté par rapport aux contrôles fréquents et approfondis dont nous sommes l'objet et notamment, vous connaissez la complexité des règlements communautaires qui peut conduire à des dégagements d'office, voire à des sanctions financières si les règles d'audit et de contrôle ne sont pas strictement appliquées.

Idem pour le poste de responsable, fonction comptable des fonds européens pour la programmation 2021-2027.

Et enfin, nous avons un ajustement et modification de certaines opérations de recrutement. Il s'agit en fait de rattacher des agents qui sont actuellement en charge de différentes fonctions auprès de conseillers exécutifs, je pense notamment dans le domaine social, dans le domaine de la culture et du patrimoine ou dans le cadre de l'innovation sociale, qui sont donc intégrés dans l'organigramme de la Collectivité et que nous rattachons aujourd'hui auprès du secrétariat général du Conseil exécutif, afin que ces fonctionnaires soient placés, dans un souci de rationalisation, sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du secrétariat général du Conseil exécutif. En gros, il s'agit ainsi d'assurer une meilleure coordination entre le secrétariat général du Conseil exécutif et les conseillers exécutifs.

Enfin, création de postes sur des lauréats de concours : 18 postes relevant du cadre d'emploi et techniciens territoriaux, un poste relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultrice territoriaux, étant précisé que les cadres d'emplois occupés par les agents jusqu'alors, sont ensuite et après la création des postes dont il s'agit, supprimer du tableau des effectifs et donc le solde est là égal à zéro.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons donc un avis positif de la commission des finances et de la fiscalité.

Est-ce qu'il y a des questions ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Remarque et avis dans la continuité de mes précédentes interventions sur des sujets similaires. On n'a toujours pas d'organigramme et on a, au fil de l'eau, les créations de postes argumentées par les besoins. Les besoins sont réels et probablement certains. Mais il n'y a pas aujourd'hui l'organe fondamental de gestion, à savoir un organigramme qui correspond aux besoins de la CdC en termes de places fonctionnelles, hiérarchisées et planifiées.

Là aujourd'hui, on présente 20 créations nouvelles, plus les compensations pour ceux qui ont eu le concours, à qui on doit donner les cases et qui videront les cases laissées vacantes.

20 créations, il y en a 3 justifiées par des départs et par des remplacements, donc il y en a 17 ex nihilo. C'est le triple de ce que vous avez fait entre 2015 et aujourd'hui, puisqu'il y a une stabilité des effectifs. Donc ça veut dire que pour avoir ces politiques-là, session par session, on ne peut pas, il faut l'organigramme.

Moi, je suis d'accord dans le social, quand j'entends un directeur général de l'administration sociale à Paris nous dire que la Corse, elle, ne prend que 60 % de ceux à quoi elle aurait droit, si elle était une région moyenne, je comprends qu'il faut qu'on aille au contact, qu'il faut des éducateurs, qu'il faut des assistantes sociales, qu'il faut un suivi du RSA, il faut un système. Mais est-ce qu'on n'a pas la possibilité de faire de la compensation lorsqu'on a un effectif de 4000 personnes ?

Ensuite, je comprends quand on dit : des emplois temporaires permanents devenus obligatoires, qui nécessitent un recrutement. Sauf que chaque fois que vous faites une présentation générale des effectifs, des comme cela, vous nous annoncez 200, dans les 400 CDD qu'il y a, il y en a une centaine, c'est les maladies, une centaine, les occasionnels et 200, c'est une matrice sur des postes qui sont censés être des postes nécessaires.

Donc moi, je voudrais avoir un tableau de marche de la titularisation de ces 200 postes, pas les découvrir de temps en temps au gré d'un rapport. Sauf que quand on vous lit de manière générale, vous dites, « il y en a 200 ». Donc on doit avoir un organigramme et on doit avoir une politique concertée d'adaptation

de la Collectivité à ses besoins, avec une montée en régime des titularisations, des ouvertures de postes. Mais on ne peut pas continuer à chaque, je dirais, trimestre d'en voir passer 20 et 30 ; là c'est beaucoup, ces 17, parce que ce sont vraiment des créations et je sais qu'il en manque encore beaucoup derrière, dans des secteurs qui sont tout aussi importants, les sapeurs forestiers, les techniciens routiers.

Donc, il va y avoir d'autres arrivées, mais moi je voudrais les voir dans un cadre général et pas au cas par cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, j'ai le sentiment moi aussi ce soir de devoir répéter inlassablement les mêmes choses. J'interviens souvent au nom de mon groupe concernant la modification du tableau des effectifs, on en est à près de 30 ajustements de ce tableau dans cet hémicycle.

Une nouvelle fois ce soir, je résume donc : 20 créations pour nouveaux besoins, 19 pour intégrer les lauréats de concours, soit ! 20 créations, c'est beaucoup. Nous exprimons souvent, très souvent nos craintes face à l'envolée de la masse salariale.

Nous avons besoin de rationaliser les ressources, de générer des économies d'échelle et d'assurer tout autant un meilleur service public.

Notre position ne va pas vous étonner, puisque je ne trouve aucune trace de la mise en œuvre de l'amendement adopté à l'unanimité en novembre et qui consistait à annexer aux délibérations du tableau des effectifs, alors, je vais le répéter encore doucement, pour que tout le monde entende, comprenne et le Président a anticipé mes propos, donc on demandait que soit annexé aux délibérations du tableau des effectifs, un état du personnel incluant d'une part, les conséquences induites par les décisions qui sont proposées et d'autre part, les départs définitifs intervenus entre-temps.

C'est un gage de visibilité pour avoir une bonne lecture de ce genre de rapport.

Je ne me laisserai donc pas de vous inviter, Monsieur le Président, à faire cet effort de présentation, d'autant plus qu'au moment du vote, l'ensemble des groupes y avaient souscrit.

Alors certes, ce n'est pas une petite affaire. Le DOB a été l'occasion de rappeler l'impact des ressources humaines sur les dépenses de fonctionnement. Notre collègue Xavier Lacombe y est revenu longuement cet après-midi. La maîtrise, Paul-Félix l'a rappelé, la maîtrise passe par la lecture au fil de l'eau, du tableau des effectifs. On a besoin d'avoir cette lecture.

Donc, nous ne participerons pas au vote et nous réitérons notre demande de voir notre amendement appliqué.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Hyacinthe Vanni pour « Fà populu ».

M. Hyacinthe VANNI

Très rapidement.

Moi, je peux comprendre qu'on puisse s'interroger quand on voit arriver des créations de postes. On avait expliqué la dernière fois le mécanisme et, quand on fait le bilan, on voit qu'on est plutôt en manque, qu'en excédent. Et je rejoins ce que ce qu'a dit Paul-Félix Benedetti, je pense qu'il y a des secteurs aujourd'hui, si on veut mener nos politiques et si on veut rationaliser, c'est-à-dire que quand il n'y a pas de personnels aujourd'hui, ce sont les entreprises privées qui travaillent et ça coûte deux fois plus cher. Et au-delà de ça, on ne fixe pas des gens dans le rural et on ne fixe pas des familles et on ne lutte pas contre la désertification, c'est ça aussi, in certi paese, s'ellu ùn ci hè micca u cantuneru, un fattore, ou les pompiers quelques fois, ùn ci hè più nimu, è quandu ùn ci hè più nimu, e ghjente si ne vanu.

On a un travail considérable à faire. Il faut qu'il y ait une lisibilité certes, mais je pense qu'aujourd'hui il manque beaucoup de monde et qu'il y a des services qui sont en souffrance pour mener nos politiques. Aujourd'hui, la politique de la prévention des incendies la DFCI, et la lutte contre les incendies, c'est une politique qu'il faut mener et qu'il faut avoir les moyens de mener.

On sait très bien que la phase de recrutement qui est mise en place aujourd'hui, c'est celle d'il y a 2 ans. La remise à niveau, elle n'est pas par rapport aux postes qu'on va combler aujourd'hui, la remise à niveau, c'est deux

fois plus. Après, si on veut se projeter dans une vraie politique d'aménagement et d'entretien du territoire, il va falloir aller beaucoup plus loin. Ou c'est ça, ou derrière, on pleurera parce qu'on n'a pas réussi à entretenir nos forêts ou à faire en sorte que la prévention contre les incendies ne soit pas réalisée, è dopu à u mè avisu, ci hà da custà duie volta più caru.

Donc c'est quand même une réflexion qu'il faut avoir.

Si je vous prends l'exemple dernièrement de l'épisode neigeux, avec une organisation qui a été mise en place, les choses se sont plutôt bien passées, surtout dans le rural, surtout dans l'intérieur. Je pense que les villages ont été déneigés et on n'a pas eu de difficultés majeures, tout le monde était sur le terrain. Mais si ça dure une semaine, on va avoir du mal à tenir le rythme.

Voilà. Ça peut surprendre, mais nous, qui sommes des initiés, qui sommes dans les commissions paritaires et qui voyons qu'il y a aussi des personnes qui réussissent des examens, qu'il faut titulariser. Il y a aussi une politique de titularisation des CDD. Ça permet aussi de voir si les gens font l'affaire ou pas, entre guillemets, parce qu'il y a des personnes qui rejoignent la Collectivité et qui pensent qu'on ne peut pas respecter les règles, c'est bien aussi de les voir un peu en CDD et de faire leurs preuves. Ça permet de recruter des gens qui ont vraiment envie de s'investir.

Voilà ce que je voulais dire très rapidement, mais je pense qu'il va falloir aller beaucoup plus loin.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Marie-Thérèse Mariotti, je vous en prie.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Madame la Présidente, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais moi, j'ai un problème de calcul, et au-delà de service public. J'entends Hyacinthe quand tu dis : on manque de sapeurs, on manque..., alors service des routes, je n'en parle même plus parce que c'est catastrophique, mais à un moment donné où vont les effectifs ? Je me pose la question, parce qu'on se retrouve avec des services en tension, et je ne le nie pas parce que je ressors d'une réunion avec la direction des routes, on n'a pas vu un cantonnier sur la RD 230 depuis des mois, ce sont les agents communaux qui doivent faire le boulot. Je comprends qu'au niveau des sapeurs forestiers, il y a des besoins. Mais alors où sont ces 4 500 postes dont on vote systématiquement effectivement des postes supplémentaires

parce qu'il y a des besoins, soit dans le social, je peux le comprendre, mais il y a un problème quelque part.

Donc s'il y a des services qui sont en tension, il y en a d'autres, à mon avis, qui sont... je ne sais pas comment le résumer.

Donc moi honnêtement, et je pense qu'on doit être tous d'accord, on répète que le travail de fond n'a pas été fait. Alors je peux tout comprendre, on a dû fusionner à la hâte, etc., que la Collectivité unique qui devait nous permettre d'optimiser nos organisations, éventuellement de générer des économies, mais ce que je viens de dire, ce sont des secteurs en tension, on ne sera pas là effectivement pour s'y opposer, pour générer des économies, je mets de côté tout ce qui est augmentation de l'indice GVT, j'en passe et des meilleurs.

Moi ce qui me manque aujourd'hui, je ne sais pas raisonner en A, B, C, moi je sais raisonner en fonction, en métier. Où est l'organigramme de cette Collectivité que l'on attend depuis des lustres ? Combien secteur par secteur ? Excusez-moi, je viens du privé, mais je pense que ce que je dis c'est quand même le bon sens. Prenons le cas de la direction des routes, on avait combien de personnes avant la fusion, alors là, on peut rentrer peut-être par catégorie, encadrement, j'en passe et des meilleurs, dans les 2 départements à la région ? On a fusionné, on est combien aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'il manque ? Pourquoi ça coince, parce qu'on va le dire ?

Alors je sais que vous ne pouvez pas systématiquement le reporter dans cet hémicycle, mais au moins en commission, ayez un travail de totale transparence, de quels sont les métiers exercés par cette Collectivité, où y a-t-il des métiers en tension ? Où doit-on recruter ? Mais en parallèle, où peut-on, excusez-moi, je vais le dire, un peu poliment, faire des économies ? Parce qu'à chaque intervention et ça a été l'occasion à la fin de l'année, on a dit, « nous avons les agents les mieux payés de France », mi face piacè, mais il faut peut-être aussi qu'on ait le service le mieux fait de France et de Navarre.

Donc moi, aujourd'hui, Chantal a dit plus de 30 ajustements du tableau, je crois qu'on doit en être à 40 aujourd'hui, les questions de fond pour moi, demeurent toujours les mêmes. Je répète les questions que je posais en juin 2020 qui demeurent d'actualité : où est le travail de fond sur la fusion des trois entités ? Avez-vous réalisé des économies d'échelle ? Avez-vous fluidifié le processus de décision qui était fondamental aussi ? Combien de postes non pourvus ? Combien d'agents en maladie ? Et, on le vit au quotidien, même dans nos toutes petites collectivités. Combien d'agents sans affectation ? Ça doit quand même exister encore. Le taux d'absentéisme ? Toujours les mêmes questions, les départs en retraite prévisionnels ? Les agences et offices ? Les

programmes de formation ? Le recrutement en externe ? Je ne fais que relire ce que j'ai dit en juin 2020, donc ça fait, je compte sur mes doigts. 2 ans et demi.

En clair, quelle vision pour notre Collectivité ? Et surtout, on prend toujours les exemples effectivement qui nous touchent au cœur, les soignants, mais à un moment donné, on ne va pas pouvoir continuer comme ça parce que s'il y a des trous dans la raquette à certains endroits, ça veut dire qu'à d'autres endroits, il y a peut-être pléthore d'agents. Et là, je pense qu'il faut vraiment se poser les bonnes questions. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Présidente, ce sera bref.

Moi je pense que là où le bât blesse, c'est qu'en gros, on est dans une vision globale qui, depuis le début n'est pas respectée. Chantal a rappelé l'amendement voté à l'unanimité je crois, qui n'est toujours pas exécuté plusieurs mois ou année après qu'on l'ait voté ensemble. Notre groupe, pour sa part, a demandé à maintes reprises, notamment lors des débats budgétaires, une vision consolidée des postes fonctions métiers, Marie-Thé, de la Collectivité de Corse, on n'en dispose toujours pas.

Donc mettez-vous à notre place. Et d'ailleurs, vous ne verrez aucune malice à ce que je vous dise ce qu'on aurait fait de pareils rapports si on avait encore été tous ensemble dans l'opposition, si ça avait été Paul Giacobbi ou Ange Santini, on aurait crié à je ne sais quoi donc.

Moi, je me mets à votre place parce que je comprends, y compris en tant que maire, les contraintes qui pèsent sur une collectivité. Mais mettez-vous quelques instants à la nôtre, on vous demande depuis des mois, des années un certain nombre d'éléments, ils ne sont pas communiqués. Et vous nous dites aujourd'hui, on vous propose quelque chose qui va nécessairement évoluer et, dont vous nous dites, Président, par avance, qui va vous conduire à être houspillé. Donc, vous voyez bien que ce n'est pas spécialement dynamique comme présentation.

Donc moi je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie, mais quand même rappeler qu'il y a un sujet de transparence. Vous savez, les agents de la

Collectivité, je me tourne vers Hyacinthe, parechji i cuniscimu, ùn semu micca nati nanz'eri.

Moi, je parle avec des gens de la Collectivité, j'en connais beaucoup, et j'ai des remontées de terrain, alors peut-être pas de la même nature, mais j'en ai un certain nombre. Et moi, au risque de vous provoquer, et c'est un peu ce qu'on fait y compris à l'échelle qui m'occupe, moi je suis un farouche partisan du service public, des agents publics, de la présence de la Collectivité dans l'intérieur et la ruralité, mais il y a un moment, budgétairement, quand on est dans la situation que l'on connaît et dont on a discuté toute l'après-midi, il vaut peut-être mieux ponctuellement avoir recours à des entreprises dont l'intervention va être financée de façon différente, que d'aggraver le 012 dont on sait, lui, qu'il est, et pour cause, et est par nature, très faiblement subventionné, quand il l'est.

Donc in fine, ce n'est pas un problème de principe, même s'il faut en avoir, c'est un problème de consommation d'argent public. Et moi je vous le dis, il y a des moments où, avec la non-compensation voulue par l'Etat et tous les glissements que l'on peut constater sur le 012, on est obligés d'avoir recours à d'autres trajectoires. On n'en a pas parlé ce matin, je fais une petite parenthèse, on évoquait les intercos et Louis et d'autres parlaient de cette question-là à l'aune du sujet des déchets. Nous, quand on a contribué au Syvadec, on a englouti 60 % de nos dépenses de fonctionnement au niveau de l'Interco. 60 %.

Donc, je referme la parenthèse. Qu'est-ce qu'on fait ? Pourtant tous les matins, il nous manque des gens à la collecte, il nous manque des gens partout, mais ponctuellement, on essaie de prendre garde et d'avoir recours ponctuellement à des partenaires privés, même si ce n'est pas, et très clairement, notre philosophie.

Donc moi je pense, pour terminer qu'au confluent de l'absence des informations consolidées qu'on demande depuis un moment et de ces informations que vous nous livrez désormais au fil de l'eau, il y a un sujet.

Dernier point. Là pareil Président, on vous le dit depuis des années, il y a un problème entre les agents eux-mêmes, de statut et d'équité. Il y a des gens qui sont ici depuis 10 ans, 20 ans, 30 ans, qui sont encore des contractuels de droit privé... Oui dans les offices et agences ! Oui, mais c'est notre maison, ils sont 700 ou 800, on ne peut pas faire comme s'ils n'existaient pas. Il y a des fonctionnaires de plein droit, il y a des agents de droit public avec un statut différent. Donc, il est temps qu'on mette tout ça à plat et je ne le dis pas de manière polémique, c'est un travail qu'on appelle de nos vœux, ce n'est pas une mise en accusation, etc.

À ce stade donc, je rejoins ce qui a été dit, je pense qu'il y a véritablement un souci et je comprends mieux vos réserves lorsqu'il s'est agi, à l'occasion du débat précédent, de limiter les dépenses de fonctionnement, sè no femu cusì, et qu'on argue non pas de la situation budgétaire, mais de la nécessité de service, c'est un toboggan budgétaire. Attention, à mon avis, depuis cet après-midi à plus forte raison, à la trajectoire que ça pourrait nous conduire à emprunter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Alors, j'en profite moi aussi pour rajouter un élément d'analyse quand même pour ne pas laisser croire aux Corses que nous créons des postes et nous créons des postes parce que de toute manière, appartenant à la majorité territoriale, c'est quelque chose que je ne supporterai pas. Ça ne colle même pas avec la façon dont je vois notre institution, dont je vois le fonctionnement économique de manière générale et dont je conçois aussi la gestion des ressources humaines.

Je me suis penchée un peu plus dans le détail, alors effectivement, en création nette, Paul-Félix dit 17, si on regarde qu'est-ce qu'on a ? On a du social, de la petite enfance, etc., regardez, mais lisez dans le détail et j'invite les Corses d'ailleurs à lire le rapport, on crée dans le domaine du social où il y a un besoin lié à la croissance démographique, nous en avons parlé lors des rapports précédents. Sinon, il ne faut plus de puéricultrice, il ne faut pas d'assistante sociale, sinon on ne s'occupe pas des handicapés, de la petite enfance, des personnes âgées, etc. Il y a un besoin, il y a croissance démographique, il y a un besoin.

La cyber sécurité, sujet ô combien d'actualité, on peut peut-être, et on le fait déjà certainement, externaliser un certain nombre de compétences, mais du coup, on se met en difficulté aussi, on n'a aucune compétence in house, à l'intérieur et il en faut quand même, et Dieu sait si aujourd'hui c'est un sujet hautement critique dans les institutions, confère ce qui s'est passé à l'Office hydraulique. Je vous signale que dans les autres institutions, ils ne se posent pas ce genre de questions, pour avoir été à l'université et au CNRS, je vous prie de croire que tout le monde en matière de cyber sécurité et dans le domaine privé, fait très attention à ce genre de choses. Donc, création dans ce domaine-là.

Ensuite, répondre à des obligations réglementaires et juridiques en matière d'analyses, de laboratoires d'analyses etc., on est obligés de le faire.

Sur les fonds européens, ce sont des personnes qui sont recrutées, soit pour aller chercher des fonds, soit pour les vérifier, soit pour les certifier. Donc, quand il y a création du poste, automatiquement vous captez de la ressource européenne et quand vous captez de la ressource européenne, non seulement vous avez les moyens pour faire les projets, mais vous avez les crédits d'assistance technique associés au projet lui-même. Donc encore de l'argent pour pouvoir récupérer des CDD, de l'ingénierie, etc.

Donc, sur ces créations, Paul-Félix l'a dit, oui, il y a un besoin en face, il y a un besoin indiscutablement. Est-ce que c'est de l'argent public ? Évidemment que c'est de l'argent public, Jean-Christophe, bien sûr que c'est de l'argent public. Mais si c'est de l'argent, dépenses publiques, mais qui est mis en regard d'abord de tout ce que ça peut produire quantitativement, qualitativement, en termes d'occupation du territoire, d'aménagement du territoire, en termes d'accompagnement des populations, en termes de protection des ressources naturelles ou autres, eh bien, c'est de l'argent qui n'est pas dépensé stupidement et qui en plus passe par la création d'emplois.

Donc, la vraie question qu'on doit se poser encore une fois, ce n'est pas celle de la dépense ou de la création d'emplois, c'est la question des ressources, c'est la question des ressources et des recettes. Donc, on en revient à l'équation de tout à l'heure qui a été évoquée d'ailleurs dans plusieurs des rapports examinés ce jour.

Voilà ce que je voulais vous dire en complément des débats qui ont eu lieu. Merci.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Je peux intervenir, Mme la Présidente ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, je vous en prie.

M. Xavier LACOMBE

Juste 2 mots pour terminer, pas d'un point de vue technique, mais bon, là j'ai l'impression qu'il y a une interprétation et vous déformez un peu nos propos.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de dire, « il ne faut pas ou il ne faudrait pas » d'autant plus quand c'est du personnel et on touche les personnes. Ce que nous disons tout simplement, c'est que le travail de fond n'est pas fait, nous le réclamons, il n'a pas été fait, il n'est toujours pas fait. Et on a une succession de rapports qui nous disent, « il faut tant de personnes, il faut tant de personnes, il faut tant de personnes ».

Alors bien sûr, quand on annonce le social, la sécurité, bien sûr que nous sommes favorables, nous aussi nous sommes conscients des difficultés. Nous n'avons pas dit que ce n'était pas justifié. Ce que nous disons, c'est que le travail de fond, de mutualisation et d'économie d'échelle, n'est pas fait et n'a pas été fait et nous le réclamons, il y a 2 ans et demi, en 2018. Il suffit tout simplement d'avoir en 2018, l'effectif, les besoins et aujourd'hui l'effectif, année par année. Voilà ce que nous réclamons. Si on n'est pas capable de le produire, et je sens qu'il y a une crispation chaque fois qu'on parle des RH. Pourquoi ce n'est pas limpide, ce n'est pas clair comme tout autre chose, si ça doit l'être dans cette maison de cristal ? Il n'y a pas de quoi s'inquiéter. Premier point.

Deuxième point, moi je raisonne en termes de rendement, est-ce que le coût mis sur la table, l'argent public, en face nous retrouvons le service ? Et là, je m'inscris en défaut avec ce que vient de dire Hyacinthe Vanni, ce n'est pas vrai vu les moyens déployés, le nombre de personnes et le matériel, nous sommes loin du compte.

Je vais vous donner un exemple, sans rien dévoiler, sans attaquer et nommer les personnes, mais je l'ai vécu en direct. L'autre soir, tempête de neige, je vois le chasse neige à la station de la plaine de Sarrola venir faire son plein. La personne qui est à bord me salue, je dis : qu'est-ce que tu fais là à bord ? Tu n'es pas... Enfin, passons, je ne vais pas dire des choses. Il me dit : écoute, J'ai téléphoné à 4 chauffeurs, 4 personnes, 2 en maladie ; un, il avait rendez-vous chez le médecin, il ne m'a pas répondu, je suis obligé de monter. Il a déneigé la descente de Bocognano, comme il était à Bocognano, il est descendu faire le plein. Je lui pose une deuxième question, je lui dis, j'en parlais tout à l'heure avec Louis Pozzo di Borgo : il n'y a pas une cuve à gasoil à Vizzavona, surtout avec la météo, les prévisions, ce que l'on a pour cette période hivernale ? Il n'y en a pas, elle y était, elle a disparue. Di a razza di i cantuneri, ùn si ni vede più. Moi je suis dans le village qui est aux portes d'Ajaccio, ùn vegu mai u cantuneru

annantu à me strada. Sè vo vulete, ghjunghjite incù megu, femu a strada, et je vous montrerai l'état de la route de Peri, la D 229, sur 5 km. Tous les jours, j'ai des gens qui viennent se plaindre.

Donc, c'est ça l'intérêt pour notre Collectivité et l'optimisation, elle est là, il n'est pas question de faire une critique où d'attaquer qui que ce soit ou de quereller qui que ce soit. C'est qu'aujourd'hui, regardons l'argent que nous mettons sur la table au moment où on sort d'une discussion d'un débat d'orientations budgétaires, où on dit qu'il faut faire des économies de fonctionnement, nous allons tout à l'heure passer un bail qui coûte 1,2 millions, qui va coûter 1,5 in fine, alors qu'on achète des locaux, il y a 2 ans et demi, et qui ne sont toujours pas rénovés.

Donc voilà, c'est là, c'est qu'un moment donné, je pense qu'il est vraiment temps, et nous sommes attendus à Paris là-dessus, et moi, c'est mon inquiétude et je le dis tranquillement, au-delà de toute considération politique, nous sommes attendus, parce qu'on va me dire : non, là vous n'êtes pas bon, là, vous n'êtes pas au rendez-vous, là, vous savez, 5 ans ou 6 ans, peu importe si c'est une majorité nationaliste, je parle des élus de la Corse.

Voilà, et je tiens à le dire et je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos, si nous, maires, nous faisons et nous nous comportons de cette façon, mais je peux vous dire une chose, qu'on avait obligatoirement recours à la fiscalité et que nos administrés ne seraient vraiment pas contents.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si je peux me permettre, on ne va pas faire de chjama è rispondi, ce n'est pas à partir d'exemples personnels et particuliers que l'on peut établir des théories générales sur la productivité des agents de la Collectivité. Voilà.

Tout à l'heure, nous parlions d'évaluation des politiques publiques en matière de culture, il pourrait peut-être y avoir de l'évaluation aussi du travail réalisé, y compris d'ailleurs pas que des agents de la Collectivité, mais aussi des élus, parce que la productivité, elle concerne tout le monde.

Merci, Monsieur le Président.

M. Saveriu LUCIANI

Un mot.

Je viens d'échanger avec mon voisin du dessous, sur un point précis, je vais poser une question au Président, il y a 4 créations, je parle sous le contrôle de Paul-Fé aussi, dans les labos Cismonte et Pumonte.

Il y a quelques mois de ça, il y avait une mission, je vous prends à témoin, une mission où on devait justement aller à la fusion des deux labos départementaux, et j'ai posé la question à la dernière session, sur la nomination d'un chargé de mission qui avait été votée d'ailleurs, et j'avais la question, on m'a dit : il va être nommé. Je pense qu'il n'est pas nommé. Peut-être qu'il est nommé, mais moi je n'ai rien entendu pour l'instant.

On se retrouve donc dans une situation là aussi, où il y a 4 créations. Alors une, je peux la comprendre, il y a une rupture conventionnelle. L'autre, avant d'engager, vous avez deux labos, rappelez-vous qu'on a combattu à l'époque de Giacobbi, ce n'est pas loin, ça fait moins de 10 ans, le sureffectif, y compris quand on y était, notamment du labo du Sud où il y avait plus de 60 emplois, au moins, il y avait pratiquement entre les deux, 90 emplois. On a dit, on va optimiser, on va essayer de fusionner, d'autant qu'il y avait sur certains marchés, risque de concurrence avec le laboratoire de l'office hydraulique. Vous vous rappelez ?

À un moment donné, cette réponse-là moi, j'en parle sans polémique, mais o zitelli, quì trighemu, et je le dis très honnêtement. Le chargé de mission, il n'y est pas, on n'a pas encore de fusion des deux, alors qu'on devrait au bout du bout avoir une fusion des trois labos qui finalement sont pratiquement antagonistes encore.

Et je rappelle quand même que des 90, on pouvait quand même essayer d'avoir une économie d'échelle en ayant justement cette synergie entre les deux et surtout cette espèce de partage des tâches. Bon, où on en est ? Bon, on y va.

Aghju finitu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, le Président de l'Office hydraulique et ensuite je pense le Président de l'exécutif.

M. Gilles GIOVANNAGELI

Je laisserai le Président répondre tout à l'heure à l'ensemble des questions.

Sur ce point précis, je vais répondre en tant que conseiller exécutif en charge de la politique de l'eau. Je crois qu'il faut dissocier les choses, il ne faut pas tout mélanger parce que sinon, je pense qu'on n'est pas clair.

Sur la mission de rationalisation et sur le poste de chargé de mission de préfigurateur, je répète ce que j'ai dit lors de la dernière session, le poste a pris un peu de retard mais il est créé au 1^{er} février, donc aujourd'hui. Le mois dernier, nous étions en phase de finalisation du recrutement. Le recrutement est terminé et le poste sera effectif et créé donc au 1^{er} février.

Donc, la mission continue sur une durée de 2 ans et ce préfigurateur devra travailler avec l'ensemble des directions des labos en mobilisant des AMO, si nécessaire pour, à l'horizon 2 ans, rationaliser, harmoniser, développer la politique des labos avec cette idée qui est la fusion des deux labos dans un premier temps. Après, il viendra une période d'évaluation, et on réfléchira dans un deuxième temps s'il y a possibilité de fusionner l'ensemble des laboratoires, y compris celui de l'Office hydraulique, si les choses se passent bien.

Donc, il faut dissocier cet aspect-là, ce travail qui commence aujourd'hui de manière opérationnelle, de la question des postes qui sont ouverts aujourd'hui, trois postes, pas quatre, trois postes. Sur les trois postes, le premier, c'est un poste qui est lié au départ d'un agent qui est donc remplacé, puisqu'il y a un départ, donc un remplacement d'un départ.

Le deuxième, c'est une montée de poste puisqu'il y a un agent qui est monté sur un poste supérieur et que donc le poste étant vacant, naturellement, il est remplacé.

Et le troisième effectivement, c'est un poste qui a vocation à venir compenser une suractivité en période estivale sur la partie environnementale...

(Brouhaha. M. Luciani sans micro).

Je n'avais pas le régisseur.

Je termine sur le dernier poste, c'est un poste qui a vocation à la fois sur une suractivité en période estivale pour l'environnement et sur une suractivité en période hivernale sur la sécurité sanitaire, et qui va venir donc

compenser des embauches de CDD. Donc là, on est dans quelque chose de très rationnel.

Sur le régisseur, je suppose que là aussi, c'est qu'il y a un besoin affirmé sur la création de ce poste.

Mais distinguons les deux choses, on est vraiment sur des véritables besoins et qui sont nécessaires à la sécurité. La Présidente le rappelait tout à l'heure et notamment la sécurité sanitaire et la protection animale.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voudrais répondre brièvement. Merci, ça permet aux dissipés de rester attentifs jusqu'au bout !

Il y a une partie de vos critiques qui est fondée, légitime, et il y en a une autre, un certain nombre de questions que vous posez, à propos desquelles vous avez les réponses, sauf qu'elles ne sont pas rassemblées dans un document unique, ce que je regrette.

Alors où vous avez raison, c'est que, comme vous, je demande un document consolidé, qui nous permette au début de chaque année budgétaire de savoir, non seulement combien on va créer de postes, mais où on va les créer, pourquoi on les crée, comment on hiérarchise les priorités, comment on ne renouvelle pas, comment on choisit de faire évoluer la structure de notre personnel par rapport aux besoins que nous considérons comme prioritaires, etc., etc.

Ce document, je le demande, vous avez raison de le demander, il le faut et nous nous sommes engagés à le produire avant la fin du premier semestre 2023.

Là où je vais continuer à défendre mes fonctionnaires et notamment le DGS qui est derrière et le DGA, Monsieur Mattei, c'est que je ne peux pas vous laisser penser, parce que vous le dites, parce que vous le pensez, que le travail n'est pas fait. Ce que je demande là, je le demande depuis 2018. Et ce n'est pas parce qu'ils ne travaillent pas, qu'ils ne le font pas, c'est parce qu'ils ont des problèmes techniques, informatiques, de connexions de la gestion des flux, etc., qui les empêchent de me présenter ce document consolidé. Ils n'y arrivent pas. S'ils avaient pu le faire maintenant, on l'aurait maintenant, si on avait pu le faire il y a un an, on l'aurait fait.

C'est la réalité, je le regrette, mais c'est grave...

M. Xavier LACOMBE

C'est impensable !

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, ce n'est pas un impensable ! Vous savez combien ils ont mis dans les autres régions qui ont fusionné pour avoir ces documents-là ? Ils ont mis 4 ans et c'était des régions qui ont fusionné entre elles à deux en général. Ce n'est pas possible, mais c'est la vérité.

Donc moi, je suis solidaire de mes fonctionnaires. Moi, quand je leur demande quelque chose et qu'ils me disent, « on n'arrive pas à le faire avant » et qu'ils me l'expliquent, et que je vous l'explique. Si vous, vous ne les croyez pas, moi je les crois, donc je vais les défendre. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, et pour répondre là où les critiques, à mon avis, ne sont pas, sur un certain nombre de questions Marie-Thé que vous posez, le document qu'on a examiné, le document social unique, nous donne une photographie exacte, il fait 200 pages, de la structuration, la structuration de la répartition des emplois, du nombre d'emplois, des personnes qui sont en maladie, de l'absentéisme, etc., etc. Donc ça nous l'avons.

Sur le risque le plus important, il y a un juge de paix. Sur les risques évoqués par Jean-Christophe Angelini, de dérapage du 012, du compte consacré au personnel, c'est le compte administratif et c'est l'état des effectifs que nous vous produisons, et pour votre engagement, l'amendement, c'est au BP qu'on va le joindre. Le vote, il a eu lieu, on a dit « on vous donnera au BP », et on va le faire au BP. Mais le compte administratif, il vous renseigne et là, il n'y a personne qui peut tromper, il n'y a pas de dérive. Au contraire, puisque la règle que j'ai fixée dans l'attente de ce document, c'est de dire : il y a 100 départs environ par an à la Collectivité de Corse, je ne veux pas qu'on aille au-delà de 100 recrutements. Ça, c'est le cadre. Et cette règle, elle est tenue, vous l'avez vu, puisque l'état des effectifs est resté stable ou a diminué.

À côté de ça, il nous faudrait ce document consolidé pour pouvoir effectivement avoir une vision d'ensemble en début d'année budgétaire, sur la façon de construire nos priorités et nous ne le faisons pas. Donc, je viens devant vous, et c'est insatisfaisant, avec des rapports qui présentent des créations de postes au fil de l'eau. Mais la double sécurité, vous l'avez au début et à la fin de l'année budgétaire, à travers les deux comptes administratifs, en comparant, et vous voyez que le 012 ne dérape pas et vous l'avez dans la façon dont les postes

vous sont présentés puisque sur le fond, vous voyez bien qu'il n'y a pas de contestation. Comment je fais ?

Je réponds à Saveriu Luciani, on a engagé un processus de mutualisation, on a désigné un préfigurateur. Je dois arbitrer entre des urgences multiples, vous le savez, que les forestiers-sapeurs, ils ont perdu 50 à 60 personnes par rapport aux effectifs d'avant, qu'il y a des demandes de partout. En tout, on en a créé 17 là, c'est à dire 1/3 de ce que nous demande le service pour pouvoir fonctionner à isopérimètre, on en fait qu'un tiers. Quand je crée un régisseur là-bas, c'est parce qu'il y a un besoin absolu, sinon, il ne monte pas. Moi, je n'ai personne à placer comme régisseur. Si je suis dans une optique clientéliste, je fais un poste de forestier sapeur en plus, pas un poste de régisseur. Ça, il faut que les Corses l'entendent.

Donc, quand je viens devant vous aujourd'hui avec ces 20 créations de postes, bien sûr que c'est beaucoup, et ça ne me satisfait pas, mais sauf que quand vous mettez en face les postes que je demande de créer et le besoin, c'est un besoin qui est incontestable. Pourquoi ? Parce que dans le social, c'est tantôt des gens qui démissionnent, qui s'en vont, on a un taux de turnover, qui est terrible, les gens n'en peuvent plus, il y a des besoins énormes et il y a des besoins qui augmentent. On vous l'a expliqué, pour les éducateurs, pour l'explosion des traitements d'assistance au milieu ouvert. Vous les avez eus, les syndicats, ils ont voulu faire grève, vous les avez vus les assistantes sociales qui nous ont dit : notre charge de travail a été multipliée par 2, par 3, par 4 à Sarolla et ailleurs, et dans le rural, etc. Donc on crée des postes dans le social.

Ça a été dit par la Présidente de l'Assemblée de Corse, les postes de certificateurs que l'on crée-là, ce sont des impératifs, ce sont des impératifs qui sont la demande de la commission de contrôle, etc. Je les hiérarchisé, dans les priorités.

Les agents des routes, il ne faut pas confondre le nombre d'agents et les agents qui sont présents travaillent-ils ? Moi je ne fais pas de procès d'intention, j'entends un certain nombre de critiques qui remontent du terrain. Je ne peux pas relayer les critiques ou les on-dit. Moi, je sais les instructions que je donne à mon administration, qu'il s'agisse du DGS, qu'il s'agisse du DGA, qu'il s'agisse des directeurs ou qu'il s'agisse des chefs de services.

Ceux ou celles qui étaient aux vœux, le savent, je l'ai redit à nouveau aux agents lors de la présentation des vœux. Nous, nous sommes très exigeants vis-à-vis de nous-mêmes en tant qu'élus, et c'est normal que nous le soyons. Moi, j'attends de chaque agent de la Collectivité de Corse qu'il soit exigeant vis-à-vis de lui-même. Les droits sont respectés dans cette maison, ils sont en

permanence élargis. Le corolaire de l'élargissement et de la garantie des droits, c'est que chacun doit assumer pleinement ses devoirs. Et donc, c'est vrai que je demande que tout le monde travaille comme il doit travailler et que si ce n'est pas le cas, je demande à la hiérarchie de sanctionner dans le cadre contradictoire et disciplinaire posé par la loi, mais de sanctionner. Et j'ai eu l'occasion de sanctionner, et j'ai eu l'occasion de ne pas stagiatiser, et j'ai eu l'occasion de ne pas reconduire des contrats parce que je considérais, quelles que soient les personnes, y compris lorsque les familles sont intervenues ou les amis sont intervenus ou i paisani sò intervinuti, j'ai dit : non, on ne renouvelle pas, parce que travailler au service de la Collectivité, ça crée des droits, mais ça crée des devoirs.

Donc, cette partie-là, on la laisse de côté.

Il y a des endroits énormes qui sont en souffrance Marie-Thé, il y a des endroits, peut-être où il y a des sureffectifs, mais les sureffectifs dans une collectivité, ils ne peuvent pas se gérer par un licenciement comme dans une entreprise privée. Un sureffectif, surtout quand il s'est accumulé pendant des années, avec des déséquilibres énormes, vous le savez, qu'il y avait des endroits où on est en sureffectif et puis il y a des endroits où on est tragiquement sous doté. Dans la direction juridique, on crée une direction adjointe, on a besoin d'AMO, on a des frais considérables parce qu'on a des expertises spéciales. Je vous rappelle qu'on avait, au moment de la fusion, un cadre de catégorie A, en additionnant les trois services juridiques, les trois collectivités, là ou ailleurs, il y en a plusieurs dizaines. Dans les services des routes, il y a des endroits, et ça me remonte, ils me disent : pourquoi vous ne créez pas de postes, on n'en peut plus, les gens ne sont pas contents, ceux qui travaillent disent « nous, on en fait plus que les autres », se mettent en maladie, etc. Je ne crée pas de postes parce que je suis dans une gestion malthusienne, au plus serrée et parce que je n'ai pas de visibilité globale et que lorsque je crée des postes et que je viens devant vous pour les créer, c'est que le besoin il a été exprimé, certifié, validé et souvent répété pendant trop longtemps.

Mais c'est la part du feu, parce que j'ai peu à créer, j'en ai 100 et je veux être certain que les 100, ils sont créés là où il y a vraiment des besoins incontestables et qui sont exprimés depuis longtemps.

Et, le fait que l'on fasse ça, n'enlève rien à la légitimité de vos critiques. On ne peut pas continuer comme ça. Je vous répète que le maximum est fait et ça vous paraît, vous qui venez du privé, ça vous paraît invraisemblable, mais ce sont des opérations d'une complexité qui fait que ça n'a pas été réglé. Et moi j'ai confiance, parce que je peux vous dire que le service des ressources humaines de la Collectivité, auquel j'ai donné cette priorité, il

travaille beaucoup, énormément, ils sont en tension. Moi, quand il me dit, « je n'arrive pas à le faire », vous savez, quand on a préparé ce rapport, vous ne croyez pas que ça me fait plaisir de venir avec ce rapport. Je le sais ce qui va m'attendre ici, là-haut, là, bon eux d'habitude ils me défendent, mais ce soir ils sont endormis, heureusement qu'il y a la Présidente, ça ne me fait pas plaisir. Mais le juge de paix, c'est le compte administratif au début, à la fin.

Alors maintenant... Si vous ne voulez pas que je me fasse faire un certificat médical pour la session de juin, je compte sur vous ! Pour le reste, d'ici là, on essaiera de faire au mieux et toujours dans cet état d'esprit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien donc, sur ces mots, nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Core in Fronte », et « Avanzemu », Josepha Giacometti, non inscrite.

Qui ne participe pas ? « Un soffiu ».

Qui est pour ? « Fà populu ».

Le rapport est ADOPTE.

Donc, Monsieur le Président, je sens que vous êtes en forme et que vous pouvez passer un autre rapport.

Raportu n° 010 : Mudificazioni di a cunvinzioni trà a Cullittività di Corsica è u Cunitatu di l'Opari Siciali di a Cullittività di Corsica (COSCdC)

Rapport n° 010 : Modification de la convention entre la Collectivité de Corse et le Comité des Œuvres Sociales de la Collectivité de Corse (COSCdC)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ça devrait être moins clivant, je pense.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y avait une erreur matérielle et il manquait le mot, me dit-on : « et les retraités ». Donc, je vous propose de rectifier cette erreur matérielle et de rajouter la mention « et les retraités ».

Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, dans le contexte actuel, c'est mieux, c'est très bien, si je puis me permettre. Donc avis positif évidemment de la commission des finances sur l'intégration des retraités de manière explicite dans la convention qui lie la Collectivité au COS.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

D'élargir les retraités aux actions du COS, c'est quelque chose de normal, mais le corollaire et le complément de ce vote, c'est que l'assiette du COS, elle soit revalorisée d'un prorata « retraités ». C'est tout ce que j'ai à dire.

Mette à unu è caccià à l'altru, ce n'est pas du social.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien d'autres interventions ? Non.

Donc je soumetts au vote ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Sur la lancée nous terminons avec le rapport suivant :

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 012 : Affitta di luca li ad usu scagni situati in Aiacciu, quartieru San Ghjiseppu, ind'u centru cummirciali Castellani. Puteri datu à u Prisidenti di u Cunsigliu Esecutivu, cun pussibilità di diligazioni, di firmà u cuntrattu d'affittu

Report n° 012 : Prise à bail de locaux à usage de bureaux sis à Aiacciu, quartier Saint Joseph au sein du centre commercial Castellani - Pouvoir donné à M. le Président du Conseil exécutif, avec faculté de délégation, de signer le contrat de bail

M. le Président Gilles SIMEONI

Là, c'est un peu la même chose.

J'ai voulu qu'il y ait quand même une présentation, même si non exhaustive, de la problématique immobilière, problématique centrale qui a été évoquée de façon périphérique précédemment et qui sera peut-être développée dans le cadre de ce rapport.

Là aussi en solidarité avec mon administration, je dirais que l'administration travaille sur cette question de stratégie immobilière ; question complexe qui concerne à la fois la Collectivité de Corse et les agences et offices, question qui implique aussi une dimension d'organisation fonctionnelle, d'efficacité, une dimension sociale parce que bien sûr, on ne modifie pas les conditions de travail, notamment l'affectation dans des locaux d'agents sans concertation large avec les organisations syndicales, avec les personnes concernées et puis aussi des enjeux qui sont des enjeux de rationalisation budgétaire, d'équité territoriale et des choix politiques : par exemple celui de vouloir maintenir les services administratifs de la Collectivité ou des différents agences et offices dans les cœurs de ville, ou en tout cas dans les centres villes et pas par exemple, de les mettre en périphérie. On se rappelle qu'il y avait eu un certain nombre de débats, y compris lors des mandatures précédentes.

Donc dans ce cadre-là, je ne rentre pas dans le détail, je vous renvoie à cette heure-ci des débats au rapport, il y a une opportunité de louer des locaux qui étaient précédemment occupés par pôle Emploi. Donc, une opportunité rare en termes de superficie, en termes de prix, le loyer est conforme à l'estimation du domaine et nous nous trouvons, c'est pour ça que ce n'était pas tout à fait ce que vous disiez, en situation éventuellement de concurrence, mais surtout d'avoir à faire un arbitrage dans le cadre de la répartition globale.

L'AUE a délibéré de son côté à l'unanimité pour pouvoir se positionner pour occuper ces locaux, dans le cadre de la rationalisation du fonctionnement de l'AUE, et la Collectivité de Corse, concomitamment, avait eu la même idée pour un certain nombre de services de directions pour les rassembler dans une unité de lieux et de travail, dans un souci à la fois d'optimisation budgétaire et d'optimisation dans le cadre du fonctionnement des services.

Donc, ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est l'autorisation pour le Président du Conseil exécutif éventuellement de signer ce bail. C'est une opportunité. Nous allons discuter des différentes possibilités de, comment dire, d'optimiser les choix qui sont possibles. Mais pour ne pas perdre de temps et pour éventuellement ne pas se faire doubler par un tiers qui pourrait être intéressé par les locaux, je demande aujourd'hui à l'Assemblée de m'autoriser à signer le bail pour le compte de la Collectivité de Corse, étant précisé que nous aurons, dans les jours à venir, à discuter avec l'AUC, avec son conseil d'administration, avec ses personnels et au sein de la Collectivité de Corse, pour voir ce qu'est l'option la plus satisfaisante entre l'AUE et la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Xavier Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Quelques mots, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre au bureau de l'Agence de l'urbanisme et de l'environnement de la Corse et je m'étais élevé en disant qu'il était regrettable aujourd'hui, puisque je crois que ça va faire l'objet aussi, il y aura un recrutement de 6 personnes à l'AUE, 6 personnels et aujourd'hui, concrètement, et ça en appelle à notre conscience, on ne savait pas où les loger, je pourrais m'exprimer ainsi, ou du moins, il n'y avait pas de bureau et pas de place. Donc bien évidemment, à un moment donné il faut répondre à la demande.

Mais ça, ça appelle une autre réflexion. Vous avez un peu anticipé, Monsieur le Président de l'exécutif, et je reviens un peu à ce que l'on disait avant sur les diminutions des charges de fonctionnement lors du DOB où le personnel, moi je veux bien croire et entendre, il n'y a pas de souci, je crois le

personnel, je vous crois, et vous le soutenez. On ne met pas en cause qui que ce soit et on ne nomme personne. Mais à un moment donné, pensez que ça interpelle et que ça interroge. Dans notre rôle on se dit « comment, 5 ans plus tard, nous n'avons pas encore un document pour pouvoir analyser les choses ». Je parlais du personnel RH... Oui, ça fait 5 ans pleins. Alors, peut-être que ça sera en 2023, peut-être en 2024. Attendrons-nous peut-être 2025 ? Je ne sais. Mais quand même ! Quand même !

Mais ce qu'il y a derrière cette réflexion et cette interrogation, c'est que ça nous permettrait de faire des économies. Ça nous permettrait de faire des économies et sûrement de diminuer nos charges et nos dépenses de fonctionnement. Croyez-moi, on n'est pas là bloqués en regardant le 012, il a augmenté de 0,1 %, ce n'est pas ça l'intérêt, c'est qu'à un moment donné, il y a une machine aujourd'hui, cette Collectivité unique qui n'est pas encore efficiente. Ça ne tourne pas, ça ne tourne pas à plein régime. On n'a pas optimisé. Combien de temps faudra-t-il ? Encore 1 an, 2 ans ? Proposez-nous quelque chose, une prospective, à la fin de l'année 2023, 2024 ? Aujourd'hui, c'est la nébuleuse. On ne sait pas. Et tout ça, chaque année pèse, coûte et crée, que l'on veuille ou non, Monsieur le Président, une forme d'inquiétude et d'incertitude et de doute, et de doute, je dois le dire.

Pour revenir à ce rapport, c'est la même chose, c'est le même état d'esprit. Il y a 2 ans et demi, en juin 2020, lors de l'acquisition des locaux au parc Cuneo à côté des bureaux de la MSA, à l'époque, si on avait donné mandat au président, l'ancien président de l'AUE pour signer et vous représenter, eh bien nous avons demandé, j'avais demandé à ce qu'il y ait un état des lieux de notre parc immobilier. Ce n'est pas facile, mais nous ne l'avons pas.

Et là je me pose vraiment la question, certaines fois, on occasionne et on engendre des dépenses qui nous semblent peu justifiées ou qui pourraient attendre. Là, si nous n'arrivons pas à le faire, est-ce que nous n'avons pas intérêt à faire appel à un cabinet spécialisé, avec une mission, elle coûte ce qu'elle coûte, mais au moins on a réglé le problème une bonne fois pour toutes. Voilà. Emi fattu a spesa et c'est terminé, et on sait où on en est.

Voilà. C'est ça en termes d'efficacité, que je conteste, uniquement. Après les difficultés, on les comprend et croyez-moi on les connaît et ici, les maires et les élus les connaissent, nous les vivons au quotidien et nous les avons vécues peut-être par le passé, quand on a été élus ou par d'autres difficultés financières, nous les avons surmontées. Donc, on sait à quoi s'en tenir et on sait très bien que ça ne se fait pas en claquant des doigts ou d'un exercice sur l'autre. On le sait très bien. Le tout, c'est de commencer à mettre en œuvre et de poser la première pierre pour pouvoir cheminer.

Voilà. Alors peut-être que ça a été fait, mais aujourd'hui, le résultat n'y est pas et le compte n'y est pas. Nous le regrettons et on le déplore. On le déplore pourquoi ? Pour les finances de notre Collectivité, on le déplore pour la Corse, pour les Corses et nous avons perdu du temps. J'ai fait une allusion, vous étiez absent, mais j'ai fait une allusion pour les déchets, nous avons perdu beaucoup de temps et ça a coûté beaucoup d'argent. Avà, a diciaraghju, hè ora è ci vò à spiciassi à pena.

Voilà. Donc là-dessus, quand on sait que nous dépensons chaque année 4,6 millions d'euros par an de location, alors que nous disposons des parcs immobiliers, il y a des moyens et il y a un dispositif parlementaire qui est en cours pour pouvoir rénover, Monsieur le Président le connaît, il est sûrement mieux informé que moi, je fais allusion et je terminerai par-là, où on a les moyens d'être accompagnés pour l'investissement et la réglementation thermique pour remettre à niveau ces bâtiments. Mais il faut y aller tout de suite plutôt que de payer en fonctionnement, il vaut mieux aller en investissement, sinon moi je vous le dis très clairement, et loin de déposséder la Corse et les Corses, si tel était le cas, et nous n'avons pas les moyens, posons-nous la question, que faisons-nous de ce parc immobilier ? Mais posons-nous la question, parce que chaque année, ça pèse, et en plus, on est obligés d'aller louer. Alors certes, j'en ai convenu, nous avons étudié le dossier ensemble, Monsieur le Président Paolini, c'est un prix correct, 1 800 m², ça fait plus de 1 million d'euros dans les 3 ans, de location. Il y aura les travaux, les aménagements, il y aura sûrement des coûts supplémentaires. On sait que ça va très vite sur cette superficie et sur ce nombre de mètres carrés.

Voilà, c'est tout simplement à ce sujet que l'on vous interpelle et je vous interpelle de manière directe parce que nous pouvons récupérer de l'argent.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je rejoins l'avis de Xavier sur la logique de gestion de bon père de famille et de son patrimoine, c'est d'essayer d'investir et de pérenniser et de créer du capital.

Mais il y a une autre raison qui pousserait à faire ça, c'est l'harmonisation du travail et le regroupement des agents qui sont éclatés

aujourd'hui sur des dizaines et des dizaines de sites parce qu'on manque d'un espace commun global.

Déjà par exemple, sur Ajaccio, je sais qu'il y a le départ de l'hôpital, la mairie s'est positionnée, mais est-ce qu'il peut y avoir un partenariat pour qu'on préempte un espace disponible pour pouvoir construire à cet endroit ou peut-être un autre ? En tout cas, celui-là, il va être disponible et c'est un espace public pour créer la centaine, les 200, 300 bureaux qu'il faut sur Ajaccio pour essayer de faire un recentrage fonctionnel. En plus, quelque chose qui ne serait pas éloigné de la Collectivité et de la zone de gouvernance.

Idem sur Bastia, prospecter. Il y a les locaux où il y a l'ODARC et l'Office hydraulique, il y a du terrain disponible. Il y a de quoi réfléchir. Il y a des promotions immobilières en cours sur Bastia, en face de la préfecture qui sont démesurées. Est-ce que la Collectivité ne doit pas essayer de se positionner pour racheter l'ancien hôtel qui pourrait être un local de bureaux puisque par définition, c'était des chambres et que notre siège ici était un hôtel ?

Donc, Monsieur le Président, il y a ces 2 logiques. Financièrement aujourd'hui, rester en location, ça peut être de la bonne gestion parce que vos 46 000 m² à 4,5 millions, ça fait du 8 € le m² en location, vous êtes en dessous du prix de location moyen des espaces de bureaux en Corse. Mais avec 4,5 millions d'euros d'annuité d'emprunt, on peut emprunter 100 millions d'euros sur 25 ans à un taux de 1,75, et celui-là, je vous l'accorde, on n'est pas sûr. Mais ça fait encore partie des taux qu'on arrive à négocier. Et avec 100 millions d'euros, si on met une barre à 2 800 € le m², on peut construire 35000 m².

Donc, on a de la réflexion à avoir parce qu'on a un potentiel financier. Maintenant, on a des décisions à prendre et on a des stratégies de regroupement et de mise en synergie des personnels qui, aujourd'hui, je vous le dis, sont éclatés. Je prends Bastia, ça fait 20 ans qu'on loue la Villa Ker Maria, je pense que ça fait plaisir à Ville di Pietrabugno, mais pour la Collectivité de Corse, est-ce que c'est une nécessité ? Et des exemples comme ça, je peux vous en citer des dizaines et vous les connaissez.

Donc, là aussi, ce n'est peut-être pas qu'un seul cadre chargé de l'aménagement du bâtiment qu'il faut, mais une équipe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais dire un mot.

Je pense que ce matin je disais qu'il y avait quand même du travail de remise à niveau à faire. Je ne vais pas faire l'avocat des services des routes, mais quand on voit que les services des routes n'ont pas de centre d'exploitation. Si vous allez dans le Cap, il n'y a pas de centre d'exploitation, c'est-à-dire qu'ils arrivent à Biguglia. Si vous allez à Ponte-Leccia, il faut qu'ils grattent u cotru un'ora avante di parte parce qu'il n'y a pas de centre d'exploitation, etc.

Donc, il y a un rattrapage historique à faire pour que les gens, quand on leur demande beaucoup, aujourd'hui, ils en font beaucoup aussi. Quand vous n'avez pas de vestiaire, quand vous n'avez pas de centre technique et que vous faites le travail quand même, il faut aussi le souligner, ils ne travaillent pas dans des conditions qui sont toujours des conditions optimales.

Donc oui, il y a rattrapage historique, je rejoins ce que disait Xavier, on ne pourra pas tout faire du jour au lendemain, mais les services aujourd'hui ont identifié les centres techniques qu'il faut faire ont quand même travaillé là-dessus. J'en discutais avec Daniel Laborde, on sait où il faut les faire, on sait combien il faut en faire et ça amènerait quand même du confort à tous les agents, et peut-être qu'en ayant un petit peu de confort et on est un petit peu plus motivés.

Mais aujourd'hui, on travaille dans des conditions quand même qui sont des conditions dégradées dans certains endroits. On fait plus de kilomètres, alors en carbone, je n'en parle même pas, dans le camion ch'à travaglià, mais c'est la réalité de ce qu'on a trouvé aujourd'hui. Et peut-être qu'il faut se projeter à N+2, N+3, N+4, N+5 pour être dans des conditions optimales. En tout cas, je pense que tout ça c'est dans les tuyaux, tous ces projets sont remontés jusqu'au Président, il faut les mettre en œuvre et ça va prendre encore quelques années.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Encore d'autres commentaires sur le patrimoine de la Collectivité ?

Non.

Monsieur le Président.

Le Président Gilles SIMEONI

Je partage ce qui a été dit.

La stratégie immobilière, c'est un enjeu crucial en termes d'optimisation budgétaire, en termes d'efficacité fonctionnelle, en termes de choix politique. Je le répète, notamment sur l'équité territoriale et sur la revitalisation et la dynamisation des villes et des cœurs de villes.

Donc, je vous propose que nous en fassions une priorité de l'année 2023, aussi bien dans les objectifs opérationnels que dans la méthode de travail. Nous en discuterons dans le cadre qui vous paraîtra le plus adapté. Je propose que ça soit inscrit à l'ordre du jour de notre réunion de demain dans laquelle nous devons définir la méthode de travail, y compris à côté du processus, pour réguler et fluidifier les relations entre le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, et que ce point fasse l'objet d'une première discussion demain, lors de notre réunion de la conférence de coordination.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, avant de passer au vote, ce n'est quand même pas triste d'avoir 5 000 agents, d'avoir du patrimoine. C'est l'économiste qui parle, je crois que c'est plutôt positif tout ça. C'est bien, il y en a qui n'ont rien, moi je trouve que c'est bien.

Voilà, on a la ressource humaine et on a des murs et des mètres carrés. Une note de positivité quand même. Voilà.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Un soffiu novu », « Avanzemu », Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Juste 2 mots avant que vous ne pliez bagage.

Demain matin à 9h15, nous avons une conférence des présidents. Elle durera une demi-heure maximum. Ça va être très rapide. Donc les autres, ceux qui ne sont pas présidents, vous pouvez venir à 10h moins le quart. Nous terminons, je l'espère, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, nous ne nous sommes pas consultés, mais je pense que vous serez d'accord, nous terminons tout l'ordre du jour demain jusqu'au déjeuner. Vous nous direz sur quel rapport vous voulez débiter la séance. Je crois qu'il y a la cyber sécurité justement. Ensuite, il y a les routes, il y a plusieurs rapports sur les routes et les questions connexes.

Vous me donnerez l'ordre dans lequel vous voulez passer ces rapports-là. L'idée est de terminer à 13h.

Nous déjeunons et ensuite restent ici ceux qui sont concernés par la conférence de coordination.

Et je préfère rappeler quelle est la composition de la conférence de coordination : le Conseil exécutif, les présidents de groupes et les présidents des commissions.

Merci. Bona sera. À dumane !

La séance est suspendue à 21 h 30.



COMPTE RENDU IN EXTENSO

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023

REUNIONE DI I

26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023

1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

(2^{ÈME} JOURNÉE/2^{DA} GHJURNATA)





PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
26 ET 27 JANVIER 2023

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 27 JANVIER

Reprise de la séance à 10h39

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n^u 001 : Avisu nant'a a pruposta di lege dipusata da u Senatore PANUNZI relativa a a territorialisazione di u modu di scrutinu di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 001 : Avis sur la proposition de loi déposée par le M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI sur la territorialisation du mode de scrutin de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse **9**

Communication de l'avis du rapport de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse (rapport n° 2022/E6/04) par Mme Françoise CAMPANA, *rapporteuse* **11**

Prise(s) de parole :

M. Jean-Martin MONDOLONI	12
M. Romain COLONNA	14
M. Paul-Felix BENEDETTI	16
M. Pierre GHIONGA	18
M. Jean-Christophe ANGELINI	19
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	22
M. Paul QUASTANA	24

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 25

VOTE rapport 27

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 002 : Definizione di a strategia sicurezza digitale di a Corsica è Adesione au Campus Cyber Naziunale

Rapport n° 002 : Définition de la stratégie cybersécurité de la Corse et adhésion au Campus Cyber National

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 29

Communication de l'avis du rapport conjoint de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E6/391) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 32

Lecture de l'avis/ Rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/E1/004) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 32

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 32

Prise(s) de parole :

M. Romain COLONNA 33

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 34

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 36

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 37

VOTE rapport 38

Présidence de séance assurée par M. Hyacinthe VANNI (12h00)

INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Présentation générale des rapports par M. le Président de l'Exécutif Gilles SIMEONI	39
Raportu n° 003 : Accunziamentu di l'anziana RT 10 in a traversa di Santa Lucia di Muriani	
Rapport n° 003 : Aménagement de l'ex. RT 10 dans la traverse de Santa Lucia di Muriani	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	42
Lecture de l'avis / Rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/E1/003) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	43
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E1/002) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	43
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI	43
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	45
M. Louis POZZO DI BORGIO	47
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	49
M. Pierre GHIONGA	49
Mme Christelle COMBETTE	50
M. Jean-Christophe ANGELINI	50
Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	52
VOTE rapport	54
Raportu n° 004 : Accunziamentu di l'anziana RT 21 è criazioni di una ci-cluvia da u portu di a Capitanaria à u capu di golfu in Aiacciu	
Rapport n° 004 : Aménagement de l'ex. RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'Amirauté et le fond de baie à Aiacciu	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	54
Lecture de l'avis/ Rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/E1/001) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	55

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité	55
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Christelle COMBETTE	55
M. Don Joseph LUCCIONI	56
Mme Christelle COMBETTE	57
Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	57
VOTE rapport	59
Raportu n° 005 : Bilanciu di a cuncertazione publica preliminare à l'operazione di messa in sicurezza di trè crucivie di l'anziana RT 10 - Cumuna di Talasani	
Rapport n° 005 : Bilan de la concertation publique préalable à l'opération de sécurisation de trois carrefours de l'ex. RT 10 - Commune de Talasani	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	
	59
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E1/003) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	
	60
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Louis POZZO DI BORGIO	61
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	61
Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	62
VOTE rapport	62
Raportu n° 006 : Accunciamentu di a traversa di Livia - anziana RD 268 è anziana RD 59, fora di l'ipercentru	
Rapport n° 006 : Aménagement de la traverse de Livia - ex. RD 268 et ex. RD 59, hors hypercentre	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	
	62
Lecture de l'avis/rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/E1/002) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	
	63
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E1/001) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	
	63

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Paul PANZANI	65
Mme Chantal PEDINIELLI	66
M. Saveriu LUCIANI	68
Le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	69

VOTE rapport	70
---------------------	-----------

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside à nouveau (13h09)

MUZIONE / MOTIONS

N° 2023/E1/001 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de levée du secret défense dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan COLONNA

Présentation de la motion par M. Romain COLONNA	71
---	----

M. Julien PAOLINI : Avis CE	73
-----------------------------	----

Prise(s) de parole :

M. Jean-Martin MONDOLONI	73
M. Paul-Felix BENEDETTI	73
M. Romain COLONNA	74
Point d'ordre du Président Gilles SIMEONI	74
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	75
M. Romain COLONNA : demande de suspension de séance	79

13h40 : Suspension de séance

14h10 : Reprise de la séance

Prise(s) de parole :

M. Romain COLONNA : proposition de nouvelle rédaction	79
M. Saveriu LUCIANI	81

Vote amendement	81
------------------------	-----------

Prise(s) de parole :

M. Jean-Martin MONDOLONI	81
Le Président Gilles SIMEONI	82
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	82

VOTE motion amendée	82
----------------------------	-----------

N° 2023/E1/003 déposée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de publication des conclusions de l'expertise demandée par le Conseil national d'investissements en santé au sujet de l'hôpital de Bastia

Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA **83**

Prise(s) de parole :

Le Président Gilles SIMEONI : avis CE **84**

VOTE motion **84**

N° 2023/E1/004 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Opposition à la réforme des retraites proposées par le Gouvernement

Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI **84**

Prise(s) de parole :

M. Jean-Martin MONDOLONI **85**

Le Président Gilles SIMEONI : avis du CE **86**

VOTE motion **86**

DESIGNATIONS

Raportu n° 018 : Mudificazione di a cumpusizione di u cunsigliu di gestione di u parcu naturale marinu di Capi corsu è di l'Agriate

Rapport n° 018 : Modification de la composition du conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate

PRISE d'ACTE **87**

Raportu n° 019 : Designazione in l'attelli dedicati à u seguitu di u ciculu di travagliu in quantu à e derive mafiose

Rapport n° 019 : Désignation au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses

PRISE d'ACTE **88**

La séance est levée à 14h30

La séance est reprise à 10h39 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La session reprend.

Nous étions en Conférence des présidents ce matin. Nous avons convenu que nous déroulerions l'ordre du jour in extenso jusqu'au déjeuner dont je ne peux pas vous préciser l'heure car cette heure dépend de votre bon vouloir. C'est à vous de jouer maintenant pour que nous allions jusqu'au déjeuner et que nous épuisions tout l'ordre du jour. À vous de décider à quelle heure vous souhaitez déjeuner et partir ensuite, pour ceux qui repartent, et les autres, nous irons en conférence de coordination.

Ceci étant dit, je souhaite saluer les stagiaires de 3^{ème}, il y en a plusieurs au sein de la Collectivité actuellement, puisque vous savez qu'en 3^{ème}, on a un stage de découverte, soit de l'entreprise, soit d'une institution. Il y en a plusieurs et au sein du secrétariat général, nous accueillons Marie, une jeune élève de de 3^{ème}. Il y a également un petit garçon là-haut, mais je ne pense pas qu'il soit en 3^{ème} ! Comme quoi, la politique, la démocratie intéressent dès le plus jeune âge en Corse !

Nous reprenons nos débats. Je me tourne vers l'exécutif pour savoir quel dossier il souhaite voir exposé et débattu au sein de cette Assemblée ?

Le Président Gilles SIMEONI

Le dossier sur l'avis à donner sur la proposition de loi déposée par Monsieur le Sénateur Jean-Jacques Panunzi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc pour ceux qui nous écoutent, et notamment la presse qui m'a interrogée tout à l'heure, nous débutons par le rapport relatif à la proposition de loi déposée par le sénateur Panunzi sur la territorialisation du mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.

Donc, la parole est à l'exécutif.

VITA ISTITUZIONALE / VIE INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 001 : Avisu nant'à a pruposta di lege dipusata da u Senatore PANUNZI relativa a a territorialisazione di u modu di scrutinu di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 001 : Avis sur la proposition de loi déposée par le M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI sur la territorialisation du mode de scrutin de l'Assemblée de Corse

Le Président SIMEONI

Le 26 octobre 2021, le sénateur Jean-Jacques Panunzi a déposé au bureau du Sénat une proposition de loi visant à territorialiser le mode de scrutin relatif à l'élection de l'Assemblée de Corse.

Conformément aux dispositions de l'article L 44 22-16 du code général des collectivités territoriales qui dispose que l'Assemblée de Corse est consultée sur les projets et les propositions de loi comportant des dispositions spécifiques à la Corse, il est donc proposé et demandé à votre Assemblée de donner un avis sur cette proposition de loi.

Rappeler que cette proposition de loi est en tout point identique à celle déjà déposée par le sénateur Panunzi au Sénat le 27 mars 2019, une proposition qui avait donné lieu à un avis défavorable de l'Assemblée de Corse sur rapport du Conseil exécutif.

Fort logiquement, les mêmes causes produisant les mêmes effets, le présent rapport reprend pour l'essentiel celui soumis à l'époque à l'Assemblée de Corse et propose à votre Assemblée de rendre un avis négatif sur cette proposition de loi.

Cette proposition de loi qui, en substance, conserve pour l'essentiel le mode de scrutin actuel de l'Assemblée de Corse, à savoir le nombre de sièges, 63, la prime majoritaire de 11 sièges, la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, le seuil de maintien à 7 % et le seuil de fusion de listes pour le second tour à 5 %.

Donc la proposition de loi maintient l'ensemble de ces caractéristiques mais vous propose d'introduire un changement, mais qui est de nature fondamentale puisqu'elle propose de substituer à la circonscription territoriale unique à l'échelle de la Corse une répartition des 63 sièges à pourvoir à travers

une territorialisation du mode de scrutin puisqu'il s'agirait de répartir les 63 sièges entre 11 sections territoriales correspondants à des territoires identifiés, en tenant compte de l'aspect démographique.

Avant même de parler des éventuelles critiques sur les modalités techniques de la loi, notamment la délimitation des différents territoires qui reprend la dizaine d'espaces retenus au moment du lancement de la politique de territorialisation de la Collectivité territoriale de Corse en 2008, il me semble important de souligner que cette proposition de loi dénature à mon sens, de façon profonde les institutions mises en place depuis 1982 et le premier statut particulier de la Corse.

Le principe fondateur du statut particulier de la Corse, et cela a notamment été rappelé dans le film que nous avons visionné, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, dans le cadre des célébrations et commémorations des 40 ans de l'Assemblée de Corse, le principe fondamental, d'ailleurs énuméré à l'époque par le président Mitterrand qui avait dit : « En démocratie, quoi de mieux qu'un peuple, des élus qui représentent un territoire, des compétences et une volonté ». Ce principe fondateur, il veut que les élus de l'Assemblée de Corse, quel que soit leur village, leur ville ou leur territoire d'origine, soient les élus de la Corse tout entière, pour moi, le sens profond du statut particulier de la Corse.

Aller sur le terrain de la territorialisation, de la représentation reviendrait à remettre en cause ce principe fondamental dans la mesure où les élus de chaque territoire auraient pour vocation principale de représenter celui-ci au sein de l'Assemblée de Corse qui deviendrait dès lors le lieu géométrique de la juxtaposition ou de l'addition des intérêts privilégiés de chaque circonscription qu'il conviendrait ensuite de hiérarchiser ou de prioriser.

Donc moi, je ne vais pas plus loin dans la démonstration. On a réfléchi ensemble, souvent, y compris par exemple à un principe de bicamérisme, et je pense que Pierre Ghionga y reviendra. On a mis en place une Chambre des territoires qui, dans sa version initiale, présentait des carences graves, nous les avons constatées ensemble. Nous avons fait, cette Assemblée, des propositions de modification et de la composition et des compétences de la Chambre des territoires qui n'ont été malheureusement que partiellement suivies d'effets.

Moi, je pense qu'au stade du développement institutionnel de la Corse et sans préjuger des discussions que nous aurons dans le cadre, je l'espère d'un statut d'autonomie, il est essentiel de maintenir le principe de l'unité territoriale et de la désignation à l'échelle de la Corse tout entière. On peut et on doit continuer à réfléchir à l'organisation de la prise en compte de la voix et des avis

des territoires et de leurs élus. Ça se fait de façon naturelle, déjà à travers la sagesse dans la composition des listes qui se présentent au scrutin des Corses.

Deuxièmement, vous le savez, vous êtes des élus de la Corse, mais cela n'empêche pas chacune et chacun d'entre vous d'avoir un regard attentif et quelquefois plus particulier sur les dossiers qui intéressent directement votre commune, votre ou vos territoires.

Troisièmement, on a une Chambre des territoires qu'il faut faire monter en puissance, notamment à travers une représentation plus équilibrée. C'est la première phase que nous avons obtenue, même si cette représentation ne correspond pas à la demande que nous avons faite en totalité, elle améliore la représentation des communes, des intercommunalités et donc des territoires au sein de la Chambre des territoires. Je suis pour ma part ouvert à une discussion sur l'extension des compétences de la Chambre des territoires.

Mais très clairement, je pense que suivre la proposition de loi dans sa lettre comme dans son esprit du sénateur Panunzi serait une régression fondamentale pour notre institution.

C'est la raison pour laquelle je propose à l'Assemblée de Corse d'émettre un avis négatif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un rapport de la commission des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire.

Mme Françoise CAMPANA

Oui, Madame la Présidente, est-ce que je vais tout lire ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les représentants du peuple non territorialisés ont dit non, donc c'est non. Le peuple est souverain, donc on ne lit pas le rapport. L'avis est négatif ?

Mme Françoise CAMPANA

Oui. Alors, juste pour préciser que le président de la Commission, Monsieur Romain Colonna avait quand même invité le sénateur Panunzi, mais qu'il n'a pas pu venir puisqu'il avait un impératif médical.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Core in fronte ». Vote défavorable du groupe « Un soffiu novu » et vote favorable du groupe « Fà populu in seme ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis positif sur le rapport du Conseil exécutif et donc avis négatif sur la proposition de loi du sénateur Panunzi.

Je donne la parole à qui veut la prendre.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, après ce jeu de dupes ! Quand je dis « il ne faut pas lire le rapport », c'était pour gagner du temps parce que le rapport est bien fourni et assez significatif des travaux qui ont eu lieu et qui ressemblent comme deux gouttes d'eau au rapport lié au premier dépôt de la proposition de loi et donc au premier avis.

On va continuer à gagner du temps, Madame la Présidente, on va retirer nos amendements compte tenu de la célérité avec laquelle le Président, a bon droit balayé cet avis pour rappeler qu'en commission et dans l'exposé des motifs qui guident la motivation de cet avis négatif relatif à la proposition de loi, vous avez évoqué des arguments qui pour notre part sont irrecevables.

Il ne s'agit pas de reconfigurer l'Assemblée de Corse. Le siège unique de l'Assemblée de Corse resterait celui-ci. Il ne s'agit pas de reconfigurer les politiques de territorialisation, elles resteraient ce qu'elles sont. Il ne s'agit pas de reconfigurer, j'ai entendu ça en commission, le comité de massif. Il existe, il continuerait à exister. Il ne s'agit pas de remettre en cause parce que tout ça a été remis en cause, les intérêts matériels et moraux du peuple Corse. Il s'agit simplement de désigner d'une autre façon les 63 élus qui peupleraient cette Assemblée. Je ne vois pas pourquoi, en étant issu d'une microrégion ou d'une autre, les gens ainsi désignés seraient contre la politique du comité de massif, contre les politiques de territorialisation et contre les intérêts moraux et matériels du peuple Corse. Cet argument ne tient pas.

De quoi s'agit-il en fait ? Pour aller très vite, de constater que, et je reviens à ce qui était évoqué hier, non pas en matière de démographie, mais en matière de sociologie de la démographie, à laquelle je veux vous rendre attentifs. Aujourd'hui, d'ailleurs le Président, inconsciemment l'a dévoilé, il s'en remet à la sagesse des têtes de listes pour faire en sorte que cette Assemblée soit

représentative des territoires. Lorsqu'on fait le compte, en effet, les têtes de liste sont assez sages pour, en dehors de la parité rendue obligatoire, faire en sorte que la représentativité des territoires qui, elle, n'est pas obligatoire, le soit au bout du compte, de sorte que dans cet hémicycle, on peut, peu ou prou, en s'adossant, je cite, à la sagesse des têtes de listes, faire en sorte que les territoires soient représentés.

La démographie dont on parlait hier, les 4 à 5 000 personnes qui arrivent chaque année, c'est-à-dire sur un septennat, ce que vous avez vécu depuis vos prises de fonction, c'est à peu près la ville de Bastia qui est arrivée, hein ? Les 1,1 %, ça, c'est la moyenne, l'essentiel de ces 5 000 personnes qui arrivent chaque année et qui font une ville de Bastia tous les 7 ans, vous savez où ils sont ? Ils sont dans la périphérie de Bastia, dans la périphérie d'Ajaccio. Ils ne sont pas dans le Boziu, ils ne sont pas dans le Niolu, ils ne sont pas dans le Taravo, ils ne sont pas dans le Cruzini.

Si on se place à moyen, long, termes, c'est-à-dire à 20 ans avec ce mode de scrutin, vous pensez qu'on va pouvoir continuer à s'adossier à la sagesse des têtes de listes et pas l'effet calculatoire, à dessein, de ceux qui imagineront vouloir gagner les élections et de prendre ainsi les électeurs et le potentiel électoral là où ils se trouvent. Est-ce que cette hypothèse est absolument irrecevable ou est-ce qu'il faut l'avoir quand même dans un coin de l'esprit qu'une tête de liste, dans 20 ans, peut-être même avant, se dise « je vais mettre le paquet, je vais mettre des gens de la CAB, des gens de la CAPA et un peu autour ». Ça, c'est un scénario qui vous paraît complètement illusoire ?

Nous, ce qu'on dit tout simplement, pour non pas pallier cette difficulté, ce n'est pas une difficulté, c'est un état de fait de sociologie de la démographie, qu'il serait sage de faire en sorte tout en conservant les politiques de territorialisation, tout en conservant l'idée sur laquelle, ici, vous avez des hommes et des femmes qui soient soucieux des intérêts matériels et moraux du peuple Corse. Il y a des gens, il y ait des gens qui soient réellement représentatifs de leur territoire, ce qui n'interdit pas comme je l'ai entendu en commission, qu'ils aient des idées, parce qu'on m'a dit ce qui compte, ce sont les idées politiques. Pourquoi on aurait plus de propension à être dépositaires d'idées lorsqu'on est dans le périurbain que dans le rural ou inversement ?

Donc, je voudrais, même si je sais que ça va être balayé d'un revers de main, en revenir à l'idée selon laquelle il me paraît difficilement recevable de considérer que parce que des gens seraient issus du territoire, parce que des gens seraient issus d'un territoire, des 11, 12 pieve que l'on connaît tous, celles-là, et ceux-là seraient moins représentatifs que nous le sommes aujourd'hui de la

société Corse. Et c'est bien de ça dont il s'agit, pas de remettre en cause les 40 ans d'histoire de cette institution. Certainement pas.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Romain Colonna pour « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Salute à tutti. Merci, Madame la Présidente.

Saluer dès à présent le Sénateur Panunzi, le remercier pour sa délicatesse, ses envois et ses échanges. Rappeler que nous l'avions effectivement invité en commission. Mais cela n'a pas pu se faire. Peut-être que cela se fera ultérieurement parce que cette proposition de loi a le mérite d'ouvrir un débat qui est important sur l'avenir de nos institutions.

Mais je dois dire d'autant qu'il y a quelques nouveaux élus dans cette Assemblée, leur témoigner déjà et à l'ensemble de cette Assemblée, une certaine forme d'étonnement. Pourquoi d'étonnement ? Parce que lors de la précédente mandature, nous avons eu à débattre d'un texte qui était à la virgule près exactement le même, avec un rapport de l'exécutif qui nous invitait à émettre un avis défavorable par rapport à la proposition qui est quasiment en tout point le même. Et donc au risque de vous étonner, mon argumentation, puisque j'étais déjà intervenu il y a 3 ans, c'était en 2019, il y a 4 ans maintenant, mon argumentation sera à peu près la même. Mais déjà vous témoigner une certaine forme d'étonnement qu'on se retrouve 4 ans après exactement dans les mêmes termes, alors que la majorité, alors certes a changé, mais l'idée qui anime cette majorité, elle, n'a strictement pas changé. Donc on se retrouve d'ores et déjà avec une proposition de loi dont on sait presque par avance, j'ai envie de dire, quel sera l'avis majoritaire, sans faire offense à la démocratie, de cette Assemblée.

On nous taxe aussi de personnes, d'élus, de gens qui sont toujours animés par une forme de fièvre institutionnelle. Il y a eu une réforme des institutions de la Corse importante qui a donné lieu à une fusion de 3 collectivités. C'était en 2018, au 1^{er} janvier 2018. Un an après, en 2019, il faudrait qu'on change le mode électoral de cette même institution. Donc, on nous dit le lundi matin, qu'on est touchés par la fièvre institutionnelle et le lundi soir, on nous demande de modifier les institutions que l'on vient de modifier la veille.

Ceci dit, les 2 arguments principaux que je voudrais avancer pour dire que bien évidemment, on émettra un avis défavorable quant à cette proposition, c'est qu'une institution, et c'est exactement ce que nous avons dit au nom du groupe il y a 4 ans maintenant, on n'organise pas une institution et après on dit « tiens, la philosophie de cette institution, c'est ça ou ça ». On pense d'abord la philosophie d'une institution et en fonction de ce qu'on dicte, décide, élabore comme valeur suprême relative à cette institution, on organise l'institution en fonction de la philosophie. Ce n'est pas le contraire. La philosophie de cette institution, c'est que nous sommes les représentants de toute la Corse et lorsque nous entrons dans cet hémicycle, nous ne représentons pas tel ou tel territoire.

Et si la proposition du sénateur Panunzi qui est en soi tout à fait respectable, si nous aboutissons in fine sur cette proposition, nous serions de facto les représentants d'un territoire. Et toute l'histoire de cette institution, toute la philosophie de cette institution, c'est que lorsque nous rentrons dans cet hémicycle, nous sommes dans la définition des politiques publiques et dans leur application, les représentants de toute la Corse.

Eiu, in Aiacciu, aghju i diritti di purtà, di difinisce è d'appiegà una pulitica publica pà u Capi corsu, ò pà Bunifaziu è ghjè u modu di scrutinu chì vole què.

Sans caricaturer le propos ou la proposition de loi, elle a tout son intérêt pour le débat, bien évidemment, mais nous disons que nous ne pouvons pas changer comme ça, la philosophie d'une institution qui doit nous prémunir de mettre en concurrence les intérêts particuliers de tel ou tel territoire. Ça, c'était le premier argument.

Le second argument que nous avons déjà évoqué il y a quelques années, si la représentation est une question qui doit nous animer de manière constante, moi, j'ai envie de vous dire, poussons la question de la représentation jusqu'à son terme. La représentation ne concerne pas que les territoires géographiques, elle concerne aussi les catégories socioprofessionnelles, elle concerne aussi les tranches d'âge, elle concerne aussi l'exécutif, demain. Donc on a une population qui est vieillissante en Corse, donc demain on va faire une proposition de loi pour dire, et ça serait a priori tout à fait justifié... Mais nous, nous disons simplement, encore une fois, sans caricaturer le propos et sans dénuer de tout intérêt la proposition de loi, nous disons philosophiquement que nous sommes les élus de la Corse, nous sommes les élus de tous les Corses.

Au nom de cette philosophie-là, on ne peut pas non plus pousser et être jusqu'aboutiste dans la représentation de cet hémicycle.

Donc, je m'arrêterai là en disant que nous émettrons un avis défavorable et en rappelant à mon tour, on a eu le bonheur de visionner un film sur les 40 ans de cet hémicycle, nous avons aussi le bonheur et la joie de pouvoir dans les travées de l'hémicycle et dans les couloirs, lire toute une exposition sur les 40 ans. À aucun moment donné, on ne parle de concurrence des territoires, à aucun moment donné, on ne parle de microrégions en concurrence avec d'autres. Si parla di 40 anni di una istituzione à u serviziu di u populu corsu è noi à livellu filosoficu o à u livellu di a definizione, à livellu di l'applicazione di e nosce pulitiche vulemu firmà à u serviziu di u populu corsu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Cette proposition, à mon sens, elle est antidémocratique à 2 niveaux. Le premier, c'est qu'elle voudrait faire un classement politique sur des vallées et pas sur des idées. Et ensuite, elle veut imposer une représentation politique qui, in fine, va instaurer le bipartisme en Corse. Il y a 63 conseillers, on garde la même prime majoritaire, donc, on va faire une proportionnelle à 54 membres sur 11 territoires. Ça va être des paquets de proportionnelles qui vont varier de 4 à 6 où à chacun, on doit rajouter la prime majoritaire.

Quand vous faites une proportionnelle à 4 ou à 6, un groupe comme le mien, qui a fait 12 % au second tour, aurait 0 élu. Le groupe de Jean-Christophe Angelini qui a fait plus de 15 %, aurait 3 élus. Moi, je fais partie de ceux qui considèrent que les idées doivent avoir la primauté sur tout.

Aujourd'hui, imposer une classification par des strates de vallée, au prétexte que demain, la démocratie peut nier l'existence des territoires et tout, je pense que c'est une grande tromperie, c'est prendre le problème à l'envers.

Moi, je suis au contraire de ceux qui pensent qu'on devrait revenir en 1982, avec une proportionnelle intégrale, sans quotas d'entrée et non seulement proportionnelle, mais avec le plus fort reste. De nombreux pays sont organisés avec de telles méthodes, de nombreux territoires. Moi, je pense qu'on ne doit pas avoir peur de la lucidité des représentations politiques, s'ils font de la politique, s'ils ne font pas de l'alchimie, s'ils ne font pas de l'arithmétique. Parce que donner du poids aux territoires justement, ça fait des paquets de 30 000, en fait. Ce n'est même pas des paquets de logique territoriale, exclusivement liés à la

nostalgie de nos anciennes pieve, et des paquets de 30 000, ça conduit à ce que demain, ce sont les barons des grandes communes qui deviennent les patrons de l'arithmétique politique. C'est quand même un peu le cas aujourd'hui où ils sont recherchés. Ils intègrent toutes les listes parce qu'ils sont des porteurs d'eau très conséquents.

Donc, imposer à ce qu'il y ait demain des territoires arithmétiques masqués derrière l'alibi de la ruralité, ça va annihiler les logiques politiques. Et en Corse, ça va amener à une logique de bipartisme qui sera figée, comme c'était le cas dans l'ancien Conseil général unique.

Donc moi, je crois qu'il y a 2 raisons de le rejeter. La première, c'est que ça annihile les minorités politiques, ça annihile l'expression idéologique, ça va l'annihiler, ça va l'amener à la disparition totale alors que moi je suis de ceux qui ont souffert de l'effet de seuil à 7 %, qui a raté une élection pour quelques dizaines de voix. Et je constate aussi que d'autres l'ont ratée pour quelques dizaines de voix, ou que d'autres courants historiques ne passent pas la barre même de la fusion à 5 %. Je pense historiquement au Parti communiste par exemple qui a sa place dans la société et dans le monde.

Donc, ramener une logique de proportionnelle à la plus forte moyenne sur des arithmétiques aussi petites, ça ne peut conduire qu'au chaos et à la confusion.

Donc, ce n'est pas une proposition de générosité, c'est une proposition d'opportunité, quelle que soit la valeur de Jean-Jacques et son lien à la ruralité. Mais quand on le regarde sur le prisme des mathématiques et sur le prisme de l'évolution, justement, des mentalités avec la régression de l'idéologie, avec le comportement versatile de l'électeur, on va se retrouver à donner des gages aux maires des grandes communes périurbaines et la ruralité ne sera représentée que de manière uniquement symbolique, même si elle aura des pseudos territoires.

Donc dans ces conditions, moi je considère qu'on doit rester, au contraire, sur un système de proportionnelle, on doit abaisser le seuil, le seuil des 7 % avait été proposé par les réactionnaires pour bloquer les nationalistes. Ça avait été proposé à l'époque par Émile Zuccarelli et ça avait été adopté pour essayer de nous empêcher de passer la barre.

Vous savez, il y a la perversion de l'histoire et c'est ce qui leur a été fatal au Parti radical, au vieux Parti radical qui a été éradiqué de la scène politique lui aussi parce qu'il y a eu des seuils, un seuil de coupure. Ce seuil à 7 %, il est haut dans notre société.

Si on veut donner du poids à la ruralité, du poids aux petits élus, il faut penser que s'il y a pluralité de listes, s'il y a possibilité de seuil de fusion très bas et non pas à 5 %, vous verrez qu'il y aura obligation d'intégrer au second tour des petites listes qui seront inévitablement des listes à la fois idéologiques et des listes de territoires et de regroupements d'hommes.

C'est ça qui a fait, à moment donné, la force de l'Assemblée. Après, vous allez me dire « oui, mais dans ce cas-là, il n'y aura pas de majorité, ça sera dur à construire ». On n'a jamais eu de dissolution parce que l'Assemblée a été ingouvernable. Moi, j'ai vu un Jean Baggioni gouverner, à l'époque c'était 51, avec seulement 19 élus. Paul Giacobbi, sur 51 aussi, n'en avait que 23. Donc vous savez, on est quand même, un peuple de compromis sans qu'on se compromette.

Donc moi je pense que, surtout dans le cadre des discussions qu'on a en ce moment pour une évolution institutionnelle, on a placé le curseur sur une logique d'évolution où on souhaite qu'il y ait demain plus de compétences, donc plus de politique, une gestion complète de l'aménagement du territoire, au travers d'un statut d'autonomie et on voudrait le ramener à une simple gestion de vallée.

Moi, je dis qu'on est à côté, on est à côté de l'histoire et moi, au nom de la démocratie, au nom du respect des minorités, je vous demande de réfléchir, de prendre un sérieux de calcul et vous verrez. Reprojetez le second tour des élections d'il y a 2 ans, et vous verrez que le Président Simeoni garderait une majorité de 33, votre groupe remonterait à plus de 25, Jean-Christophe descendrait à 3 et nous, nous passerions à 0.

Donc, je crois qu'on n'a pas la même vision de la territorialisation de la politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chî vole piglià a parolla ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Signora Presidente, vi ringraziau.

Dunque, a pruposta di u Senatore Panunzi hè assai interessante perchè risponde à a quistione chî se posta deci anni fà, à sapè a rappresentazione di i nostri rughjoni in u quadru di a Cullettività unica.

Ma sta pruposta mi pare scianca, perchè ùn piglia micca in contu a nicessità di una spressione democratica territoriale.

A riprisentazione pulitica corsa ùn pò micca esse sola quella di i rughjoni.

Pè risponde à ste duie nicessità, riprisentazione territoriale è riprisentazione di i rughjone chè incù François Orlandi aviamu prupostu una cullettività unica à duie camere : una di 51 eletti esciutta di un'elezzione territoriale, una di 40 eletti esciutta di un'elezzione in ognunu di i no' rughjoni ricunisciutti da tuttu u mondu.

Ste duie camere eleghjendu insemi u Cunsigliu esecutivu incù un postu d'ellette di e duie camere.

Dunque, avete capitu ch'ùn vuteraghju micca a pruposta di u Senatore Panunzi.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Jean-Christophe Angelini, pè « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi je pense que cette proposition de loi, elle a déjà un mérite important, c'est qu'elle nous permet d'ouvrir le débat sur un sujet qui est fondamental et qui a trait à la vie démocratique de ce pays et à la manière dont ses institutions représentent et incarnent les sensibilités politiques.

Je sais que pour les besoins du débat, on a souvent tendance collectivement et je m'inclus dans le constat, à présenter les choses de manière binaire. Moi, je ne crois pas qu'il y ait d'un côté ceux qui sont partisans d'une Collectivité, d'une Assemblée de Corse qui représenterait les idées, les idées seulement dans un élan qui consisterait donc à ce que les 63 soient dépositaires de la « souveraineté », un peu sur le modèle des parlementaires en France et ailleurs, sans considération pour les territoires, et celles et ceux qui de l'autre côté, seraient favorables à une forme de retour à la cantonalisation de la vie politique. À mon avis, ce n'est pas ça.

Moi, je suis partisan et quand je dis « je », c'est notre groupe et ce que nous représentons, d'une représentation des territoires et je vais même vous le dire plus directement et plus crûment, je ne pense pas qu'on puisse continuer comme ça, ça ne marche pas. C'est notre conviction, dont on comprend tout à fait qu'elle puisse ne pas être partagée. Ce n'est pas pour autant qu'on est favorables à la proposition et je rejoins très largement le propos de Paul-Félix à l'instant même.

Nous, on ne veut pas d'un mode de scrutin qui supprimerait de l'espace institutionnel des sensibilités historiques, pas d'un mode de scrutin qui écraserait le champ public et politique au profit de quelques-uns, pas d'un mode de scrutin qui, après 40 années passées à souhaiter la fin des départements, pourrait par quelques billets que ce soit, nous conduire à y revenir, même si je sais que ça n'est pas là l'inspiration première du promoteur de cette proposition.

Mais nous, on vous le dit sereinement, on pense qu'il faut représenter les territoires et pour cela, faisant écho aux propos du Président du Conseil exécutif et de manière très crue, là aussi, nous ne croyons ni à la sagesse des porteurs de listes, ni à la Chambre des territoires. Comme ça, c'est dit. Ni aux uns, ni à l'autre. Qu'on pose dans la Chambre des territoires, des débats, des politiques et des perspectives, pas de soucis, même s'il faudra à notre avis, reformater les choses, qu'on demande et d'ailleurs, on n'a pas besoin de leur demander, quand ils font leur liste les gens qui les portent, ils font des comptes et quand ils font des comptes, ils font en sorte qu'il y ait des régions qui soient globalement représentées.

Mais on va être très clairs et pardonnez-moi d'être aussi direct et aussi cru, mais c'est davantage des calculs électoraux que des calculs politiques. Quand on réfléchit à un territoire et je parle bien d'un territoire, c'est moins pour savoir quel est le porteur de projet qui peut-être va inspirer le reste de la liste, que pour réfléchir me semble-t-il en termes de voix. Ça fait partie des travers de l'exercice, ce n'est pas ce qu'il y a de plus heureux dans tout ça, mais il faut aussi qu'on en parle sans langue de bois.

Donc moi je crois que pour toutes ces raisons-là, il faut qu'on réfléchisse collectivement à un mode de scrutin qui garantisse premièrement, je reprends l'idée, la primauté des idées justement, je crois que personne n'est contre ça ; deuxièmement, qui nous prémunisse dans le même ordre d'idées, justement, de la suppression d'une sensibilité ou d'une formation politique de cet hémicycle ; troisièmement, qui permette aux territoires d'y retrouver leur place. Je vous rappelle quand même qu'on est collectivement en échec, même s'il y a des choses qui sont faites par les uns et les autres, en ce qui concerne la territorialisation poussée, non pas des politiques publiques, mais de la

Collectivité elle-même. Je pense à « E case de i territorii », ça fait des années qu'on en parle, ùn ci n'hè manc'una ; je pense à la territorialisation des offices et agences, ça fait des années qu'on en parle et même s'il y a aujourd'hui des actions qui sont conduites par la direction des dynamiques territoriales davantage que par les offices agences, on n'est pas en face du mouvement espéré ou annoncé ; et plus généralement un certain nombre d'autres phénomènes.

Et donc moi je crois, pour conclure et ne pas être trop long, qu'en l'état, bien sûr, on ne peut pas accepter, pour ce qui nous regarde, cette proposition de loi, mais qu'il faut laisser le débat ouvert et qu'on ne peut pas le clore au prétexte que l'on est ici représentants de courants d'idées et que les territoires ont vécu ce qu'ont vécu les cantons, les départements avec eux. Ça, à notre avis, ce n'est pas possible. Et qu'on le veuille ou pas, cette île, sans considérations anthropologiques ou sociologiques, c'est davantage un archipel qu'une île. On sait tous que même en arrivant ici, on représente un territoire.

Après, on peut se le cacher, mais il y a des élus locaux, je n'ai pas compté, mais la moitié ou les 2/3 de l'hémicycle, je veux dire moi quand je viens ici, je viens aussi en tant que maire de Porto-Vecchio, ou alors on se ment ? Ou alors on se ment ? Et je suis bien sûr sensible à ce qui se dit relativement au territoire que j'administre avec d'autres. Maintenant, inventer une chimère selon laquelle je viendrai ici déconnecter d'un vécu, d'une histoire, de racines et même en l'occurrence d'une pratique institutionnelle, c'est ne pas dire la vérité.

Donc, ou on se dit les choses et on se dit qu'on vient ici en représentant un territoire, mais que ça ne suffit pas à incarner ce même territoire et on invente une formule hybride dont je n'ai pas la recette au moment où je vous parle, mais il faut qu'on y réfléchisse, ou bien on pense qu'à 300 et quelques mille, avec la situation démographique décrite un peu plus tôt, on est dépositaires de l'intégralité de la nation, sans autres considérations que celle-là. Eiu, ùn ci credu tantu !

Alors, il faut qu'on trouve le point d'équilibre.

Mais je termine sur un point et là, pour le coup, je rejoins un peu ce qu'a dit Romain Colonna. Je ne vois pas l'opportunité, alors même que la révision constitutionnelle et l'évolution institutionnelle ne sont pas encore d'une brûlante actualité, de toucher au mode de scrutin à isopérimètre.

En revanche, vous l'aurez compris, si on devait aller vers une évolution institutionnelle, notre groupe serait favorable à ce qu'on regarde cette question d'un peu plus près, pas parce qu'on est aujourd'hui dans l'opposition et qu'il existe face à une majorité absolue ; s'il y a une majorité absolue, c'est qu'il

y a des gens quelque part qui l'ont voulue. Donc le débat, il n'est pas là ; le débat, il est de dire : qu'est-ce qu'on peut faire dans cet hémicycle pour que la démocratie, elle ait un cœur qui batte un peu plus vivement et une représentation qui soit peut-être un peu plus équilibrée.

Donc on y réfléchit ensemble, c'est le sens, vous l'aurez compris, de mon propos et de cette conclusion.

Pas d'accord avec cette proposition pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, mais pas d'accord non plus pour qu'on enterre toute velléité de réflexion à ce sujet au prétexte que les choses iraient bien. Je pense que les choses ne vont pas bien et qu'on a intérêt à garder le débat ouvert, à l'aune notamment des quelques perspectives et contributions que nous avons voulu amener.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Si vous le permettez, je voudrais faire un commentaire.

D'abord, souligner quand même l'intérêt de la proposition qui, effectivement, nous permet d'échanger et de débattre. Et je trouve que c'est très salubre que l'Assemblée de Corse puisse débattre sur ce sujet-là, ô combien important, et ça montre bien que la force démocratique et les propositions qui sont faites sont soumises à un exercice démocratique, et c'est particulièrement salubre.

Saluer, bien sûr, le Sénateur PANUNZI qui met encore toute son énergie, après une belle carrière, qui n'est pas encore terminée, politique dans la proposition d'idées, moi je trouve que c'est salubre également et c'est vraiment un très bon signe.

Vous ne serez pas surpris sur mon positionnement politique par rapport à cette proposition. Je suis évidemment d'accord avec ce que dit Romain COLONNA, en partie d'accord avec ce que dit Paul-Félix BENEDETTI. On a, au sein de ces assemblées, effectivement, la nécessité de défendre les intérêts matériels et moraux de tout le peuple corse. J'ai entendu ce que vous avez dit Jean- Martin, mais de tout le peuple corse.

Je pense que, pour défendre ces intérêts matériels et moraux, il faut une confrontation qui est une confrontation de courants d'opinions et d'idées.

C'est ça la démocratie, ce n'est pas « je viens de tel village, je viens de telle vallée... ».

Troisièmement, la conduite de la politique publique, comme l'a souligné Romain, à l'échelle du territoire corse, doit se décider ici par des élus qui sont au service de l'ensemble de la Corse, même si évidemment il y a une forme de déterminisme. Soit dans la constitution des listes, soit par son parcours personnel, on est tous attachés aux lieux, aux villages, etc., bien évidemment. Mais n'en demeure pas moins que si on regarde aujourd'hui notre histoire et l'histoire de notre développement ou de notre mal-développement économique qui a été ô combien souligné au sein de cet hémicycle par des spécialistes, par des économistes, par des observateurs, des journalistes, qu'est-ce qui a grevé notre développement ? Ce n'est pas la différence et la divergence d'idées, au contraire, ça c'est salubre. Ce n'est pas non plus les différents courants d'opinion, les alliances, les mésalliances, ce n'est pas ça, ça existe partout. Ce qui nous a souvent plombés du point de vue de la trajectoire de développement, c'est la scissiparité.

La scissiparité, c'est la division, pas parce qu'on n'est pas d'accord sur le plan des idées, mais la division parce que justement on reste dans le déterminisme géographique de la vallée, de la pieve, du canton, etc., etc., etc. Et on a bien vu ce que ça a donné pendant des années, voire des siècles.

Donc, je crois qu'il faut qu'on sorte de cela, et la collectivité unique, et le mode de scrutin, et l'histoire de cette institution que nous avons rappelée de nombreuses fois au cours de cette année, démontrent qu'effectivement, cette institution, et cette assemblée en particulier permettait à un moment donné de dépasser cette scissiparité et d'avoir une voix, avec un débat, avec une confrontation, et des politiques publiques en faveur de tout le territoire, même si après évidemment, il y a des déclinaisons qui sont opérées à un moment ou à un autre à l'échelle d'un territoire, je dirais, infra-collectivités.

Donc, il me semble que la proposition nous permet de réfléchir et on doit toujours continuer à débattre et à réfléchir.

Rappeler aussi quand même, en 2 mots, que dans la cartographie aujourd'hui des institutions de gouvernance en Corse, il y a les intercommunalités.

Alors certes, la loi NOTRe n'a pas été fortement appréciée et surtout, n'est pas basée sur des découpages qui reflètent et notre histoire, et notre géographie, on ne va pas refaire le débat là-dessus, mais néanmoins il y a des intercommunalités qui aujourd'hui ont quand même des pouvoirs et peuvent tout

à fait exercer ce pouvoir et être au plus près en logique de proximité vis-à-vis des besoins des populations. Et puis évidemment, il y a la Chambre des territoires ; la Chambre des territoires qui nécessite peut-être, et des propositions avaient été faites déjà par le Conseil exécutif, d'être reboostée, peut-être reconfigurée -sur le plan institutionnel, on verra au moment du débat dans le cycle de discussions avec l'État-, mais qui peut tout à fait nous permettre d'avoir cette forme de territorialisation qui est espérée par de nombreuses personnes. Et moi, je considère qu'effectivement, à un moment donné, il y a une territorialisation qui est nécessaire, mais néanmoins, concernant le pouvoir à l'échelle de la Corse, il ne faut pas tomber dans les travers qui sont les nôtres depuis des siècles et qui ont fortement pesé sur notre trajectoire et de développement, et d'émancipation.

Merci.

Oui, Paul QUASTANA.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Je ne pense pas qu'il y ait d'antinomie ou d'opposition entre l'intérêt général dont nous sommes les défenseurs et les intérêts des microrégions. Je ne vois pas de grands dangers, ni même de scissiparité.

Je dis simplement que les dérives qui ont été faites par les conseils généraux, tout le monde les connaît, tout le monde sait que ça a freiné un certain modèle de développement, etc., etc. Tout ça est derrière nous.

Ce que je pense aujourd'hui, et je rejoins Jean-Christophe ANGELINI, il est ici, mais il est aussi maire de Porto-Vecchio. Moi, je suis conseiller communautaire et des tas d'autres ici exactement.

Je pense que chacun d'entre nous ici a la légitimité pour se pencher sur les problèmes de la région dont il est issu, de son village, de sa vallée, comme vous l'avez si bien dit. Je dis qu'il y a aucune antinomie. Je l'ai d'ailleurs fait en me penchant sur un problème de ma microrégion en termes routiers. J'ai eu satisfaction. Ce n'est pas quelque chose qui vient en débat ici, mais je veux dire que nous avons totalement toute la légitimité, tous tant qu'on est, pour se pencher sur les problèmes ponctuels, y compris d'un quartier de notre village.

Voilà ce que je tenais à vous dire, Mme la Présidente. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous suis, mais néanmoins, lorsque nous débattons de la politique publique et que nous décidons en termes de politique publique, c'est à la fois des dispositifs généraux et ensuite, dans le cadre du dispositif général, l'aide... On va débattre tout à l'heure concernant, par exemple, des dispositifs routiers, évidemment, ils concernent le rond-point de tel endroit, la voie de dégagement de tel autre, etc., etc. Mais le dispositif global qui est pensé de manière générique, efficace et équitable, il reste à l'échelle de l'ensemble du territoire, le cadre est général.

Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ? Sinon je repasse la parole à l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement.

Moi, je pense que ce qui ressort de ce débat, c'est que par définition, la réflexion ne peut jamais être figée concernant le mode de représentation dans la mesure où, on le sait, le choix d'un mode de scrutin, le choix des règles de représentation électorale influent fortement sur la structuration de la représentation politique. Et donc, l'objectif d'avoir une représentation politique qui soit véritablement le reflet de la vie démocratique d'un peuple, c'est un objectif vers lequel on tend en permanence, mais qui est par définition difficile à atteindre.

Moi, à ce stade des débats, je crois que, premièrement, il est démontré que la proposition du Sénateur PANUNZI a beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages ; c'est en tout cas l'opinion majoritaire à travers les interventions successives.

Moi, je vois et je le redis, deux inconvénients majeurs :

Premièrement, c'est une atteinte à l'esprit de notre institution. Nous sommes les élus de la Corse tout entière et lorsqu'on est l'élu d'une circonscription, on représente la circonscription au sein de l'institution, c'est à mon sens la logique de cette proposition, même si j'ai bien entendu que vous ne la partagiez pas et que vous considériez qu'on était élu à l'échelle de la circonscription, mais que l'on avait ensuite vocation à représenter la Corse tout entière. Mais je dis que la proposition du Sénateur PANUNZI conduit en fait à sectoriser la représentation dans une institution qui doit au contraire exprimer de façon globale la vision des Corses à l'échelle de la Corse tout entière.

Deuxième inconvénient majeur, ce sont les effets induits par le type de représentation et notamment, un effet mécanique de polarisation de la vie publique qui conduirait effectivement à un appauvrissement de la représentation démocratique, ce qui n'est pas souhaitable, à fortiori lorsque l'on se situe dans la trajectoire politique de la Corse, qui a été historiquement marquée tantôt par u Partitonu et u Partitellu à Corte, ou par des logiques bipolaires à l'échelle de la Corse. Ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, comment fait-on pour mieux assurer le lien avec les territoires ? Alors moi, je n'ai pas dit que je m'en remettai uniquement à la sagesse de celles et ceux qui décident de constituer des listes. Je remarque que c'est aussi un des moyens, parce que, comme ça a été dit, cette assemblée représente des femmes et des hommes qui viennent de tous les territoires de l'île et qui viennent de la quasi-totalité des régions. Mais ce n'est pas le seul moyen, bien évidemment.

Moi, je crois à la Chambre des territoires, contrairement à Jean-Christophe ANGELINI, peut-être pas dans sa forme actuelle, en tout cas je crois qu'elle a vocation à être améliorée cette forme, mais je pense que si on va plus loin, justement sur la représentation institutionnelle, au sein de la Chambre des territoires, des territoires et des intercommunalités notamment, même si les intercommunalités elles-mêmes posent un certain nombre de problèmes dans leur découpage actuel. Mais je crois que si on a une Chambre des territoires mieux équilibrée dans sa représentation, et il y a un premier pas qui est fait à travers le nouveau texte qui en organise celle-ci, et peut-être, et c'est en tout cas mon souhait, en tout cas une proposition que je ferai dans le cas des débats, élargie dans ses prérogatives, on peut penser, et je me tourne vers Pierre GHIONGA, à une forme de bicamérisme à travers la Chambre des territoires, c'est-à-dire des avis obligatoires dans un certain nombre de domaines, et in fine, l'Assemblée de Corse, par exemple, qui décide, après un processus de navette sur des dossiers qui permettent ainsi d'avoir la possibilité de modifier, à travers le regard propre des territoires, la décision qui est prise in fine par l'Assemblée délibérante.

Donc je crois que si on fait ça, si on organise la territorialisation des politiques publiques, si on renforce la contractualisation, on assurera la représentation des territoires. Puis après, moi je crois que, effectivement, il n'y a pas les modes de représentations et les modes de désignation des élus ne sont pas gravés dans le marbre.

Par définition, on sait qu'il y a des grandes familles de scrutin, que le scrutin majoritaire tend à faire aller vers une représentation bipartisane, que des circonscriptions accélèrent ce mouvement.

On sait que la représentation proportionnelle conduit effectivement à permettre de garantir la représentation la plus large de tous les courants d'opinion, mais que, et on le voit par exemple en Israël, une proportionnelle absolue conduit à des problèmes importants de stabilité et de gouvernance et ne favorise pas des coalitions, y compris autour des coalitions d'idées. Parce que, à un moment donné, on construit des coalitions uniquement guidées par la volonté d'accéder au pouvoir. Donc, c'est un équilibre difficile à trouver. Je pense qu'il y a un certain nombre de pistes qui restent ouvertes.

Moi, je demande à l'Assemblée de Corse de donner un avis négatif et puis, sur les autres points, je crois que le chantier est ouvert et qu'il mérite d'être sans cesse réinterrogé pour essayer d'obtenir le meilleur équilibre possible entre des impératifs qui sont quelquefois contradictoires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Bien. Donc, il y a bien un vote sur ce rapport, ce n'est pas une prise d'acte, c'est un vote, j'avais une hésitation, veuillez m'excuser.

Donc, je soumetts au vote le rapport.

Qui est contre ? Ma question était claire. Ma question est très claire.

(Brouhaha.)

La vôtre est claire, les autres ne sont pas claires...

(Brouhaha.)

Je repose la question : qui est contre le rapport du Président de l'exécutif sur la proposition de loi du Sénateur PANUNZI ?

Contre : « Un soffiu novu » est contre, sauf Pierre GHIONGA, pour l'instant. On va voir maintenant, suspens...

Donc, qui ne participe pas au vote ?

Qui s'abstient ? Pierre GHIONGA s'abstient.

Qui est pour le rapport du Président de l'exécutif ?

Donc, « Avanzemu », « Core in Fronte » et « Fà Populu in seme » sont pour.

Donc le RAPPORT du Président SIMEONI est ADOPTE.

Débat très intéressant et nous reviendrons bien sûr sur l'évolution de nos institutions.

Donc maintenant, je vais me tourner vers l'exécutif.

Logiquement, nous avons le rapport relatif à la stratégie de cybersécurité, que nous avons évoqué hier au détour de l'examen du tableau des effectifs.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 002 : Definizione di a strategia sicurezza digitale di a Corsica è Adesione au Campus Cyber Naziunale

Rapport n° 002 : Définition de la stratégie cybersécurité de la Corse et adhésion au Campus Cyber National

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, un rapport consacré à la cybersécurité.

D'une part, la définition de la stratégie cybersécurité de la Corse, un rappel de celle-ci et, d'autre part, une proposition d'adhésion en qualité de membre associé à l'association Campus Cyber National.

Rappeler rapidement, je l'avais déjà dit la dernière fois, un contexte que vous connaissez. De façon générale, en 2022, le volume de cyberattaques contre les organisations et institutions de toutes tailles a été sans précédent. Il y a une prolifération de groupes cybercriminels, une amélioration des techniques, notamment avec un phénomène de rançon, et le contexte économique et géopolitique mondial, et notamment le retour de la guerre en Europe engendre une multiplication des sources de menaces et d'attaques, avec des rançongiciels qui représentent aujourd'hui la menace la plus sérieuse, qui augmentent en fréquence, en sophistication et souvent impactent lourdement l'activité, voire la survie de l'entité qui est victime de l'attaque.

À titre d'exemple, rappeler que, à l'échelle de la France, ce sont 19 collectivités qui ont indiqué publiquement avoir été touchées par une cyberattaque en 2022, dont 3 régions : le Centre Val de Loire, la Guadeloupe et la dernière en date, la Normandie, avec des conséquences particulièrement préjudiciables et selon notre direction du numérique, Éric FERRARI et son équipe qui sont mobilisés sur cette question, 2023 risque d'être encore plus difficile et chahuté que 2022.

Dans ce phénomène à la fois mondial et qui touche la France, la Corse n'est pas à l'abri du phénomène. Vous le savez, en mars 2022, l'année dernière, c'est l'hôpital de Castelluccio qui a été victime d'une attaque qui a durablement paralysé son fonctionnement. Et puis, en novembre dernier, et ça nous touche directement, ça a été au tour de l'Office de l'équipement hydraulique de la Corse d'être la victime d'un virus.

Alors, mobilisation des services, on a mis un terme à cette attaque. On a, je le rappelle, refusé de payer la rançon. Un mot pour dire que ça peut paraître un peu contradictoire, mais le conseil donné par les services policiers ou de gendarmerie en charge de lutter contre ce type d'infraction est de ne pas payer, mais qu'ils proposent un accompagnement pour le cas où la collectivité décide de payer...

Bon, nous il se trouve que les hasards du calendrier ont fait que nous étions en pleine préparation, notamment de la session sur les dérives mafieuses et parmi toutes les raisons qui nous ont conduits à choisir de ne pas payer, il y avait bien sûr celle de dire, on ne peut pas prétendre ne pas céder aux menaces ou au chantage et payer une rançon pour récupérer des données informatiques qui ont été volées. Donc on a refusé de payer, mais la conséquence, c'est que le système informatique de l'Office hydraulique a été très largement détruit et que bien sûr, les personnels au premier rang et les tiers partenaires de l'Office hydraulique se sont émus de cette situation ; une situation qui actuellement est en voie d'être rétablie, mais à travers un investissement extrêmement fort des personnels de l'Office hydraulique que je tiens ici bien sûr à saluer et à assurer une fois encore, je l'avais dit dans le cadre d'une réunion qui avait été organisée, du soutien non seulement moral mais également logistique et, si nécessaire, financier de la Collectivité de Corse pour parer les conséquences négatives de cette attaque.

Je précise qu'un audit est en cours sur l'ensemble des agences et offices, afin que ceux-ci apportent une réponse globale et coordonnée aux risques cyber qui pourraient les viser.

Alors, face à cette situation, dire aussi que notre collectivité a été non seulement réactive, mais également dans l'anticipation : en 2020, nous avons répondu à l'appel à projets cybersécurité du plan France Relance, et nous avons bénéficié à ce titre d'une subvention de 1 M€ qui va être déployée dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023. Premier point.

Deuxième point. Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique, Smart Isula, adopté par votre Assemblée en juin dernier, a placé au cœur de ses problématiques l'enjeu de la cybersécurité en matière notamment d'intégrité des données et de souveraineté numérique. C'est dans le fil de cette stratégie, telle que notamment proposée dans le schéma Smart Isula, que s'inscrit le rapport d'aujourd'hui qui propose 2 initiatives :

Premièrement, l'élaboration d'une stratégie cybersécurité globale à l'échelle de la Corse, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les acteurs concernés sont bien sûr les victimes potentielles, les institutions, les collectivités et les entreprises, mais également les particuliers.

Associer également les prestataires de services cyber, les correspondants cyber présents dans chacune des institutions, les organismes de formation, mais également certains services régaliens de l'État en charge de la prévention et de la lutte contre les fraudes cyber.

Alors, pour cette démarche, nous demandons une autorisation de crédit de 50 000 € consacré à la mobilisation des acteurs et à l'animation des débats qui permettra de formaliser cette stratégie co-construite.

2ème initiative, il est proposé à la Collectivité de Corse, si l'Assemblée de Corse le décide, de rejoindre le Campus Cyber en qualité de membre non associé.

Alors le Campus Cyber active 4 leviers, c'est précisé dans le rapport de présentation. C'est un lieu ouvert dédié à la programmation d'événements innovants, propice aux échanges, au partage d'informations et à la découverte des évolutions de la société numérique de confiance.

Deuxièmement, un rassemblement d'experts de l'analyse cyber, avec un observatoire de la Cyber menace et une base commune de données composée des indices de compromission assemblés par les différents partenaires publics et privés.

Troisièmement, un support à la formation initiale et continue des différents publics appelés à intervenir dans le cadre de la lutte contre ce type de fraudes.

Et enfin, l'innovation, par le développement de synergies entre les acteurs publics et privés.

Alors les collectivités locales peuvent devenir membres non associées. Cela a pour contrepartie une cotisation unique de 10 000 €. Ma crainte, je me retourne vers le directeur de l'aménagement numérique, lorsque nous nous sommes vu proposer par les services compétents cette adhésion, c'était que, quelque part, la Collectivité de Corse aliène tout ou partie de sa souveraineté numérique qui existe et que nous cherchons à renforcer.

Donc cette crainte a été levée. Nous aurons accès à toutes les informations échangées dans le cadre du Campus Cyber, mais celles et ceux qui participent au Campus Cyber, qui s'agisse d'organismes privés ou d'organismes

étatiques, n'auront pas accès aux données de la Collectivité de Corse, en tout cas n'auront accès à rien que nous ne consentions à échanger et à partager.

Donc cette crainte et cette réserve ayant été levées, je ne vois pour ma part que des avantages à ce que nous adhérions à cet espace, dans la mesure où nous pourrions profiter de retours d'expérience qui viendront consolider et renforcer notre démarche de souveraineté numérique et de protection de nos données.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

C'est un rapport donc qui avait été déjà examiné. Il y a un rapport conjoint, peut-être qu'on ne va pas lire dans le détail. Il y a un premier rapport conjoint qui avait été réalisé pour la session du mois de décembre et ensuite, comme il y a eu quelques modifications à l'initiative de l'exécutif, il a été réexaminé, je le précise.

Donc, il y a un rapport de la commission du développement économique, le 2^{ème}, il faudrait nous donner l'avis.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Je vous donne les deux avis.

Le premier avis donc de CDENATE et de la commission des finances du 14 décembre dernier : favorable, avec une non-participation du groupe « Un Soffiu novu », de Madame GIACOMETTI-PIREDDA et absence du groupe « Core in fronte ».

Je vous donne l'avis pour la dernière CDENATE : favorable, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in Fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Pour la commission des finances ? Avis favorable. Merci.

Donc, qui souhaite s'exprimer sur notre stratégie en matière de cybersécurité ? ROMAIN COLONNA pour « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

On est là face à un sujet majeur dont on commence peut-être à prendre réellement conscience, et j'ai envie de dire malheureusement ou heureusement, je ne sais pas, c'est grâce peut-être en particulier à l'attaque qu'a subi l'Office hydraulique. De tout malheur, il faut essayer d'en dégager quelque chose de positif. Des conséquences qui ont été pour l'Office, ou qui auraient pu être, terribles.

Donc au nom du groupe, nous nous associons bien évidemment au Président et à tous les personnels qui, pour les avoir rencontrés, ont subi des dommages importants, mais qui vont au-delà de la simple matérialité des choses, même des dommages pour une collectivité qui peuvent être d'ordre psychologique quand on est siphonné comme ça au niveau des données.

Donc vous avez, Cher Président, tout notre soutien.

Mais cette attaque nous rappelle aussi avec force trois points concernant les cyberattaques.

Premièrement, tous les systèmes sont vulnérables ! Tous les systèmes sont vulnérables, il n'y en a pas qui ne le sont pas.

Deuxièmement, autre point qui est extrêmement important, une fois qu'on a dit que tous les systèmes étaient vulnérables, c'est que les attaques sont permanentes. Les attaques sont permanentes et ça aussi, c'est quelque chose dont il faut se prémunir.

Et troisième point, les conséquences peuvent être terribles. Les conséquences peuvent être terribles et on a tendance à dire que si certaines attaques que subissent des collectivités publiques étaient ou sont réalisées à l'égard d'entreprises, les entreprises ferment tout simplement, mettent la clé sous la porte.

Donc c'est-à-dire que quand on attaque des collectivités, quand on attaque des entreprises, on peut mettre à mal toute une économie et donc bien évidemment, Monsieur le Président de l'exécutif, nous vous rejoignons dans votre stratégie de mettre en synergie les acteurs et d'adhérer à des réseaux qui nous permettent de mieux sécuriser nos données. Mais je voudrais aussi inscrire ce rapport sur le numérique et cyberattaque dans le contexte, qui est un peu le fil rouge de cette session et de nos débats de cette dernière semaine et pour les

mois à venir, de l'autonomie en vous disant que nous pensons sincèrement que l'autonomie de la Corse doit également se décliner d'un point de vue numérique, qu'il n'est pas normal qu'un certain nombre de données de notre collectivité soit hébergée ailleurs qu'en Corse et que l'autonomie numérique, elle se décline autour de 3 points et la donnée aujourd'hui, c'est un petit peu le pétrole de demain : c'est le stockage de la donnée, le traitement de nos données et la sécurisation de nos données.

L'autonomie, la souveraineté, le cloud souverain de la Corse, elle doit s'articuler autour de ces 3 points : stockage, traitement et sécurisation des données.

Dans ce cadre-là, je voulais vous dire, Monsieur le Président, que, en ma qualité de président de la SITEC, qu'il y a une SEM, qui a un statut à la fois public et à la fois avec des intérêts privés, mais que vous avez et vous êtes détenteur majoritaire, la Collectivité est majoritaire au capital de cette SEM qui est spécialisée dans la cybersécurité. Donc, je voulais vous dire publiquement dès à présent, au-delà de l'attaque de l'Office et dans le cadre de cette stratégie, que nous serons pleinement disponibles, à votre disposition pour réfléchir et participer à cette mise en synergie des acteurs privés et publics, et pour voir émerger un cloud souverain de la Corse, il en va de l'intérêt du peuple corse.

Et j'ai envie de dire que, sur cette question, comme je l'espère sur beaucoup d'autres, ça ne devrait pas poser trop de problèmes puisque ce sont des politiques, les cloud souverains de proximité, qui sont portées au plus haut niveau du gouvernement. Donc, je pense que sur cette question au moins, on devrait pouvoir s'entendre. Mais encore une fois, la SITEC sera à vos côtés et à votre service.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Marie-Thé MARIOTTI, pour « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Effectivement, vous l'avez rappelé, ce rapport était prévu à la session de décembre, au moment où l'Office hydraulique venait de connaître une cyberattaque de grande envergure, vous l'avez dit, qui a endommagé les

systèmes, qui a fait perdre des données toujours en cours de restauration, qui a désorganisé les services et qui a mis les organisations sous tension, il ne faut pas l'oublier.

C'est justement pour éviter que ça ne se reproduise qu'il faut non plus des bonnes intentions, mais des actions concrètes, des réponses fortes et des réponses immédiates.

Alors, il est question de doter la Corse d'une stratégie cybersécurité. Je ne vais pas rentrer dans le détail, c'est très technique, de développer des synergies public/privé, vous ne l'avez pas assez mentionné, et d'adhérer au réseau Campus Cyber National.

Vous l'avez rappelé, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information, dans le but de renforcer son appui aux collectivités, a mis en œuvre les SIRT, dont celui de la Corse, vous l'avez dit, je crois que la Corse a été une des premières régions à candidater, qui ont été installés en 2022 avec la dotation de 1 M€.

L'objectif de ces SIRT, je cite, c'est de participer au programme d'incubation mis en place par l'Agence de sécurité, de permettre aux régions de proposer, y compris aux entreprises privées, un service de réponse complémentaire à celui proposé par les prestataires locaux pour toutes les entités du territoire susceptibles d'être touchées par la menace cyber.

Alors, le rapport en tant que tel ne pose pas de problème. Le budget initial était de 84 000 €. Il a été ramené à 50 000 €, subventionnable à 80 % avec la cotisation, Monsieur le Président de l'exécutif l'a rappelé, de 10 000 € sur 9 ans pour échanger et élaborer une stratégie qui sera in fine un guide, un mode d'emploi assorti de préconisations, Dont acte.

Mais au-delà de ce rapport, il y a des questions de fond et des inquiétudes que nous pouvons nous poser légitimement et à court terme.

En commission, en décembre dernier, nous avons demandé aux services si la Collectivité de Corse, ses agences, ses offices et plus globalement ses satellites, dont par exemple les lycées, étaient correctement protégés et si notre collectivité, en tant que maison-mère, jouait pleinement son rôle d'expert et d'assistance. Les services ont eu l'honnêteté de répondre qu'il n'y avait, à ce stade, je cite, aucune passerelle, mais qu'il fallait les bâtir.

Monsieur le Président, vous venez de confirmer qu'un audit général était en cours, dont nous attendons impatiemment les conclusions.

Donc c'est louable. Ce rapport, bien évidemment, est louable, mais il demeure légitime de se poser les questions de fond.

Alors, contrairement à mon collègue Romain COLONNA qui remet l'autonomie à toutes les sauces, nous, nous avons des questions de fond que nous avons posées en commission, ma Chère Présidente Nadine NIVAGGIONI, mais qui pour nous demeurent fondamentales.

Entre-temps, avant que la stratégie ne se mette en place, que tout soit opérationnel, de quand date le dernier schéma directeur informatique de notre collectivité qui intègre la sécurité ? Quelle politique de sauvegarde des données sensibles est actuellement en place ? Quels moyens humains et financiers ? Parce que c'est important, c'est énorme, quand vous savez qu'il y a des villes importantes, j'en cite une qui s'appelle Issy les Moulineaux, qui a quand même un budget de sauvegarde des données de près de 500 000 €, ce n'est pas neutre. Quels moyens humains et financiers sont mobilisés pour ne pas revivre à l'ODARC, à l'ATC, à la CDC, à l'AUE ou ailleurs, ce que l'Office hydraulique vient de vivre avec toutes les conséquences que nous connaissons ?

Ça pose la question cruciale des synergies entre la Collectivité de Corse et ses satellites.

Enfin, est-ce que c'est le rôle de notre collectivité de jouer les prestataires de services auprès (je ne parle pas de la SITEC) des acteurs privés de Corse ? Est-ce que notre priorité aujourd'hui ne devrait pas être de nous recentrer sur nos propres problématiques internes de sauvegarde de nos données ?

En clair, nous allons bien évidemment voter ce rapport, mais nous demeurons toujours extrêmement inquiets sur la situation actuelle et les risques à court terme.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui d'autre souhaite intervenir ? Non.

La question des évolutions technologiques, numériques et de la cybersécurité aussi est un des sujets que nous aurons à évoquer dans le cadre de la réflexion de prospective à 2050, et y compris celle de la souveraineté numérique. Et à cette occasion, nous ferons venir des spécialistes, parce que

nous ne sommes pas spécialistes, loin s'en faut, en tout cas pour ce qui me concerne, de ces questions-là. On a pris la mesure de l'importance du sujet, mais il est absolument nécessaire d'entendre des personnes qualifiées dans ce domaine. Donc nous aurons à en reparler et évidemment, nous auditionnerons les acteurs locaux, évidemment la SITEC, mais d'autres, universitaires et extérieurs aussi.

Bien, merci. Donc, je repasse la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Par définition, quand il y a une menace, elle est inquiétante et on ne peut pas faire abstraction des craintes que l'on peut avoir, et on voit bien que le risque 0 d'incident n'existe pas. C'est la raison pour laquelle, et je le redis, depuis plusieurs années, la direction de l'aménagement du numérique au sein de la Collectivité de Corse est particulièrement mobilisée sur ces enjeux.

Alors, nous ne nous mettons pas à disposition, nous ne faisons pas de la prestation de services pour des partenaires privés. Nous travaillons en synergie pour essayer de faire que la Corse soit un territoire le moins vulnérable possible par rapport à ces risques qui souvent se réalisent, première chose.

Deuxièmement, sur le centre de réponse à incident, il sera opérationnel, me dit-on, d'ici mi-2023, c'est-à-dire dans les 6 mois.

Troisièmement, oui, il y a un schéma directeur qui a été adopté, il y a un comité stratégique avec une présentation systématique et récurrente, une analyse partagée dans le cadre de ce schéma directeur, notamment sous l'égide du DGS et des différents DGA.

Quatrièmement, l'audit commandé pour l'harmonisation démarre cette semaine sur une période de 2 mois et doit nous permettre d'harmoniser les pratiques. Alors là comme ailleurs, on ne sort pas d'une situation où tout le monde a travaillé de son côté, avec des systèmes qui sont souvent des systèmes différents, avec des fonctionnements internes qui sont différents, on ne passe pas d'une pratique cloisonnée à une mutualisation, à une harmonisation sur un simple coup de baguette magique. C'est un process qui est engagé et je fais confiance à l'ensemble des acteurs de la Collectivité, des agences et offices pour le faire au mieux et le plus vite possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Nous allons donc passer au vote.

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons maintenant aborder un ensemble de rapports qui concernent les infrastructures routières essentiellement, me semble-t-il.

Il y a 4 rapports de l'exécutif concernant des aménagements routiers.

Donc nous repartons dans les territoires.

INFRASTRUTTURA E TRASPORTI /
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce sont des rapports qui quelquefois peuvent passer en CPD, mais il m'a semblé et il nous a semblé intéressant de proposer à l'Assemblée d'en débattre en séance publique de par à la fois l'importance de ces dossiers, d'un point de vue du volume financier, mais aussi d'un point de vue des choix stratégiques qui les sous-tendent et qui sont notamment, je vous le rappelle, j'anticipe un peu les interventions je pense, puisqu'elles ont été faites également en séance en demandant « oui, mais dans quel cadre stratégique ces opérations s'inscrivent-elles », quand bien même ne seraient-elles pas contestées en leur principe.

Donc, je rappelle que, en 2017, il a été voté une PPI par l'Assemblée de Corse et que nous sommes régis toujours par la mise en œuvre opérationnelle de cette PPI, qui a vocation à être aujourd'hui réactualisée à l'aune du nouveau contexte budgétaire, et à l'aune aussi d'un diagnostic qui s'est affiné et d'une situation qui a pu évoluer.

Mais je rappelle que la PPI, à l'époque, elle concentrait, concernant les routes territoriales, les objectifs autour de 3 grands objectifs,

Premièrement, désengorger les entrées de ville.

Deuxièmement, sécuriser prioritairement les tronçons les plus accidentogènes.

Et troisièmement, organiser les traversées de villages selon un principe d'équité. C'est notamment la fameuse délibération de 2019 qui a fixé un cadre précis, critérisé, de clé de répartition entre les financements mis à la charge de la Collectivité de Corse et des financements qui restent à la charge des communes. Ceci pour éviter ce qu'on avait pu connaître quelquefois, on le dira de cette façon-là, c'est-à-dire des iniquités de financement pour le même type d'opération.

Donc, à côté de cela, il y avait un premier diagnostic par anticipation sur les routes départementales, mais qui mérite bien évidemment d'aller plus loin aujourd'hui, et c'est la demande légitime qui est faite, dans la mesure où le

réseau départemental est un réseau d'un point de vue du volume important, d'un point de vue politique important aussi, mais c'est aussi le réseau, et notamment dans le Cismonte, qui a le plus souffert historiquement, souvent défailant, endommagé à plusieurs reprises, notamment par des intenses intempéries en 2015, 2016 et 2017, avec un contexte géologique aussi qui fait que les travaux, notamment du fait de la présence d'amiante ou du fait de la nature de la roche, sont beaucoup plus complexes et donc beaucoup plus coûteux.

Et c'est ainsi, par exemple, que sur la maintenance et sur l'entretien du réseau en 2022, sur 625 commandes dans le dans le réseau Cismonte, pour un volume global de 30,5 M€ et 516 commandes pour un volume de 18,1 M€ pour le Pumonte, soit une balance de 65/63/37, qui là-aussi ne découle pas d'une volonté de privilégier le changement et même par rapport au Pumonte, mais simplement qu'il y a un retard infrastructurel sur les routes départementales qui est beaucoup plus important dans le Nord que dans le Sud.

En sens inverse, on retrouve un déséquilibre qui est un déséquilibre quasiment de même nature dans le domaine de l'investissement, où il y a beaucoup plus d'investissements dans le Sud, environ 63 % ou 64 %, et 36 % dans le Nord, sur les 2 ou 3 exercices qui viennent de s'écouler. Alors je dirais que le fait qu'on trouve un déséquilibre tantôt en faveur du Nord, tantôt en faveur du Sud démontre bien qu'il n'y a pas un choix politique, et ça fait un peu écho à notre discussion de tout à l'heure, il n'y a pas un choix politique de privilégier telle région par rapport à telle autre, ou telle partie du territoire insulaire par rapport à tel autre puisque tantôt c'est le Sud qui bénéficie de plus d'investissements, tantôt c'est le Nord qui bénéficie de plus d'entretien et de maintenance.

Alors, quand ce déséquilibre est justifié par des éléments objectifs, je pense que ça s'explique et c'est légitime. Par contre je le dis aussi publiquement pour lancer le débat qu'on aura sur la PPI réactualisé, même si nous en avons une qui organise nos choix aujourd'hui, le déséquilibre entre le Sud et le Nord en termes d'investissement ne peut pas être aussi accusé ; en tout cas, il n'a pas vocation à rester aussi accusé.

Quelquefois, ça peut être la réparation d'un retard historique. J'y reviens encore une fois, sur le PEI, de 2002 à 2015, il n'y avait pas eu 1 € d'investissement sur Ajaccio et le Grand Ajaccio. Tous les investissements ont été faits ailleurs et notamment autour de Bastia, et donc sur la 4^{ème} tranche du PEI où nous avons encore la main, il restait environ 100 M€ à programmer sur les infrastructures routières. Le choix que j'ai assumé, sous le contrôle de l'Assemblée de Corse, ça a été d'affecter 80 M€, sur les 100 M€ restants sur la 4^{ème} tranche du PEI, aux infrastructures routières d'Ajaccio et du Grand Ajaccio.

Là, il y a un déséquilibre important en termes d'investissement, mais lorsqu'on regarde sur la période du PEI, c'est un rééquilibrage.

Par contre aujourd'hui, et je le dis ici, mais c'est une discussion que l'on a eue avec le DGS et avec le DGA, il n'y a rien qui justifie qu'on reste dans un ratio de 65/35 sur l'investissement entre le Nord et le Sud. Il y a des éléments qui l'expliquent, mais il n'y a pas de raison objective qui le justifie.

Les éléments qui l'expliquent, quels sont-ils ? Ils sont que, par exemple, on est parti une territorialisation des directions entre le Nord et le Sud au moment de la fusion, pour des raisons d'organisation, et que peut-être les services sont-ils plus opérationnels, plus réactifs, mieux corrélés avec les attentes du terrain dans le Sud que dans le Nord. Et ça veut dire que quand il y a des acteurs proactifs, notamment des communes ou des intercommunalités, qu'il y a une bonne interaction entre ces acteurs et les services, qu'il y a aussi quelquefois des ressources humaines plus denses.

Je rappelle l'exemple de l'informatique, des services informatiques au moment de la fusion où y avait 17 cadres A dans le Sud et de mémoire 1 seul cadre A dans le Nord, donc il y a un sous-effectif aujourd'hui, voilà un exemple dans la discussion d'hier, identifié en termes de cadres A dans le Nord. Et donc forcément, si on a une départementalisation ou qu'on reste sur une organisation pour monter de Cismonte, avec des services très étoffés en cadres A dans le Sud et moins étoffé en cadres A dans le Nord, on sort plus facilement les projets.

Donc, bien évidemment, il faut réfléchir et indépendamment même d'une réorganisation envisageable qui consisterait, après 4 ans de fusion, à dire « on territorialise les services d'investissement/fonctionnement dans les routes », ce qui peut aussi avoir des inconvénients parce qu'on a besoin aussi d'une logique de proximité. Mais en tout cas, ce qui est certain, c'est que dès lors qu'il y a ce déficit important, notamment en ressources humaines, que nos recrutements sont forcément limités et que je sais que je ne peux pas, mettons qu'il y ait 15 postes à pourvoir en catégorie A dans les routes au Nord, ayant 100 postes par an à pourvoir, je ne peux pas en mettre 15 d'un coup sur les routes en Haute-Corse. Mais ça veut dire que si, par exemple, sous réserve de trouver les profils qui conviennent, si j'en mets 3/3/3, ça veut dire qu'il va falloir attendre n+3 ou n+4 pour être à parité avec le dynamisme du Sud. Donc il faut penser autre chose et il faut bien sûr que celles et ceux qui continuent d'être affectés, par exemple, à la direction investissement dans le Sud, pensent à l'échelle de la Corse, se déplacent et aillent animer des projets de concrétisation d'investissement dans le Nord.

Donc, voilà un peu les problématiques que nous sommes en train de gérer et c'est dans le cadre de ces problématiques d'ensemble qui ont vocation notamment à être expliquées et déclinées dans le cadre de la PPI réactualisée que nous avons vocation à présenter à votre Assemblée pour qu'elle en débattenne et qu'elle statue dessus, que s'inscrivent les opérations que nous programmons lors des exercices budgétaires successifs, en cohérence et en application de la PPI actuelle, c'est-à-dire celle de 2017.

Alors, parmi ces opérations, le premier dossier, le 003, c'est l'aménagement de l'ex-route territoriale 10 dans la traverse de Santa-Lucia-di-Moriani.

Rapport n° 003 : Accunciamento di l'anziana RT 10 in a traversa di Santa Lucia di Muriani

Rapport n° 003 : Aménagement de l'ex. RT 10 dans la traverse de Santa Lucia di Muriani

Comment remontent les dossiers ? Eh bien, c'est, je vous l'ai dit, par ordre d'importance, de priorité, de maturité technique.

Ici, vous le savez, pour celles et ceux qui connaissent les lieux, c'est la route territoriale extrêmement fréquentée, particulièrement bien sûr en été. 1,8 km au sein de la commune. C'est un dossier qui se propose de sécuriser, aussi bien pour les usagers et notamment automobiles, vélos et piétons, que pour les tiers, la traversée, en application de la fameuse délibération du 25 juillet 2019 qui, en fonction de la population et des ressources de la commune concernée, prévoit une clé de répartition qui peut aller jusqu'à 80 %/20 %, et c'est celle-ci qu'il vous est proposé d'appliquer dans le cadre de cette opération.

Alors, un coût qui a été pointé, c'est le coût du marché aujourd'hui. Il y a des éléments techniques qui le justifient et je fais bien sûr pleinement confiance aux services pour faire cette appréciation, même s'il y a toujours bien sûr un regard, y compris un regard politique et budgétaire.

Donc, c'est le juste prix de l'effort qu'il faut faire pour un endroit qui est un endroit stratégique en termes de fréquentation et en termes de sécurité.

M. Hyacinthe VANNI remplace la Présidente MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable ! Non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame GIACOMETTI-PIREDDA.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Et un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGIO a rappelé que ces travaux sont attendus par la commune de Santa Lucia di Muriani et par la microrégion et qu'ils seront très utiles en matière de sécurisation de la chaussée dans ce secteur-là.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Bon, déjà une remarque générale sur toutes les routes : vous faites des rapports, on marque ex-RD, donc il serait temps de réfléchir à la nomenclature des routes. Lorsqu'il avait été choisi de mettre « territoriale », il y a une dizaine d'années, moi j'ai été contre, je voulais qu'on mette « Strada ». Mais il faut aujourd'hui revoir le classement des routes et la nomination.

Donc, ou on fait une commission de travail et des propositions, ou les services font remonter, en sachant qu'on doit avoir une toponymie corsisée.

Après le problème qu'on a, c'est « route primaire », « route secondaire », comment on fait ? Parce que Strada sicundaria, ça fait SS, sur la route, peut-être ce n'est pas beau... Je vous livre ma première réflexion.

La deuxième, elle est sur ces aménagements en traversée urbaine avec la participation des communes. Il y a un tableau, il y a des règles, on décline de 0 % pour les communes de moins de 300, je crois, mais il y a des effets de seuil.

Une commune qui aurait 500 habitants, ou 600, elle va être à 5 % et ensuite on passe tout de suite à 10 %, c'est-à-dire qu'en gros, c'est une peine qui, avec pour 1 habitant (recensement DGE), on prend le double de participation.

Donc, moi je pense qu'on doit avoir une réflexion sur la participation des communes parce que les traversées, elles sont globalement à la charge de la CDC et il y a le traitement des accotements, des abords et des embellissements. Et en fonction du choix des communes, il y a des ardoises qui sont plus ou moins élevées.

Sur des petites communes, je pense par exemple à Livia à qui on va demander 400 000 € de quote-part, c'est beaucoup, je l'ai dit en commission. Demain, en continuant sur cette route départementale, il y aura Tallano qui est programmée, je pense en fin 2023-2024, c'est la continuité qui aura aussi un impact financier lourd. Donc, on doit regarder à ce que ces communes puissent avoir un financement sur ces aménagements qui leur sont imposés par le calendrier de la Collectivité territoriale, parce que ça leur fait des charges financières très lourdes.

Ensuite, qu'il y ait au moins, si on n'entre pas dans la voie du cofinancement direct, une co-maîtrise d'ouvrage pour qu'ils puissent récupérer le FCTVA, sinon, tel que le dossier est monté, le FCTVA rentre à la Collectivité de Corse. Donc, là-dessus, il faut qu'il y ait un croisement intelligent des montages d'opérations, tout en laissant à la Collectivité de Corse le pilotage général, c'est-à-dire la maîtrise d'ouvrage opérationnelle, mais on peut avoir une subdélégation sur des quotes-parts financières, tout simplement pour que la redistribution de ce retour vienne alléger les communes dans leur budget général.

Et ensuite, je crois qu'on doit revoir cette politique parce que là, il y a les 4 dossiers, mais il y a un dossier, par exemple, les pistes cyclables. Moi, je suis tout à fait d'accord, je vais voter, il n'y a aucun problème, mais quelle est la politique globale de la CDC sur les pistes cyclables ? On va en faire qu'à Bastia et Ajaccio ? Et les autres communes ? Les appels à projets ?

Et donc, on doit avoir cette réflexion générale et on doit revoir, je pense, ce financement des communes pour leur quote part qui est élevée, parce qu'une commune qui ne ferait aucun embellissement, elle prendrait, je dirai, le

trottoir type avec bordure béton et revêtement béton, elle va quand même être impactée de l'ensemble du projet routier sur ses finances propres.

Donc là, je pense que c'est quelque chose qui aujourd'hui, avec la raréfaction des subventions d'État, doit amener la Collectivité à revoir son barème en faveur d'un allègement des charges pour les communes.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Madame Mariotti.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention qu'on a commencé à faire en commission et qui est globale, qui n'est pas forcément sur ces travaux de la traverse de Santa Lucia di Muriani.

Donc là, on va examiner quatre rapports pour un montant à peu près de 12 M€. Ce sont des aménagements sécuritaires, souvent sur des grands axes. Là, il y en a deux qui vont impacter la Costa Verde, puisqu'on a Santa-Lucia et Talasani. Les aménagements sécuritaires sur la RT 10, ils sont indispensables, on le sait, on en a toujours parlé.

Par contre, moi, j'ai voulu insister en commission sur le fait qu'il y a des aménagements sécuritaires, il y a peut-être aussi des aménagements esthétiques qui sont souvent somptuaires. Je m'explique, pas forcément sur ce projet-là, quand on se promène à certains endroits de la RT 10, un c'hè mai nimu ch'i passa marchjendu, je précise et qu'on se retrouve avec des trottoirs en pierres sciées, qui ne sont pas impactés à votre mandature, je me pose la question aujourd'hui de l'utilisation raisonnable des fonds publics et vous allez voir jusqu'où j'en arrive.

Donc, les aménagements sécuritaires, oui, mais il ne faut pas oublier, et là je me tourne vers le Président de l'exécutif qui a anticipé déjà avant mes remarques, il ne faut pas oublier aussi qu'on se retrouve aujourd'hui avec un réseau, alors on l'appellera je ne sais pas comment d'ailleurs, des ex routes départementales de Haute-Corse, vous l'avez dit, peut-être pour des retards ou des investissements peut-être qui ont été ciblés à certains endroits et pas à d'autres par le passé, on se retrouve avec un réseau de RD dans un état extrêmement préoccupant, on en a parlé hier puisqu'en aparté j'ai eu une réunion avec la direction des routes, extrêmement préoccupant.

Et moi, j'insiste sur la notion d'équité dans les investissements que l'on va faire. Vous avez raison, la RT 10, elle est extrêmement fréquentée, elle est très accidentogène, il y a énormément de sorties anarchiques, liées probablement à une urbanisation non maîtrisée. Oui, il faut régler ce problème- là.

En revanche, il faut aujourd'hui, je pense que la direction des routes l'a, ou en tout cas elle doit l'engager très rapidement, un état des lieux sur les routes départementales de Haute-Corse.

Alors mon collègue hier parlait de la RD 229 chez lui, moi je vais parler, je crois que ça va finir en boucle, on en a parlé hier sur la RD 230, que Louis Pozzo Di Borgo connaît puisqu'il la fréquente souvent, qui est à l'abandon. Alors, elle est à l'abandon non seulement sur l'investissement, mais elle est à l'abandon également sur l'entretien.

Alors, mon cher Président, je sais que ce n'est pas le cas chez vous, malheureusement c'est le cas chez moi et chez nous.

Donc elle est à l'abandon, peu ou pas d'interlocuteurs. Alors moi je veux bien qu'on embauche des cadres, c'est fondamental mais il ne faudrait pas qu'il y ait plus de chefs que de personnes sur les routes. Ça aussi, il faut l'analyser.

On nous a parlé d'un problème de matériel aussi. Je pense que vous êtes en train de mener un audit sur l'état du matériel des services routiers, des chaussées dégradées qui sont aujourd'hui des véritables puzzles amplifiés par le fait qu'on a enterré la fibre. Donc, on se retrouve avec véritablement des puzzles, des parapets détruits. Bref !

Alors moi, contrairement à ce que vous pouvez peut-être penser, moi je suis une élue raisonnable, c'est-à-dire que nous, on ne va pas arriver en vous demandant par exemple de refaire des tapis d'enrobé, je sais que les hommes en particulier adorent refaire les tapis d'enrobé, moi non. Moi je dis qu'aujourd'hui, on demande à la direction des routes de faire un audit de certains axes ex-RD, d'identifier les endroits qui posent de vrais problèmes de sécurité et de régler ces problèmes de sécurité et croyez-moi, les chaussées demeurent extrêmement dégradées.

Voilà. Donc moi, je voudrais vraiment attirer l'attention de notre Assemblée sur le fait qu'il faut de l'équité dans les investissements de notre Collectivité sur ces réseaux routiers et en particulier, les ex-routes départementales de Haute-Corse.

Merci bien.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. Pozzo di Borgo, vous avez la parole.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Monsieur le Président.

Alors un débat qui nous ramène tout de même à certains débats d'hier sur notamment les investissements, les frais de fonctionnement, les économies à faire, l'état des chaussées, du réseau routier.

Alors sur le fond, je pense qu'on on partage tous, parce que nous sommes tous du rural aussi et qu'effectivement, on a des difficultés sur certains axes, des axes qui manquent d'entretien. Mais ça sera la seconde partie de mon propos.

Tout d'abord, Paul-Félix n'était pas là hier au moment du débat budgétaire, mais c'est pour ça que je voudrais faire un retour sur la capacité de l'investissement mais aussi des économies de fonctionnement de notre institution. Certes, et je peux partager pour certaines communes, la part à supporter par la commune est souvent difficile à accepter ou inacceptable. Mais si c'est la part de la Collectivité qui augmente, quid ? C'est le serpent qui se mord la queue. Comment allons-nous continuer à financer toujours plus, toujours plus ? Ça, c'est un principe aussi dont on a parlé hier.

Ensuite, pour rebondir sur les propos de Marie-Thé, alors les quatre dossiers que l'on présente, effectivement, on ne peut que les soutenir. Le faste des pierres en granit taillées, je pense que c'est derrière nous, en tout cas je le souhaite.

Mais pour parler de notre région, Marie-Thé, par exemple, le propos risque de faire polémique mais je vais aller au bout quand même. Une région que nous connaissons bien tous les deux, nous y sommes attachés, la Tavagna, environ 2 000 habitants au total, peut-être 500 sur les villages, 5 villages : Taglio-Isolaccio, Pero-Casevecchie, Poggio è Mezzana, Velone-Orneto et Talasani. La partie vraiment rurale, montagnarde, c'est à peu près 500 habitants.

Lorsqu'on arrive de Bastia pour un pour aller sur la Tavagna, soit on prend la route de l'Orezza et on prend notre petit pont à gauche pour monter en Tavagna, première route. Si on fait deux kilomètres de plus, on arrive au point de Folelli, deuxième route, on accepte toujours dans les villages. Si on fait

encore deux kilomètres de plus, on arrive à Figareto, on reprend encore une route pour monter en Tavagna. Et, si on continue, on arrive à Santa-Lucia-di-Muriani et on prend la route et on arrive encore en Tavagna. 500 habitants, 4 routes départementales, chacune environ 12 à 15 kilomètres.

Est-ce qu'aujourd'hui, nous élus locaux, on doit défendre encore cette vision-là : 4 routes pour accéder à 5 villages et 500 habitants ? Est-ce qu'on a les moyens aujourd'hui, c'est une grande question que je pose, est-ce qu'on a les moyens de continuer à entretenir un réseau routier aussi pléthorique, j'ai envie de vous dire ? 4 routes pour accéder à 5 villages. Est-ce que nos administrés, moi le premier, lorsque j'arrive de Bastia, est-ce que je ne peux pas faire 2 kilomètres de plus pour prendre un axe majeur et ceux qui viennent de sud, monter par Santa Lucia, par exemple. Est-ce que ces 4 routes sont nécessaires ? Est-ce qu'on a les moyens, au niveau du service des routes, de continuer à entretenir des routes où à une époque effectivement, il y avait 1 000, 1 500, 2 000 habitants dans rural.

Je ne dis pas qu'il faut abandonner le rural, loin de là. Il faut faire des choix. Je vous vois hocher la tête, quand il n'y a qu'une route, oui, mais quand il y a 4 routes pour arriver à un même village, on ne peut pas la veille, nous parler d'économie et le lendemain nous dire : il faut continuer à investir massivement sur tout le réseau routier, parce que sinon ce qu'on demande la veille, c'est annihilé de lendemain par ces positionnements-là.

Alors moi, j'appelle à votre intelligence collective, que fait-on ? C'est une réalité et je suis le premier défenseur du rural pour y être tous les vendredis soir, Marie-Thé, nous y sommes ensemble, n'est-ce pas ! Je passe par le village et par cet axe communal.

Donc, mon propos n'est pas polémique, c'est de dire simplement : oui, il faut une réflexion d'ensemble. On ne peut pas d'un côté nous dire « il faut que la part communale baisse », de l'autre côté nous dire, « il faut entretenir tous le réseau départemental ». Je pense que la stratégie est à plus long terme. Il faut effectivement un schéma des routes bien précis, savoir ce que l'on veut faire. Voilà mon propos.

Mais en tout cas si on veut aller vers une collectivité nouvelle, un nouveau modèle financier, un nouveau modèle budgétaire, il y aura des choix à faire et c'est là que notre casquette d'élus territorial, il va falloir qu'elle reste à la maison et celle des élus communaux prendre le pas, mais avec beaucoup, je dirais, de finesse et beaucoup de modération parce que sinon il est certain qu'on ne sera pas dans un schéma soutenable pour la Collectivité de Corse.

Voilà.

Pour le reste, l'aménagement de Talasani, évidemment sécuritaire pour les usagers, très accidentogène, les scolaires qui sont pris en compte.

Donc, c'est 4 dossiers que l'on va soutenir. Mais moi j'appelle une réflexion d'ensemble et attention, si on a un propos la veille et une position la veille, la soutenir le lendemain aussi dans le raisonnement, c'est ce que je vous disais, la difficulté des deux casquettes.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Donc dorénavant, Louis Pozzo Di Borgo n'empruntera plus la RD 230 et la route communale d'Isolaccia, mais passera un peu plus loin. C'est noté, ça nous fera un peu moins de trafic. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Vous réglerez vos problèmes de routes en aparté !

Monsieur Ghionga, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci, monsieur le Président.

Je me permets de prendre ma casquette d'ancien conseiller général de Corte. Je ne savais pas comment poser les questions, Monsieur le Président. Le rond-point dit de l'Oriente est programmé depuis 2015. Les travaux allaient commencer en septembre 2022, ils n'ont toujours pas commencé. Où en est-on ? On m'a dit qu'il y a de l'amiante, enfin bref.

Deuxième problème, il y a interdiction de circuler dans la haute vallée de la Restonica depuis toujours, du 1^{er} novembre au 30 mars. Cette année, l'arrêté permet à certaines personnes de monter et les critères d'autorisation me paraissent un peu bizarres, je ne pense pas que ça soit vous, Monsieur le Président, on vous a fait signer une autorisation, à mon avis, qui me paraît un peu particulière. Je voulais savoir comment sont pris ces arrêtés. Voilà ma question d'ancien conseil général.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

Alors, certains ont parlé de façon globale, je dirais, des 4 rapports. Moi je vais recentrer un petit peu plus sur Ajaccio, sur le rapport de l'aménagement et la création d'une piste cyclable.

Alors on se réjouit, bien évidemment... Vous ne l'avez pas passé Président ? Ah ! Excusez-moi, j'ai cru que vous aviez parlé de façon globale. Donc, je me tais, excusez-moi. À tout à l'heure.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Christelle.

Je passe la parole au Président du Conseil exécutif, et c'est vrai qu'il y a des régions où les choses vont plutôt bien, quand ça va bien, il faut aussi le dire, les routes sont entretenues.

Pardon, je ne vous avais pas vu, M. Angelini, je vous en prie.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ùn ci hè male.

On débat de tout ou rapport par rapport ? Rapport par rapport, donc là : Talasani ? Non Moriani... Je vais finir par être d'accord avec Pierre Ghionga...

Si on débat rapport par rapport, pardonnez-moi, j'ai dû sortir quelques minutes, enfin qu'on vote rapport par rapport, OK.

Simplement sur le plan général, j'ai vu que c'était un peu le sens de l'intervention du Président de l'exécutif et d'autres propos qui m'ont été rapportés depuis par mes amis, juste poser deux choses.

Je vous prends des cas simples : la plaine, l'Extrême-sud, etc. Moi, je pense que, outre la PPI dont on a parlé hier à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, et plus généralement la nécessité de rénover une grande partie du réseau, on a un autre sujet qui est celui de l'intermodalité. Vous avez des territoires, et ça tombe bien, le président des chemins de fer, le temps d'un quart d'heure ou plus, et tant mieux, est Président de l'Assemblée de Corse, qui

cumulent des difficultés relatives à leur réseau routier et le manque d'infrastructures lié au ferroviaire.

Donc, on ne peut pas raisonner de la même manière quand on parle de rénover les routes selon qu'on se trouve dans le centre Corse, à Bastia ou sur Aiacciu, et dans des régions comme les nôtres où les réseaux routiers qui ne peuvent pas être allégés par la présence du ferroviaire ou l'organisation d'autres types de transports collectifs, sont saturés, à plus forte raison, et c'est mon cas, lorsqu'ils concernent des régions qui sont très touristiques.

Donc, il y a là un sujet auquel je voulais vous rendre attentifs. On en avait un peu parlé, on va vous le dire publiquement dans les jours et semaines à venir, mais on souhaiterait que cette question de l'intermodalité au sens des infrastructures lourdes, comme au sens des mobilités douces, soit intégrée à la réflexion d'ensemble sur la rénovation du réseau routier. On ne peut pas, même s'il faut le faire et qu'on votera les 4 rapports, il n'y a pas de difficulté, les examiner de manière isolée, sans qu'ils procèdent à une vision d'ensemble d'une part, et d'autre part, les regarder ou les voter, sans qu'on sache plus exactement à quel schéma d'intermodalité ils sont connectés.

Donc sur ce plan-là, on a une demande forte, je vous le redis, elle n'est pas conditionnée à notre vote, notre vote, il est conditionné à la qualité des rapports et au fait qu'ils s'inscrivent dans une vision que l'on partage. Donc là-dessus on est au clair, mais on vous demande donc de regarder cette question-là.

Deuxièmement et très vite, l'état des anciennes routes départementales. Donc, Louis a parlé de la Tavagna qu'on connaît bien, il y en a d'autres un peu partout sur lesquelles il faut qu'on se penche. Moi je pense que dans les critères qui nous sont proposés en CRE, il faut qu'on retienne la question du caractère accidentogène ou pas, des traitements qui sont proposés ou plutôt des réponses qui sont apportées à des situations accidentogènes et dangereuses.

Je l'ai dit, Président, au Conseil exécutif, je n'interviens pas pour cela mais puisque j'interviens j'en dis un mot. On a, nous, en entrée de ville à Purtivechju, un sujet ancien qui a débuté sous la présidence de Paul Giacobbi, qui a continué alors que le Conseil exécutif était dans une autre configuration, et qui se poursuit aujourd'hui alors même que je suis donc maire de cette ville. On voudrait vraiment, et je me fais là le relais aussi d'une partie importante de l'opinion, que cette question soit traitée, ça fait une douzaine d'années quand même, une dizaine d'années.

Donc il y a comme ça des sujets, Pierre parlait de l'Oriente, je veux parler de celui-là, où en plus de l'intermodalité et plus généralement du schéma proposé, on a aussi besoin d'une visibilité sur les sujets qui ne mettent pas en jeu le confort de conduite ou l'accès, même s'il est fondamental, à toutes les parties du territoire, mais la sécurité des conducteurs et des usagers. Et je vous y rends attentifs, parce que dans le moment que l'on traverse qui est caractérisé à la fois par la poursuite de la fusion des collectivités et des compétences qui étaient rattachées et le souci que vous manifestez de rénover notre réseau routier, il faut aussi intégrer cette question-là.

Donc les services, je vois Monsieur Laborde et d'autres, en ont parfaitement connaissance. Maintenant, il faut, je parle de moi, mais je pourrais parler d'autres portions du territoire, qu'on en sorte parce qu'encore une fois, il y a des endroits où il en va de l'intérêt et de la santé et de la sécurité publique. Et à l'aune du débat sur la rénovation que vous proposez et que l'on soutient, je ne pouvais pas ne pas aborder aussi cette question globale et cette question, pardonnez-moi, mais elle est fondamentale, un peu plus particulière et en même temps emblématique, et qui, à travers une situation singulière, dit beaucoup de choses de l'état général de notre réseau routier. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, s'il n'y a plus de demandes d'interventions, je passe la parole au Président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, pour ces contributions.

Dans le désordre, par rapport aux prises de parole, répondre à Pierre Ghionga. Je ne connais pas l'arrêté, je ne sais même pas si c'est un arrêté de la Collectivité de Corse, mais on en parlera. Sur quelle prescription a-t-il été pris ? On verra, on en parlera, mais je ne connais pas.

Sur le rond-point de l'Oriente qu'on connaît bien et sur lequel mon attention a été appelée à plusieurs reprises, il y a eu des problèmes techniques que vous connaissez, à la fois liés à l'amiante et l'emprise foncière, avec une difficulté avec un propriétaire, c'est en voie de régularisation. Je crois que l'appel d'offres est en voie de lancement. Là aussi, c'est un dossier prioritaire parce qu'on s'est engagés dessus et je sais qu'il est très attendu, notamment par le maire bien sûr, mais également par l'ensemble des usagers.

Répondre à Jean-Christophe Angelini, bien sûr, vu l'importance de la ville de Purtivechju, l'importance du trafic, etc., tout à fait disponible pour organiser une réunion rapide.

Troisièmement, on ne pourra pas dire que Louis Pozzo di Borgo choisit la facilité en abordant ce type de questions, mais je pense que nous aurons vocation aussi à les aborder ensemble, et ce d'autant mieux que personne ne peut douter, dans le rural et dans l'intérieur, de notre volonté de mettre tous les moyens pour que le rural et l'intérieur se développent. On l'a montré en matière de routes et on l'a montré sur tout le reste.

Mais il n'empêche aussi, puisqu'on parle de priorité, il faut que nous réussissions à définir des priorités. On ne pourra pas tout faire partout, c'est une évidence.

Répondre à Paul-Félix, la délibération, elle est déjà très avantageuse, elle introduit une équité qui a souvent fait défaut et elle souligne aussi que, je dirais, les communes doivent réfléchir sans doute à renforcer leurs propres ressources. On ne peut pas tout financer. Si on nous dit « il faut aller encore plus loin, encore plus loin, encore plus loin », cet argent que nous mettons-là, manquera ailleurs.

Sur le réseau départemental, il y a déjà une classification qui va de 1 à 4, qui avait été établie, mais avec deux remarques. Premièrement, elle n'était pas toujours appliquée, on pouvait très bien être une route classée 4 et passer avant la route classée 1. Je dirais même que ça arrivait souvent, me semble-t-il et sans faire de mauvais esprits. Et puis surtout, c'était un critère de classement uniquement par rapport à la fréquentation de l'axe routier.

Donc nous, on ne peut pas être uniquement sur une logique de fréquentation de l'axe routier, il faut qu'on soit dans une logique pour établir cette classification, intégrer la fréquentation mais aussi rechercher la cohérence de la desserte de villages, d'une vallée, d'une pieve, etc. Et une fois qu'on aura fait ça, effectivement, alors je ne connais pas précisément l'endroit, mais peut-être que s'il y a 4 routes qui permettent de desservir, 4 routes de ex départementales, on verra le nom, pas 4 ex SS, Paul-Félix, avà ùn c'hè più... 4 SS, 4 strade secundarie ! Sérieusement, peut-être qu'on ne pourra pas faire les 4 et peut-être qu'à un moment donné, on dit il y a un itinéraire, qui est un itinéraire utile, efficace, rationnel et on concentre les moyens là-dessus.

On va en parler tout à l'heure, donc je répondrai sur la question des vélos.

Sur Santa Lucia di Muriani, je crois qu'on a dit ce qu'on avait à dire, donc on peut passer au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc on peut passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi. On peut passer au rapport numéro 4.

Raportu n° 004 : Accunziamentu di l'anziana RT 21 è criazioni di una cicluvia da u portu di a Capitanaria à u capu di golfu in Aiacciu

Rapport n° 004 : Aménagement de l'ex. RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'Amirauté et le fond de baie à Aiacciu

Vous avez la parole, M. le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, piste cyclable entre le port de l'Amirauté et le fond de baie Aiacciu, projet important qui s'intègre, le savez, dans une piste beaucoup plus large, qui a vocation à relier la ville d'Aiacciu, des Sanguinaires jusqu'au bout de la rive sud à terme.

Alors sur cette partie, je tiens à souligner quand même la qualité du travail des services qui ont été sur plusieurs sous-parties retenues dans le cas d'appel à projets, lauréat même d'un appel à projets au plan national, ce qui nous permet d'avoir des taux de cofinancement extrêmement intéressants, 40 % d'ores et déjà acquis pouvant aller jusqu'à 80 %.

Et donc ce projet, dont vous avez la représentation iconographique, est un projet important pour d'abord inciter à la pratique du cyclisme, cher Jean-Martin, et ensuite pour sécuriser bien sûr les déplacements des usagers.

Alors là aussi, j'anticipe ce qui a été dit tout à l'heure, et ça fera peut-être écho, c'est vrai qu'aujourd'hui, je souhaite que la DGA de Monsieur Laborde, Monsieur Laborde et ses équipes produisent un rapport global sur notre vision de l'aménagement, notamment des routes et des pistes cyclables à l'échelle du territoire, aujourd'hui nous travaillons par, j'allais dire effet d'aubaine, par exemple lorsqu'il y a des appels à projets, par exemple lorsqu'il y a des opérations qui sont mûres et qui sont portées au niveau de communes ou

d'intercommunalités. Mais ça ne s'intègre pas dans une stratégie aussi globale et formalisée que je le souhaiterais, étant précisé qu'il y a l'aspect mobilité douce, qui est un aspect fondamental, mais il y a aussi un aspect, je dirais, sécurisation. Ça, c'est l'essentiel.

Bien sûr, j'ai été comme vous, à plusieurs reprises, questionné et sensibilisé à cette question, notamment par l'association d'Adrien Lippini, et je souhaite bien-sûr pouvoir apporter des réponses très claires et exhaustives dans ce domaine.

Mais en tout cas, je pense que cette opération est pour Ajaccio, une belle opération et je suis heureux de pouvoir la présenter à votre Assemblée.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Il y a un rapport favorable de la commission du développement et un avis de la commission des finances ? Favorable. Très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Christelle Combette, vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Oui, merci, Monsieur le Président.

Effectivement, Monsieur le Président, vous l'avez dit, c'est une belle opération, une belle opportunité pour la ville d'Ajaccio, les Ajacciens et autres, les usagers, notamment mon collègue, Jean-Martin Mondoloni, qui la prendra au moins une fois par mois.

Donc ce tracé effectivement, va permettre de mailler un peu plus la commune en matière de mobilité douce. C'est une politique qui a déjà été entamée depuis quelques temps.

Ensuite, dans un temps un petit peu plus long, cet aménagement va s'inscrire dans le projet de fond de baie et à ce sujet, l'élue ajaccienne que je suis, espère vivement qu'un travail de fond sera entamé avec la Collectivité et que vous serez à la hauteur des enjeux de ce projet.

Par ailleurs, je sors un petit peu de ce rapport, mais j'en profite et je me fais le porte-parole de ma collègue Valérie Bozzi qui n'est pas là aujourd'hui, pour vous interroger sur l'avancée des études relatives à la piste cyclable qui est

censée relier justement à Ajaccio à la Rive-Sud, donc qui sera la continuité de celle évoquée dans ce rapport. En octobre dernier, il y avait eu un point qui avait été effectué par vos services, avec un détail par tronçon qui avait été fait. Pourriez-vous éventuellement nous en dire un petit peu plus sur cette étude ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Oui, Don-Jo.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, M. VANNI.

Une opération intéressante pour Aiacciu, les Ajacciens, la région, les cyclistes, les piétons, les routiers. Il y a de la sécurisation au niveau du trafic, il y a de l'incitation à des mobilités douces qui sont des enjeux importants au niveau physique, environnemental, écologique et au niveau de la décongestion également des entrées de ville et sorties de ville.

Je me réjouis des propos de ma collègue Christelle Combette, qui convergent pour souligner le caractère positif de l'opération réalisée qui donnera lieu notamment à une convention dans le cadre d'une délibération de l'Assemblée de Corse avec la ville d'Aiacciu.

Mais quand même, permettez-moi, Monsieur le Président, de profiter de ce rapport et de ce débat pour souligner qu'on entend parfois une petite musique, alors pas de la bouche de Christelle, mais dans d'autres cénacles comme quoi, Aiacciu serait le grand oublié des politiques publiques de la Collectivité de Corse, tout serait fait pour le Cismonte, pà Bastia, de façon générale. Ça a été dit tout à l'heure dans le propos introductif du Président. Entre 2002 et 2015, aucun projet au titre du PEI n'a été présenté en COREPA sur Aiacciu. Notre arrivée aux responsabilités en décembre 2015, depuis 2015, 80 M€, c'est-à-dire 80 % du volume routier au titre du PEI, ont été investis sur Aiacciu à travers des opérations qui pour certaines, sont réalisées, d'autres en cours et certaines à venir. J'ai à l'esprit le rond-point de la Gravona, ex Socordis, la Rode aménagée en boulevard urbain.

Mais au-delà des opérations routières qui sont indispensables après 40 ans de retard historique au niveau d'Aiacciu, il y a une action globale de notre institution, qu'elle soit porteuse, ou financeuse, ou cofinanceuse de projets sur

Aiacciu et sa région, on a voté il y a quelques semaines, le plan de restructuration et de rénovation énergétique de l'INSPE d'Aiacciu, l'école normale chènò cuniscimu, ci sò unipochi d'insignanti quì, ci sò Aiaccini, on a un certain nombre de projets que l'on soutient financièrement, pas dans une logique politicienne, électoraliste ou clientéliste. Le Président de l'exécutif n'est pas originaire d'Aiacciu, ça renvoie au débat qu'on a eu tout à l'heure sur le mode de scrutin, on n'a pas la même coloration politique avec la majorité municipale ajaccienne. Mais simplement parce que, et Marie-Thé en parlait tout à l'heure, il y a une logique d'équité territoriale, de rééquilibrage, d'équilibre de nos politiques publiques et à ce titre, la majorité territoriale, le Conseil exécutif ont entrepris, dans cet état d'esprit de rattrapage historique, de forts investissements pour Aiacciu et sa région, et nous voulons le souligner très sereinement et très tranquillement.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Sans oublier les investissements ferroviaires, bien entendu, qui sont un rattrapage avec le Nord.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Mme Christelle COMBETTE

Monsieur le Président, j'ai bien entendu, mais j'aimerais voir quand même tout ce qui est fait, tout ce qui sera fait. Je suis un petit peu étonnée de tout ce qui vient d'être dit parce que sincèrement, je n'ai pas l'impression qu'il y ait un rattrapage historique. Alors je sais que « historique » c'est un des mots favoris dans votre bouche, mais pour l'instant, les Ajacciens ne le voient pas vraiment. Mais s'il y a encore beaucoup de choses, tant mieux pour eux.

M. Hyacinthe VANNI

Le Président va vous éclairer. M. le Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

En tout cas un rattrapage par rapport au PEI, on peut le dire et par rapport à l'histoire du PEI. Mais après chacun appréciera. En tout cas, moi, je pense qu'on fait pour Aiacciu, et c'est normal, première ville de Corse, comme on fait pour les autres villes et comme on fait pour l'ensemble des territoires, avec aussi une volonté politique de rattraper les retards et notamment ceux cumulés qu'a subis notamment l'intérieur de la Corse. Donc voilà, c'est un peu le sens de notre politique et le tout dans une logique d'équité.

Alors, c'est sûrement perfectible, mais en tout cas c'est le fil qui est suivi.

Alors, sur la piste cyclable, donc là on est calés jusqu'à Pisciatellu, commune de Bastelicaccia. Il y a une concertation qui est engagée ou qui va l'être sur les communes suivantes. Il y a un certain nombre de problèmes d'emprises foncières etc., etc. Donc on va travailler avec les communes.

Je pense que c'est un projet qui est à la fois pour les Corses et pour les visiteurs, l'idée de pouvoir aller en vélo, à pied, en courant, en promenade, des Sanguinaires, et pour celles et ceux qui sont le plus en forme, jusqu'au bout de la rive sud. En tout cas, quelques portions du trajet dont il s'agisse, je crois que c'est, à mon avis, un enjeu d'embellissement et d'aménagement qui est majeur. On travaille en concertation avec les communes et c'est vraiment des opérations qui sont extrêmement intéressantes.

Je rappelle qu'il y a la même qui est prévue notamment du côté de Bastia et les communes Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana. Donc ça c'est, à mon avis, très intéressant.

Il y a la même opération sur la plaine orientale, il y a des projets du côté de l'extrême sud avec Porto-Vecchio et Bonifacio.

Donc, je pense que ce sont des choses qui sont structurantes et importantes. C'est vrai que c'est un peu frustrant de ne pas avoir sous les yeux un document unique, qui synthétise, qui permet de projeter cette vision et qui nous permet de constater ensemble que nous avançons sur un chemin que nous aurons défini et validé de concert.

Donc, je pense avoir répondu à la question principale, ne pas en avoir oublié d'autres.

Mme Christelle COMBETTE

Sur le fond de baie ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Excusez-moi, je ne me rappelle plus votre question.

Mme Christelle COMBETTE

Ce n'est pas vraiment une question, c'était juste vous inciter à vous pencher sur le sujet de fond de baie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, je vous réponds très favorablement, je vais me pencher sur le sujet du fond de baie, mais je suis déjà penché mais pas trop... ! Je vois le souhait sous-jacent dans votre proposition... !

M. Hyacinthe VANNI

Bon, très bien. Je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

On peut passer au rapport suivant :

Raportu n° 005 : Bilanciu di a cuncertazione publica preliminare à l'operazione di messa in sicurezza di trè crucivie di l'anziana RT 10 - Cumuna di Talasani

Rapport n° 005 : Bilan de la concertation publique préalable à l'opération de sécurisation de trois carrefours de l'ex. RT 10 - Commune de Talasani.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Parmi les 3 axes de la PPI, il y a la sécurisation des zones particulièrement accidentogènes. Donc, on sait que la RT 10, notamment entre Viscuvatu et u Sulaghju, est une route tragiquement accidentogène, longue ligne droite, alternance de zones urbaines, périurbaines, et d'endroits où il y a une prise de vitesse et de risques par les usagers.

Donc, sur cette portion il y a en fait 3 aménagements, 3 carrefours qui sont proposés sur une distance de 1,3 kilomètre et des endroits où il y a eu malheureusement de nombreux accidents et de nombreux accidents mortels.

Alors la concertation a été menée du 17 octobre au samedi 29 octobre 2022, annoncée dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur le site de la Collectivité de Corse. Egalement, une exposition permanente en mairie de

Talasani. Donc, une concertation qui a bien fonctionné puisqu'il y a eu 66 avis qui ont été portés pour le carrefour dit de Rico plage, 61 pour Valle Longhe et 53 pour la fermeture de l'ex-RD 30.

Vous avez en annexe du rapport les différentes variantes qui avaient été initialement soumises à concertation et celle qui a été finalement retenue comme solution.

Donc, ce sont des aménagements importants puisque nous avons pour le carrefour de Valle Longhe, un coût de travaux de 783 000 € ; pour Rico plage, 1,75 M€.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGIO a salué le travail des services de la CdC en lien étroit avec la commune de Talasani et a souligné que ces travaux satisfont l'ensemble des communes de la microrégion.

Ainsi toutes les problématiques ont été levées en amont des travaux à réaliser et ces aménagements sont cruciaux pour la région et ils permettront à la commune de Talasani de poursuivre son développement le long de la RT 10, très accidentogène mais prochainement sécurisée.

Le Président Gilles SIMEONI a souligné que ce rapport relevait avant tout d'un enjeu de sécurisation surtout lorsqu'on connaît le caractère accidentogène de ces tronçons routiers.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Monsieur Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Simplement président, je me tourne vers vous, je suis très favorable au projet parce qu'étant interdit de passage par Tagliu Isulacciu, je ne voudrais pas froisser Francis Marcantei et finir par accéder en parachute au village... !

Donc très, très favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?
Madame Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci.

Alors en termes de carrefour, moi je suis d'accord pour que Louis passe à Ponte-Leccia. Je vais juste expliquer quelque chose qui est très importante, Ponte-Leccia est un lieu de passage et un carrefour important.

On a envoyé un courrier récemment, parce que le pont de Ponte-Leccia, les deux trottoirs qui sont sur le côté, à force d'être fréquentés, sont usés et les gens, quand ils passent, c'est très dangereux parce qu'il n'y a plus de hauteur à force d'avoir eu différentes couches de bitume. Et je souhaite, puisque c'est un lieu très fréquenté, que l'on puisse rénover, on ne demande pas grand-chose, les 2 trottoirs qui sont à la hauteur du pont.

Et Louis, tu peux passer, t'y arrêter, c'est bien volontiers pour tout le monde, ça participe à l'effort et au développement des commerces qui y sont.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Tu pourras y passer à pied, donc !

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Je précise que la comcom n'a pas d'argent pour payer les trottoirs !

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le trottoir, on va réfléchir. Je n'ai pas encore lu la lettre !

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

On vous fera un double.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

A ringrazià vi. Donc, on peut passer au rapport suivant :

Raportu n° 006 : Accunciamento di a traversa di Livia - anziana RD 268 è anziana RD 59, fora di l'ipercentru

Rapport n° 006 : Aménagement de la traverse de Livia - ex. RD 268 et ex. RD 59, hors hypercentre

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un rapport important qui s'inscrit dans une série d'opérations notamment routières qui ont concerné l'ensemble du réseau routier de l'Alta Rocca, et notamment des traversées ou des routes, de Santa Lucia di Tallà, où c'est en cours et c'était quelque chose de très attendu et depuis longtemps, il y a eu la traversée de Quenza, il y a aujourd'hui la traversée de Livia.

Alors Livia, les travaux au niveau de l'hypercentre, ce qu'il est convenu d'appeler l'hypercentre au niveau de A Sorba, ont été réalisés.

Là il s'agit de sections adjacentes. Vous avez des photographies qui, me semble-t-il, sont parlantes sur l'état de la situation actuelle et ce que sera la traversée de Livia, lorsque les travaux cofinancés, en application de la

délibération de 2019, par la Collectivité de Corse et la commune de Levie seront terminés.

Je rappelle donc un montant total de 3,650 M€ avec 3 M€ environ hors taxes, à la charge de la Collectivité de Corse et 400 000 € hors taxes, à la charge de la commune de Levie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission du développement.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai oublié San-Gavinu-di-Carbini ! Si j'oublie San-Gavinu-di-Carbini, je vais faire comme Louis, je ne vais plus pouvoir prendre la route !

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu », Madame Giacometti-Piredda et absence du groupe « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Commission des finances, M. Savelli.

M. Joseph SAVELLI

Ce rapport a inspiré beaucoup mon collègue Monsieur Benedetti, donc je vais le répéter tout le long de mon intervention.

Donc, Monsieur Paul-Félix Benedetti a souhaité obtenir des explications sur la participation financière de la commune sur ce type d'opération afin de savoir si celle-ci est considérée comme un projet propre et auquel cas, si la commune peut demander un financement pour la réalisation des accotements.

En supposant que la voirie n'était pas réalisée par la CdC et que la commune souhaitait réaliser un projet d'embellissement, il a interrogé les services sur la possibilité d'obtenir des financements complémentaires sur le recalibrage des abords, estimant que pour des petites communes, ces financements, sur leurs fonds propres, sont lourds à supporter.

M. Paul-Félix BENEDETTI a formulé une deuxième remarque en relevant que les communes ne bénéficient pas toutes des mêmes financements,

des mêmes niveaux de péréquation de la part de la CdC en citant l'exemple des communes de Sartè et de Pruprià pour lesquelles des discordances sont à souligner.

Il a fait remarquer que la commune de Livia, objet du présent rapport, est mieux aidée que Pruprià mais moins que Sartè (cf. rapports adoptés par la Commission Permanente en 2022).

M. Jean-Baptiste PIERI, Directeur des Investissements routiers du Pumonte, a précisé que les communes appelées en cofinancement, ne sollicitaient pas de subvention sur leur part de fonds propres dans le cadre de ces aménagements.

Bien que cette question ait été évoquée par les communes, il est difficile d'y répondre du fait que cela ne dépende pas forcément de la Direction des Investissements routiers.

M. Paul-Félix BENEDETTI a évoqué la question du prolongement de ces travaux en direction de la commune de Santa Lucia di Tallà, traversée par la RD 59 et dont les travaux sont d'ores et déjà programmés.

La commune de Santa Lucia di Tallà, plus petite que celle de Livia mais comprenant un linéaire routier plus important, risque d'être impactée plus lourdement sur sa quote-part.

Le Directeur des Investissements routiers du Pumonte a rappelé que les montants des financements à la charge des communes sont définis par la DGA des infrastructures. Lorsque le titre est émis à l'encontre de la commune pour solliciter sa part de financement, la DGA des infrastructures n'a plus de retour d'information jusqu'au paiement réalisé.

Il a précisé également que la quote-part de la commune est définie en fonction des choix qu'elle a souhaités. Ainsi, si le choix est de réaliser des revêtements en pierre, il a souligné que la plus-value liée au choix de la pierre est à la charge de la commune ; le pourcentage ne s'applique que sur des prestations standards, prévues dans le cadre de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019.

M. Jean-Baptiste PIERI a rappelé que la quote-part de la commune de Sartè est plus importante du fait du choix de la pierre, y compris sur des revêtements.

Le Président Gilles SIMEONI a souligné que les dossiers relevant des traversées de communes sont devenus des dossiers emblématiques ; ils font l'objet de fortes demandes de la part des communes.

Il a rappelé que la délibération de l'Assemblée de Corse de 2019 a mis en place des règles d'équité et de lisibilité, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant où les niveaux de financement dépendaient d'affiliations politiques. Cette délibération permet désormais de répartir l'effort, à titre principal, entre la Collectivité de Corse d'une part et les communes bénéficiaires d'autre part.

Le Président du Conseil exécutif de Corse a souligné que de nombreuses communes de l'intérieur ont d'ores et déjà bénéficié de ces aménagements.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'inventions ? Monsieur Panzani, vous avez la parole.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci Président.

Monsieur le Président, je vais juste insister, revenir sur la belle opération de la traversée de Livia. Je crois que c'est une opération importante que la population attendait, en termes de sécurisation, en termes évidemment de confort également et en termes stratégiques, parce que Livia, se trouve à un axe stratégique, la route Aiacciu-Bavedda, Aiacciu-Portivechju, par l'Ospedale, Baccini-l'aéroport de Figari.

Donc, l'opération semblait indispensable. Et, dans la continuité de la première tranche qui a déjà été faite, je pense dans un partenariat très intelligent avec la commune, les commerçants s'y retrouvent. Personnellement, je n'ai pas vu d'infrastructures pharaoniques, j'ai vu des équipements maîtrisés.

Mais je voudrais tendre ma réflexion à ce que le Président du Conseil exécutif citait tout à l'heure, c'est que l'opération di Livia aussi, il faut la comprendre dans sa globalité et sur le désenclavement du rural. C'est une belle opération pour le rural, quand on relie la traversée de Livia avec évidemment la

traversée de Quenza qu'a citée le Président de l'Exécutif, la traversée de San-Gavinu-di-Carbini, et puis la réactivation de la route qui va d'Olmiccia, du pont d'Agora, jusqu'à Tallà, qui vient de commencer.

D'après les calculs que j'ai faits, qui m'ont été également communiqués, entre les deux phases de Livia, la traversée de Quenza, di San-Gavinu et la route entre Santa-Lucia-di-Tallà et Ulmiccia, on arrive à un investissement pour l'Alta Rocca, un désenclavement de l'Alta-Rocca, de 12,7 M€. C'est un point de satisfaction parce qu'on a toujours des inquiétudes et en même temps, ma réflexion s'inscrit dans le débat global qui a eu lieu tout à l'heure où il va falloir de l'intelligence collective sur la nature des investissements qu'on fait, sur les choix que nous opérons, sur tout ce qui a été dit tout à l'heure. Donc ça s'inscrit également là-dedans.

Et puis ensuite, j'espère que la route qui est entreprise maintenant entre Ulmiccia et Sainte-Lucie, il y aura effectivement aussi la traversée de Tallà, qui renvoie aussi au partenariat intelligent avec la mairie. Alors, j'ai discuté à plusieurs reprises avec le maire, avec Jules Bartoli, je sais qu'au service des routes, le dossier est en cours d'instruction. J'espère effectivement, dans le cadre de ce qu'a dit tout à l'heure Louis Pozzo di Borgo, d'être très attentif à l'équilibre de ce que nous faisons dans nos investissements, qu'effectivement on puisse là-aussi aider à cette traversée di Santa-Lucia-di-Tallà.

Voilà, merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Chantal, vous avez parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, donc ces quatre rapports qui nous ont été présentés sont très intéressants, suivis de nos débats également.

Je voulais rappeler que bien sûr, avant d'arriver sur une route territoriale, les usagers du rural empruntent les routes départementales, d'où toutes les routes de Corse méritent toute notre attention.

Concernant l'Alta Rocca, en effet, vous êtes revenu, Président, sur la traversée de Quenza, une très belle opération, San-Gavinu-di-Carbini, on y avait souscrit, bien entendu.

Concernant Levie, les travaux votés en 2021 sont en cours sur l'hypercentre. Aujourd'hui on nous demande une rallonge sur la RD 59 et la RD 268 pour relever les murs de soutènement, intégrer le pluvial, changement du mobilier urbain. Bien entendu, nous souscrivons à ces travaux et nous émettrons un vote favorable.

Néanmoins, je m'interroge un peu sur le coût des travaux, 3,7 M€, 12 % à la charge de la commune, 88 % à la charge de la Collectivité, c'était assez coûteux. Est-ce que c'est par rapport à l'opération qui se fait en section ? Est-ce que c'est par rapport au choix des matériaux ? Dans tous les cas, nous sommes OK, bien entendu, sur cette traversée.

Mon collègue Jean-Paul Panzani a parlé de la route départementale 268, l'aménagement d'Agora jusqu'à Olmiccia, ce sont des projets qui datent de l'ex-conseil départemental de Corse-du-Sud. Vous savez que j'étais conseillère départementale, c'était mon canton, le Tallano-Scopamene. Donc, nous sommes heureux que le Président, que notre Assemblée lance enfin ces travaux qui ont été très attendus. Bon, il y a eu des problèmes de foncier, maintenant c'est en route et c'est une belle chose, ainsi que la traversée de Santa-Lucia di Tallà.

Mais au-delà de l'Alta Rocca, je ne vais pas raisonner en conseillère départementale, puisque je suis élue de toute la Corse et donc je parle de toute la Corse, je voulais revenir sur un axe structurant sur la route territoriale 40. La RT 40, elle part d'Ajaccio et elle arrive jusqu'à Bonifacio, donc un axe très important, et il y a un point noir que tout le monde connaît, le point noir, c'est la traversée d'Olmeto. La traversée d'Olmeto, qui n'a pas passé une heure arrêté au feu rouge ou 3/4 d'heure ? Donc, tout le monde connaît ça.

La programmation de la traversée d'Olmeto, ne fait pas partie de la PPI infrastructure routière de 2017. Pourtant, s'il y a bien un axe et un projet à mener à terme dans ce territoire, dans le grand Valinco, c'est celui-ci. Nous demandons depuis plusieurs années l'actualisation du schéma. Nous avons parlé hier à l'occasion du DOB, des grandes opérations programmées. Le Président parlait tout à l'heure dans la présentation du désengorgement des entrées de ville, ça a été voté en 2017, la traversée des villages, votée en 2019. Donc là, je vous parle de la traversée d'Olmeto, et je voudrais savoir si la déviation est une priorité pour la Collectivité ? Si oui, dans quelles conditions et quel calendrier ? Croyez-moi c'est urgent. On ne peut pas se contenter d'une situation pareille sur un axe aussi fréquenté.

Nous avons tous, vous avez, Président, mais nous aussi, l'ambition de faire entrer la Corse dans une ère nouvelle. Donc, n'oublions pas la traversée d'Olmeto.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Oui, Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Président.

Juste 2 secondes. Comme on parle de feu rouge, ma collègue a oublié l'autre feu rouge, parce que moi je descends plutôt côté est, donc Santa-Lucia di Portivechju. Là aussi il y a une réflexion. Elle était dans les tuyaux, si j'ose dire, depuis longtemps, et c'est aussi une zone qui est, notamment, pour ceux qui l'empruntent l'été, je crois qu'il n'y a pas besoin d'expliquer.

Alors encore une fois, il ne s'agit pas de polémiquer, mais simplement de ne pas oublier l'autre feu rouge.

M. Hyacinthe VANNI

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, M. le Président vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Sur la traversée de Livia, je pense qu'à peu près tout a été dit. Rappeler quand même que la fameuse délib, elle va jusqu'à 100 % du financement pour les toutes petites communes. Donc là, pour le coup, on ne peut pas faire beaucoup mieux.

Sur Olmeto et Santa-Lucia di Purtivechju. Alors sur Olmeto d'abord, bien sûr, nous avons tous été bloqués au feu. J'en ai souvent parlé avec le maire, José-Pierre Mozziconacci.

Je voudrais quand même rappeler les choses suivantes : d'abord les études pour la déviation sont prévues et elles continuent, dans la PPI 2017.

Je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, il y avait un stationnement de part et d'autre de la voie qui rend impossible la double circulation, que nous avons Collectivité de Corse, y compris avant la mandature, mais nous, on a pris d'autres engagements, notamment sur deux parkings. Nous avons financé en tout

5 parkings, là où nous n'avions pas à les financer, nous les avons financés notamment pour qu'il y ait une solution alternative au stationnement et nous avons créé le double de places de parking que l'ensemble des places de stationnement de part et d'autre de la traversée d'Olmeto.

D'ailleurs, le dernier aménagement, c'est le parking avec une place qui est magnifique, qui est très réussie. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'y aller, j'espère aller le plus vite possible.

Ce que je voudrais dire, parce que je l'ai dit aux maires et que ça soit entendu par tout le monde, c'est qu'aujourd'hui, pourquoi y a-t-il un abandon ou en tout cas une très grande difficulté à engager des travaux routiers importants, à l'instar de ceux qui ont été faits, par exemple lors des mandatures de Jean Baggioni ou à un autre niveau, d'Ange Santini et de Paul Giacobbi ? Parce que nous avons eu un durcissement extrême de la législation et de la jurisprudence en matière environnementale. Nous avons notamment aujourd'hui une jurisprudence constante du Conseil d'État qui dit que pour que soit inattaquable, sous réserve d'autres conditions à respecter, mais pour que ce soit inattaquable, un projet de déviation, il faut faire la démonstration in concreto de l'incapacité du réseau routier existant d'absorber le trafic.

Autrement dit, sans préjuger du coût du meilleur tracé pour une déviation à Olmeto, de son impact environnemental par ailleurs, c'est important quand même puisqu'il faudrait passer sous le village, etc., il y avait plusieurs options qui avaient été envisagées, mais indépendamment et en amont même de ces discussions, pour que le dossier soit sécurisé de ce premier chef par rapport à la jurisprudence que je viens d'évoquer, il est indispensable d'avoir un temps d'observation significatif avec une double circulation, été comme hiver, en l'état actuel, et démontrer que cette double circulation ne peut pas se faire ou conduit à des conditions de circulation qui ne sont pas normales ou qui sont dangereuses.

Le maire m'a dit : oui, mais la route de toute façon, elle est trop étroite, même si on sort les voitures etc. Mais il faut le démontrer et ce n'est que si on le démontre par l'expérience, une expérience constatée sur une durée significative, que peut être envisageable la déviation.

Même chose pour Santa Lucia di Purtivechju, dans un milieu, je dirais, qui est encore plus contraint d'un point de vue des exigences environnementales. C'est un projet qui, en toute hypothèse, est certainement nécessaire, voire indispensable, mais qui est extrêmement incertain d'un point de vue juridique. Mais la condition sinéquanone, c'est d'abord de supprimer le feu et de chercher des aménagements à partir du réseau existant et de démontrer que

ces aménagements ne permettent pas de circuler de façon normale, sinon on ne peut pas y aller. Donc, il faut qu'on se mette d'accord avec les maires concernés. C'est fait à Olmeto, il faut qu'on voie en bas et il faut qu'on essaye d'avancer de ce côté-là.

Même chose à un autre niveau, puisque ça avait été évoqué en commission, mais je ne voudrais pas lui tendre la perche, Jean-Michel Savelli, moi, j'ai demandé sur la déviation de Venaco que vous aviez évoquée, on sait qu'il y a un certain nombre de villages qui attendent depuis longtemps ces projets. Moi, je ne veux pas donner l'impression de les enfouir dans un tiroir sans aller au bout de l'exploration des possibilités et de la possibilité notamment de lever les contraintes et de regarder. J'ai donc demandé aux services d'intégrer aussi, y compris dans la future PPI et dans les futurs travaux, cette question que vous aviez posée. Voilà, on va essayer de régler ces problèmes.

Mais j'insiste beaucoup, c'est pour ça aussi qu'on a fait des choix qui sont des choix, désengorger les grandes villes et leurs abords, y compris à travers d'une part, l'aménagement des infrastructures routières, d'autre part, la multi modalité. Deuxièmement, sécuriser les endroits les plus accidentogènes. Troisièmement, fluidifier la circulation. Alors vous parliez de la route entre Propriano, Aiacciu et Bunifaziu, les créneaux de dépassement sur cette route, etc., comme nous les avons votées, y compris sur la route entre Ajaccio et Bastia, ça, ce sont des opérations qui sont importantes, qui peuvent être faites sans risque juridique majeur et qui contribuent aussi à la fois à sécuriser les conditions de circulation et à diminuer les temps de trajet.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je peux mettre aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

Je cède sa place à la Présidente.

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons passer à l'examen des motions, si vous en êtes d'accord.

MUZIONE / MOTIONS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Conformément à ce qui a été décidé en commission permanente organisationnelle avant-hier, nous avons des motions nouvelles avec demande d'examen prioritaire, 4 motions donc, qui vont être présentées. Elles émanent toutes du groupe « Fà populu in seme ». Chacun des porteurs va les présenter.

Donc première motion, elle concerne la demande de levée du secret-défense dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna.

C'est Romain Colonna qui va la présenter.

Motion n° 2023/E1/001 déposée par le groupe « Fà Populu In seme » : Demande de levée du secret-défense dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan COLONNA

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Une motion extrêmement importante dans le contexte actuel et dans le contexte politique.

Il y a effectivement une commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna, qui est présidée par mon collègue Jean-Félix Acquaviva derrière moi, dont le rapporteur est Laurent Marcangeli, ancien collègue de cette Assemblée.

Cette commission agit, en tout cas pour les députés qui nous sont proches aussi, au nom des intérêts du peuple Corse et de sa demande de justice et de vérité telle qu'elle a été aussi formulée au plus haut niveau de l'État.

Nous le devons donc pour toutes ces milliers de personnes qui sont descendues dans la rue, nous le devons bien évidemment à l'égard des proches et de la famille d'Yvan Colonna, et nous le devons aussi, ça dépasse le cadre d'une personne ou d'une famille politique, pour des valeurs qui doivent supporter nos démocraties qui sont celles de justice, qui sont celles de vérité, qui sont celles de séparation des pouvoirs.

Dans ce contexte-là, mais très certainement que le Président de cette commission interviendra à son tour, au vu des premières auditions et tels que la presse peut rapporter les principaux enseignements de ces premières auditions, il y avait aussi les premières auditions de la commission des lois, là, nous sommes dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire, on s'aperçoit qu'on dépasse très largement, très largement, le cadre d'une accumulation de simples maladresses.

Et moi j'attire l'attention très simplement de cette Assemblée en disant que la chose la plus terrible à l'égard de cet assassinat, à l'égard de la famille d'Yvan Colonna et à l'égard du peuple Corse, serait que ne subsiste à la fin de cette commission d'enquête, le doute. Nous disons simplement depuis les bancs de cette Assemblée, que le doute n'est pas permis dans cette affaire-là, puisque ça concerne d'ores et déjà une affaire d'État et que nous ne voulons laisser aucune place au doute. Rien que la vérité, encore et toujours.

Nous voudrions que cette Assemblée prenne position collectivement, unanimement, parce que, je le répète, trop de zones d'ombre subsistent. Nous demandons donc, à l'appui du président et du rapporteur, une levée du secret-défense dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire parce que nous voudrions véritablement qu'à l'issue, toute la vérité soit faite et nous ne savons pas, au moment où je présente cette motion, si c'est le chemin que nous prenons. J'en profite pour dire aux députés de la Corse que cette Assemblée de Corse, nous voudrions qu'elle soit très clairement derrière vous dans cette prise de position que vous n'êtes pas seuls à exiger et à vouloir la vérité, que nous sommes à vos côtés.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Quel est l'avis de l'exécutif sur cette motion ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Pardon, je n'avais pas vu que le Président était sorti.

Avis bien sûr favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien.

Maintenant, je donne la parole à qui veut la prendre, c'est un pour, un contre, vous connaissez la règle.

Jean-Martin Mondoloni, pour ou contre ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Nous voulons réaffirmer ici de façon constante que sur ce sujet, il y a pour l'ensemble des Corses qui ont eu à vivre de près ou de loin la séquence du printemps dernier, une exigence absolue de vérité, et tout ce qui peut concourir à cette exigence absolue de vérité se fera avec notre soutien.

Pour autant, et le président de la commission s'exprimera, j'imagine après moi, je pense qu'il faut éviter toute initiative visant à parasiter ladite commission d'enquête. Je ne suis pas certain que ce texte soit de nature à la renforcer.

On vous le dit et on vous le répète, tout ce qui contribue, y compris la levée du secret-défense qui, si je ne m'abuse, n'a pas encore été formalisée par ladite commission d'enquête, les juges d'instruction sont en train de l'étudier, tout ce qui contribue y compris la levée de secret-défense, à établir la vérité se fera avec notre concours. Nous ne sommes pas convaincus que cette initiative, l'initiative de cette Assemblée, à cette heure, soit de nature à y contribuer.

On ne va pas s'y heurter, évidemment, mais on ne va pas participer au vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Une remarque de forme.

Si on veut mettre un sigle du renseignement, il faut nommer expressément la direction du renseignement militaire qui est la carapace la plus opaque. Techniquement, quand l'assassin a été pris par les Américains, il n'a pas été remis à l'appareil judiciaire, il n'a pas été remis à un appareil civil de renseignements, il a été remis aux renseignements militaires français et il a été traité. Ce qu'il faut avoir, c'est ce PV de traitement. J'en ai discuté en aparté avec Jean-Félix et je pense qu'il serait bon qu'il fasse, s'il peut le faire parce qu'il est tenu par des auditions qui sont sous secret, des derniers éléments et entre autres, des auditions qu'il a eues hier.

Donc je redis, ou on ne met rien et on demande la levée de secret-défense, mais si on met quelque chose, il faut rajouter DRM.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est au porteur de la motion de nous dire s'il entend intégrer cet amendement.

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente, je crois que Jean-Félix va intervenir et à l'issue de l'intervention du débat, on prend 2 minutes pour en discuter très tranquillement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, président.

Le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, s'il vous plaît.

Je sais que notre collègue, Jean-Félix ACQUAVIVA sera particulièrement attentif, mais moi, j'insiste, ce sont des dossiers extrêmement sensibles, il faut avoir un souci du formalisme et du respect de la procédure absolue. Donc, je ne doute pas, cher collègue, que vous connaissiez parfaitement à la fois les prérogatives qui sont les vôtres et les éventuelles limites à votre expression publique, y compris devant cette Assemblée.

Donc, je me permets simplement de manifester mon souci à cet égard, pour que rien ne vienne troubler, de bonne foi ou de mauvaise foi d'ailleurs, le bon déroulement des travaux qui sont menés sous votre présidence par rapport à un certain nombre de points.

Voilà simplement, je me permets de le faire remarquer, parce que je crois qu'il faut être extrêmement vigilant en la matière.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, allez-y rapidement, oui.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait de confusion à ce stade en termes de forme.

Tout d'abord, c'est le président de la commission d'enquête parlementaire en accord avec le rapporteur, qui sont légitimes à demander la déclassification d'un certain nombre de données. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus et une initiative politique démocratique, puisque nous ne sommes pas dans un cadre judiciaire, nous sommes le Parlement, nous sommes l'émanation du Parlement, donc du contre-pouvoir législatif, peut recevoir le soutien à travers une motion d'une assemblée territoriale concernée.

Nous ne sommes pas dans le cadre d'avocats dans une procédure judiciaire, nous sommes dans le cas d'une commission d'enquête parlementaire du pouvoir démocratique qui contrôle l'appareil judiciaire, puisque je vous rappelle quand même que le champ de la commission d'enquête couvre, et les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, c'est important, l'administration pénitentiaire et évidemment, la gestion de DPS, le parcours de ELONG ABE, et évidemment les services de renseignement puisqu'ils se sont, chacun, prêtés au jeu, je veux dire qu'il est obligatoire, de se tenir au service de la commission parlementaire.

Personne, je dis bien personne, sauf à ce que l'on morde sur l'enquête judiciaire, pas même, je le dis même si on n'ira pas jusque-là, pas même la plus haute autorité de ce pays, ne peut refuser de venir devant une commission d'enquête parlementaire. C'est comme ça, aussi fou que ça puisse paraître, c'est comme ça et c'est la réalité des contrepoids démocratiques lorsqu'ils existent, ou du moins lorsqu'on peut les appliquer à la lettre et lorsqu'on a la volonté, la détermination de les appliquer à la lettre.

Je dois dire qu'à ce stade et sans alourdir le débat, si nous sommes amenés, je parle avec Laurent Marcangeli en tant que rapporteur, puisque je le répète, que cette demande fait l'objet d'aucun début de commencement d'analyse nuancée. Il n'y a pas de nuances dans cette histoire entre le rapporteur Laurent Marcangeli et le président de la commission d'enquête parlementaire, comme je dois dire qu'il n'y en a pas non plus avec l'ensemble des députés qui composent la commission d'enquête parlementaire.

C'est extrêmement important et grave ce que je suis en train de dire. Il faut que chacun en prenne la dimension démocratique, politique et les conséquences que ça pourrait avoir.

Donc, la demande de déclassification, qu'elle soit appuyée démocratiquement par les élus légitimes du territoire de la Corse qui a été touchée par ce drame, même si évidemment la commission d'enquête parlementaire aura aussi des recommandations générales pour que demain, un tel drame n'arrive pas, bien sûr, ça fait partie de ces prérogatives, nous sommes là aussi pour voir, il n'y a pas d'ambiguïtés là-dessus, ce qui s'est passé et faire la recherche la plus lointaine sur le chemin de la vérité.

Si nous avons été amenés, Laurent Marcangeli et moi-même, à dire qu'il fallait déclassifier des documents, c'est bien que nous sommes en train d'acter, et les choses sont actées, un certain nombre de dysfonctionnements et d'ambiguïtés très importantes qui altèrent les travaux de la commission pour la recherche de la vérité qui nécessite la demande de déclassification et d'ailleurs, sans trahir de secrets, l'ensemble des partenaires, y compris du renseignement, qui sont venus devant la commission, ont convenu que c'était un pouvoir de la commission de le faire.

Donc, il n'y a pas d'objet, il n'y a pas d'enjeu, il n'y a pas d'ambiguïté. Il y a une démarche sous l'angle judiciaire qui est faite. Je ne vais pas m'étendre parce qu'on m'accuserait de mordre sur l'enquête judiciaire. Mais par contre, le Parlement a jugé et juge par la voie de la commission d'enquête, qu'il faut le faire. Et il n'y a pas de discussion sur le fait qu'il faut le faire.

Donc, si nous avons été amenés à le faire, c'est tout simplement parce qu'il y a un problème qui était sorti dans la presse, notamment hier, mais qui était évoqué auparavant, c'est que nous sommes aujourd'hui en certitude de considérer que l'individu en question est, ce qu'on appelle, c'est un terme technique, ce n'est pas un terme inventé, un haut du spectre des fichiers radicalisés, c'est-à-dire parmi les à peu près 450 à 500 terroristes islamistes qui sont emprisonnés dans les prisons françaises, il y en a à peu près 100 par an qui sortent, il fait partie du haut du pavé. Cette information n'était pas l'information connue, ni par la commission des lois le 30 mars, et encore moins, c'est ce que nous avons vu hier, et c'est ça qui dénote la gravité de la situation, par les inspecteurs de la justice qui ont mené, l'inspection de fonctionnement du rapport d'inspection générale de la justice, qui ont été catégoriques là-dessus, que selon eux, non seulement, l'administration pénitentiaire n'était pas au courant de ces informations, mais qu'eux-mêmes, en tant qu'inspecteurs, n'en étaient pas au courant et s'ils avaient été au courant, ils auraient insisté encore plus sur le fait qu'il était totalement anormal que cet individu, ce ne sont pas mes termes, ce

sont les termes de Jean-Louis Daumas, chef de l'inspection, ait pu accéder à un travail d'emploi général au sein de la prison.

Ça veut dire que nous sommes dans un grand écart entre une information connue d'un certain nombre de services et une négation de la connaître de l'administration pénitentiaire alors que ça aurait dû avoir des impacts sur la façon de gérer l'individu en parcours carcéral.

Je ne parle que de ce fait-là, mais ce qui nous amène aussi à demander la déclassification des documents, c'est qu'il y a d'autres contradictions qui sont intervenues et d'autres manquements à la vérité devant les députés pour le coup en commission des lois, qui ont été actés par les travaux de la commission d'enquête parlementaire aujourd'hui.

Aujourd'hui, il est factuel qu'un certain nombre d'acteurs ont menti devant la commission des lois le 30 mars sur les incidents de l'individu, c'est factuel, c'est reconnu, y compris par l'inspection générale de la justice. Mais il y a d'autres éléments d'information qui sont arrivés comme ayant été enregistrés dans les logiciels d'information concernant d'autres incidents, en particulier une pression sur des détenus pour obtenir le poste d'auxiliaire, qui sont intervenus et qui sont aujourd'hui de nature à demander la déclassification de ces éléments pour continuer à entreprendre le travail de justice et de vérité.

Nous sommes évidemment dans un cadre qui est un cadre, je le répète, qui est sur une arête où il y a à la fois des recommandations générales pour que le système aille mieux parce que je ne vais pas m'étendre. Mais lorsque j'ai pu parler d'alignement des planètes, l'alignement des planètes pendant l'acte, d'alignement des planètes sur la Genèse qui a amené l'acte. Cet alignement des planètes n'a pas été nié par les acteurs. Si je reprends tous ceux qui disent que c'est le fait du hasard, je pense en particulier au directeur de l'administration pénitentiaire, Monsieur Ridet, il reconnaît que ce sont des actes extraordinaires où la réalité dépasse la fiction. Donc, il reconnaît le caractère extraordinaire de cet alignement des planètes.

Donc l'hypothèse du hasard ou de l'enchaînement des choses existe, mais si elle existe, si elle est avérée, première hypothèse, ça veut dire que nous avons un fonctionnement de l'administration pénitentiaire, des services de renseignements qui, et je le dis sans ambages puisque c'est une des critiques fortes de l'inspection générale de la justice, apocalyptique et qu'il a de quoi s'inquiéter pour les 500 terroristes islamistes qui arrivent, parce que nous avons un fonctionnement du régalien qui s'effondre. Je pèse mes mots, si on est d'accord sur l'hypothèse du hasard.

Et puis après, il y a l'hypothèse des grains de sable, des choses qui ne sont pas connues, qui peuvent peut-être être de plus ou moins grande importance, jusqu'à l'hypothèse qui existe, la possibilité d'avoir quelque chose qui aurait pu être commandité.

Nous n'avons pas de religion, mais nous faisons, avec Laurent Marcangeli, de manière honnête, un travail factuel. C'est très important. Je ne rentre pas dans le détail d'un certain nombre de choses qui sont déjà énormes en dessous, mais qui ont été révélées par la commission de ce grand écart que j'ai évoqué tout à l'heure entre ce que disent les acteurs du renseignement et ce que dit l'administration pénitentiaire sur l'information sur l'individu qui est le dernier « lièvre ». Mais nous faisons un travail factuel et en tout cas avec une éthique de responsabilité et d'honnêteté, et nous continuons de le faire ensemble. C'est pour ça que nous sommes convergents en la matière sur cette demande.

Le fait qu'on puisse en parler aujourd'hui, c'est surtout pour faire en sorte que cette Assemblée soit associée, évidemment à la fois à la demande, comme d'autres acteurs certainement le feront et se positionneront, puisque cette demande est de nature politique, puisque vous savez que le processus de la déclassification demande dans le cadre du processus politique qui est le nôtre et que tout le monde veut voir repartir, une décision gouvernementale, un avis concernant certains services des ministères concernés et évidemment une décision de la Première ministre. Sinon, il ne peut pas y avoir déclassification. Donc, ça veut dire que c'est un choix politique d'accéder à celle-ci qui est demandée à travers cette motion et c'est cela qui justifie le fait que les élus de la Corse puissent renforcer le poids de notre demande démocratiquement parce que c'est un des points du processus politique, la justice et la vérité pour Yvan Colonna, pour sa famille, pour la Corse et pour la démocratie en général. Donc cela me paraît important de le préciser.

Je crois que nous souhaitons tous que le processus reparte et évidemment, nous savons tous que les dates se chevauchent, les dates d'anniversaires et j'ai pu dire, je le dis ici parce que pour un certain nombre d'acteurs, même pour ceux qui ont été les plus haineux dans le processus, je parle dans le corps de l'État profond vis-à-vis notamment des détenus du commando dit d'Erignac et en particulièrement d'Yvan Colonna, même à leur corps défendant, ils ne peuvent pas empêcher aujourd'hui que, et Claude Erignac, et Yvan Colonna dans les dates et dans l'histoire de la Corse, sont quelque part liés à jamais quoi qu'on pense, quel que soit le jugement de valeur que l'on fasse d'un côté ou de l'autre. C'est une réalité historique, symbolique et on espère demain, politique, en espérant sortir par le haut, pour le bien de ce pays et de notre communauté.

Mais en tout cas, évidemment, l'œuvre d'introspection que nous faisons et d'investigation à travers cette commission d'enquête me paraît indispensable puisque les contradictions, évidemment juridiques et les contradictions d'État de droit, les contradictions démocratiques, les contradictions politiques sur cette affaire sont légion.

Je vous remercie par avance pour le soutien apporté à cette demande.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. L'exécutif s'est exprimé ; l'Assemblée également.

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente, je demande une suspension de séance de 2 minutes, s'il-vous-plaît.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, alors 2 minutes.

La séance est suspendue à 13 h 40 et reprise à 14 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Je crois que l'ensemble des groupes se sont mis d'accord. Veuillez reprendre vos places s'il vous plaît.

Donc, nous reprenons l'examen de cette motion qui demande la levée du secret-défense dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna. Donc, celui qui a déposé la motion, le groupe « Fà populu in seme », par la voix de Romain Colonna va faire une proposition. Je vous en prie.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Donc, après cette interruption de séance, nous proposons une réécriture de la motion, sans dénaturer bien évidemment l'essentiel.

Je vous la lis, je lis doucement comme ça les services peuvent noter au fur et à mesure. Donc nous supprimons l'ensemble des considérants et des visas pour nous concentrer sur ce que l'Assemblée de Corse demande :

« L'Assemblée de Corse réaffirme solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan Colonna,

L'Assemblée de Corse soutient le président, son rapporteur et les députés de la Corse, membres de la commission d'enquête parlementaire, dans leur démarche visant à faire toute la lumière sur l'assassinat d'Yvan Colonna,

L'Assemblée de Corse demande, dans le respect des travaux de la commission d'enquête parlementaire, la levée du secret-défense...

Alors je répète, pour les services :

« L'Assemblée de Corse demande, dans le respect des travaux de la commission d'enquête parlementaire, la levée du secret-défense et donc la déclassification de l'ensemble des documents relatifs à Franck ELONG ABE, de même que toutes les informations détenues par les services de renseignements. »

Voulez-vous que je répète ?

« L'Assemblée de Corse réaffirme solennellement l'exigence de justice et de vérité pour Yvan Colonna,

Soutient le président, son rapporteur et les députés de la Corse, membres de la commission d'enquête parlementaire dans leur démarche visant à faire toute la lumière sur l'assassinat d'Yvan Colonna.

Demande, dans le respect des travaux de la commission d'enquête parlementaire, la levée du secret-défense et donc, la déclassification de l'ensemble des documents relatifs à Franck ELONG ABE, de même que toutes les informations détenues par les services de renseignements ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, ce premier amendement va être... Oui, je vous en prie.

M. Xavier LUCIANI

Juste un mot.

On en a parlé avec Jean-Martin et Paul-Félix, on voudrait qu'on soit associés de manière explicite dans cette motion puisque le nom de nos groupes n'apparaît pas, et comme on s'y associe, il serait important de l'écrire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ça paraît à la suite des interactions qui ont eu lieu, me semble t-il, et des amendements conjoints, même s'ils sont présentés par d'un côté, « Un soffiu novu » et « Fà populu », il n'y a pas de souci à partir du moment où vous voulez vous y associer.

Donc, déjà, premier amendement, la motion est déposée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse, incluse la Présidente, bien sûr.

Ensuite, donc, l'amendement qui vous a été exposé par Romain Colonna mérite maintenant d'être soumis à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole maintenant à Jean-Martin Mondoloni, ce que vous m'avez donné tout à l'heure, c'était consensuel, vous ne rajoutez rien ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, je n'ai rien à rajouter à ce que j'ai écrit il y a 15 minutes à peu près.

Oui, je maintiens ma position, tout en remerciant chacun pour sa part de l'effort qui nous conduit intelligemment, je crois, et humainement à poursuivre dans notre exigence de vérité que relaie parfaitement pour l'heure l'ensemble des parlementaires de la Corse, à commencer par leur président, notre président, et son rapporteur.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que l'exécutif veut s'exprimer ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Avis bien évidemment, totalement favorable et heureux que cette motion soit celle de l'Assemblée de Corse.

Réaffirmation bien sûr du soutien total du Conseil exécutif à Jean-Félix Acquaviva, à Laurent Marcangeli et aux députés membres de la commission dans leur travail au service de la vérité et de la justice.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Je m'associe bien évidemment à ce soutien.

Je sou mets la motion désormais de l'Assemblée de Corse, à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci.

La motion suivante, je pense qu'elle n'est pas tout à fait d'actualité.

Je me tourne vers le groupe « Fà populu ».

M. Petru Antone FILIPPI

Postu chì c'hè un protucolu d'accordu, pensemu chì forse seria megliu di rinviaglià la forse à a prossima sessione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, il s'agissait, je le précise, d'une motion déposée par « Fà populu » qui concernait, il faut le dire parce qu'il y a des gens qui nous écoutent, il s'agissait du soutien aux personnels grévistes de la Sepaq. Et comme effectivement, il semble y avoir un protocole d'accord qui semble convenir aux 2 parties, la motion pour l'instant, est mise de côté, reportée, en cas de nécessité, je ne l'espère pas, d'ailleurs, nous ne l'espérons pas. Cela fait aussi écho à une autre motion qu'on examinera dans un instant qui concerne l'opposition à la réforme des retraites.

Donc maintenant, nous allons examiner, Madame Ponzevera va nous la présenter, une motion relative à l'expertise demandée par le Conseil national d'investissement en santé au sujet de l'hôpital de Bastia.

Vous avez la parole.

Motion n° 2023/E1/003 déposée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de publication des conclusions de l'expertise demandée par le Conseil national d'investissements en santé au sujet de l'hôpital de Bastia

Mme Juliette PONZEVERA

Merci, Madame la Présidente.

Donc, cette motion, elle s'inscrit pleinement dans le travail qui est mené par Michel Castellani, député de la première circonscription de Haute-Corse, depuis son élection en juillet 2017.

Se faisant le relais du conseil de surveillance de l'hôpital de Bastia, il a en effet à plusieurs reprises, interrogé et interpellé le Gouvernement sur la situation tendue et dégradée que connaît l'hôpital de Bastia. Mais malgré l'urgence et ces interventions répétées, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse claire du Gouvernement.

Si le député est parvenu à arracher la venue en mars 2022 d'un groupe d'experts mandatés par la commission nationale d'investissement en santé, le rapport d'expertise n'est toujours pas publié à ce jour et le statu quo perdure. La situation continue de se dégrader dans cet établissement qui, rappelons-le, prend en charge 60 % de la population insulaire et plus de 600 000 personnes l'été.

Nous tenons à saluer l'investissement et les efforts du personnel pour maintenir la qualité des soins dans un site saturé, non sécurisé, comptant trop peu de services médicaux, paramédicaux et souvent vétustes.

Mais les Corses pâtissent indéniablement du retard structurel qui se creuse sur l'offre insulaire et française. Nous avons, avec le Conseil exécutif de Corse, une vision d'ensemble à long terme à mettre en œuvre.

Voilà pourquoi avec cette motion, et après un constat unanime sur la situation de l'hôpital de Bastia, l'Assemblée défend la nécessité que la population corse dispose d'une offre de soins de qualité, cela dans l'intégralité de l'île, mandate le Président du Conseil exécutif pour demander au Gouvernement

la publication des conclusions de l'expertise et demande la création d'un nouvel hôpital à Bastia.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quel est l'avis de l'exécutif sur cette motion ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable, bien sûr.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite s'exprimer, un pour, un contre. Non, personne.

Donc on va soumettre au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Maintenant, nous examinons la dernière motion qui concerne la réforme des retraites.

Je crois que c'est Hyacinthe Vanni qui va la présenter.

Motion n° 2023/E1/004 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Opposition à la réforme des retraites proposées par le Gouvernement

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

Une motion bien entendu importante, d'actualité, dans un contexte de rapport de force. Et bien entendu, on se doit d'apporter notre soutien aux partenaires sociaux, à ceux qui luttent et d'engager vraiment un vrai rapport de force qui a déjà eu lieu la semaine dernière dans la rue, mais qui se répète le 31.

Je pense que le 31, il faut vraiment montrer que cette réforme ne nous correspond pas, et nous serons présents aux côtés des syndicats, comme nous l'avons été la semaine dernière.

Cette motion donc, pour réaffirmer vraiment notre soutien. Je ne vais pas vous lire les considérants, mais je vais vous dire ce que demande l'Assemblée de Corse :

« L'Assemblée de Corse,

REAFFIRME réaffirme son attachement aux valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale,

AFFIRME son opposition totale au recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à la hausse de la durée des cotisations,

SOUTIENT les syndicats et l'ensemble des personnes s'élevant contre ce projet de réforme,

S'OPPOSE solennellement à ce projet de réforme en l'état,

MANDATE les parlementaires de la Corse pour faire valoir ses revendications dans le cadre du débat parlementaire. »

Eccu ! Je pense que c'est quelque chose de très important, fondamental pour les futurs retraités que nous allons être, je l'espère.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ou que nous ne serons pas parce que nous n'aurons plus le système de retraite. Moi, je me suis exprimée hier matin dans mon discours sur ce sujet.

Merci, Hyacinthe. Qui souhaite s'exprimer ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On ne va pas participer au vote parce que d'abord, le projet dit de réforme n'est pas stabilisé, il n'est pas encore au Parlement, donc on ne sait pas de quoi on parle pour l'heure. C'est un sujet éminemment complexe qui couvre un spectre très complet de problématiques qui part de l'équilibre des comptes jusqu'à une nouvelle donne qui est très intéressante, qui est celle du rapport qu'ont les jeunes au travail, dont on ne peut pas débattre ici, sans aller au fond des choses. On considère que les conditions ne sont pas réunies pour aborder un sujet à travers une motion de façon aussi furtive à cette heure avancée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non. Avis de l'exécutif, s'il vous plaît ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable. Je pense qu'il est important, on ne peut pas rentrer dans le détail à ce stade des travaux, mais je pense qu'il ne serait pas inutile ni inintéressant que nous trouvions l'espace nous permettant d'approfondir nos échanges. Bien sûr, je vais soutenir la motion.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'il n'y a pas que l'âge de la retraite, c'est une évidence et que ce que je trouve important, c'est le fait de ne pas soutenir la réforme en l'état parce que, autant moi je le dis, je pense qu'on peut envisager de différer l'âge de la retraite, mais ça ne peut s'intégrer que dans une réflexion globale et notamment et là, j'insiste beaucoup, je pense que le grand pêché de cette retraite, c'est qu'elle fait peser sur les travailleurs et sur les salariés l'essentiel, pour ne pas dire la totalité de l'indispensable effort à faire par rapport au vieillissement au moment où les plus riches continuent de s'enrichir de plus en plus. Et ça, c'est un facteur de déséquilibre dans une société qui n'est pas admissible. Et je pense donc qu'elle a été engagée sur de très mauvaises bases et qu'il faut revoir les bases de la discussion pour qu'on soit dans un esprit de justice sociale et qu'après on fasse les choix qu'impose aussi la situation actuelle, les déséquilibres structurels qui vont aller en grandissant, si on continue de rester sur le système, avec un risque effectivement de priver un certain nombre de travailleurs de la retraite.

Donc, oui à une réflexion approfondie, mais non à une réforme qui pour l'instant est fondamentalement injuste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Je sou mets à votre approbation cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu » ne participe pas. Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à une très large majorité.

Nous avons 2 points à examiner, très rapidement. Il s'agit de désignations.

DESIGNATIONS

Raportu n° 018 : Mudificazione di a cumpusizione di u cunsigliu di gestione di u parcu naturale marinu di Capi corsu è di l'Agriate

Rapport n° 018 : Modification de la composition du conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors tout d'abord, il s'agit de la modification de la composition du conseil de gestion du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. En fait, c'est « di l'Agriate ».

Concernant la composition du Conseil de gestion, il est augmenté de 3 à 4 représentants de la Collectivité de Corse, en y intégrant es-qualité le Président de l'Office de l'environnement.

Par arrêté du 22 novembre 2022, le Conseil exécutif a désigné Madame Flora Mattei en qualité de suppléante de Monsieur Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif, qui est membre de droit, et Madame Lauda Guidicelli-Sbraggia, en qualité de suppléante de Monsieur Guy Armanet, président de l'Office de l'environnement de la Corse qui est également membre de droit.

Donc il vous est demandé de prendre acte de cette désignation. C'est une prise d'acte, sachant que nous avons, en septembre 2021, désigné Anne-Laure Santucci, Jean-Martin Mondoloni en tant que titulaires, Juliette Ponzevera et Marie-Thérèse Mariotti, en tant que suppléantes.

Tout est clair.

Dernier point de désignation à l'interne. Mais je souhaitais que les choses soient dites de manière explicite, concernant nos travaux sur les dérives mafieuses qui ont été lancés, vous le savez, à l'occasion d'une session extraordinaire de notre Assemblée au mois de novembre dernier.

Je vous ai rappelé récemment qu'il s'agissait de répartir et de désigner pour les groupes des membres, leurs représentants au sein des différents ateliers de travail.

Raportu n° 019 : Designazione in l'attelli dedicati à u seguitu di u ciculu di travagliu in quantu à e derive mafiose

Rapport n° 019 : Désignation au sein des ateliers consacrés au suivi du cycle de travail relatif aux dérives mafieuses

Donc, je rappelle, le Conseil exécutif lui-même a fait la même chose mardi dernier. Concernant les différents ateliers, nous nous retrouverions avec la composition suivante, pour ce qui est de l'Assemblée de Corse.

Ecoutez, parce que s'il y a des erreurs ou des modifications, je vous prie de bien vouloir m'interpeller.

Alors l'atelier éthique et politique public, les membres de l'Assemblée de Corse sont : Don Joseph Luccioni et Romain Colonna, Georges Mela et Pierre Ghionga, Jean-Christophe Angelini et Pierre Poli, Jean-Baptiste Arena et Serena Battestini.

Pour l'atelier relatif au secteur économiquement exposé, sont désignés : Ghjuvanu Santu Le Mao, Vanina Chiarelli-Luzi, Cathy Cognetti-Turchini et Angèle Chiappini, Jean-Christophe Angelini et Antoine Poli, Jean-Baptiste Arena et Paul-Félix Benedetti et Josepha Giacometti-Piredda qui peut, en tant que non inscrite, émarger sur 2 ateliers.

Sur l'atelier drogue, commerce illicite, seront présents : Marie-Hélène Casanova-Servas et Dany Antonini, Chantal Pedinielli et Pierre Guidonni, Julia Tiberi et Saveriu Luciani, Jean-Baptiste Arena et Serena Battistini.

Pour ce qui est des instruments d'analyse et de quantification, mais également sur un autre volet des dérives mafieuses, la question de la procédure, du droit et de la politique pénale, sont désignés : Nadine Nivaggioni et Jean-Paul Panzani, Jean-Michel Savelli et Jean-Martin Mondoloni, Julia Tiberi et Vanina Borromei, Jean-Baptiste Arena et Paul-Félix Benedetti.

Concernant enfin le dernier atelier enjeux éducatifs, culturels et sociétaux, seront présents : Françoise Campana et Paola Mosca, Didier Bicherai et Santa Duval, Saveriu Luciani et Vanina Le Bomin, Jean-Baptiste Arena et Marie-Claude Branca et Josepha Giacometti-Peredda.

Voilà pour les désignations de l'Assemblée de Corse.

Je vous informe que nous sommes en train pour la mi-février de caler une date qui permettra dans un premier temps, de réunir la commission permanente consacrée à ce sujet. Vous savez que nous avons pris une

délibération dans ce sens, c'est la commission permanente élargie aux membres du Conseil exécutif désignés par le Président du Conseil exécutif et élargie également aux associations et aux différents collectifs, qui va d'abord travailler dans un premier temps, puis se répartir dans les différents ateliers. Donc, la première réunion aura lieu autour de la mi-février. Voilà, et il faudra qu'on travaille en amont, bien évidemment. Donc, on en reparle très, très rapidement et d'ailleurs tout à l'heure en conférence de coordination.

Est-ce qu'il y a, Monsieur le Président de l'exécutif, des remarques de votre part ou des questions diverses avant que nous levions la séance ?

M. le Président Gille SIMEONI

A ce stade, non. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, il n'y a pas les 2/3 qui veulent rajouter un point à l'ordre du jour ?

Donc, il est 14h30. On va dire qu'on a une petite heure pour manger, mais maximum.

15h30 tapantes pour moi, après vous la ferez sans moi, conférence de coordination en salle 2.

M. le Président Gille SIMEONI

Excusez-moi, un mot.

Tout à l'heure en conférence des présidents, on avait prévu de fixer l'heure de début et de proposer l'heure de fin. Est-ce qu'on est d'accord pour 15h30/17h ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Maximum ! C'est bon.

La séance est levée à 14h30.